

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges

PLU *i* H
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME A.1

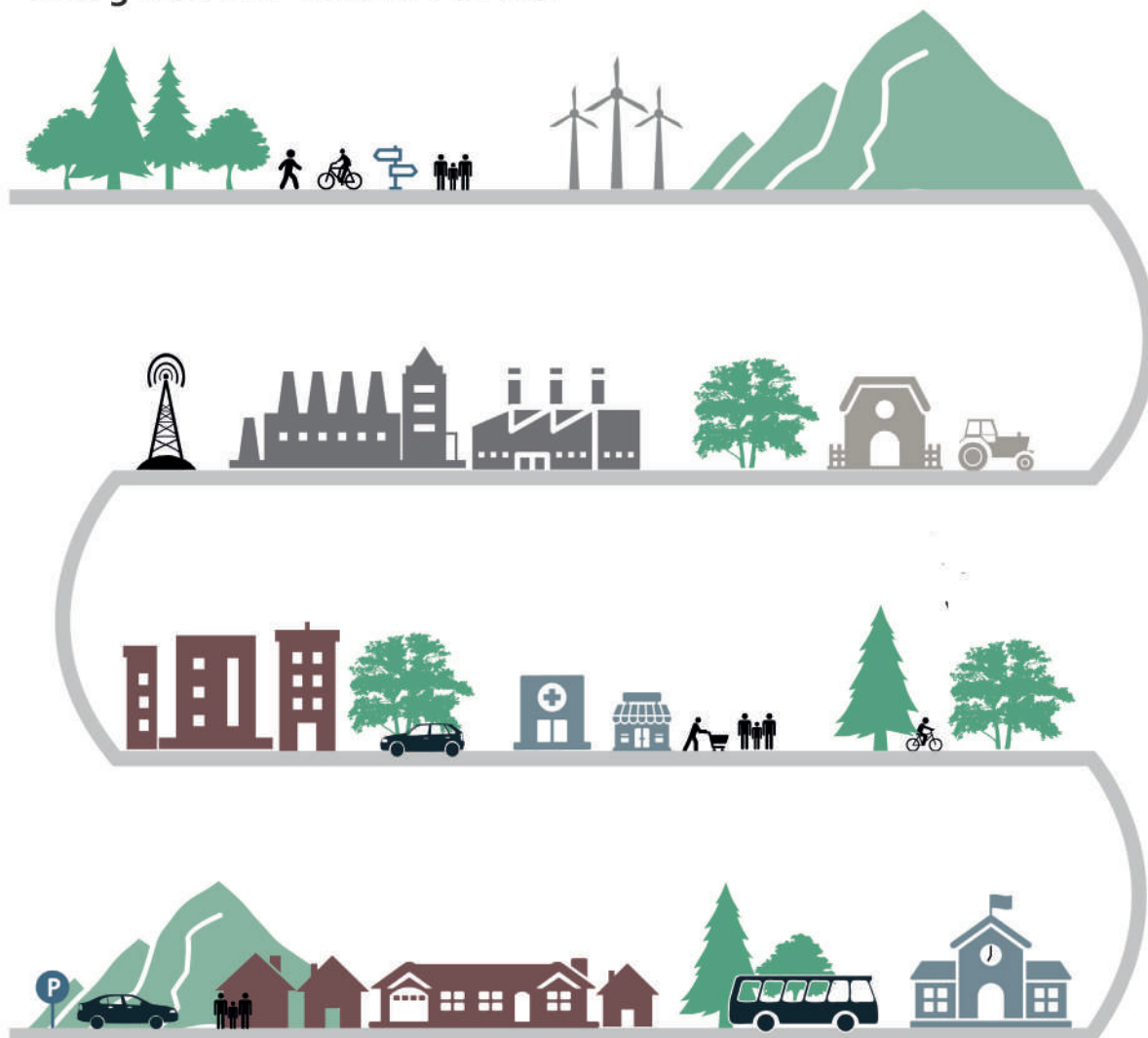
DIAGNOSTIC

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

PLUI-H APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE PRÉSIDENT

Diagnostic transversal



SOMMAIRE

INTRODUCTION

// INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL P.11

1 / LE PLUIH : LE PROJET D'AVENIR DU TERRITOIRE / P. 12

- > Focus sur les récentes évolutions législatives de la planification urbaine
- > Le PLUiH : pièces constitutives
- > Des documents d'urbanisme communaux à une gestion commune de la planification urbaine de la Déodatie

2 / LE PLUIH, UN DOCUMENT S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE SUPRA-INTERCOMMUNALE PLUIH / P. 15

- > Les plans et documents s'imposant au PLUiH : conformité et compatibilité
- > Les servitudes d'utilité publique

3 / LA CASDDV : 77 COMMUNES - 1 INTERCOMMUNALITÉ - 1 PROJET COMMUN / P. 16

- > Un territoire jeune : chronologie et périmètre institutionnel
- > Les fondements et objectifs de l'élaboration du PLUiH pour un projet commun
- > La gouvernance organisée en vue d'une dynamique collective
- > Une concertation renforcée pour une appropriation commune du projet
- > L'élaboration du PLUiH : l'usage des données quantitatives et qualitatives

CHAPITRE 1

LA CASDDV - PRÉSENTATION GÉNÉRALE - UN TERRITOIRE PORTEUR DE PROJETS P. 21

// L'AGGLOMÉRATION A GRANDE ÉCHELLE / P. 22

1 / UN TERRITOIRE ANCRÉ DANS LE MAILLAGE RÉGIONAL / P. 23

- > Le territoire dans la dynamique du Grand Est
- > Un territoire : plusieurs espaces vécus

2 / UNE AGGLOMÉRATION EN INTERACTION AVEC LES TERRITOIRES INSTITUTIONNELS / P. 27

- > Des complémentarités et coopérations avec le PETR
du Pays de la Déodat
- > Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

// LES ENJEUX POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE / P. 30

1 / SUPRA-ENJEU N°1 : L'AMBITION DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE / P. 33

2 / TROIS ÉCHELLES TERRITORIALES POUR CONSTRUIRE LE FUTUR TERRITOIRE / P. 42

3 / SUPRA-ENJEU N°2 : L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE COMME RÉPONSE A L'ENJEU DE VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE / P. 43

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX / P. 48

CHAPITRE 2

LA CASDDV - ORGANISATION SPATIALE ORGANISATION TERRITORIALE ET DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT P. 49

// UN TERRITOIRE HÉTÉROGÈNE ET DE PROXIMITÉ / P. 50

1 / SAINT-DIÉ-DES-VOSGES : UNE CENTRALITÉ BIEN RELAYÉE SUR LE TERRITOIRE / P. 51

2 / UNE ORGANISATION PAR SECTEUR / P. 53

// DES PROJETS ET DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS / P. 54

1 / L'ENJEU DE REDYNAMISER LES PÔLES DU TERRITOIRE / P. 55

2 / LA RECONQUÊTE DU CENTRE-VILLE / P. 56

- > Action cœur de ville de Saint-Dié-des-Vosges
- > Projet cœur de ville : des projets structurants
- > Ateliers des territoires

3 / REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE RAON L'ÉTAPE / P. 58

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX / P. 59

CHAPITRE 3

LA CASDDV - ÉCONOMIE - LE NOUVEL ESPACE RURAL FACE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES : DÉFIS, LEVIERS ET OPPORTUNITÉS P. 61

// UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT TOURNÉ VERS L'INDUSTRIE / P. 62

1 / FOCUS SUR L'HISTOIRE INDUSTRIELLE DU TERRITOIRE / P. 63

- > Le bois, l'eau et les Hommes
- > L'activité face à de nombreuses crises

2 / LES ANNÉES 1990 À AUJOURD'HUI, UNE ÉCONOMIE QUI SE DIVERSIFIE / P. 67

3 / DES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES / P. 70

- > Un territoire marqué par le chômage
- > Qui sont les demandeurs d'emploi ?
- > Des ménages fragiles

4 / UN TERRITOIRE COHÉRENT MALGRÉ UN DÉFICIT D'EMPLOI / P. 72

5 / LA DÉODATIE UN TERRITOIRE D'INNOVATION TOURNÉ VERS LES MÉTIERS DE DEMAIN / P. 74

// LA PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE / P. 76

1 / DES INDUSTRIES MAIS PAS QUE ... / P. 77

2 / LE COMMERCE UN SECTEUR STRATÉGIQUE / P. 79

- > Saint-Dié-des-Vosges, 2ième agglomération commerciale des Vosges après celle d'Épinal.
- > L'enjeu de garantir / reconquérir un bon équilibre entre commerces urbains des villes et bourgs-centre et commerces en zone rurale

3 / LES LIEUX D'ACTIVITÉ : LA STRATEGIE DES ZONES D'ACTIVITES : OUTIL CENTRAL POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES / P. 82

4 / UNE OFFRE TOURISTIQUE QUI SE DIFFUSE SUR LE TERRITOIRE / P. 87

- > Des richesses naturelles en faveur du tourisme vert
- > Une fréquentation touristique en hausse
- > L'armature touristique du territoire
- > Une offre touristique existante mais ayant peu d'impact sur l'emploi local

// L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VALORISANT LE TERRITOIRE MAIS QUI DOIT SE RENOUVELER / P. 92

1 / LA RESTRUCTURATION AGRICOLE, TENDANCES PASSEES / P. 93

2 / UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE MAIS DIVERSIFIÉE / P. 94

3 / LES MUTATIONS FUTURES, DES INCERTITUDES A DIFFÉRENTES ÉCHELLES / P. 95

4 / VALORISER L'AGRICULTURE / LE TISSU AGRICOLE DE DEMAIN / P. 96

5 / LES ENJEUX P96

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX / P. 97

CHAPITRE 4

LA CASDDV - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES - COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS AFIN DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PLUS FRAGILES ? P. 99

// DES ÉQUIPEMENTS A CONFORTER POUR L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE / P. 100

1 / LE SCOLAIRE, UN CRITÈRE D'INSTALLATION ESSENTIEL POUR LES JEUNES MÉNAGES / P. 103

- > L'enjeu de la petite enfance pour l'installation de jeunes ménages
- > Les écoles primaires et maternelles et l'accueil péri-scolaire
- > Collèges et Lycées : une offre cohérente
- > L'enseignement supérieur

2 / L'OFFRE DE SANTÉ : FORCES, MENACES ET PERSPECTIVES FACE À UNE POPULATION EN VIEILLISSEMENT / P. 106

3 / LE COMMERCE : RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN DES HABITANTS / P. 108

4 / LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL / P. 109

- > Les équipements sportifs et culturels
- > Les événements

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX / P. 110

CHAPITRE 5

LA CASDDV - MOBILITÉ - LES MOBILITÉS ENDOGÈNES ET EXOGÈNES DU TERRITOIRE : LES ENJEUX LIÉS AUX DÉPLACEMENTS EN MILIEU RURAL P. 111

// LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DANS LE

GRAND EST / P. 112

1 / UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL BASÉ SUR DES ESPACES VÉCUS / P. 113

- > Conforter l'atout de la dynamique endogène du territoire
- > Valoriser le potentiel d'attractivité exogène

2 / UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI / P. 115

3 / LES MIGRATIONS PENDULAIRES / P. 115

// LES MOBILITÉS DU TERRITOIRE / P. 116

1 / LA VOITURE : LE MOYEN DE LOCOMOTION PRIVILÉGIÉ DES MÉNAGES / P. 117

- > Une dépendance à l'automobile
- > Le développement du covoiturage
- > Le stationnement automobile, une préoccupation publique et privée

2 / LES ALTERNATIVES A L'USAGE AUTOMOBILE / P. 119

- > Le train : principal alternative pour les déplacements quotidiens
- > Le bus : une alternative en développement sur le territoire

3 / LES MOBILITÉS DOUCES / P. 121

4 / LA FIBRE OPTIQUE / P. 122

// LES ENJEUX DU TERRITOIRE, CE QU'IL FAUT RETENIR / P. 123

CHAPITRE 6

LA CASDDV - PAYSAGE - L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SOCLE PAYSAGER REMARQUABLE DE LA

Déodatie P. 125

// LE PAYSAGE COMME FIL D'ARIANE DU PLUiH / P. 126

1/ LA COMMANDE, LE CONTEXTE DE LA MISSION / P. 127

2 / POURQUOI ? / P. 128

3 / MÉTHODE DE TRAVAIL / P. 129

// UNE APPROCHE SENSIBLE DU TERRITOIRE / P. 131

1/ UNE FORÊT IDENTITAIRE ET OMNIPRÉSENTE / P. 132

2/ LES ESPACES CULTIVÉS : DES PAYSAGES OUVERTS RARES ET
PRÉCIEUX / P. 133

3/ UN HABITAT TRADITIONNEL IDENTITAIRE :
LA FERME VOSGIENNE / P. 133

4/ L'EAU DANS LE PAYSAGE, UN ÉLÉMENT STRUCTURANT ET
POTENTIEL ENDORMI / P. 134

5/ ENTRE PLAINE DE LA MEURTHE ET HAUTES-VOSGES :
UN RELIEF EMBLÉMATIQUE / P. 135

6/ UN PAYSAGE IDENTITAIRE DE VALLÉES OUVERTES SUR DE
HAUTS COTEAUX BOISÉS / P. 137

// SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES / P. 138

1/ LA VALLÉE URBANISÉE DE LA MEURTHE / P. 140

2 / LES PLATEAUX AGRICOLES / P. 144

3/ LES VALLÉES SECONDAIRES / P. 152

// LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE / P. 178

1 / UN RECUIL AGRICOLE ET UNE FERMETURE PROGRESSIVE
DES FONDS DE VALLÉE ET DES COTEAUX / P. 179

2 / UNE BANALISATION ET UN APPAUVRISSEMENT DE L'ESPACE
PUBLIC : MARQUÉE PAR UNE AMBIANCE ROUTIÈRE / P. 181

3 / LA MEURTHE, UNE RIVIÈRE DEVENUE TROP DISCRÈTE ET
DÉCONNECTÉE DES USAGES : UNE VALLÉE AUJOURD'HUI MARQUÉE
PAR LES FLUX / P. 181

4 / UN PATRIMOINE PAYSAGER LIÉ À L'EAU SOUS-VALORISÉ ET
FRAGILISÉ FACE AUX ENJEUX / P. 182

5 / UN RÉSEAU DE RIVIÈRES IMPORTANT, SANS RÉEL USAGE
AUJOURD'HUI / P. 182

6 / UNE DENSIFICATION URBAINE DES FONDS DE VALLÉE SOUS
FORME DE MITAGE LE LONG DES GRANDS AXES ET D'UNE
DISPERSION DE L'HABITAT SUR LES COTEAUX / P. 182

7 / UNE MULTIPLICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS EN ENTRÉE DE VILLE
/ P. 183

8 / UNE RECONQUÊTE AMORCÉE DU CENTRE-VILLE DE ST-DIE-DES-
VOSGES / P. 183

9 / UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES NOUVELLES FORMES ARCHITECTURALES
QUI PERTURBE LA LECTURE DU PAYSAGE / P. 183

10 / UNE FRAGILISATION DES ESPACES AGRICOLES SUR LES PLATEAUX / P. 184

11 / UN APPAUVRISSEMENT DU LIEN ENTRE LES SOMMETS ET LES FONDS DE VALLÉES / P. 184

12 / UN PATRIMOINE HISTORIQUE SOUS-VALORISÉ / P. 185

13 / UN PATRIMOINE VERNACULAIRE FRAGILE / P. 185

// LES ENJEUX PAYSAGERS MAJEUR / P. 186

// LES ENJEUX DU TERRITOIRE :
CE QU'IL FAUT RETENIR / P. 196

CHAPITRE 7

PATRIMOINE MORPHOLOGIE URBAINE CONSOMMATION DES ESPACES P. 197

// UNE IDENTITÉ HÉRITÉE D'UNE LONGUE
HISTOIRE / P. 198

1 / UN PATRIMOINE REMARQUABLE ET RECONNU / P. 200

- > Au commencement... Le patrimoine antique
- > Le patrimoine religieux remarquable
- > Le patrimoine industriel
- > Le patrimoine architectural

**2 / UN PATRIMOINE VERNACULAIRE RICHE ET VARIÉ SUPPORT
D'IDENTITÉ LOCAL / P. 202**

// DES MORPHOLOGIES URBAINES CARACTÉRISTIQUES / P. 205

**1 / LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DE L'AXE STRUCTURANT
QU'EST LA VALLÉE DE LA MEURTHE / P. 206**

**2 / LA MOSAÏQUE URBAINE DU TERRITOIRE : DES PROFILS VARIÉS
DES COMMUNES RURALES / P. 208**

- > La notion de densité
- > Les formes urbaines des communes rurales

3 / CLASSIFICATION DES COMMUNES ET ENJEUX / P. 210

- > Communes dont la forme urbaine est constituée presque exclusivement de hameaux et d'habitations dispersées
- > Communes avec un cœur dense mais avec des extensions plus aérées en continuité de l'existant ou excentrées
- > Communes où le bâti du centre ancien est aéré avec des extensions linéaires ou éclatées.
- > Communes ayant conservé leur forme originelle

LES ENJEUX DU TERRITOIRE //
CE QU'IL FAUT RETENIR / P. 216

CHAPITRE 8

ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DES CAPACITÉS DE MUTATION ET DE DENSIFICATION DES TISSUS BÂTIS P. 215

// LE CADRE LÉGISLATIF/ P. 216

// ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE
2011-2021/ **P. 219**

1 / UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT FORESTIER / P. 220

2 / ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE 2011-2021/ P. 221

// ANALYSE DE LA CAPACITÉ DE MUTATION ET
DE DENSIFICATION DES TISSUS BÂTIS / **P. 223**

1 / LE SOCLE LÉGISLATIF / P.224

2 / DÉFINIR LES LIMITES DES TISSUS URBAIN EXISTANTS / P.225

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES- VOSGES

77 COMMUNES

Allarmon	Le Vermont
Anould	Les Poulières
Arrentès-de-Corcieux	Les Rouges-Eaux
Ban-de-Laveline	Lesseux
Ban-de-Sapt	Lubine
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	Lusse
Barbey-Seroux	Luvigny
Belval	Mandray
Bertrimoutier	Ménil-de-Senones
Biffontaine	Mortagne
Bionville	Moussey
Bois-de-Champ	Moyenmoutier
Celles-sur-Plaine	Naymont-les-Fosses
Châtas	Neuvillers-sur-Fave
Coinches	Nompatelize
Combrimont	Pair-et-Grandrupt
Corcieux	Pierre-Percée
Denipaire	Plainfaing
Entre-deux-Eaux	Provenchères-et-Colroy
Étival-Clairefontaine	Raon-lès-Leau
Fraize	Raon-l'Étape
Frapelle	Raon-sur-Plaine
Gemaingoutte	Raves
Gerbépal	Remomeix
Grandrupt	Saint-Dié-des-Vosges
Hurbache	Sainte-Marguerite
La Bourgonce	Saint-Jean-d'Ormont
La Chapelle-devant-Bruyères	Saint-Léonard
La Croix-aux-Mines	Saint-Michel-sur-Meurthe
La Grande-Fosse	Saint-Remy
La Houssière	Saint-Stail
La Petite-Raon	Saulcy-sur-Meurthe
La Salle	Senones
La Voivre	Taintrux
Le Beulay	Vexaincourt
Le Mont	Vienville
Le Puid	Vieux-Moulin
Le Saulcy	Wisembach



TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Le territoire a entrepris l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale afin d'avoir une vision d'avenir harmonieuse et cohérente.

Territoire de projets, la CASDDV se veut dynamique et proactive en matière d'urbanisme. Plus qu'un document de planification et d'usage des sols, le PLUiH est un véritable projet de territoire.

INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLUiH

REPÈRES



INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLUiH

// INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**1 / LE PLUiH : LE PROJET D'AVENIR
DU TERRITOIRE**

**2 / LE PLUiH , UN DOCUMENT S'INSCRIVANT
DANS UNE STRATÉGIE SUPRA-
INTERCOMMUNALE PLUiH**

**3 / LA CASDDV : 77 COMMUNES -
1 INTERCOMMUNALITÉ - 1 PROJET
COMMUN**

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification réglementaire ayant pour objectif d'orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, paysage, environnement etc.). Il constitue un vecteur majeur de retranscription du projet de territoire intercommunal. Fédérant autour d'un projet de territoire, il planifie un projet de développement durable pour les 10 à 15 prochaines années. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et sert de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager etc.).

1 / LE PLUiH : LE PROJET D'AVENIR DU TERRITOIRE

> Focus sur les récentes évolutions
législatives de la planification
urbaine

L'année 2000 marque un tournant majeur pour la planification urbaine. La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), en vigueur depuis le 13 décembre 2000, a modifié la structure générale de l'aménagement du territoire. Cette loi a introduit les Plan Locaux d'Urbanisme. Avec la loi SRU, le législateur a donné aux collectivités locales un outil d'aménagement permettant de s'affranchir

de la simple utilisation des sols afin **d'adopter un réel projet de territoire**. Une décennie plus tard, la prise de conscience des **problématiques et enjeux liés à l'environnement** apporte de profondes mutations à l'urbanisme et à la conception de l'aménagement du territoire.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, dite loi « ENE » ou plus communément nommé le Grenelle de l'environnement, a renforcé le contenu environnemental du PLU. Ainsi, **des modifications importantes ont été apportées au droit de l'environnement et à l'aménagement du territoire national**. Les formes d'urbanisation ont ainsi

profondément changé depuis l'ère de « la croissance urbaine ».

Cette mutation s'accompagne de la **place de plus en plus importante donnée à l'intercommunalité**, qui constitue également une avancée majeure pour porter à la bonne échelle un développement local équilibré et complémentaire. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 donne la priorité à l'échelon intercommunal et les outils au PLUi afin d'orienter **un urbanisme de plus en plus opérationnel à une échelle cohérente**. Depuis l'urbanisme est perçu comme un urbanisme de projet où des réponses qualitatives sont davantage demandées.



> Le PLUiH : pièces constitutives
(Article L.151-2 et suivants du code de l'urbanisme)

La CASDDV a souhaité se doter d'une politique de l'habitat commune en élaborant, avec le PLUi, un Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce dernier se présente comme un document stratégique d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale. Il est intégré au document général du PLUiH. Le PLUiH se compose de plusieurs pièces qui permettent d'expliquer et retranscrire le projet de territoire retenu pour les 10 à 15 prochaines années.



I //
LE RAPPORT
DE PRÉSENTATION
Partie explicative

II //
LES DOCUMENTS
RÉGLEMENTAIRES
Règlement graphique
et écrit, OAP & POA

III //
LE PADD
Partie politique et
prospective

IV //
LES ANNEXES
Partie informative

I // LE RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPORTE PLUSIEURS PARTIES.

Le diagnostic détaillé du territoire. Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux du territoire en matière d'habitat, de démographie, de tourisme, d'économie, de paysage, d'équipement, de positionnement géographique, d'environnement etc). Au-delà du simple état des lieux, le diagnostic permet d'identifier les dynamiques à l'œuvre et d'en tirer les grands enjeux pour le territoire de demain.

La justification des choix retenus pour la construction du projet de territoire. Basée sur les besoins identifiés dans le diagnostic, cette partie s'attache à expliquer et détailler tous les choix qui ont conduit au projet final.

L'incidence du projet sur l'environnement / L'évaluation environnementale. Ce processus vise à intégrer l'environnement dans le PLUiH et ce, en amont des réflexions. Cette évaluation doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme.

II // LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD).

Le PADD présente sous forme de document simple, court et non technique le projet d'urbanisme et d'aménagement à long terme, retenu par l'ensemble des élus de l'intercommunalité. Il exprime le projet politique pour les 10 à 15 prochaines années. Il formule les ambitions intercommunales en matière d'habitat, de développement économique, de gestion de l'espace etc. issu du diagnostic territorial. Le PADD est la pièce centrale du PLUiH qui se traduit dans la partie réglementaire du document d'urbanisme.

III // LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES : RÈGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE ET ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION.

La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires qui définissent les conditions d'urbanisation de chaque parcelle du territoire :

> **Le plan de zonage**, règlement graphique, qui délimite les différentes zones (zone agricole, zone naturelle, zone urbaine, zone à urbaniser).

> **Le règlement écrit décrit** pour chaque zone du PLUiH un règlement adapté à leur spécificité (destination des constructions, usages des sols et nature d'activité / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère / Les équipements et réseaux).

> **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** Les OAP sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel qui visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, commune, groupe de communes, territoire intercommunal).

> **Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)** présente les éléments de mise en œuvre de la politique de l'habitat. Il décrit le cadre détaillé des actions qui permettront de répondre aux objectifs figurant dans le PADD.

IV // LES ANNEXES.

A l'échelle d'un territoire intercommunal, l'élaboration du document d'urbanisme doit intégrer un certain nombre de servitudes. Ces servitudes sont annexées au PLUiH (Servitudes d'Utilité Publique, réseaux d'eau potable, d'assainissement etc.).

// INTRODUCTION GÉNÉRALE

> Des documents d'urbanisme communaux à une gestion commune de la planification urbaine de la Déodatie

Avant l'élaboration du PLUiH, **il y avait une grande diversité des documents d'urbanisme communaux**. Jusqu'à ce que la structure intercommunale prenne la compétence en matière de *Plan Local d'Urbanisme (PLU)*, de *document d'urbanisme en tenant lieu* et de *carte communale*, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, l'élaboration des documents d'urbanisme et leurs évolutions ont été effectuées **à la demande de chaque commune et à l'échelle de chaque territoire communal**.

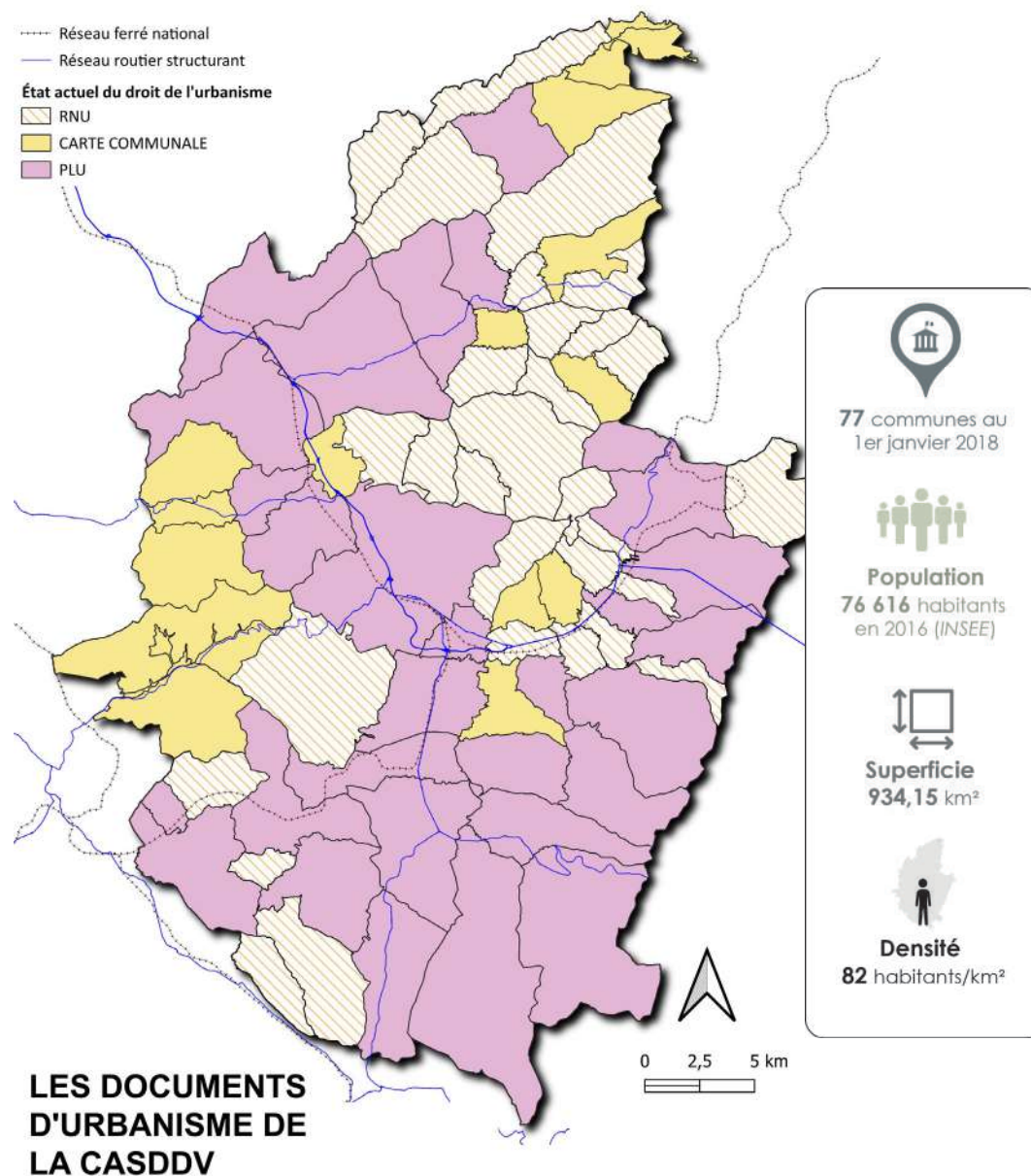
Dans un contexte de fusion, et en vue d'avoir une stratégie de planification et de programmation adaptée à la nouvelle échelle territoriale, la Communauté d'Agglomération a souhaité élaborer un PLUiH qui couvre l'ensemble des 77 communes de l'intercommunalité.

Jusqu'à approbation du PLUiH, le territoire était couvert par :

- > **30** Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
- > **17** Cartes communales,
- > **30** communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les PLU et les cartes communales ont été élaborés suivant différentes temporalités. De ce fait, ils ne sont **pas tous égaux au regard des dernières avancées législatives et sont, pour certains, obsolètes face aux enjeux actuels de la planification urbaine**.

Le PLUiH est donc l'opportunité de **se saisir d'un projet commun et d'une gestion homogène et harmonieuse du territoire intercommunal**.



2 / LE PLUiH, UN DOCUMENT S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE SUPRA-INTERCOMMUNALE

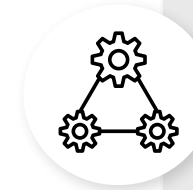
> Les plans et documents s'imposant au PLUiH : conformité et compatibilité

Il y a des normes et des documents qui se situent à un niveau géographique ou hiérarchique supérieur à celui des PLUiH.

Le PLUiH est un document encadré, notamment concernant l'usage de certains sols ou de normes qui s'imposent à l'Agglomération. Néanmoins, le PLUiH dispose de marges pour exprimer et fixer un projet de territoire adapté et partagé. C'est pourquoi le législateur a fixé soit, un lien de compatibilité, soit un lien de conformité avec ces documents de portée supérieure. Cependant le PLUiH de la Communauté d'Agglomération doit être un point de convergence des différentes politiques territoriales menées aux différentes échelles géographiques et ne peut y déroger.

> Les servitudes d'utilité publiques

Il existe au sein du Code de l'urbanisme, des règles de fond isolées qui prévalent sur le PLUiH. Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent une limitation administrative au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation et l'usage des sols (sols pollués, servitude de passage, périmètre de captage des eaux etc.). Les SUP sont prises en compte et portées à la connaissance du public dans les annexes au PLUiH.



LE PLUiH UN POINT DE CONVERGENCE DES POLITIQUES TERRITORIALES

ZNIEFF / NATURA
2000

PPR

MONUMENTS
HISTORIQUES

SERVITUDES DE GAZ

PÉRIMÈTRES DE
RÉCIPROCITÉ
AGRICOLAS

DÉFENSE NATIONALE

SALUBRITÉ ET À LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

ZONES HUMIDES

UNESCO

ETC.

CIRCULATION
ALIGNEMENT

ETC.

SRADDET

CHARTRE DE PAYS

SDAGE/SAGE

SRCE

SCHÉMA
D'EXPLOITATION DES
CARRIÈRES

Etc.

SRU

GRENELLE 1 & 2

ALUR

NOTRe

ELAN

PROTOCOLE DE
KYOTO

COP 21

NIVEAU
PLANÉTAIRE

NIVEAU
NATIONAL

PLANS ET
DOCUMENTS

PROTECTIONS

SERVITUDES

Intégration des servitudes, des normes et des enjeux fixés à une échelle supra-intercommunale

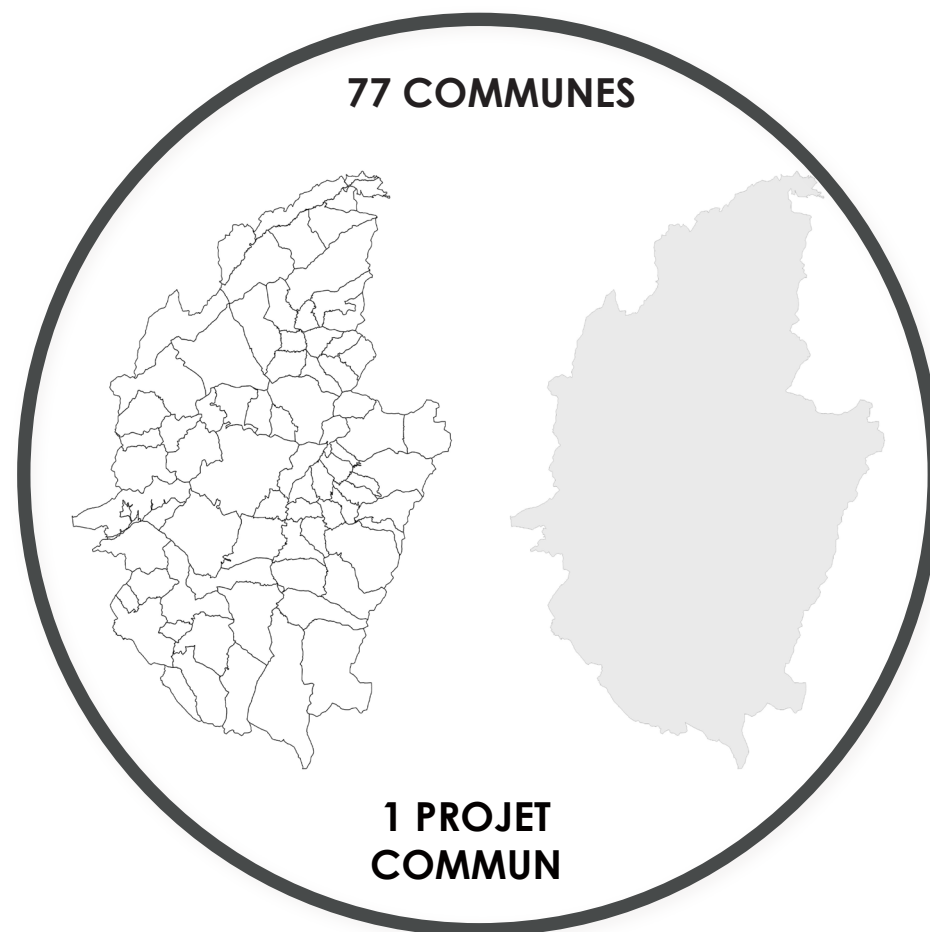
3 / LA CASDDV : 77 COMMUNES - 1 INTERCOMMUNALITÉ - 1 PROJET COMMUN

> Un territoire jeune : chronologie et périmètre institutionnel

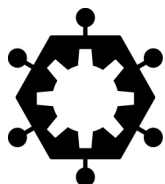
La loi **NoTRE** a imposé à toutes les communes françaises d'appartenir au 1er janvier 2017 à une intercommunalité. En Déodatie, les six Communautés de communes qui étaient en place (Saint-Dié-des-Vosges, Val du Neuné, Meurthe Fave et Galilée, Hauts-Champs, Pays des Abbayes, Vallée de la Plaine) ont fait le choix de l'ambition en fusionnant pour créer une Communauté d'Agglomération **forte de 74 communes et 81 000 habitants**, de Raon-les-Leau à Ban-sur-Meurthe-Clefcy et de Lubine à La Chapelle-devant-Bruyères.

Courant 2016, une fois ce périmètre défini et validé par le préfet, les élus et responsables administratifs de chaque structure se sont mis au travail. Des commissions ont été créées pour dresser un état des lieux humain, matériel et financier des six intercommunalités en vue de définir les **compétences** sur lesquelles travailler et lister les priorités : développement économique et touristique, fiscalité etc.

Très rapidement, Les Rouges-Eaux, Bois-de-Champ et Mortagne, trois communes rattachées à la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges, ont manifesté leur intention de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Validée par la Commission départementale de coopération intercommunale, leur intégration est effective depuis le 1er janvier 2018, ce qui porte à **77 le nombre de communes appartenant à l'Agglomération**.



// LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Aménagement
de l'espace

Équipements
touristiques

Équilibre social
de l'habitat

Protection des
espaces agricoles

Participation aux
actions du Pays
de la Déodatie

Équipements
culturels et sportifs

Signalétique

Environnement

Développement
économique

Accueil des gens
du voyage

Aménagement
des friches
industrielles

Création et gestion
de maisons de
services publics

Actions sociales

Déchets

Politique de
la ville

> Les fondements et objectifs de l'élaboration du PLUiH pour un projet commun

L'élaboration d'un PLUiH tient pour fil conducteur plusieurs objectifs :

- **Des objectifs réglementaires**, inscrits dans le Code de l'urbanisme, dans le Code de l'environnement et dans le Code de la Construction et de l'Habitation issus des grandes lois.
- Sur les 77 communes de la CASDDV, 57 sont classées «montagne» et, sont donc concernées par les objectifs liés à **la loi de modernisation, de développement et de protections des territoires de montagne du 28 décembre 2016** :
 - > Prendre en compte les spécificités des territoires de montagne et rendre la solidarité nationale plus effective,
 - > Soutenir l'emploi et le dynamisme économique en montagne,
 - > Réhabiliter l'immobilier de loisir par un urbanisme adapté,
 - > Renforcer les politiques environnementales à travers l'intervention des parcs naturels et régionaux.

Cette loi est une actualisation de la loi montagne du 9 janvier 1985 qui visait à établir un équilibre entre protection et développement des territoires de montagne. Les mesures portées par la loi du 28 décembre 2016 visent à répondre aux préoccupations quotidiennes de la population et aux enjeux auxquels sont confrontés les territoires de montagne, notamment en matière d'éducation, de lutte contre la désertification médicale et contre la fracture numérique.

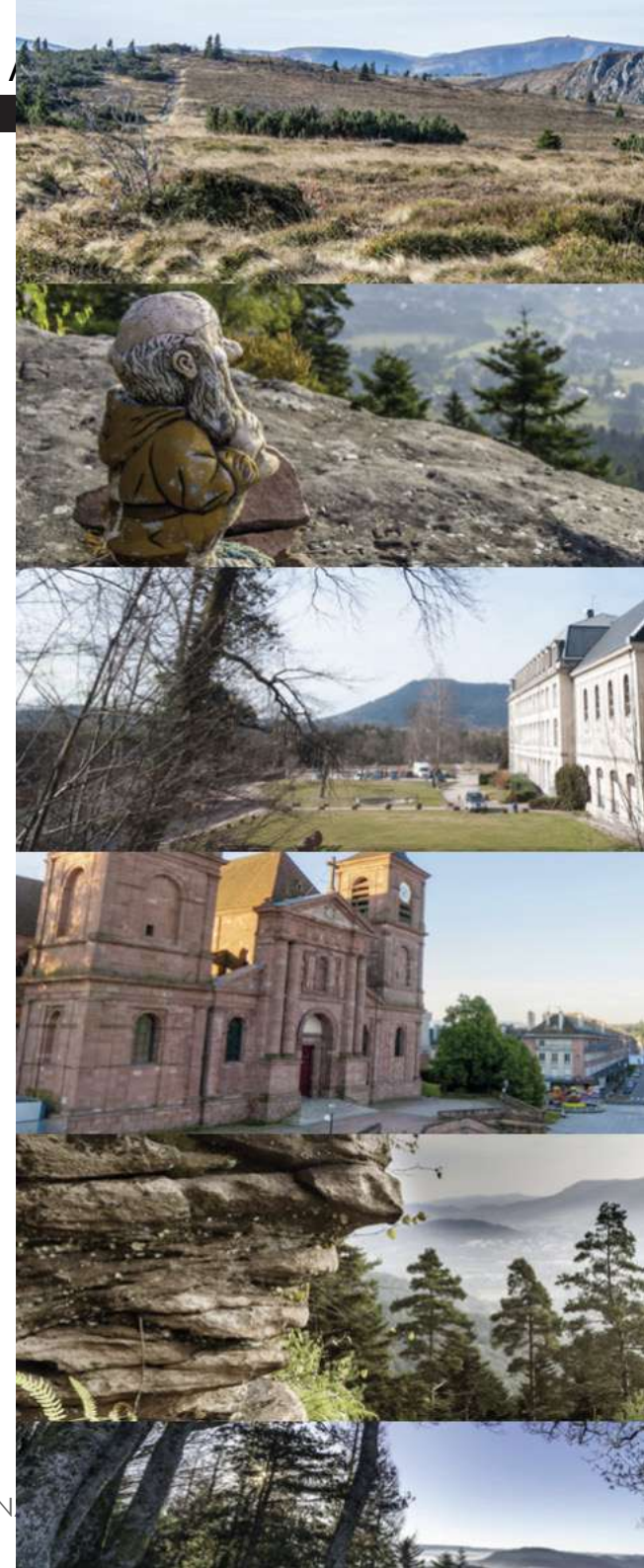
- **Des objectifs spécifiques au territoire** de la Déodaté, issus d'un travail collaboratif entre l'Agglomération et l'ensemble des maires du territoire intercommunal. Ces objectifs ont été inscrits dans la délibération de prescription du PLUiH. En effet, afin de préparer l'ensemble des élus à l'élaboration du PLUiH, les élus ont travaillé ensemble durant un an précédant le lancement de l'étude. Ces rencontres de travail ont eu pour objectifs de générer des habitudes de travail en commun à une nouvelle échelle territoriale et de mettre en avant les défis et les enjeux du territoire. C'est sur ces fondements qu'il a été décidé d'élaborer le PLUiH.

I. Assurer **l'attractivité** et le **rayonnement** de la CASDDV en faisant valoir ses atouts

II. Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les **équilibres territoriaux** au regard du défi démographique

III. Relever les **défis environnementaux** et renforcer les liens entre villes, forêts et campagnes

IV. Contribuer au **développement et à l'attractivité économique** du territoire pour assurer la création d'emplois et de richesses



> La gouvernance organisée en vue d'une dynamique collective

L'élaboration d'un PLUiH nécessite **une collaboration étroite** entre la Communauté d'Agglomération (CA) et ses communes membres. La nouvelle organisation territoriale mise en place depuis le 1er janvier 2017 a encouragé à **une définition sur-mesure des modalités de collaboration** entre communes dans le cadre de l'élaboration du PLUiH, de façon à organiser des **instances techniques** et des **instances décisionnelles** adaptées à la nouvelle échelle. Bien que le PLUiH soit un document intercommunal, la concertation étroite avec l'ensemble des élus locaux est indispensable afin d'intégrer les **spécificités locales** de chaque commune et d'obtenir **une appropriation collective du projet**. La collaboration est menée avec l'ensemble des communes tout au long de l'élaboration du PLUiH et jusqu'à son approbation.

Le Comité de Pilotage (COPIL) : Organe de travail pour la construction du projet composé de la Commission urbanisme.

- > Il définit les objectifs et orientations au cours des différentes étapes du PLUiH sur propositions du Comité Technique. Ce dernier a pour objectifs de coordonner les travaux des bureaux d'études, d'organiser le déroulement de la procédure et de définir les dispositifs d'élaboration du PLUiH.
- > Il formule des propositions à la conférence des maires.

La conférence des Maires composée du Président de la CA et de l'ensemble des maires (77), elle se réunit aux étapes clefs de la procédure d'élaboration du PLUiH avec pour rôle :

- > D'arbitrer et de définir les objectifs et les orientations au cours des différentes étapes du PLUiH qui lui sont proposés par le COPIL qui sont

ensuite validés par le Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire est composé de l'ensemble des délégués communautaires des communes membres de la CASDDV. Aux différentes étapes d'élaboration du PLUiH, il valide les objectifs et orientations.

Les Conseils Municipaux ont un rôle dans les instances décisionnelles du PLUiH en se réunissant pour débattre sur les orientations générales du PADD. En dehors de ces instances décisionnelles, plusieurs réunions et ateliers à destination des conseils municipaux sont organisés. L'objectif est :

- > De permettre aux élus de s'exprimer et de débattre sur l'ensemble des sujets du PLUiH,
- > De connaître au préalable la position de chacun
- > De rechercher des compromis, le cas échéant.

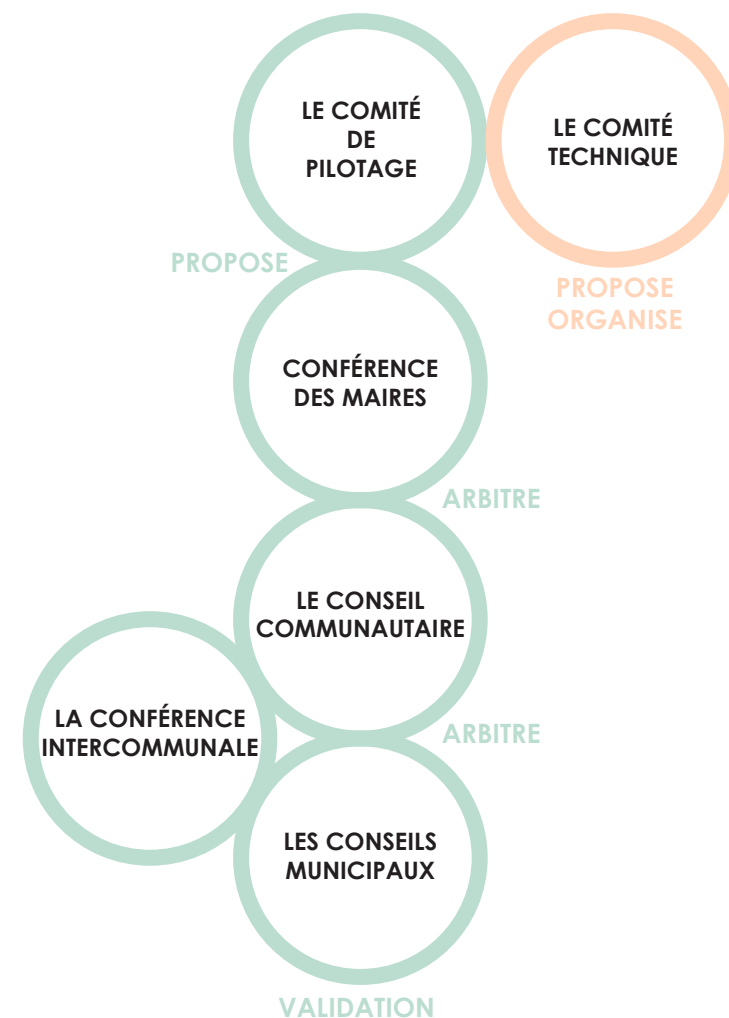
La Conférence Intercommunale réunit les maires des 77 communes membres de la CA. Elle se réunit à deux étapes clefs :

- > Avant le vote sur les modalités de collaboration avec les communes membres (L.153-8 du Code de l'urbanisme),
- > Avant l'approbation du projet de PLUiH au regard du dossier d'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur (L.153-21 du Code de l'urbanisme).

Les services de l'État (*Direction Départementale des Territoires des Vosges, ABF, etc.*) sont associés à la procédure d'élaboration du PLUiH. Ils s'assurent du bon respect et de la bonne intégration des politiques de l'État en matière d'urbanisme. Ils donnent un avis sur l'ensemble du document avant son approbation.



LE PLUiH UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DE L'ENSEMBLE DES ÉLUS DU TERRITOIRE



> Une concertation renforcée pour une appropriation commune du projet

L'élaboration d'un PLUiH implique la participation de tous les élus de la Communauté d'Agglomération, de tous les élus communaux mais également des **acteurs forces vives et des habitants du territoire**. L'implication de ces derniers permet au projet de prendre de l'ampleur en **intégrant les savoirs d'usages et en favorisant le lien social**. En effet, le territoire de la Communauté d'Agglomération est un carrefour des usages où différents acteurs se mêlent : habitants, commerçants, associations, agents immobiliers, etc.

La concertation avec la population du territoire est une obligation législative. Conformément aux **articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme**, une concertation préalable, associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées, doit se dérouler pendant toute la durée d'élaboration du PLUiH. Les collectivités qui élaborent un document d'urbanisme peuvent ensuite mettre en place des mesures de concertation additionnelles aux modalités imposées par la législation.

La Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en place **des modalités de concertation supplémentaires afin de favoriser la participation du plus grand nombre et aller plus loin que les simples mesures informatives**.

S'agissant de bâtir le socle pour l'avenir du territoire, la population Déodatienne, actrice du territoire, est donc invitée à participer à son élaboration.

Organisation de **réunions publiques**,
Organisation d'**ateliers de travail**
participatifs,
Distribution de **questionnaires**,
Création d'un **site internet** dédié avec mise
à disposition des documents de travail,
Bulletins d'information dans la presse locale
et dans le magazine de la collectivité,
Mise à disposition de **registres** dans les
mairies,
Enquête publique.



ATELIER PARTICIPATIF DANS
LE CADRE DU PLUiH

> L'élaboration du PLUiH : l'usage des données quantitatives et qualitatives

Le travail d'élaboration repose d'une part sur les différents moyens de concertation mis en place et listés précédemment, et d'autre part sur la collecte et l'usage de données quantitatives et qualitatives.

Pour comprendre le territoire et connaître ses enjeux, différentes sources statistiques et bibliographiques sont utilisées par la collectivité et les bureaux d'études en charge de l'élaboration du PLUiH. Toutes les sources utilisées sont des sources officielles et couramment utilisées à l'échelon national telles que les données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Le PLUiH a donc été élaboré en s'appuyant sur les dernières données statistiques disponibles et les chiffres issus du dernier recensement.

Les différents services techniques de la collectivité fournissent également des données et informations officielles et nécessaires à l'élaboration du PLUiH. Toutes les études et documents réalisés en parallèle (étude centre bourg, action cœur de ville, etc.) sont mis en parallèle du PLUiH. Bien qu'il s'agisse de différentes études, chacune ne doit pas avancer de manière isolée mais bien en corrélation.

Par ailleurs, avant le commencement du PLUiH, la Communauté d'Agglomération a travaillé en collaboration avec l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine, la SCALEN, afin d'établir un pré-diagnostic dans le cadre de la préfiguration du PLUiH. Les éléments issus de ces études sont repris pour l'élaboration du diagnostic du PLUiH.

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Ce premier chapitre s'attache à présenter la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, vaste territoire composé de 77 communes.

Le territoire a entrepris l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunal afin d'avoir une vision d'avenir harmonieuse et cohérente.

Territoire de projets, la CASDDV se veut dynamique et proactive en matière d'urbanisme. Plus qu'un document de planification et d'usage du sol, le PLUiH est un véritable projet de territoire.

REPÈRES



CHAPITRE 1 LA CASDDV

UN TERRITOIRE PORTEUR DE PROJETS

// L'AGGLOMÉRATION À GRANDE ÉCHELLE

// LES ENJEUX POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX

CHAPITRE 1 LA CASDDV UN TERRITOIRE PORTEUR DE PROJETS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// L'AGGLOMÉRATION
A GRANDE
ÉCHELLE



LUSSE

// L'AGGLOMÉRATION A GRANDE ÉCHELLE

UN TERRITOIRE PORTE D'ENTRÉE

L'analyse des dynamiques territoriales nécessite la compréhension des spécificités d'un territoire, mais également de ce qu'il partage avec son environnement, car les espaces ne sont pas indépendants les uns des autres. En effet, leur développement dépend des biens qu'ils échangent, des personnes qui se déplacent de l'un à l'autre ainsi que des informations qui circulent entre eux. Ces flux convergent vers des centres ou, à l'inverse, diffusent vers des périphéries, accentuant ou atténuant ainsi les inégalités ou les collaborations.

1 / UN TERRITOIRE ANCRÉ DANS LE MAILLAGE RÉGIONAL

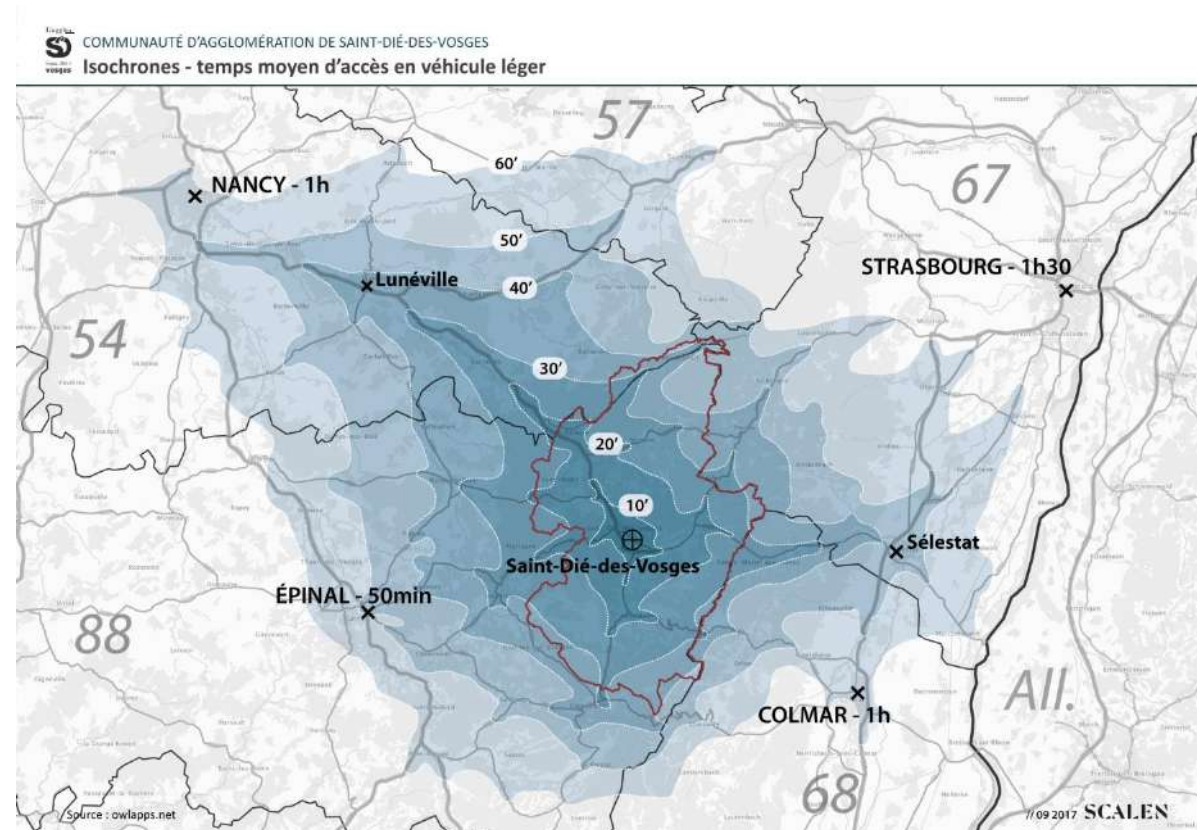
> Le territoire dans la dynamique du Grand Est

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est situé au sein de la Région Grand Est, à l'extrémité Est du département des Vosges. Le territoire est limitrophe aux départements du Haut-Rhin (68), du Bas-Rhin (67) et de la Meurthe-et-Moselle (54). Ainsi le territoire est qualifié comme un territoire « porte d'entrée » du fait de sa situation de carrefour.

Intégralement situé dans le massif vosgien, le territoire se situe en position centrale entre deux grandes dorsales européennes :

- **Le sillon mosellan** qui représente l'épine dorsale de la Lorraine avec ses industries et ses entreprises, organisé autour de l'axe Thionville-Metz-Nancy-Epinal en prolongement direct vers le Luxembourg et la Belgique,
- **La vallée du Rhin** qui relie l'Allemagne au nord et la Suisse au sud via Strasbourg et Mulhouse.

Cette proximité positionne le territoire dans un axe intéressant, à l'articulation du réseau routier lorrain et alsacien. La présence de la 2 x 2 voies et des échangeurs qui desservent le territoire communautaire, lui confèrent ainsi une réelle connexion sur ces 2 grands axes. Réseau qui est néanmoins contraint par une topographie plus marquée à l'Est du territoire, constituant ainsi une frontière naturelle et historique entre la Lorraine et l'Alsace. Les travaux de modernisation des réseaux



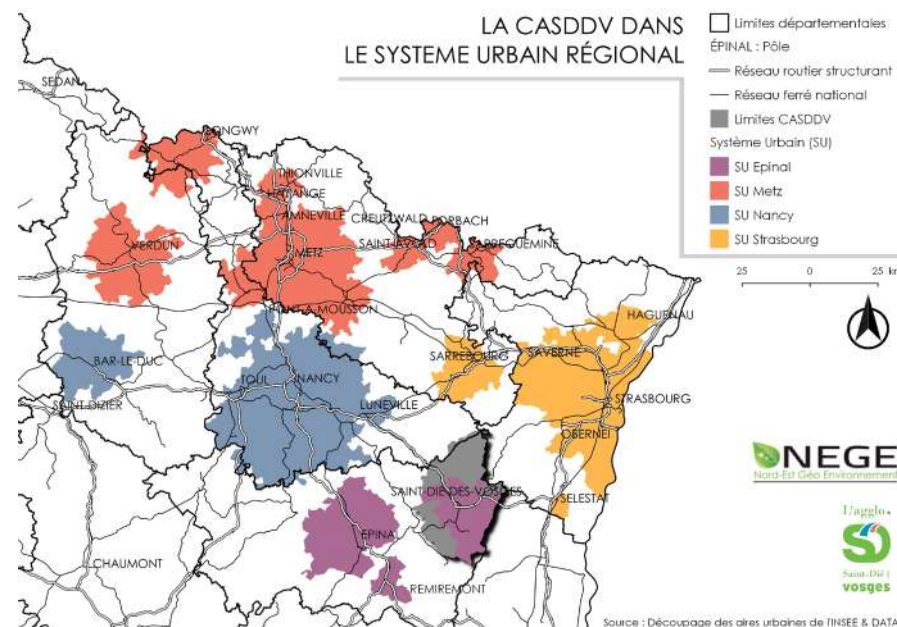
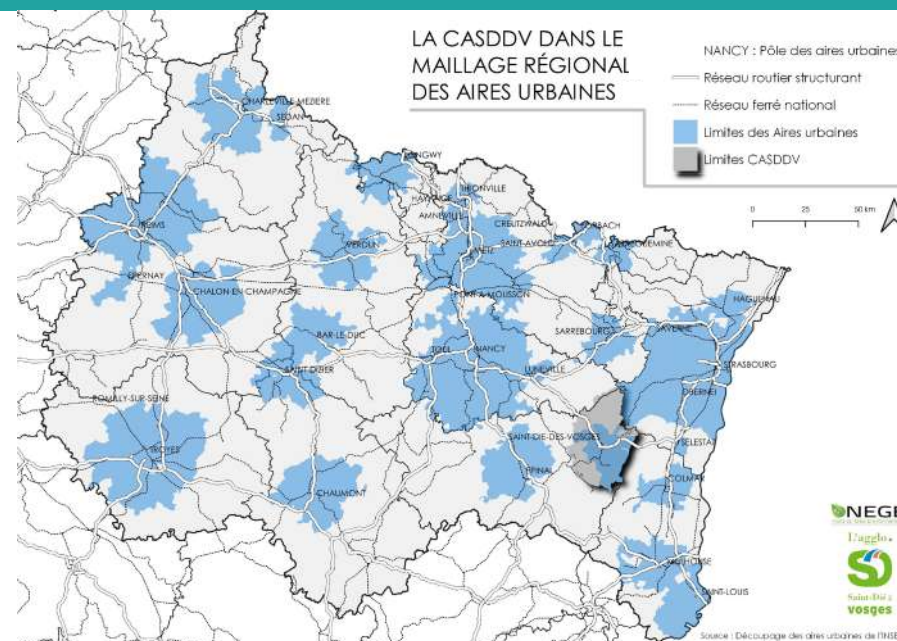
rouriers et ferroviaires ont favorisé un désenclavement du territoire, et en particulier, une meilleure connexion à l'agglomération nancéienne. Ces axes structurants garantissent l'accès aux agglomérations voisines : Saint-Dié-des-Vosges se situe ainsi à 50 min d'Épinal, à 1h de Nancy, à 1h30 de Strasbourg et, grâce au récent développement de l'offre TGV, à 2h30 de Paris.

En terme de liaison ferroviaire, la liaison TER cadencée avec Nancy et le couloir lorrain est de qualité et l'amélioration en perspective de la ligne vers Strasbourg offre des solutions régionales qui se trouvent complétées par les liaisons TGV quotidiennes vers Paris, dont une liaison directe en 2h30.

Malgré sa bonne accessibilité et sa bonne connexion au maillage routier régional, le territoire se trouve en **marge des grandes métropoles** du Nord-Est. Ainsi, la Communauté d'Agglomération a organisé les conditions d'un développement autonome. Les liens avec les territoires proches (et notamment Nancy, Épinal, Strasbourg, Colmar et Mulhouse), sont bien réels, mais somme toute limités. Les échanges domicile-travail et les mouvements résidentiels traduisent la réalité de cette autonomie. De fait, les difficultés économiques rencontrées par le territoire ont eu des incidences directes sur l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Bien qu'étant indépendante, l'aire urbaine de Saint-Dié-des-Vosges (englobant seulement une partie du territoire selon les données INSEE) **entretient des liens étroits avec d'autres territoires et notamment avec Épinal**. Ces relations sont notamment d'ordre économique. Selon l'INSEE, le territoire fait partie du Système Urbain d'Épinal. En effet, la première échelle d'analyse du fonctionnement urbain de l'ex Lorraine met en lumière des relations de proximité des aires urbaines. Ces relations forment des systèmes urbains locaux qui se caractérisent par les liens qu'une ou plusieurs aires urbaines tissent avec leur voisinage.

Cependant, **la position « porte d'entrée »** de l'Agglomération suggère d'autres relations avec les territoires limitrophes. En effet, ce vaste territoire de 77 communes en position de porte d'entrée et bénéficiant d'une bonne accessibilité, a des échanges quotidiens avec les territoires voisins. Cela s'exprime au travers des migrations pendulaires, domicile-travail, effectuées quotidiennement. Ces échanges se font réciproquement, notamment avec la Meurthe-et-Moselle et l'Alsace.



> Un territoire : plusieurs espaces vécus

Le découpage du territoire en bassins de vie de l'INSEE, permet à une échelle plus fine de comprendre les dynamiques spatiales à l'œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Bien que le territoire intercommunal soit un territoire cohérent, à l'échelle locale, différentes influences s'exercent.

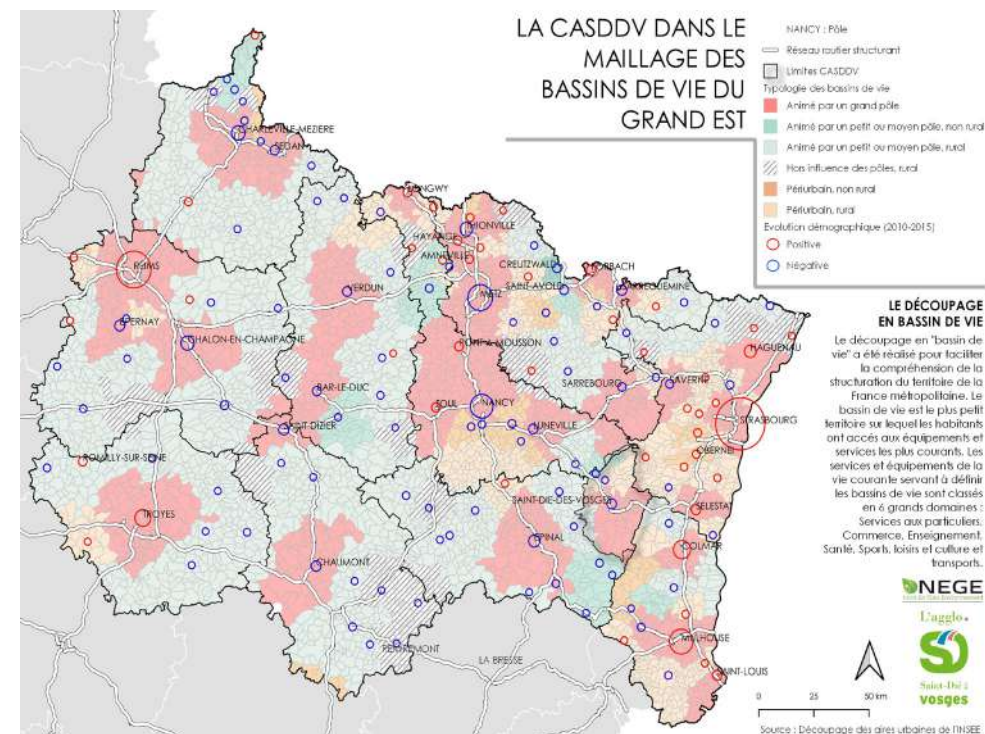
La notion de bassin de vie selon l'INSEE : Chaque bassin de vie est construit autour d'un **pôle de services**. Il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux **équipements et services les plus courants**. Il ne fait pas référence aux déplacements domicile-travail. L'INSEE donne une typologie de ces bassins de vie. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Chacune des communes de la CASDDV est donc rattachée à un bassin de vie. Les données de l'INSEE mettent en évidence l'influence de **plusieurs bassins de vie sur le territoire intercommunal**.

Le territoire est au croisement de **6 bassins de vie** :

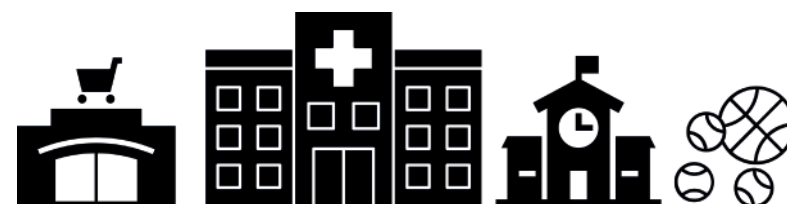
- **Celui de Raon l'étape**, bassin de vie animé par un petit ou moyen pôle non rural,
- **Celui de Moyenmoutier**, bassin de vie périurbain rural,
- **Celui de La Broque**, bassin de vie périurbain rural,
- **Celui de Saint-Dié-des-Vosges**, bassin de vie animé par un grand pôle,
- **Celui de Bruyères**, bassin de vie animé par un petit ou moyen pôle rural,
- **Celui de Gérardmer**, Bassin de vie animé par un petit ou moyen pôle non rural.

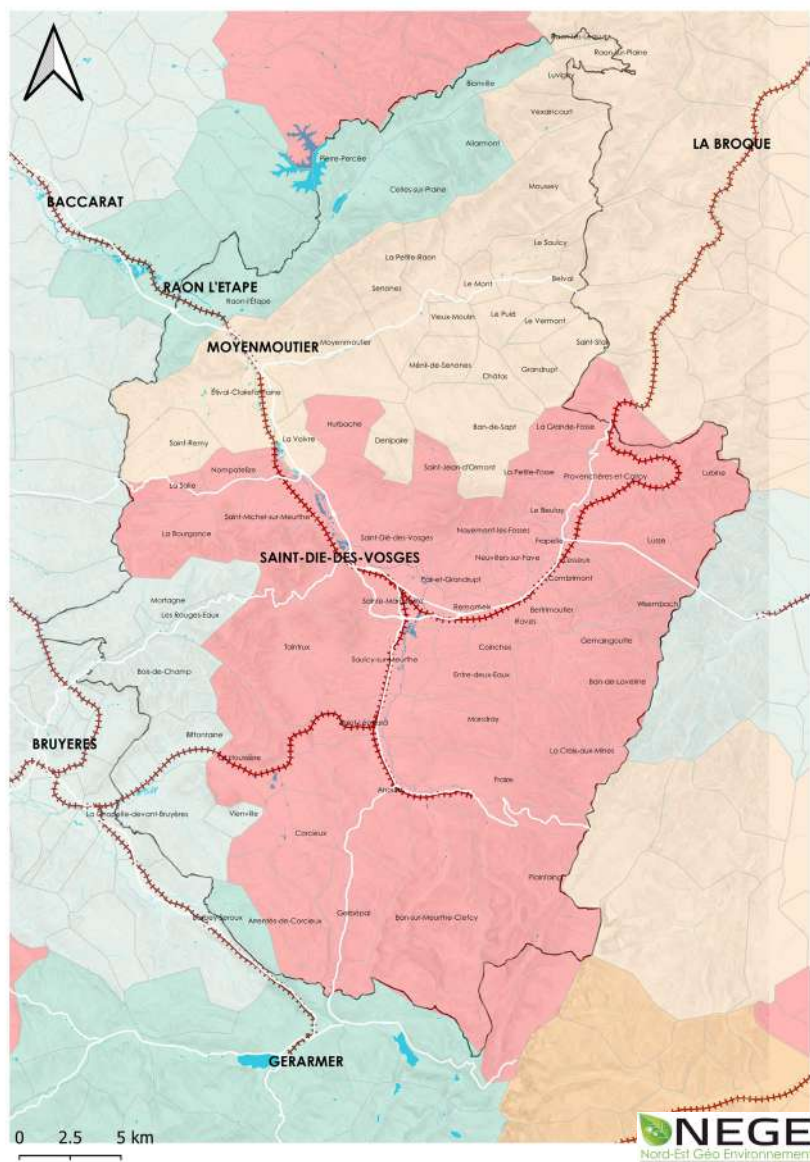
Le découpage en bassins de vie permet de comprendre les espaces vécus par les habitants de la CASDDV. Il permet également de donner des précisions sur le niveau d'accès aux services et équipements. La commune de Saint-Dié-des-Vosges reste le pôle central qui rayonne sur le territoire puisqu'elle possède des services et équipements de catégorie supérieure qui rayonnent sur le grand territoire (hôpital, écoles, etc.).

Néanmoins, la structure locale est relativement intéressante puisque les habitants ont accès à des services et équipements de nécessité quotidienne relativement proches de chez eux.

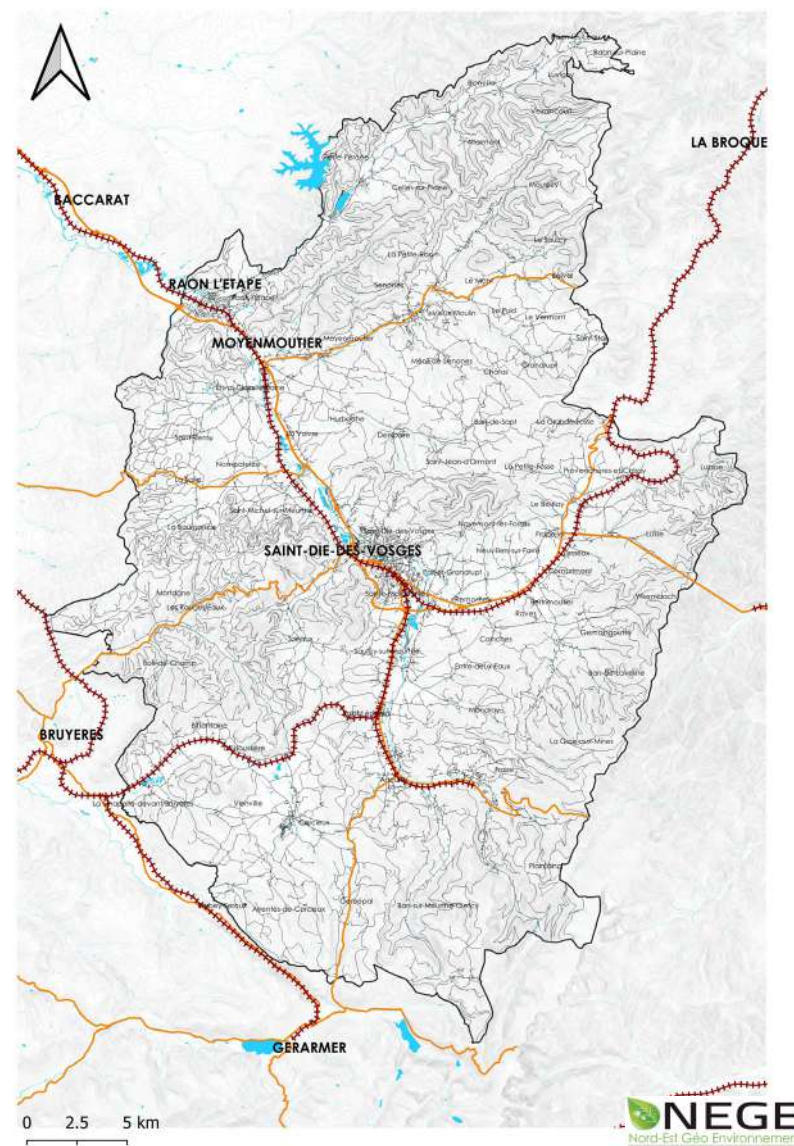


Cette analyse indique que les ménages sortent peu du territoire pour avoir accès aux équipements et services nécessaires à leur vie quotidienne. Cela est rendu possible par un maillage routier secondaire important, bien qu'il soit déterminé par la topographie accidentée du territoire.





ZOOM SUR LES BASSINS DE VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



ZOOM SUR LE MAILLAGE ROUTIER LOCAL

2 / UNE AGGLOMÉRATION EN INTERACTION AVEC LES TERRITOIRES INSTITUTIONNELS

> Des complémentarités et coopérations avec le PETR du Pays de la Déodatie

Si la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est **porteuse de nombreux projets ambitieux** en matière d'équipements, de mobilité, d'habitats etc., elle tisse des liens très étroits avec le Pays de la Déodatie pour un développement commun et cohérent.

Un pays est un territoire de projet, caractérisé par une « *cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale* » ; **un lieu d'action collective qui fédère** des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations etc. autour d'un projet commun de développement. C'est un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local. En 2015, suite à la loi MAPTAM de janvier 2014, la structure passe en **Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)**.

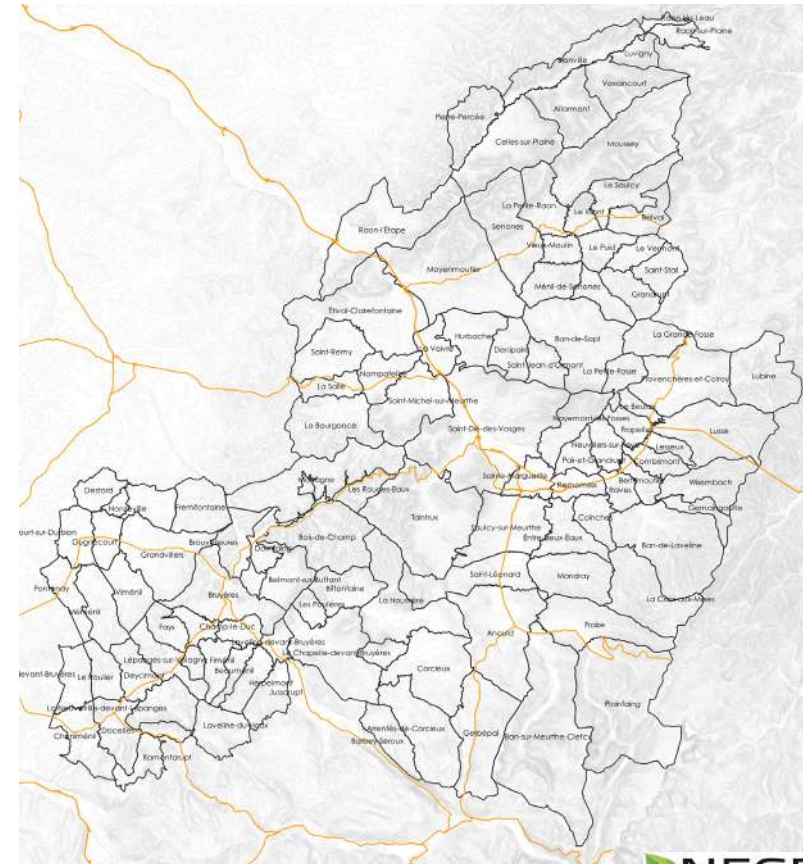
Les 77 communes de la CASDDV font partie du périmètre du PETR du Pays de la Déodatie.

// REPÈRES HISTORIQUES

1998	1999	2001	2002	2004	2005	2015
Programme de redynamisation du bassin textile de la Haute-Meurthe Origine d'une réflexion autour de la notion de pays	Lancement officielle de la démarche	Mars : Création du syndicat mixte du Pays de la Déodatie Instance de décision et de gestion du pays Décembre : Mis en place du Conseil de développement	Le Conseil de développement se constitue en association	L'arrêté de périmètre date du 28 février 2004	Le contrat de pays est signé le 28 février 2005	Passage en PETR et élargissement du périmètre géographique.

Le PETR du Pays de la Déodatie c'est :

- 119 communes
- 3 Intercommunalités
- Près de 105 000 habitants
- Territoire entièrement dans le massif vosgien
- 70% du territoire est couvert de forêts
- Un territoire très industrialisé
- Une activité touristique multi saison



NEGE
Nord-Est Géo Environnement

PÉRIMÈTRE DU PETR DU PAYS DE
LA Déodatie

Les priorités du projet de développement du Pays de la Déodatie entendent répondre aux enjeux du territoire. Leur mise en œuvre repose sur les principes et valeurs d'actions suivants :

- Le développement durable
- Le développement solidaire
- La participation des habitants
- Tisser du lien
- Construire de la transversalité
- Principe de subsidiarité
- Principe de souveraineté
- Faire du Pays un territoire d'expérimentation
- Faire du Pays un territoire pédagogique
- L'évaluation et démarche d'amélioration continue



> Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Créé à l'initiative des régions, les Parcs Naturels Régionaux regroupent autour d'un **projet de développement durable**, les communautés de communes, départements ainsi que les villes et agglomérations aux portes du territoire. Le rôle du Parc est de s'organiser autour **d'un projet de territoire où la préservation des patrimoines (naturels et bâtis) est au service du développement local**.

Le PNR met en œuvre des actions en lien avec 5 missions définies par Décret :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culture,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social,
- L'accueil, l'éducation et l'information du public,
- L'expérimentation et la recherche.

Le PNR des Ballons des Vosges a été créé en juin 1989. Aujourd'hui il rassemble 201 communes réparties sur quatre départements (les Vosges, le Haut-Rhin, le territoire de Belfort et la Haute-Saône) pour une superficie de 2 921 km². Le territoire compte 251 707 habitants. **A ce titre il est le plus peuplé des Parcs naturels régionaux.**

Créé autour de la Grande Crête, du Ballon d'Alsace et du plateau des Mille étangs, il s'étend depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil-les-Bains.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement **la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire**. Acteur clé de la préservation des patrimoines, le PNR des Ballons des Vosges contribue tout autant au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur **le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux**. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

La charte décline les quatre grandes orientations que s'est fixé le PNR des Ballons des Vosges :

Orientation 1 // Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire

Orientation 2 // Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources

Orientation 3 // Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité

Orientation 4 // Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

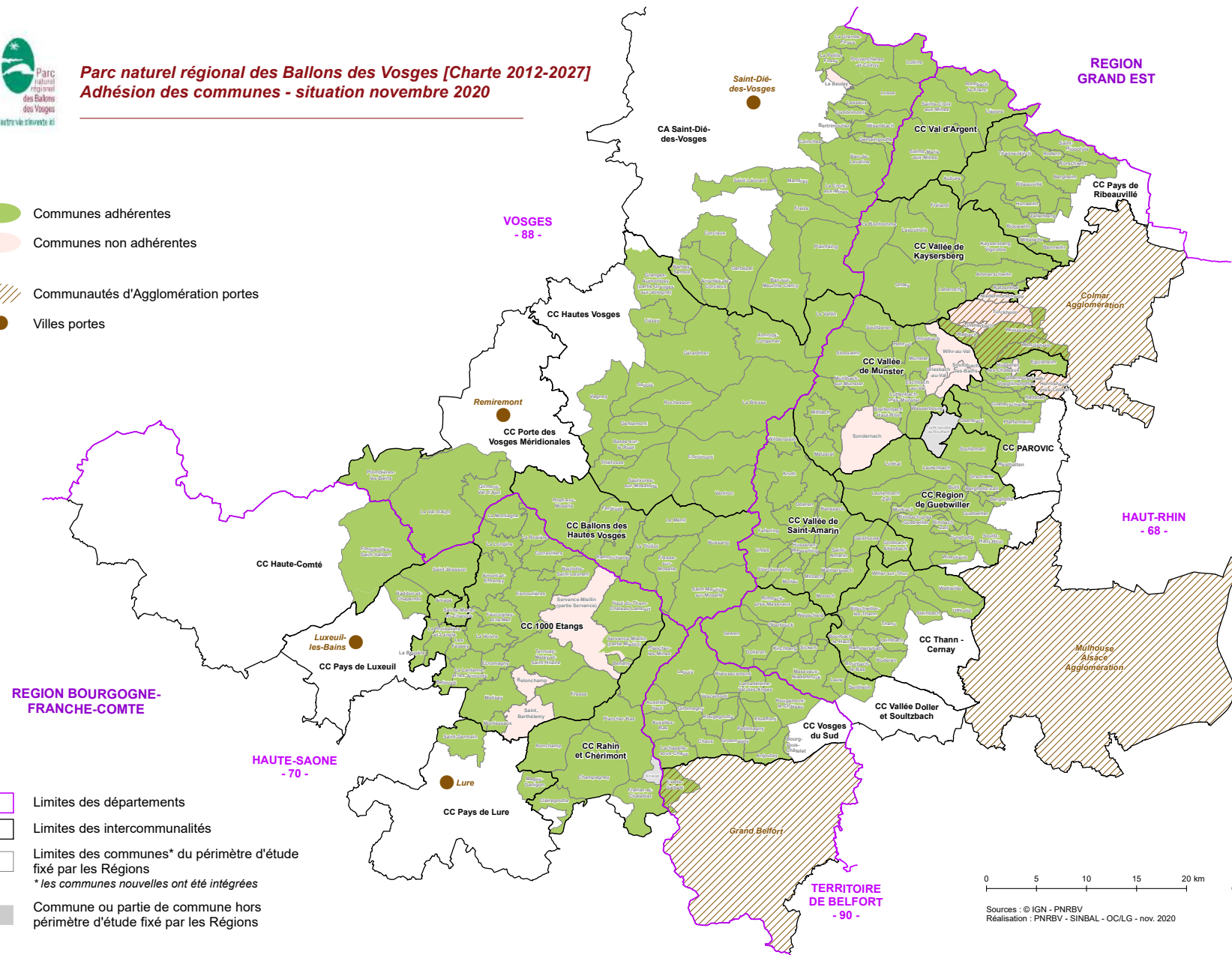
La Communauté d'Agglomération est directement concernée puisque **22 communes intègrent le périmètre du PNR des Ballons des Vosges**.



Parc naturel régional des Ballons des Vosges [Charte 2012-2027] Adhésion des communes - situation novembre 2020

- Communes adhérentes
- Communes non adhérentes
- Communautés d'Agglomération portes
- Villes portes

- Limites des départements
- Limites des intercommunalités
- Limites des communes* du périmètre d'étude fixé par les Régions
* les communes nouvelles ont été intégrées
- Commune ou partie de commune hors périmètre d'étude fixé par les Régions



Sources : © IGN - PNRBV
Réalisation : PNRBV - SINBAL - OCILG - nov. 2020

// LES ENJEUX POUR
UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DANS
UN CONTEXTE DE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE



CELLES-SUR-PLAINE

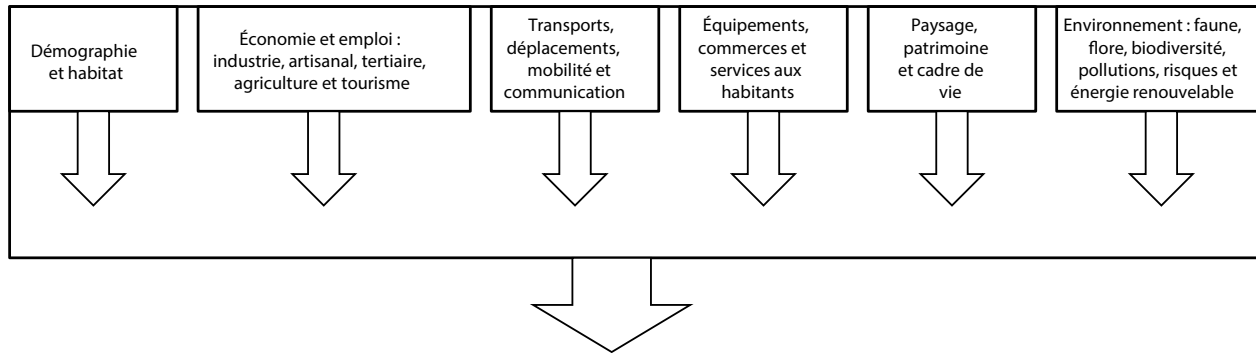
// LES ENJEUX POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

UN DIAGNOSTIC **PARTAGÉ ET PROBLÉMATISÉ AUTOUR DE DEUX SUPRA-ENJEUX**

L'attractivité démographique de la Déodaté et la construction de ses projets autour de la problématique environnementale

// LA RÉFLEXION DIAGNOSTIC : UN TERRITOIRE DE TRANSITION

Identification des enjeux : forces, faiblesses et potentialités



IDENTIFICATION DE DEUX SUPRA-ENJEUX

- 1. LA VITALITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE
- 2. L'ENVIRONNEMENT, LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITÉ ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

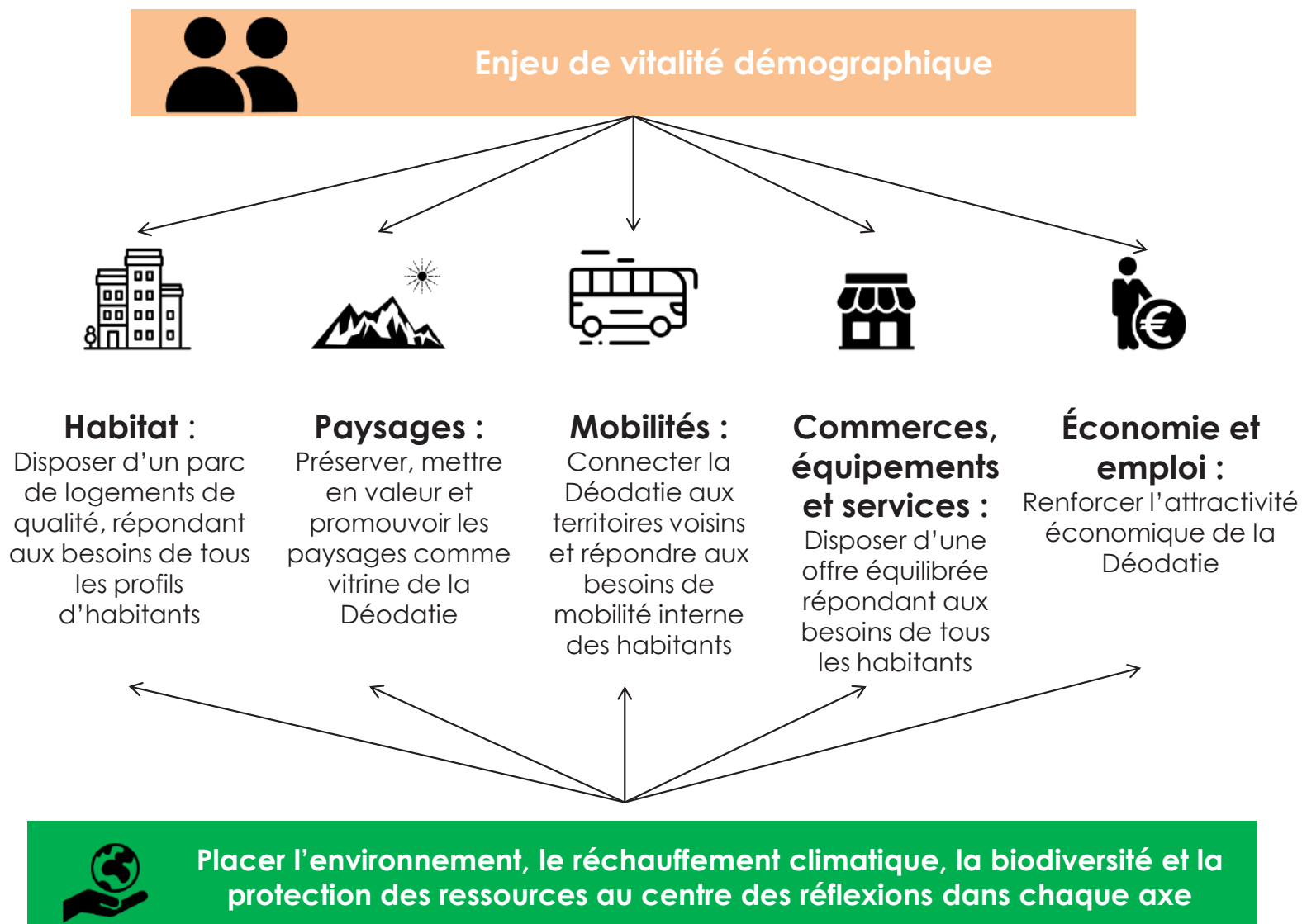
Afin de co-construire ce diagnostic avec les élus, la population et les acteurs du territoire, 6 ateliers de travail thématiques ont été organisés. Sur la base de leurs résultats, deux supra-enjeux ont été identifiés. Il s'agit des enjeux transversaux qui devront guider l'ensemble des actions du territoire par la suite.

Ces deux supra-enjeux sont :

- La recherche de **vitalité et d'attractivité démographique**
- **Le bloc environnemental** comprenant la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, la sauvegarde de la biodiversité et la préservation des ressources.

Si chaque bloc thématique présente des enjeux qui lui sont propres, les deux supra-enjeux synthétisent les liens existants entre eux.

Ainsi les réponses apportées à chaque thème devront répondre aux impératifs des deux supra enjeux.



1 / SUPRA-ENJEU N°1 : L'AMBITION DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE

SUSCITER LE DÉSIR DE RESTER, REVENIR OU VENIR HABITER LA

Déodatie

La Déodatie présente des signes de fragilité sur le plan démographique. La baisse de plus de 3000 habitants observée entre 2011 et 2016 est la face visible de la problématique. La progression du vieillissement de la population couplée à la diminution du nombre de ménages avec enfants laisse entrevoir une accélération du recul démographique si la Déodatie ne parvient pas à renouer avec l'attractivité et à attirer de nouveaux ménages de l'extérieur.

Plusieurs phénomènes sociétaux peuvent expliquer cette situation :

- Le départ des jeunes dans les grandes agglomérations extérieures pour faire leurs études mais sans revenir ensuite,
- La progression du taux de divorce,
- L'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, qui en soi est une excellente chose, mais qui nécessite des aménagements sociétaux,
- L'inscription du territoire dans une région Grand Est, qui souffre elle-même d'un déficit d'attractivité.

Afin de mettre en perspectives les enjeux démographiques de la Déodatie, nous réaliserons dans cette partie **une mise en contexte des grandes dynamiques démographiques internationales, nationales et régionales**. Nous insisterons sur trois thématiques centrales pour la compréhension du fonctionnement des dynamiques de la Déodatie :

- **La concurrence du Grand Est par les régions littorales exacerbée par la maritimisation de l'économie française,**
- **À l'échelle locale, la concurrence de la Déodatie par les métropoles régionales et les secteurs frontaliers,**
- **La présence sur le territoire d'un phénomène international : le rétrécissement urbain.**

DONNÉES CLÉS DE L'INSEE

	Perte de 3 010 habitants entre 2015 et 2021
	Augmentation du nombre de ménages
	Diminution du nombre de ménages avec enfant(s) -914 entre 2015 et 2021
	Augmentation du nombre de ménages d'une personne (+1 215 entre 2015 et 2021)
	Augmentation des + de 60 ans (+1 657 entre 2015 et 2021)

UN DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ DU GRAND EST AGGRAVÉ PAR UNE CONCURRENCE NOTABLE ENTRE LES TERRITOIRES

Si nous prenons un peu de recul et que nous nous intéressons à la démographie des régions françaises, nous pouvons noter une rupture nette matérialisée par une diagonale Nord-Ouest Sud-Est. Ainsi toutes les régions localisées au sud de cette diagonale connaissent une vitalité démographique nettement plus importante que celles localisées au nord (sauf Île-de-France). La première explication à ce phénomène peut être trouvée du côté du développement économique.

> La désindustrialisation comme déclencheur de la crise

La région ex-Lorraine a connu de multiples épisodes de désindustrialisation (sidérurgie, charbon, textile). Ces épisodes ont entraîné à l'échelle régionale une crise démographique et socioéconomique consolidée par la plus récente crise des subprimes de 2008. Ces difficultés sont visibles dans l'ensemble des anciennes régions industrielles. Les anciennes régions industrielles peuvent être définies comme étant des territoires de grande taille, où l'industrie a été le principal moteur de développement mais qui, suite à la disparition de secteurs d'activités traditionnels n'ont jamais vu leur offre d'emplois intégralement reconstituée et qui sont confrontées depuis à des difficultés économiques et démographiques (Battiau, 1998 ; Mérenne-Schoumaker, 2011).

Pour Gachelin (1999), la désindustrialisation de ces anciennes régions industrielles est liée à deux facteurs majeurs. Le premier est la concurrence entre les énergies

qui a eu un impact dévastateur sur les anciens bassins houillers. Le second est la mondialisation qui a entraîné une concurrence internationale et une relocalisation des appareils productifs ayant impacté cette fois-ci les bassins sidérurgiques mais également textiles.

Ainsi, si l'origine de la problématique est connue, une question subsiste : **pourquoi la région n'est-elle toujours pas parvenue à renverser la tendance et à conclure sa reconversion ?**

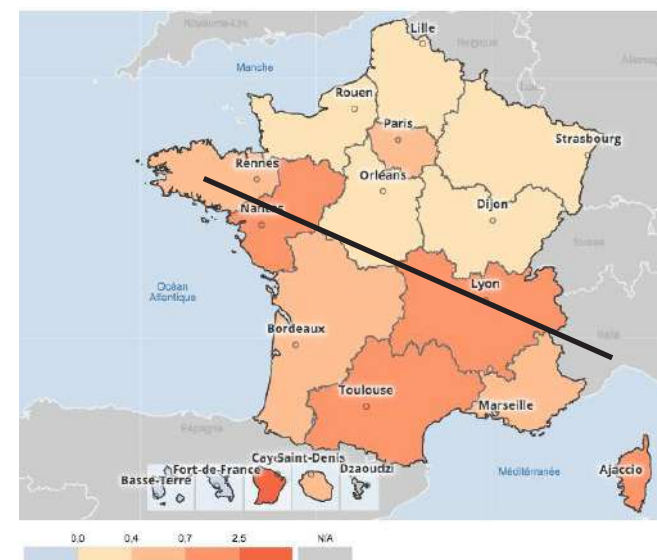
> Une maritimisation de l'économie entraînant une concurrence entre les régions françaises

Parallèlement au déclin des anciennes régions industrielles, les littoraux ont connu une rapide prospérité. Ainsi, à partir des années 1960, l'industrialisation s'est développée rapidement dans les pays développés. Pour Mérenne-Schoumaker (2011), cette maritimisation de l'économie est issue de cinq facteurs principaux :

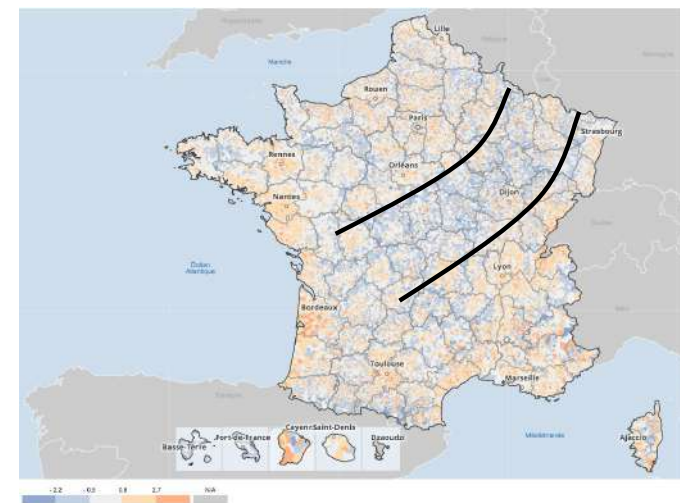
- La mondialisation de l'économie qui impose d'importer et d'exporter matières premières et produits transformés par voies maritimes,
- L'accessibilité des sites,
- La disponibilité des terrains,
- Les synergies possibles entre activités,
- Les politiques volontaristes des pouvoirs publics pour aménager ces espaces.

Face au constat du développement des régions littorales, les anciennes régions industrielles françaises, en plus d'une concurrence mondialisée ayant enclenché le processus de désindustrialisation, doivent aujourd'hui faire face à une concurrence entre les régions de France

métropolitaine pour reconvertir leur économie.



Évolution annuelle moyenne de la population des régions entre 2012 et 2017, en % (source INSEE, fond IGN)



Évolution annuelle moyenne de la population par commune entre 2012-2017, en % (source INSEE, fond IGN)

Le constat que nous venons de dresser à l'échelle régionale se vérifie à l'échelle communale.

Pour Le Bras et Todd (2013), les zones de décroissance démographique se situent en France du Massif Central à la Lorraine. Ceci correspond aux communes des anciennes régions industrielles mais également aux communes de la diagonale du vide (Figure 20). À l'inverse on remarque que les communes implantées le long des littoraux bénéficient d'une bonne vitalité démographique.

> Un dynamisme démographique qui n'est pas uniquement le fruit de la prospérité économique

Pour Madelin et al. (1990) il existe un « effet régional » qui peut influencer le dynamisme d'une région. Cet « effet régional » englobe toutes les particularités propres à un territoire, ses traditions, son savoir-faire, le poids syndical, etc. En d'autres mots deux territoires avec les mêmes spécificités théoriques (par exemple un positionnement littoral avec des équipements portuaires et une bonne accessibilité) n'auront pas forcément la même vitalité économique et démographique. Il sera donc important de comprendre quelles sont les particularités de l'ancien bassin houiller lorrain qui peuvent impacter son développement économique.

Dans sa communication sur la décroissance des villes moyennes en France à l'école d'été des urbanistes de 2020, Julie Chouraqui a mis en avant l'attractivité des régions à aménités, notamment les régions littorales de la moitié Sud de la France. Ainsi, ces régions où il est réputé faire bon vivre grâce à un climat favorable et des paysages agréables bénéficieraient d'une plus grande

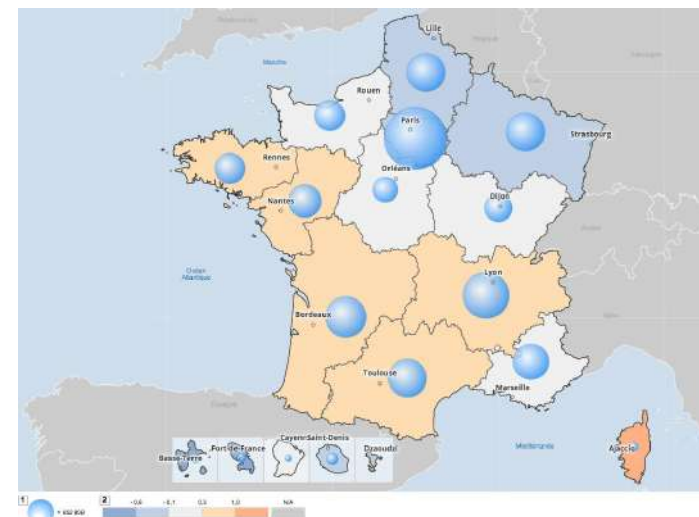
attractivité. Le facteur économique ne serait donc pas le seul dans la balance. Le constat dressé par Chouraqui fait ici clairement écho à l'effet régional de Madelin.

Pour vérifier ces affirmations, nous pouvons nous concentrer sur le solde migratoire (différence entre les entrants et les sortants) des régions. Par le biais de cet indicateur nous pouvons remarquer la même rupture entre les régions localisées au Nord et au Sud de la diagonale fictive Nord-Ouest / Sud-Est. Les régions localisées dans la partie Sud bénéficient en grande majorité d'une balance migratoire favorable illustrant leur grande attractivité pour la population. Cependant, nous ne pouvons noter de corrélation entre dynamique migratoire et dynamique économique. Ainsi, la région Île de France qui bénéficie de la plus grande concentration d'emplois au lieu de travail connaît un solde migratoire annuel moyen négatif entre 2011 et 2016 (-0,5%).

Nous proposons par ailleurs de comparer deux régions qui ont un nombre d'emplois très proche mais qui pourtant ne bénéficient pas de la même attractivité. La région Nouvelle-Aquitaine (5 956 978 hab en 2016) disposait en 2016 de 2 322 302 emplois contre 2 074 206 pour la région Grand Est (5 549 586 hab en 2016). La même année la région Nouvelle-Aquitaine disposait de 0,39 emplois par habitant contre 0,37 pour la région Grand-Est. Ce faible écart ne semble pas être de nature à expliquer à lui seul la différence d'attractivité des deux régions. Ceci corrobore les propos de Chouraqui (2020) sur l'importance de l'image des régions et du cadre de vie offert aux habitants dans leur choix d'installation.

Pour Daignon, Oliveau et Blöss-Widmer (2016), la poussée de croissance des régions littorales repose avant tout

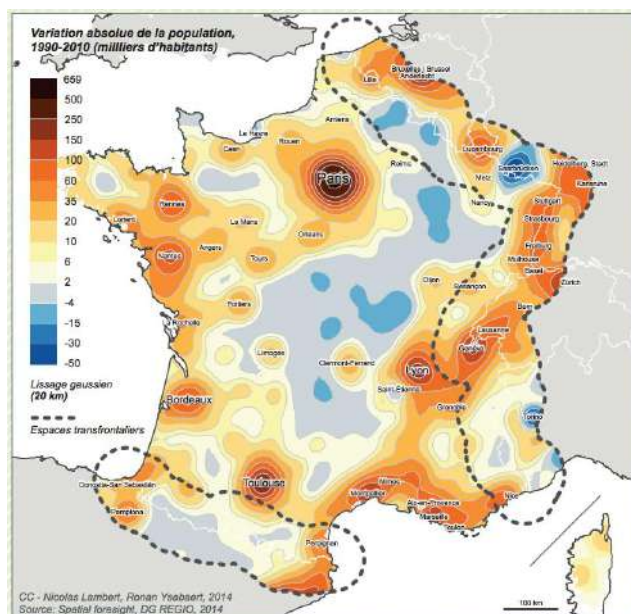
sur un flux migratoire de personnes âgées et non pas uniquement sur une migration économique. Ainsi, une partie de l'immigration au sein des régions littorales serait donc motivée par les aménités locales plutôt que par l'emploi.



Évolution annuelle moyenne du solde migratoire des régions entre 2011 et 2016, en % et nombre d'emplois au lieu de travail en 2016 (source INSEE, fond IGN)

> Un dynamisme frontalier accentuant les disparités régionales

Si la région Grand-Est souffre d'une concurrence importante des régions littorales, l'attrait pour les secteurs frontalier est lui créateur de disparités régionales. Ainsi l'ancienne région Alsacienne portée par l'agglomération strasbourgeoise bénéficie d'une grande vitalité économique et démographique grâce à son ouverture vers l'Allemagne. L'un des défis de la Déodatie sera de capitaliser sur sa proximité avec ce territoire pour capter une partie de ses retombées positives en proposant une offre de vie complémentaire à ce territoire qui arrive à saturation.



Variation absolue de la population entre 1990 et 2010 dans les espaces frontaliers (Lambert et Ysebaert 2014)

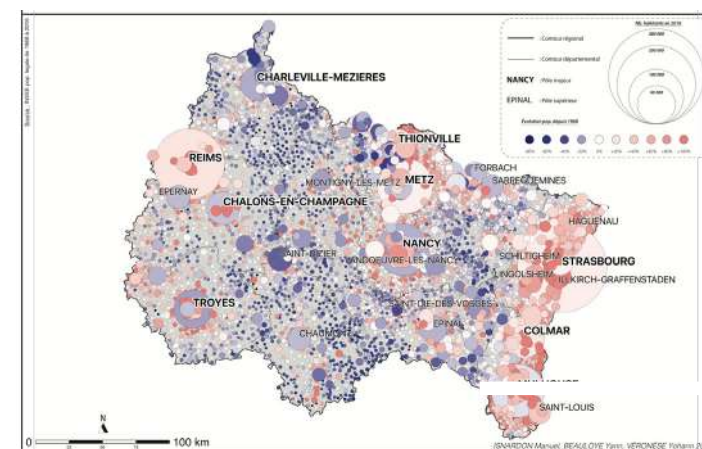
> À l'échelle du Grand Est et des Vosges : une concurrence des petites et moyennes villes avec les grandes agglomérations mais également avec leurs communes périurbaines

Si l'on s'intéresse à la croissance démographique des communes du Grand Est sur une temporalité longue, en l'occurrence de 1968 à 2016, on peut remarquer que la région connaît trois secteurs de dynamisme démographique :

- **Le premier** est localisé dans la partie occidentale de l'ex Champagne-Ardenne. Ces territoires, portés notamment par le dynamisme de l'agglomération rémoise bénéficient également de l'influence du bassin parisien.
- **Le second** secteur n'est autre que le sillon lorrain, porté par les agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal, bien que le chef lieu vosgien ne semble pas bénéficier de la même prospérité. Notons également que la ville de Nancy, hors agglomération connaît une croissance négative sur l'ensemble de cette période.
- **Enfin le secteur alsacien** s'avère être le plus dynamique du Grand Est, porté par l'agglomération strasbourgeoise et sa proximité avec l'Allemagne et la mégalopole européenne.

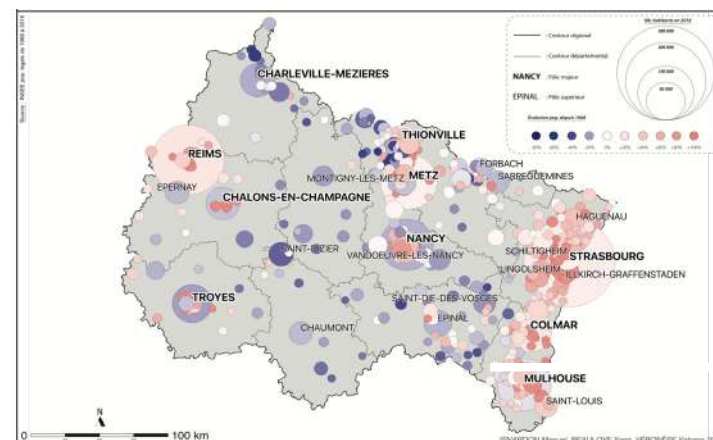
Ces trois secteurs démographiquement prospères se retrouvent entrecoupés par deux diagonales à la démographie exsangue. La Déodatie est localisée dans la diagonale la plus orientale. Ces deux diagonales concentrent la majorité des espaces ruraux, dépourvus de métropole d'envergure nationale. Ici la compétition s'opère avec d'un côté les petites villes et les espaces

ruraux et de l'autre côté les grandes agglomération.



Croissance démographique des communes du grand Est entre 1968 et 2016 (d'après données INSEE population légale de 1968 à 2016)

> Des villes en déclin concurrencées par leurs communes périurbaines



Croissance démographique des communes de plus de 2000 habitants du Grand Est entre 1968 et 2016 (d'après données INSEE population légale de 1968 à 2016)

Si l'on se concentre sur la croissance démographique des communes de plus de 2000 habitants, seuil de classification des villes par l'INSEE, nous pouvons remarquer dans un premier temps que les villes en déclin démographique sont surreprésentées dans les départements à dominante rurale (Meuse, Haute Marne, Ardennes, Vosges), ceci confirmant la concurrence des grandes aires urbaines.

Nous pouvons également remarquer que des villes telles que Nancy, Troyes, Epinal, Saint-Dié des Vosges, Châlons-en-Champagne, Forbach ou encore Sarreguemines connaissent une croissance démographique négative entre 1968 et 2016 alors qu'une grande partie des communes périurbaines composant leurs aires urbaines réciproques connaissent des croissances positives.

Ceci illustre parfaitement l'importance du développement périurbain dans la construction des processus de décroissance des villes centres.

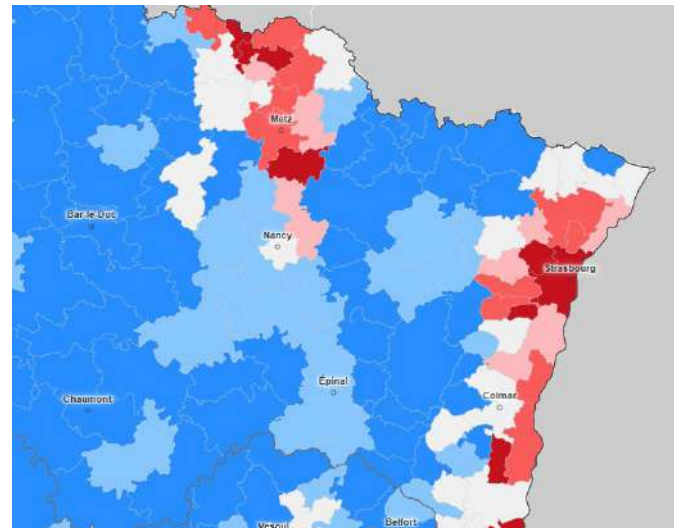
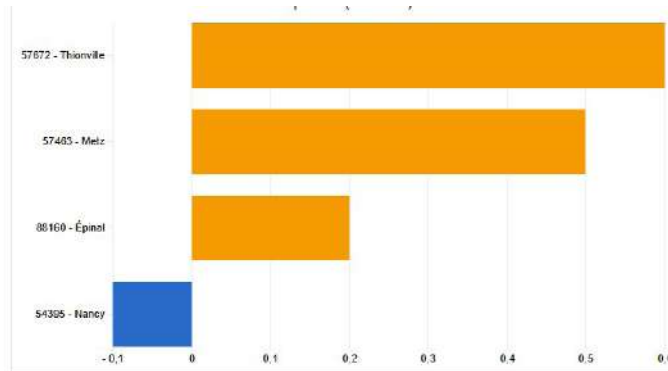
> Les locomotives du sillon lorrain qui commencent à montrer des signes d'essouffement

Il est possible de constater que les principales villes du sillon lorrain sont touchées par un déclin urbain et une périurbanisation. C'est le cas des 4 principales villes du sillon lorrain (Thionville, Metz, Nancy et Épinal) qui ont toutes les 4 entamé une dynamique de déclin urbain.

La vitalité de ces 4 métropoles doit également être regardée à l'échelle de leurs agglomération, le développement s'étant grandement opéré de manière extensive sur leurs communes périurbaines. Dès lors nous pouvons remarquer que les agglomérations d'Epinal et de Metz sont elles-mêmes en situation de déclin,

confirmant leur fragilité. La vitalité de Nancy et de Thionville semblent ainsi portée par leurs communes périurbaines.

Sur la période récente en revanche des villes comme Thionville, Metz ou encore Épinal renouent avec la démographie.



Évolution annuelle moyenne de la population des EPCI entre 2015 et 2021, en %

> Le phénomène de déclin urbain, également appelé villes rétrécissantes, très présent dans les Vosges et la Déodatie

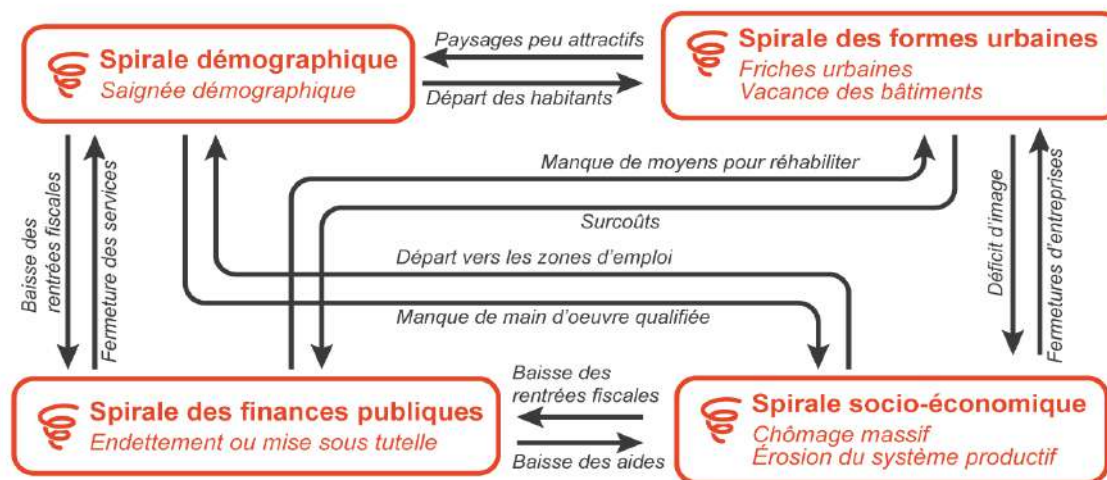
En 2008, la crise des subprimes fait vaciller le monde et place au premier plan les faiblesses de la mondialisation. La problématique des villes en déclin, ou shrinking cities, avec des exemples aussi spectaculaires que Détroit, Cleveland ou Flint, suscite alors l'intérêt des chercheurs internationaux pour cette thématique. En Europe, ce thème est étudié dès le début des années 2000 avec l'analyse de l'impact économique et démographique de la réintégration des villes d'ex-Allemagne de l'Est (Hannemann, 2003 ; Kabish et al., 2006 ; Florentin et al., 2009).

Ce phénomène de « contraction urbaine » est aujourd'hui mondialisé et est visible dans l'ensemble des pays développés (Audirac, 2007).

Les villes rétrécissantes peuvent être définies comme étant des espaces urbains qui ont connu de façon cumulative et sur un temps long, une déprise démographique et un déclin économique ayant entraîné des problèmes sociaux et couramment une crise des finances publiques locales. Cette situation de crise démographique, économique et sociale impacte par ailleurs plus ou moins lourdement les formes urbaines, notamment via une progression du nombre de friches et de bâtiments vacants et par une dégradation des espaces publics (Cauchi-Duval, Cornuau, Rudolph, 2017 ; Florentin, 2016 ; Fol et Cunningham-Sabot, 2010 ; Sowa, 2015).

La région Grand Est et la Déodatie sont particulièrement touchés par ce phénomène.

LE PHÉNOMÈNE DE DÉCLIN URBAIN



Les symptômes du déclin urbain
(Florentin et Bouron extrait de Florentin
2016)



Photographie de Détroit, la ville rétrécissante la plus médiatisée

> Les événements ayant favorisé l'émergence de ce phénomène

LA PÉRIURBANISATION

La périurbanisation s'est développée en France dans les années 70 sous l'impulsion de Valérie Giscard d'Estaing. La littérature scientifique a unanimement identifié ce modèle d'urbanisation comme l'un des principaux facteurs d'émergence du rétrécissement urbain (Depraz, 2017 ; Baccaini et Sémecurbe, 2009 ; Marchal et Stébé, 2018 ; Damon et al, 2016, Bacqué et al., 2016 ; Desponds et Gatineau

LA SECONDE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Des tournants importants dans les grandes dynamiques démographiques ont favorisé la mutation de l'organisation de nos sociétés et de nos territoires. La diminution de la fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie, l'augmentation du nombre de ménages et la diminution de leur taille sont les caractéristiques de la seconde transition démographique que vivent aujourd'hui les sociétés industrielles (Van de Kaa, 1987 ; Ogden et Hall, 2000 ; Champion, 2001).

Ainsi l'augmentation des petits-ménages résultants d'une fécondité plus tardive et de la progression du nombre de ménages bi-actifs profiterait aux centre-villes, ces jeunes ménages, actifs et dynamiques étant attirés par l'offre culturelle et de services qui y sont proposés (Ogden et Hall, 2000 ; Buzar et al. 2007).

LA MÉTROPOLISATION DE NOTRE MAILLAGE URBAIN

Si la compétition entre les villes est mondiale, elle est également visible localement. Ainsi, pour Lang (2005), désormais les investissements privés s'orientent en priorité vers les territoires qui possèdent, de façon cumulative, des infrastructures de qualité, une main d'œuvre qualifiée dense et des réseaux importants d'acteurs économiques. Pour Amin et Thrift (1994), les villes attractives sont celles disposant par ailleurs d'un maillage dense d'institutions politiques, économiques et culturelles. Les grandes agglomérations se trouvent donc favorisées au détriment des petites villes (Wolff et al. 2013, Muro et Whiton, 2017).

L'IMPACT DES POLITIQUES LIBÉRALES

Les travaux de Baudet-Michel, Fol, Quéva et al. (2018) ont mis en évidence des récurrences entre la mise en place de politiques économiques libérales et l'accélération des publications liées au déclin urbain. Les auteurs décrivent cette phase politique comme étant une « période où le pouvoir exécutif et les courants politiques majoritaires émettent des projets de loi visant notamment à baisser les impôts sur les sociétés et les (hauts) revenus des ménages. Le volet urbain de cette politique de l'offre se traduit par des concessions ou exonérations vis-à-vis des acteurs porteurs de projets immobiliers (Brenner 2004 ; Fol et Morange 2014) [...] Des mesures de réduction des dotations aux services publics et/ou des ressources étatiques allouées aux collectivités locales sont souvent prises conjointement. »

Ces politiques économiques libérales impactent donc les moyens des collectivités territoriales qui se trouvent amputées d'une partie de leurs capacités d'investissement.

BIBLIOGRAPHIE

Ogden P., Hall R. (2000), « Households, Reurbanisation and the Rise of Living Alone in the Principal French Cities », *Urban Studies*, vol. 37, n° 2, p. 367-390.

Buzar S., Ogden P., Hall R., Haase A., Kabisch S., Steinführer A. (2007), « Splintering Urban Populations : Emergent Landscapes of Reurbanisation in Four European Cities », *Urban Studies*, vol. 44, n° 4, p. 651-677.

Hannemann C., (2003), « Schrumpfende Städte in Ostdeutschland – Ursachen und Folgen einer Stadtentwicklung ohne Wirtschaftswachstum », *Politik und Zeitgeschichte*, Bundeszentrale für politische Bildung.

Kabisch S., Haase A., Haase D. (2006), « Beyond Growth. Urban Development in Shrinking Cities as a Challenge for Modeling Approaches », *UFZ, Center for environmental Research*.

Florentin D., Fol S., Roth H., 2009, « La 'Stadtschrumpfung' ou 'rétrécissement urbain' en Allemagne : un champ de recherche émergent », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 445, URL : <http://www.cybergeo.eu/index22123.html>.

Audirac I. (2007), « Some Thoughts about Urban Shrinkage in a Sea of Growth », Paper presented to the International Conference The Future of Shrinking Cities : Problems, Patterns and Strategies of Urban Transformation in a Global Context, February 8-9, University of California at Berkeley.

Cauchi-Duval N., Cornuau F., Rudolph M., (2017), « La décroissance urbaine en France : les effets cumulatifs du déclin », *Métropolitiques*, 26 avril 2017.

Florentin D., « Shrinking city », *Géoconfluences*, novembre 2016.

Fol, S. & Cunningham-Sabot, E. (2010). « Déclin urbain » et Shrinking Cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine. *Annales de géographie*, 674(4), 359-383. doi:10.3917/ag.674.0359.

Sowa, C., « La pratique du projet urbain dans les villes rétrécissantes : de nouveaux rôles pour l'architecte ? », *Annual Congress 2015 « Definite space – fuzzy responsibility »*, AESOP, Prague, 13-16/07/2015.

. Depraz, S. (2017). *La France des marges: Géographie des espaces « autres »*. Paris: Armand Colin. doi:10.3917/arco.depra.2017.01.

Baccāini B., Sémécurbe F., (2009). *La croissance périurbaine depuis 45 ans*, INSEE Première n°1240, Juin 2009.

Marchal, H. & Stébé, J. (2018). *La France périurbaine*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Damon, J., Marchal, H. & Stébé, J. (2016). Les sociologues et le périurbain : découverte tardive, caractérisations mouvantes, controverses nourries. *Revue française de sociologie*, vol. 57(4), 619-639. doi:10.3917/rfs.574.0619.

Bacqué, M., Charmes, É., Launay, L. & Vermeersch, S. (2016). Des territoires entre ascension et déclin : trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine. *Revue française de sociologie*, vol. 57(4), 681-710. doi:10.3917/rfs.574.0681.

Desponds, D. & Gatineau, L. (2018). Des périphéries sous influence : l'attraction économique de l'agglomération parisienne,

accélérateur du changement social ? *Annales de géographie*, 719(1), 78-102. doi:10.3917/ag.719.0078.

BERTRAND V. (2010) : « Ecoquartiers : une solution à l'étalement urbain ? » in : « L'Ecosociété. Une société plus responsable est-elle possible », dirigé par Gabriel Wackermann, Paris, Ellipses, pp. 599-617.

Van de Kaa D. (1987), « Europe's Second Demographic Transition », *Population Bulletin*, vol. 42, p. 1-57.

Ogden P., Hall R. (2000), « Households, Reurbanisation and the Rise of Living Alone in the Principal French Cities », *Urban Studies*, vol. 37, n° 2, p. 367-390.

Champion A. (2001), « A changing demographic regime and evolving polycentric urban regions : Consequences for the size, composition and distribution of city populations », *Urban Studies*, vol. 38, n° 4, p. 657-677.

Lang T. (2005), « Insights in the British Debate about Urban Decline and Urban Regeneration », Working Paper, Leibniz-Institute for Regional Development and Structural Planning (IRS), Eckner.

Wolff M., Wiechmann T., 2013, « Urban Shrinkage in a Spatial Perspective – Operationalization of Shrinking Cities in Europe 1990–2010 », *Communication au AESOP–ACSP Joint Congress*, 15-19 juillet, Dublin.

Baudet-Michel S., Fl S., Quéva C. et al. (2018). *Villes petites et moyennes : évolutions et stratégies d'action*. Volume 1, Etat de l'art international. Caisse des dépôts et CGAET.

Brenner N. (2004), *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford, 351 p.

Morange M., Fol S. (2014) *Ville, néolibéralisation et justice*. Justice spatiale - Spatial justice, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques.

Battiau M., *L'industrie. Définition et répartition mondiale*, Paris, SEDES, Campus Géographie, 1998.

Gachelin C., *La localisation des industries*, Paris, PUF, Coll. Management, 1999.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 2002, *La localisation des industries – Enjeux et dynamiques*, 3e édition corrigée et mise à jour. Ed. Presses Universitaires de Rennes, 243 p.

Le Bras H., Todd E., *Le Mystère français*, Seuil, 2013

Lambert N., Ysebaert R., 2014, *Dynamiques de population*, L'Observatoire des territoires.

Madelin, Maliverney Jacques, Minni Claude. L'industrie se déplace vers l'ouest et le sud-ouest. In: *Economie et statistique*, n°230, Mars 1990. Communes, métropoles, régions : l'espace français. pp. 55-64;

Chouraqui J., 2020, « Villes moyennes et décroissance », communication à l'Université d'été des Urbanistes de Châtelleraut, 29 août 2020.

Doignon Y., Oliveau S., Blöss-Widmer I., 2016, *L'Europe méridionale depuis 20 ans : dépeuplement, dépopulation et renouveau démographique*. Space populations societies

CONCLUSION

Si le dynamisme économique est effectivement un atout indéniable contribuant à la vitalité démographique, cette thématique ne doit pas être considérée comme le seul et unique levier de revitalisation du territoire. Plusieurs dynamiques sont à l'œuvre :

- La Déodatie s'inscrit dans un environnement très concurrentiel. Elle est localisée dans une région (hors Alsace) qui souffre d'un déficit d'attractivité au profit des régions littorales et méridionales.
- Au sein de la région Grand Est, et plus particulièrement de l'ancienne région Lorraine, la Déodatie est concurrencée par les métropoles régionales qui commencent elles-mêmes à montrer des signes de ralentissement de leur vitalité démographique.
- La Déodatie est impactée par le phénomène de rétrécissement urbain qui résulte de problématiques cumulatives (périurbanisation, métropolisation du système urbain, transition démographique et libéralisation de l'économie).

Ces constats n'ont pas vocation à dire que le territoire est condamné, au contraire. Il s'agit de construire un projet cohérent et réaliste au regard des enjeux endogènes et exogènes !

La Déodatie doit repenser son image et conforter la qualité de vie de ses habitants. La problématique paysagère occupe ici une place majeure.

La priorité du chantier doit être consacrée à la recherche de l'attractivité de ces villes pour accentuer l'envie à la population d'y vivre. Le défi sera de trouver un équilibre entre la redynamisation des pôles et le maintien d'une vitalité en milieu rural afin de ne pas placer ces communes sur la voie de la déshérence ce qui impacterait significativement la qualité de vie de leurs habitants

C'est pour ça que l'environnement est placé en supra enjeu.

Pour y parvenir, le territoire devra construire un projet de développement qui lui permette de faire évoluer son fonctionnement actuel dit « traditionnel » notamment dans sa politique foncière à destination de l'habitat mais également de l'économie. Ainsi, disposer de foncier constructible n'est plus suffisant pour renouer avec l'attractivité. Ce PLUi-H devra penser la construction non plus comme une finalité, mais comme étant un des outils disponibles au service de son projet de développement.

Ce projet de développement devra être pensé pour **servir son image et par conséquent son attractivité**. Pour cela, et conformément aux résultats des ateliers de travail réalisés avec les élus et la population, l'accent doit être mis sur la qualité de vie. En cela, le territoire se montrera précurseur en plaçant le quantitatif (nombre de logements à produire, objectifs démographiques, surfaces constructibles, etc.) au service du qualitatif et du confort de vie de ses habitants. Si la construction d'une nouvelle vitalité s'inscrira probablement sur le long

terme, ce PLUi-H doit matérialiser le point de départ de ce projet ambitieux mais réaliste.

Le second supra-enjeu environnemental doit répondre en partie à cet objectif de mise en valeur du cadre de vie local !

Trois objectifs :

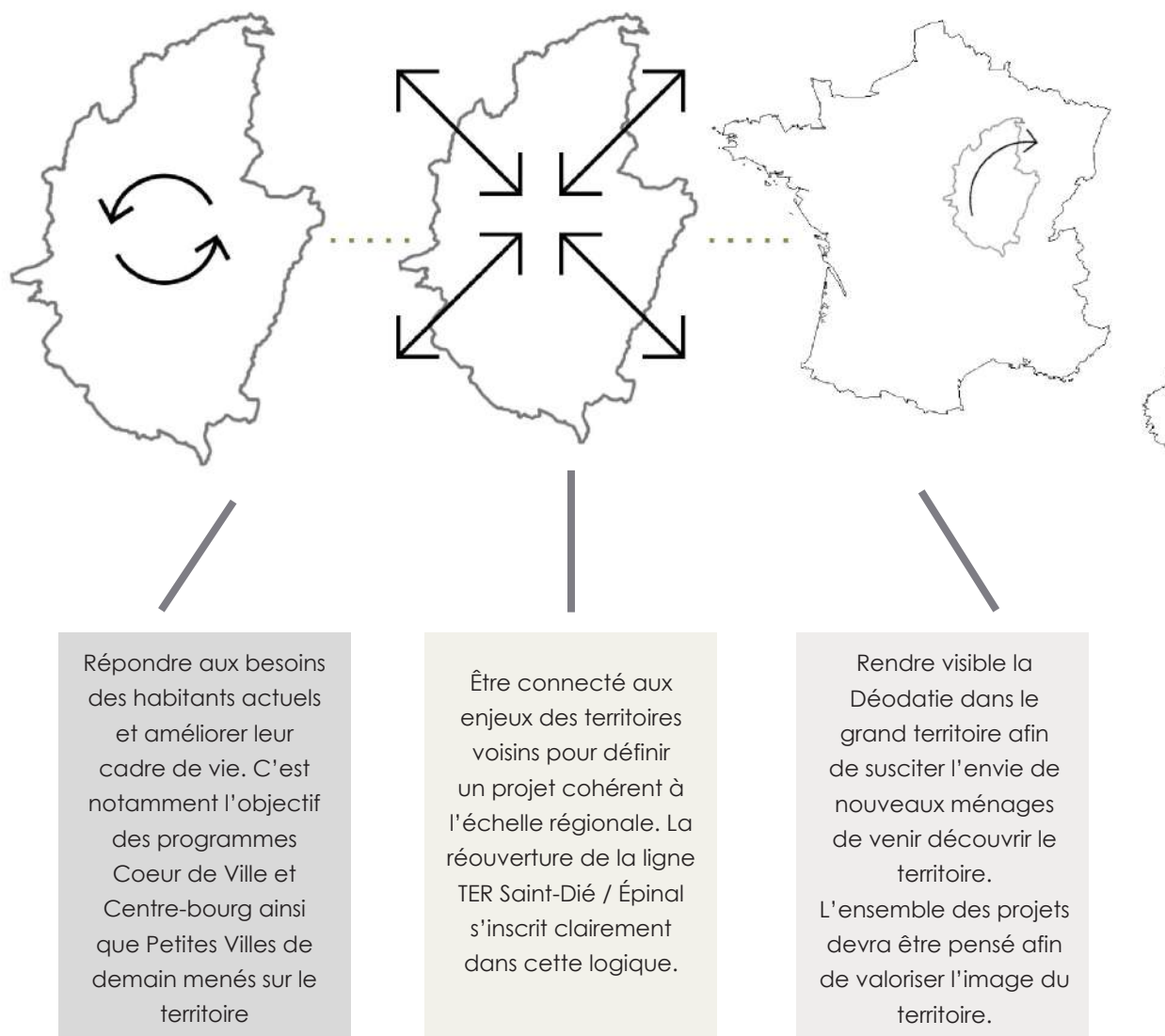
- Donner l'envie de rester sur le territoire, pour éviter le départ des ménages vers l'extérieur
- Donner l'envie de revenir sur le territoire aux jeunes partis faire leurs études à l'extérieur mais aussi aux ménages originaires de la Déodatie
- Susciter l'envie de venir sur le territoire pour des ménages qui n'y ont aujourd'hui pas d'attache.

Enfin le projet de la Déodatie devra concilier deux modes de vie complémentaires : la vie en ville en consolidant l'attractivité des pôles et la vie à la campagne, en permettant aux villages de vivre, le tout dans une démarche complémentaire et cohérente !

2 / TROIS ÉCHELLES TERRITORIALES POUR CONSTRUIRE LE FUTUR DU TERRITOIRE

Le projet de la Communauté d'Agglomération, afin de monter en puissance et gagner en pertinence, doit être pensé à trois échelles. Il devra pour cela :

« TAMIS D'OPTIMISATION DES ACTIONS »



3 / SUPRA-ENJEU N°2 : L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE COMME RÉPONSE A L'ENJEU DE VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

AGIR EFFICACEMENT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

CONTRIBUTION DU TERRITOIRE À L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL PLANÉTAIRE



Renforcement de l'attractivité de la Déodatie par la valorisation d'une identité de haute qualité environnementale et de cadre de vie

> LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1



L'environnement, un enjeu sociétal majeur qui fait l'objet d'une conscience collective de plus en plus partagée

> PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

2



L'environnement, pour la Déodatie, s'impose donc comme un ENJEU, mais aussi comme une véritable opportunité d'identité et d'attractivité du territoire

> ASSURER LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

3

L'environnement est un enjeu sociétal majeur qui fait l'objet d'une conscience collective de plus en plus partagée. Les enjeux écologiques planétaires, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, de la grande fragilisation de la biodiversité et de l'épuisement des ressources, sont de mieux en mieux **compris et partagés**. Ils posent des défis à relever à tous les niveaux de la société et dans tous les territoires. Relever ces défis localement relève d'une **responsabilité collective**. Il est nécessaire d'avoir, comme cela a été dit dans une tribune de l'ONU, le courage de cette responsabilité.

En ce sens, la sphère environnementale (environnement, le réchauffement climatique, la biodiversité et la préservation des ressources) s'impose donc comme un enjeu, mais aussi comme **une véritable opportunité d'identité et d'attractivité du territoire**.

Relever ces défis ne doit pas être perçu comme une contrainte qui mène à vivre moins bien mais bien comme **une chance, une opportunité pour vivre mieux et autrement**.

Par conséquent, pour la Déodatie, relever ces défis écologiques doit être pensé comme une **chance et une grande opportunité pour valoriser une identité et un art de vivre moderne fondé sur les valeurs et les atouts du cadre de vie, des paysages et de la nature des 77 communes**.

Intégrer cette dimension durable permet d'appréhender le territoire sous une approche **vertueuse et durable de l'urbanisme**. Les ateliers thématiques ont fait ressortir des enjeux forts liés à l'environnement qui se traduisent par la contribution du territoire à l'enjeu environnemental planétaire et le renforcement de **l'attractivité de la Déodatie par la valorisation d'une identité de haute qualité environnementale et de cadre de vie**.

L'enjeu environnemental se décline en plusieurs sous-axes pour le territoire :

- Agir efficacement contre le réchauffement climatique (économie d'énergie, énergie renouvelable, potentiel éolien du territoire, la mobilité etc.).
- Protéger et reconquérir la biodiversité (préserver les trames vertes et bleues, les espaces protégés etc.). Le paysage s'avère un outil pour atteindre cet objectif.
- Assurer la préservation des ressources (eau, qualité écologique des rivières, bois/forêt).

1



AGIR EFFICACEMENT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

QUELQUES CHIFFRES

- Août 2024 = **mois le plus chaud** jamais enregistré
- **Augmentation des phénomènes exceptionnels** (tempête, pluies...)
- **+ 4°C** sur le Grand-Est d'ici 2050 si on ne réduit pas les émissions de GES
- 2070-2100 : **vagues de chaleur** 5 à 7 fois plus nombreuses sur le Grand-Est,

Dans le département des Vosges, les effets du réchauffement climatique se font d'ores et déjà ressentir (augmentation de la température moyenne de surface, augmentation de la concentration en CO₂ dans l'air, augmentation des précipitations en hiver, augmentation du nombre de jours secs consécutifs, augmentation du nombre maximum de jours consécutifs de pluie au printemps-été, sécheresse plus fréquente, baisse de l'enneigement, etc.)

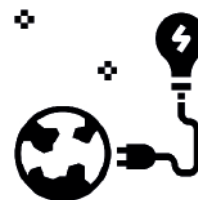
Ces effets ont des conséquences sur l'environnement comme l'affaiblissement et le dépérissement des peuplements forestiers, la pullulation d'insectes entraînant des maladies tel que le scolyte, l'augmentation des pics de crue etc. mais également sur l'économie (baisse des rendements de la filière bois-énergie, baisse des rendements lors des récoltes agricoles etc.).

Agir efficacement contre le réchauffement climatique (économie d'énergie, énergies renouvelables, potentiel éolien du territoire, la mobilité etc.) s'avère donc être comme un objectif indéniable pour l'environnement et l'économie locale. Cet objectif amène à se questionner : quel parti pris en terme de mobilité pour le territoire de demain ? Quel développement d'énergies renouvelables ? Comment agir efficacement sur les constructions ? etc.



Massifier la rénovation énergétique / Soutenir la rénovation énergétique des logements, encourager le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés, etc.

> SUR LE BATIMENT



Développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique
Optimisation de la filière bois
etc.

> SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Accompagner le développement des véhicules électriques, développer les transports en commun, le covoiturage et les modes de déplacements doux.

> SUR LES TRANSPORTS

PROTÉGER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

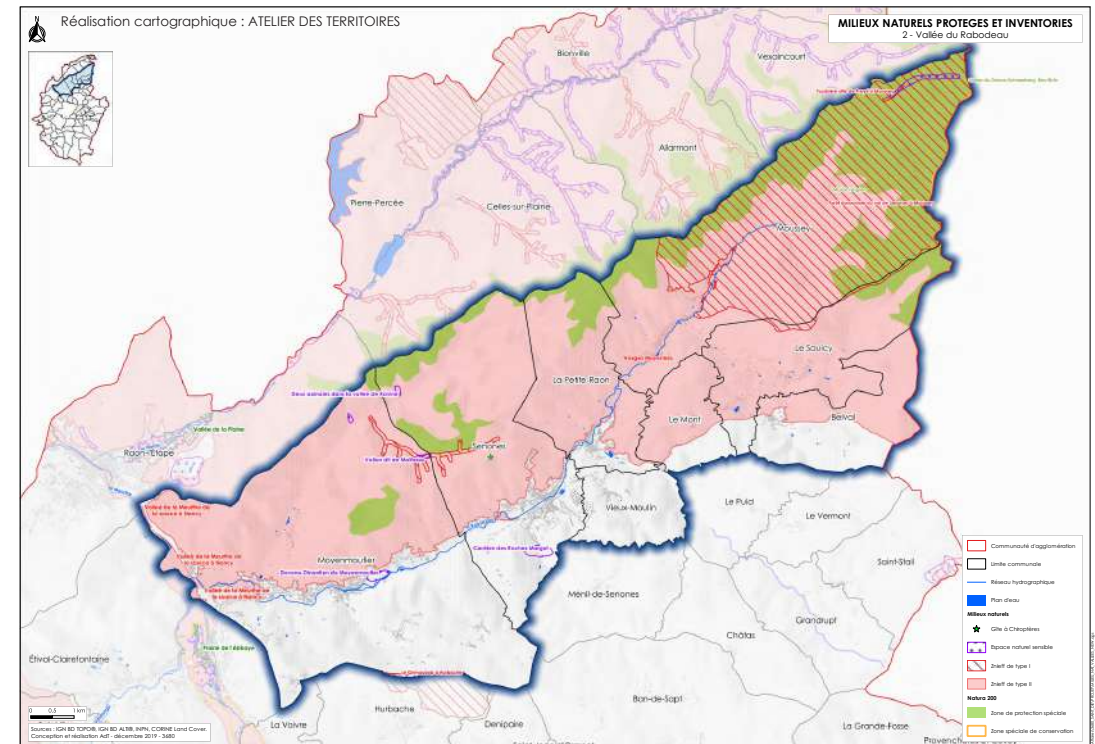
QUELQUES CHIFFRES

- 70 % du territoire est couvert par des milieux naturels protégés ou inventoriés (ZNIEFF de type 1 et 2, Espaces Naturels Sensibles, Zone Natura 2000, Zones humides etc.).

La biodiversité est un élément central dans les écosystèmes de notre territoire et la faune et la flore. Par ailleurs, la protéger et la reconquérir permet également d'agir sur les paysages du territoire et ainsi, renforcer l'identité de la Déodatie et son cadre de vie.

Cet objectif passe par plusieurs actions :

- Conforter la préservation et la biodiversité des espaces protégés,
- Assurer la préservation, valorisation et reconquête de la biodiversité dans les espaces naturels et agricoles ordinaires,
- Doter le territoire d'une vraie ambition de valorisation de la biodiversité en milieux bâtis et urbains,
- Promouvoir les ceintures vertes autour des villages,
- Privilégier les essences locales dans les plantations.
- Créer des « couloirs verts » dans les zones urbanisées (en bordure des cours d'eau, en aménageant des « liens » entre les espaces verts)



3

ASSURER LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

La valorisation et la préservation des ressources sont au cœur de nombreux questionnements stratégiques des territoires. Il s'agit là de tendre vers un équilibre vertueux entre développement du territoire (développement économique, l'habitat etc.) et la préservation des ressources. La nature et ses ressources naturelles constituent un élément fort du cadre de vie du territoire. Les ressources eau, forêts et terres agricoles font partie de l'identité du territoire avec notamment l'eau et la forêt qui façonnent les paysages. D'ailleurs, le territoire est majoritairement forestier avec près de 70% des espaces qui sont occupés par des forêts. Enfin le territoire regroupe également trois plateaux agricoles. Ainsi assurer la préservation des ressources répond à un double enjeu : Environnemental et identitaire.

- > Favoriser les peuplements forestiers mixtes
- > Développer une sylviculture adaptée
- > **FORÊTS**

- > Favoriser la renaturation des cours d'eau
- > Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration
- > Favoriser une gestion raisonnée des eaux pluviales
- > Limiter les prélèvements d'eau
- > Améliorer le réseau d'alimentation (interconnexion, limitation des fuites...)
- > Créer des périmètres de protection pour les captages qui ne sont pas encore protégés
- > **EAU**

- > Maintenir les zones de prairie en fond de vallée
- > Développer le maraîchage et les circuits courts
- > **TERRES AGRICOLES**



1970

Un diffus galopant...



2016

L'ambition environnementale c'est également la maîtrise de l'urbanisation, aujourd'hui prédatrice en matière de terres agricoles et naturelles. Ceci permettra par ailleurs d'améliorer significativement la préservation des paysages, notamment lors des traversées de village.

ZONES HUMIDES

0,21%

FORETS ET MILIEUX NATURELS

69,8%

TERRES AGRICOLES

24,7%

SURFACES ARTIFICIALISÉES

5,25%



SE PROTÉGER FACE AUX RISQUES

Le territoire intercommunal est concerné par plusieurs risques naturels et technologiques. En ce sens, il importe de limiter l'exposition de la population aux risques naturels et anthropiques dans l'objectif d'améliorer le bien-être de la population, et plus largement la santé des habitants.



- > Interdire / encadrer le développement de l'urbanisation dans les zones inondables
- > Préserver les zones humides et leur rôle tampon

**> LIMITER LE NOMBRE
D'HABITANTS SOUMIS AU
RISQUE INONDATION**



- > Eloignement à créer ou maintenir entre les boisements et les zones urbanisées et urbanisables
- > Améliorer l'accessibilité aux massifs forestiers pour pouvoir maîtriser les incendies

**> ANTICIPER / RÉDUIRE LA
PROPAGATION DES FEUX DE
FORÊT**

CONCLUSION

L'approche environnementale ne doit pas être uniquement perçue comme une finalité. Il s'agit également d'une opportunité pour le territoire de construire son identité autour du cadre de vie, thématique qui pourra être déclinée également pour l'agriculture, l'habitat, le commerce, la culture, etc.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE //

CE QU'IL FAUT RETENIR



Tous les travaux engagés et réalisés dans le cadre du diagnostic ainsi que les différentes réunions ont permis de faire émerger deux axes fondateurs, **deux « supra-enjeux » complémentaires** :

- **La vitalité et l'attractivité démographique** : ce supra-enjeu n'est pas une finalité mais apparaît comme un objectif central. Le grand défi démographique pour demain est donc de susciter le désir de rester, revenir y vivre ou venir habiter en Déodatie pour des ménages qui ne connaissent pas le territoire. Cet enjeu doit se décliner à plusieurs échelles, le tamis d'optimisation des actions :
 - > L'échelle interne, à l'intérieur de la CASDDV,
 - > L'échelle extérieure, par rapport à un ancrage territorial qui dépasse les frontières de la CASDDV (territoires voisins, Vosges, etc.)
 - > L'échelle plus lointaine qui suggère de dépasser les limites départementales.
- **L'environnement, le réchauffement climatique, la biodiversité et la préservation des ressources** : **cet axe s'impose comme un enjeu**, mais aussi comme une véritable opportunité d'identité et d'attractivité du territoire. Ce dernier permet d'appréhender le territoire selon une approche vertueuse et durable.



TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Ce chapitre vise à présenter les dynamiques de développement à l'œuvre sur le territoire de la Déodatie. Bien qu'étant une jeune structure intercommunale, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche proactive afin de répondre aux enjeux du territoire.

REPÈRES

CHAPITRE 1 LA CASDDV LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT



// UN TERRITOIRE HÉTÉROGENE DE PROXIMITÉ

// DES PROJETS ET DES ÉQUIPEMENTS
STRUCTURANTS

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX

CHAPITRE 2 LA CASDDV LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

ORGANISATION SPATIALE

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// UN TERRITOIRE
HÉTÉROGÈNE ET DE
PROXIMITÉ



RAON L'ÉTAPE

// UN TERRITOIRE HÉTÉROGÈNE ET DE PROXIMITÉ

UNE ARMATURE URBAINE STRUCTURANTE

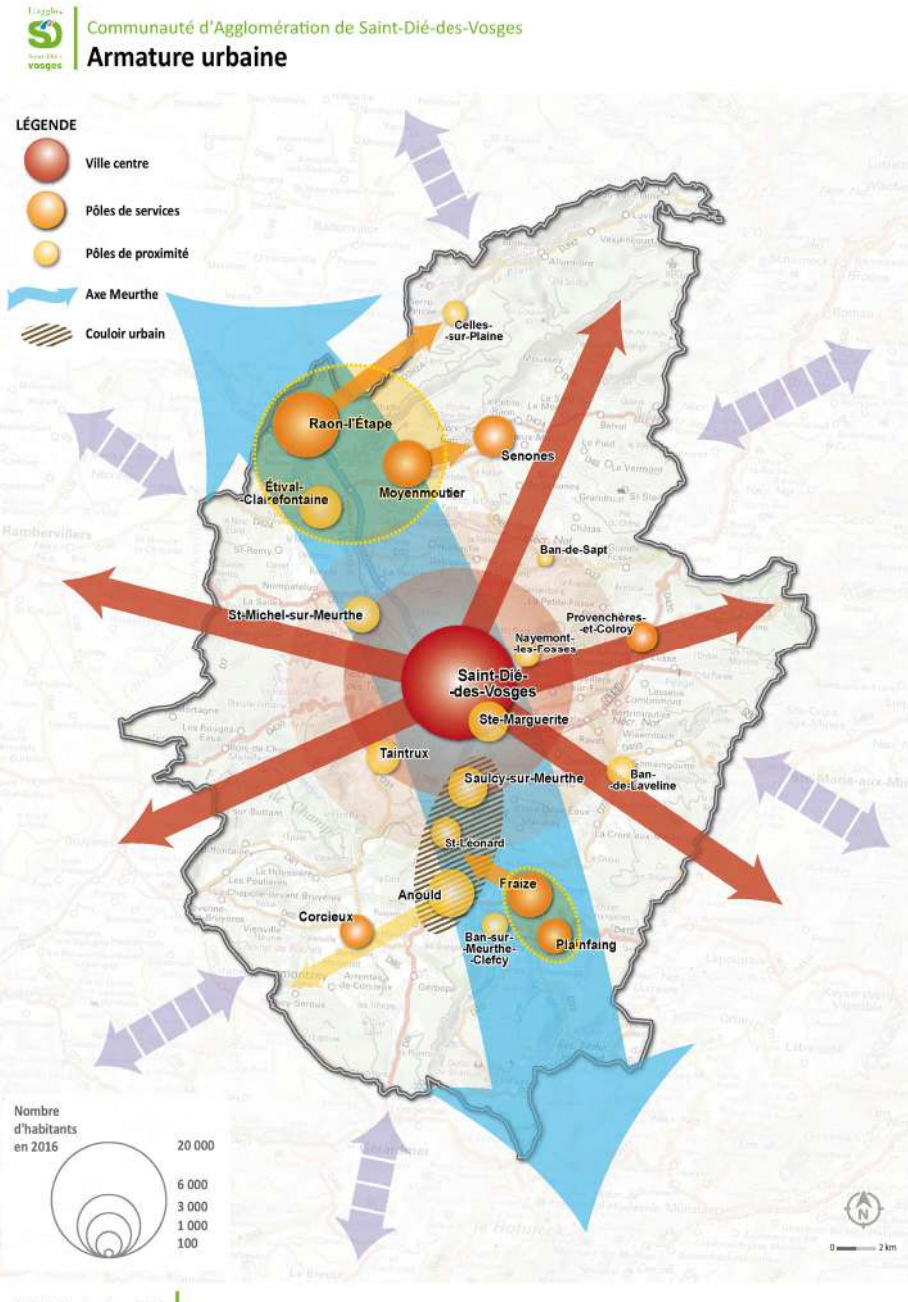
La Communauté d'Agglomération, à l'échelle du département, constitue **un territoire qui remplit certaines conditions d'attractivité et bien équipé**. Son offre commerciale, de services et son niveau d'équipements important (gares, Université, lycées, collèges, équipements sportifs, de loisirs, culturels, services publics et privés, services aux particuliers et aux entreprises, services sociaux, de santé, services à l'enfance, scolaires, aux personnes âgées...), lui confèrent **un caractère attractif**. L'importance de l'offre urbaine est encore confortée avec la présence des sites touristiques et de loisirs, qui lui assurent **un rôle de territoire de détente de proximité**.

1 / SAINT-DIÉ-DES-VOSGES : UNE CENTRALITÉ BIEN RELAYÉE SUR LE TERRITOIRE

Le passé industriel a façonné et structuré le territoire autour de la dynamique de pôles d'emplois qui rayonnaient sur l'ensemble des communes. Les évolutions démographiques et économiques récentes ont certes fragilisé cette organisation, mais **l'offre urbaine permet d'assurer une proximité d'offre de services**. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération reste organisée autour de sa colonne vertébrale, **caractérisée par l'axe de la vallée de la Meurthe**, sur lequel se greffe l'ensemble du réseau de vallées. Cet axe structure le maillage urbain de la Communauté d'Agglomération à travers, le chapelet de villes et de bourgs qui se succèdent du nord au sud et la relie aux territoires et agglomérations voisines.

Cette armature est organisée autour :

- **Saint-Dié-des-Vosges, la ville-centre**, commune d'un peu moins de 20 000 habitants aujourd'hui, constitue **le pôle central du territoire avec son offre** d'emplois, de commerces et de services de qualité ainsi qu'une plus grande diversité de l'habitat. **La commune rayonne sur l'ensemble du Pays de la Déodatie**, mais connaît toutefois les évolutions de nombreuses villes centres, à savoir **une baisse de sa population et de ses ménages**. Elle se caractérise également par le vieillissement de sa population et la paupérisation de son centre-ancien et de ses quartiers d'habitat sociaux (Kellermann et l'Orme St Roch). Saint-Dié-des-Vosges regroupe 60% des logements sociaux. Son offre d'habitat est diversifiée, mais plus toujours attractive. La difficulté de proposer un



habitat de qualité, s'est traduite par un report du développement dans les communes périphériques. L'intérêt des ménages s'est reporté sur du foncier et une fiscalité moins élevée qu'ils trouvaient sur les communes périphériques. De ce fait, le parc de logements vacants représente aujourd'hui environ 16% des logements (1900 logements recensés en 2016, soit 29% de plus qu'en 2011). Un travail de redynamisation du centre-ville est toutefois à l'oeuvre depuis plusieurs années dans le cadre du programme Action Coeur de Ville, afin de redonner de l'attractivité aux logements anciens et au cadre de vie des habitants, avec un impact sur la vacance.

- **7 pôles urbains secondaires** : Raon-l'Étape (6500 habitants), Moyenmoutier, Senones Fraize, Plainfaing, Provenchères-et-Colroy et Corcieux, communes de 2500 à 3000 habitants, qui proposent une offre d'emplois, de commerces et services de qualité. Si leur population a diminué au cours de ces dernières années, les communes ont connu une certaine stabilité de leurs ménages. Leurs offres urbaines rayonnent principalement sur le territoire proche pour les collèges, les gares et la présence de services sociaux et publics. Ces communes proposent une offre diversifiée de logements

- **Un ensemble de bourgs de proximité** : Anould, Saulcy-sur-Meurthe et Saint-Léonard constituent un couloir urbain le long de la RD 415, ne comportant presque aucune rupture du bâti. Ces communes disposent d'une offre de commerces et de services indispensables à la vie locale ménages. Étival-Clairefontaine contribue avec Moyenmoutier au renforcement du pôle d'emploi du nord du territoire. Elles offrent un niveau **d'emplois et de services attractif, qui continue d'être support d'un petit développement. Les communes de Sainte-Marguerite et Saint-Michel-sur-Meurthe dans la proximité de la ville centre, ont été support du développement** économique et résidentiel important. Néanmoins, elles restent sous influence de l'offre de la ville centre.

Nayemont-les-Fosses, Taintrux, La Bourgonce, Ban-de-Sapt, ont connu un développement résidentiel, favorable à l'accueil de familles accédantes, souvent issues de la ville centre. Toutes ces communes sous l'influence de la ville centre connaissent aujourd'hui, un certain ralentissement de leur dynamique et un vieillissement de leur population. Ban-de-Laveline et Ban-sur-Meurthe-Clefcy, constituent également des points de proximité pour l'offre qu'elles proposent et leur positionnement, qui en font des communes très attractives. Ces communes sont caractérisées par un développement de logements principalement organisé en accession individuelle et une faible diversité de l'habitat.

- **Les 50 communes rurales** qui se sont toutes développées de la même manière dans le



cadre de programmes de valorisation de leur centre et de développement de l'habitat individuel, en diffus et par la reprise de bâtis anciens.

2 / UNE ORGANISATION PAR SECTEUR

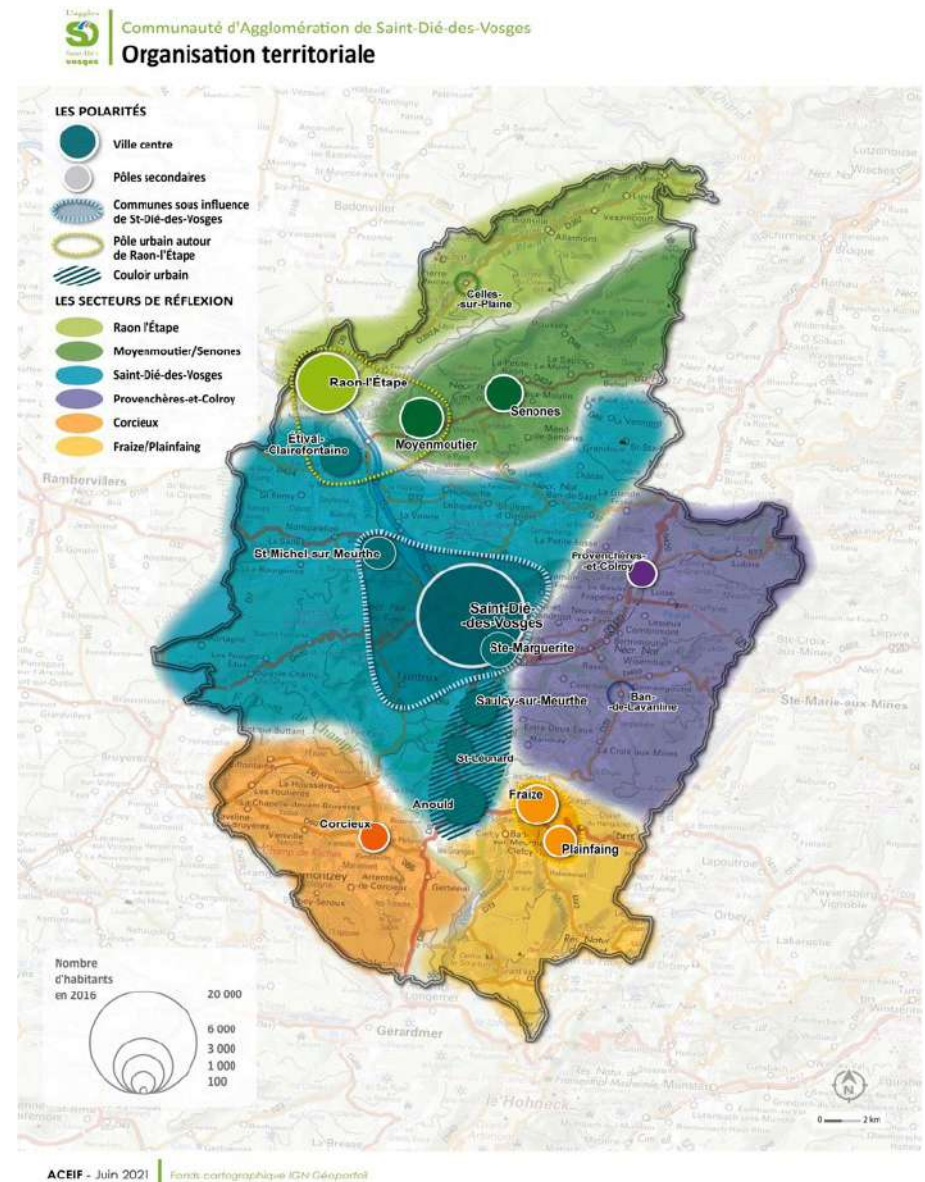
L'armature du territoire de l'Agglomération structure 6 secteurs sur lesquels les pôles rayonnent :

- 1/ Secteur de St-Dié-des-Vosges** : 26 communes et 38 300 habitants
- 2/ Secteur de Raon-l'Étape** : 13 communes de la vallée de la plaine et 13 900 habitants ;
- 3/ Secteur de Senones / Moyenmoutier** : 6 communes de la vallée du Rabodeau, (4700 habitants),
- 4/ Secteur de Fraize / Plainfaing** : 4 communes de la vallée (6200 habitants)
- 5/ Secteur de Provençères-et-Colroy** : 21 communes de la vallée (8700 habitants)
- 6/ Secteur de Corcieux** : 8 communes de la vallée (3900 habitants)

Cependant, depuis une vingtaine d'année, **cette organisation urbaine est quelque peu fragilisée**. La ville-centre, ne représente plus que le quart de la population du territoire et avec les pôles secondaires et de proximité, les points d'appui urbains ne pèsent que 50% de la population. Cette évolution est due au départ de ménages hors du territoire et à un mouvement de desserrement de la ville centre au profit des communes proches. **Les causes de cette externalisation sont diverses :**

- **L'étroitesse du ban de la ville** qui l'a longtemps handicapée face à un mouvement de construction en individuel dévoreur d'espaces sur les autres communes proches ;
- **La faiblesse qualitative du parc** privé qui nuit à son attractivité ;
- Le fort **développement des infrastructures** de desserte routière, d'organisation des zones d'emplois et commerciales directement connectées sur ces axes qui facilitent l'éloignement résidentiel ;
- **La faiblesse des contraintes spatiales et urbaines** qui offraient jusque là un potentiel foncier important en matière d'urbanisation, dans toutes les communes ;
- **La fiscalité locale** plus lourde sur la ville-centre qui supporte une offre de services et équipements importante, accompagnée de coûts de foncier et immobilier, qui ont longtemps influé sur les choix d'installation des ménages. Les coûts de l'énergie limitent aujourd'hui cet effet.

Actuellement, la Communauté d'Agglomération dispose d'une offre urbaine lui permettant de **couvrir ses besoins et bénéficie de la proximité des agglomérations d'Épinal, Nancy, Selestat, Colmar, Mulhouse et Strasbourg** proches pour les équipements et services de niveau supérieur (université, les administrations, spécialistes de santé, les grandes zones commerciales etc.).



// DES PROJETS ET
DES ÉQUIPEMENTS
STRUCTURANTS



RAON
L'ÉTAPE

// DES PROJETS ET DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS UN TERRITOIRE EN MUTATION

Les pôles de l'Agglomération rencontrent des difficultés démographiques. Ce phénomène peut être télescopé à l'échelle nationale puisque la majorité des villes moyennes rencontrent des difficultés démographiques et socio-économiques. En manque de vitalité, ces communes sont aujourd'hui à un tournant et doivent s'armer de **programmes d'actions** afin de faire face aux enjeux actuels et à venir (perte d'habitants, vieillissement de la population, logements vacants importants, commerces vacants etc.).

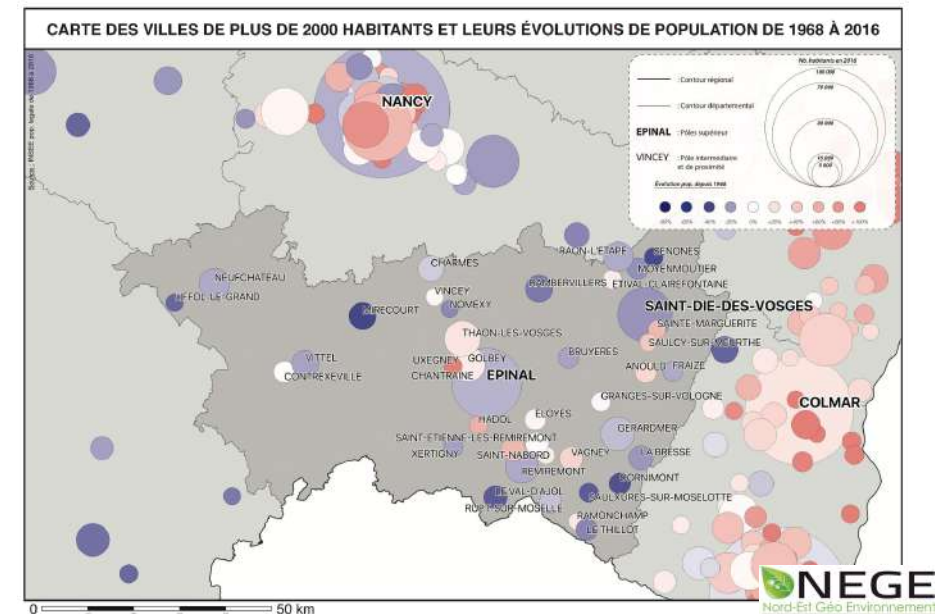
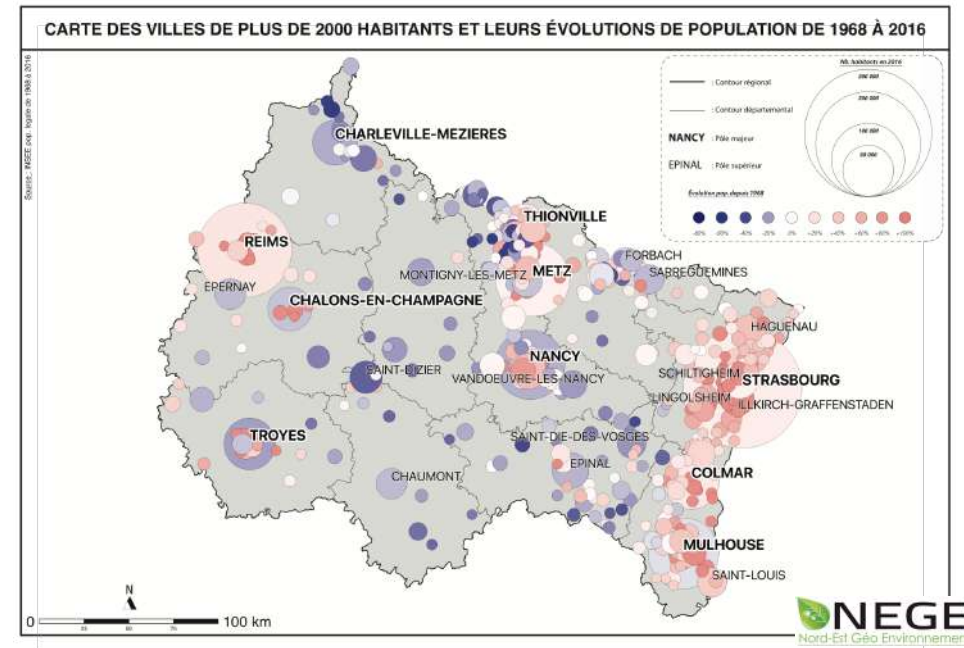
1 / L'ENJEU DE REDYNAMISER LES PÔLES DU TERRITOIRE

Les cartes ci-contre illustrent les **difficultés rencontrées par un nombre important de pôles du Grand Est**. Le département des Vosges connaît un tissu relativement dense de petites villes. Une partie importante sont d'anciennes villes-usines ou industrielles. Bien que le département vosgien reste un territoire très industrialisé, **le socle industriel vosgien a rencontré des grandes difficultés qui ont impacté directement les villes des Vosges**.

Les pôles de l'Agglomération ne font pas exception et rencontrent des difficultés démographiques, dessinant ainsi de nouveaux enjeux pour le territoire.

Redynamiser les pôles du territoire est un enjeu crucial puisque les communes qui sont limitrophes à ces derniers en dépendent. Si les commerces, services et équipements disparaissent c'est tout un bassin de vie qui en subira les conséquences. Le maintien des centralités est donc un enjeu qui concerne non seulement **les pôles mais également tout le grand territoire Déodatien**.

En ce sens, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a initié plusieurs démarches afin d'apporter des clefs pour répondre à cet enjeu et soutenir les centralités. Ces démarches sont menées à l'échelle communale mais elles concernent directement le projet de territoire élaboré dans le cadre du PLUIH.



2 / LA RECONQUÊTE DU CENTRE-VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Après les contrats de villes moyennes en 1973 et l'expérimentation «Villes moyennes témoins» en 2007, l'État a soutenu ces centralités via différents dispositifs.

Les considérant comme une priorité nationale, il a décidé de lancer le **programme « Action Cœur de Ville »** qui vise à créer les **conditions efficaces du renouvellement et du développement de ces villes** en mobilisant les moyens de l'État et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets portés par les intercommunalités et les communes centres.

Ces projets traitent de manière combinée **les sujets liés au logement, à la mobilité, au commerce, à la présence des services publics, des activités universitaires ou touristiques et portent une attention particulière aux cœurs de ces villes et agglomérations**. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes tout en confortant leur rôle de moteur de développement du territoire.

La commune de Saint-Dié-des-Vosges fait partie des 222 villes qui bénéficient du programme national « Action Cœur de Ville ».

Le projet Déodatien de revitalisation du cœur de ville est aujourd'hui défini dans la convention signée en 2018 et dans la convention d'ORT. Le programme vise à consolider l'attractivité de la ville et à redynamiser son centre-ancien par la mise en place d'actions portant sur plusieurs thématiques : habitat, commerce, développement économique, mobilité, formes urbaines et ainsi renforcer l'accès aux équipements et à l'offre culturelle et de loisirs.

Le projet intègre des **thématiques transversales** : transitions énergétique et écologie, innovation, recours au numérique et animation du centre-ville.

Suite aux diverses études réalisées pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions, la phase opérationnelle est en cours.

> des projets structurants

Des projets structurants pour le territoire ou à l'échelle de la ville ont été intégrés au programme Action Cœur de Ville et ont déjà été réalisés :

Le skate-park, l'aire de jeux Simone-Veil, la Boussole, le pôle d'échanges multimodal, ainsi que les abords de l'usine Le Corbusier. Par ailleurs, la construction d'un immeuble démonstrateur d'une trentaine de logements sociaux par le Toit Vosgien en centre-ville est en cours

Ces projets marquent un tournant pour la ville-centre. **Ce renouvellement** concerne aussi bien les domaines de la culture, de l'économie ou encore de l'habitat.

Par ailleurs, certains de ces équipements ont un rayonnement supra-communal et attirent des ménages de toute l'Agglomération. **Plus qu'une plus-value apportée à la ville, ces projets témoignent de l'inscription du territoire dans un renouvellement urbain en lien avec ses besoins.**

> Une démarche dans un "Atelier des territoires – Villes patrimoniales", feuille de route pour le développement harmonieux de la ville et de son patrimoine.

Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté d'Agglomération ont été sélectionnées dans le cadre de l'expérimentation nationale «villes patrimoniales». L'atelier « Villes patrimoniales » déploie une ingénierie pluridisciplinaire pour accompagner les collectivités. Elle a permis de réunir autour des élus, les services de l'Etat, les acteurs économiques, associatifs et les habitants pour définir ensemble une stratégie territoriale où les centres patrimoniaux sont au cœur d'une démarche large de renforcement de l'attractivité et du cadre de vie. Elle consiste à identifier les atouts et les ressources de la ville et du territoire et s'appuie sur les dynamiques locales et les porteurs de projets. Les objets patrimoniaux et les valeurs patrimoniales des lieux sont abordés comme des composantes



actives et vivantes, comme des éléments qui peuvent évoluer pour s'adapter aux évolutions des modes de vie et aux objectifs de la ville durable. Cette approche a nécessité d'identifier les complémentarités entre le cœur de ville et ses périphéries, de prendre en compte les modes de vie des habitants pour y introduire de la contemporanéité : le confort du logement en lien avec les besoins de mobilités diversifiées et le stationnement, la requalification de l'espace public, l'offre de services et de commerces, etc...

structurants.

L'ambition de la session de l'Atelier des territoires est d'élaborer un projet de territoire fédérateur pour et par les acteurs locaux en faveur d'un renouvellement de l'attractivité de la ville patrimoniales et de sa périphérie.

Principaux constats :

- *Un territoire aux histoires et structures diverses*
- *Des villes, campagnes, nature proches et séparées*
- *Un espace générique et des lieux spécifiques*
- *Des continuités, des discontinuités*
- *Un espacement des lieux de vies*
- *Des liens parfois oubliés, à régénérer, réaffirmer*

Des enjeux définis :

- *Intensifier les centralités*
- *Renforcer les liens entre ville(s) et montagne(s)*
- *Valoriser la diversité de l'habiter*
- *Révéler les intelligences territoriales*

Habitat : questions des formes d'habitat, conditions de récupération vacance, conditionnalité des extensions urbaines, évolution des opérateurs / implication dans l'ancien.

Cette réflexion a conforté l'intérêt pour la CASDDV travail ambitieux autour du renforcement de son maillage urbain. Dans ce sens, elle a initié une démarche en direction de la ville centre et des bourgs

3 / LA REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES DU TERRITOIRE

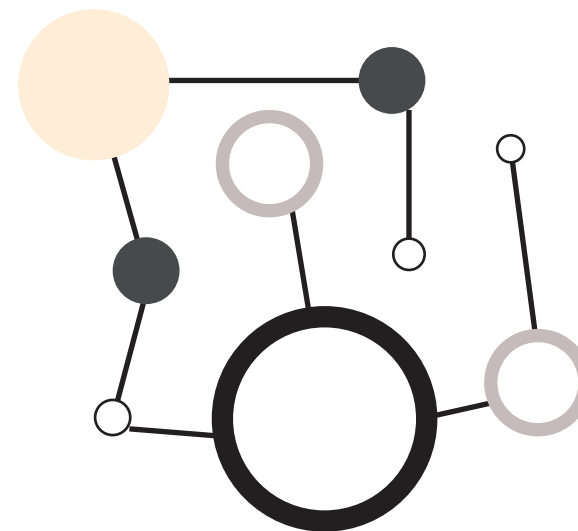
Pour lutter contre la déprise démographique et économique qui affecte particulièrement ses centralités, la Communauté d'Agglomération, en parallèle du programme Action Coeur de Ville sur Saint-Dié-des-Vosges, a souhaité travailler au renforcement de son armature territoriale, en développant l'attractivité de ses « pôles de services », pour apporter une réponse structurée et de proximité aux besoins des habitants. À ce titre, elle s'est mobilisée depuis 2018 dans le cadre du dispositif « Revitalisation des Bourgs-Centres » lancé par le Département des Vosges et l'État sur Raon l'Étape. Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), lancé en 2021 par l'Agence Nationale de la Cohésion des

Territoires, a permis en labellisant Raon l'Étape, ainsi que Fraize et Plainfaing en binôme, de renforcer le degré d'intervention sur les centralités. La Communauté d'Agglomération apporte ainsi un soutien en ingénierie aux communes concernées, avec l'appui des différents partenaires : elle porte les postes qui pilotent les démarches, ainsi que les études permettant d'établir des stratégies de revitalisation ou sur l'habitat. Cela a permis de faire émerger des projets ambitieux, structurés au sein de plans d'actions établis sur du long terme, dans lesquels l'habitat est une thématique prioritaire. Raon l'Étape, Fraize et Plainfaing ont par ailleurs intégré l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) existant déjà sur Saint-Dié-des-Vosges. En parallèle, des interventions ponctuelles, sur la base des retours d'expérience d'ACV et de PVD mais également d'éventuelles extensions de l'ORT sont également réalisées auprès des autres centralités (ex. :

Senones, en cours) qui ne font pas l'objet des dispositifs cités ci-dessus. L'ensemble de ces démarches visent notamment à améliorer le cadre de vie des habitants et à renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

Bien que Saint-Dié-des-Vosges soit **la centralité qui rayonne** sur l'ensemble du territoire, cette dernière est bien **relayée** à l'échelle intercommunale grâce à un réseau de pôles urbains secondaires et de bourgs de proximité. Néanmoins, Saint-Dié-des-Vosges ainsi que des pôles secondaires, tel que Raon l'Étape, rencontrent des difficultés en termes démographique, économique, d'habitat etc. C'est pourquoi l'Agglomération et les communes concernées souhaitent donner un nouveau dynamisme à ces centres urbains en initiant des démarches de redynamisation afin d'aboutir à des actions concrètes.

Le but est bien de maintenir ces pôles ainsi que leur fonction de centralités qui profitent à tout le grand territoire.



LES ENJEUX DU TERRITOIRE //

CE QU'IL FAUT RETENIR

Conforter l'armature du territoire est donc un enjeu crucial afin de viser un développement équilibré sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

- **Conforter le rôle et le niveau d'attractivité de Saint-Dié-des-Vosges ville-centre et des pôles secondaires** pour valoriser la proximité immédiate de leur offre de services et d'équipements....
- ...Ceci en assurant également **les conditions de dynamisme à tous les villages**
- **Définir des outils d'intervention communs** pour renforcer l'armature territoriale :
 - Réussir la reconquête du coeur de ville de Saint-Dié-des-Vosges
 - Renforcer les fonctions de centralités des petites villes
 - Mettre en place les conditions pour valoriser les villages du territoire.



TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Ce chapitre vise à analyser le contexte économique du territoire (emplois, activités, actifs etc.).

L'analyse du tissu économique local permet de se questionner sur la situation de ce dernier dans son bassin d'emploi et d'élaborer une stratégie de développement économique.

REPÈRES



CHAPITRE 4 LA CASDDV

LE NOUVEL ESPACE RURAL FACE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES : DÉFIS, LEVIERS ET OPPORTUNITÉS

// UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT TOURNÉ
VERS L'INDUSTRIE

// LA PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE
L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

// L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE VALORISANT LE TERRITOIRE
MAIS QUI DOIT SE RENOUVELER

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX

CHAPITRE 3

LA CASDDV

LE NOUVEL ESPACE RURAL FACE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES : DÉFIS, LEVIERS ET OPPORTUNITÉS

- ÉCONOMIE -

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// UN TERRITOIRE
HISTORIQUEMENT
TOURNÉ VERS
L'INDUSTRIE



ÉTIVAL
CLAIRFONTAINE

// UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT TOURNÉ VERS L'INDUSTRIE

UN TERRITOIRE DE RESSOURCES

L'industrie a marqué le pôle Déodatien par le travail des métaux, du bois (scieries, flottage sur la Meurthe, papeteries) ou encore le textile (filatures, tissage en particulier dans les vallées du Rabodeau et de la Meurthe supérieure). Les grandes entreprises du territoire sont encore marquées par cette vocation industrielle (Papeterie Cairfontaine, TSA Inox, Gantois, Claude et Duval etc.). Bien que le secteur industriel soit en difficulté, il est encore bien implanté dans le bassin de Saint-Dié-des-Vosges.

1 / FOCUS SUR L'INDUSTRIE : LOCOMOTIVE HISTORIQUE

> Le bois, l'eau et les Hommes

La proto-industrie vosgienne a bien évolué au cours des siècles, depuis l'implantation des moulins à papier au XV^{ème} siècle. C'est réellement après 1820, avec l'arrivée progressive du chemin de fer puis l'électrification, que le massif des Vosges connaît **un essor économique sans précédent** où des capitaux considérables sont investis par les industriels. Un essor alimenté par les piliers qu'étaient alors les **industries textiles et papetières**, toutes les deux héritières d'une longue tradition liée à la force hydraulique et la ressource locale qu'est le bois. En effet, ce n'est pas les ressources du sous-sol qui ont fait la prospérité du territoire bien qu'il ait tout de même apporté quelques éléments de richesse au bassin de Saint-Dié-des-Vosges :

- De l'importante carrière à Raon l'Étape où est exploitée la trappe bleue pour le macadam,
- Les carrières renommées du secteur de Senones d'où est extrait le granite,
- Le plomb argentifère de la Croix-aux-Mines célébré pendant tout le Moyen Âge mais qui n'est plus exploité aujourd'hui.
- A Saulcy-sur-Meurthe, où sont extraits des alluvions ainsi que les ballastières de La Houssière,
- A Saint-Dié-des-Vosges, la vallée de la Meurthe est marquée par la présence d'exploitations de gravières qui ont fait apparaître de vastes plans d'eau de tailles variables (étang Haumont, la Pêcherie).

Ce n'est donc pas le sous-sol qui a permis au territoire de se développer mais bien sa ressource naturelle principale : **l'arbre présent en abondance couplé à la force hydraulique générée**

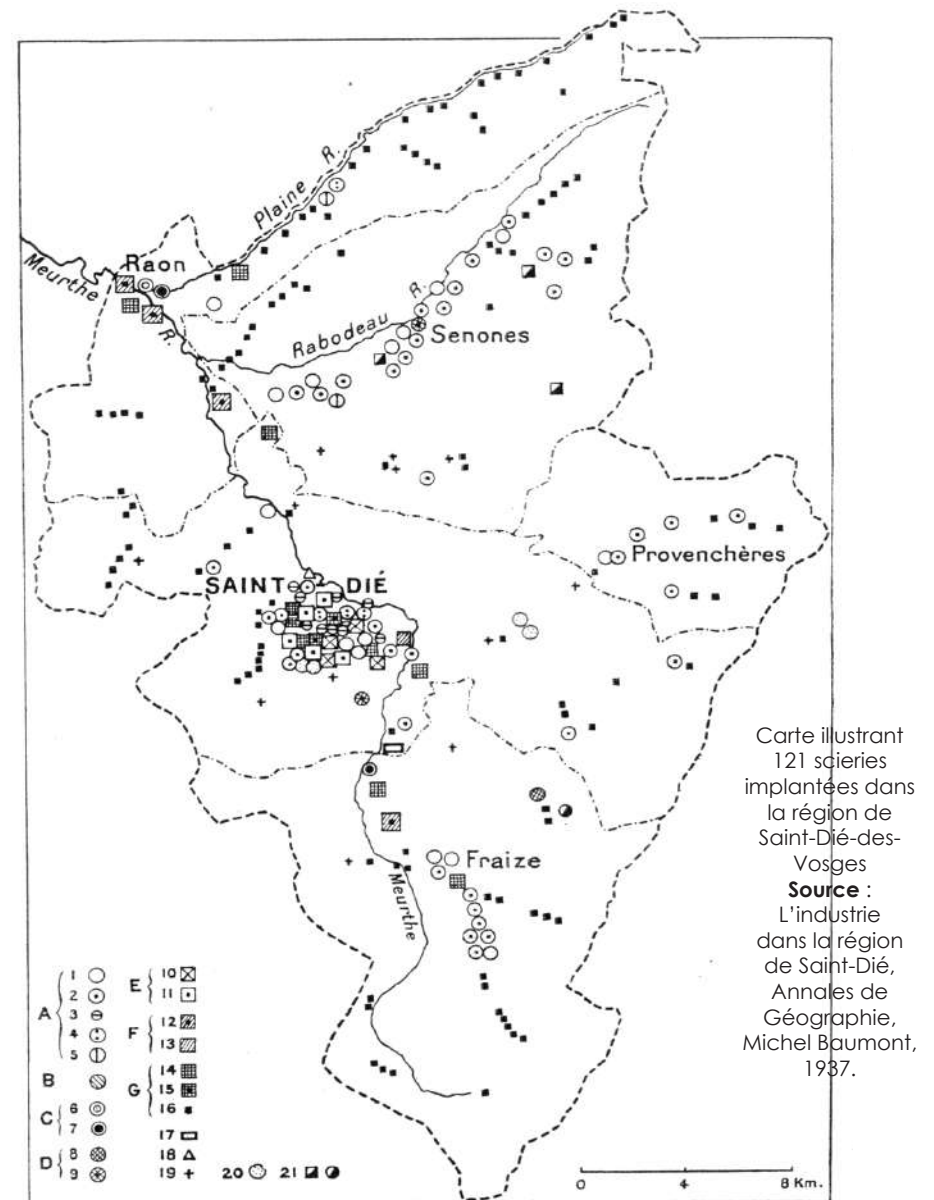


FIG. 1. — LES INDUSTRIES DE LA RÉGION DE SAINT-DIÉ. — Échelle, 1 : 265 000.

Industrie textile : A. Coton : 1, filature ; 2, tissage ; 3, bonneterie ; 4, teinturerie ; 5, blanchisserie. — B. Tissage de toile. — C. Laine : 6, filature ; 7, tissage. — D. Soie : 8, filature ; 9, tissage. — E. Métallurgie : 10, toiles métalliques ; 11, fonderie. — F. Papeterie : 12, papier ; 13, carton. — G. Bois : 14, usines utilisant le bois régional ; 15, usines utilisant le bois étranger ; 16, scieries hydrauliques utilisant le bois régional. — 17, Tanneries. — 18, Produits chimiques. — 19, Fécules. — 20, Usines fermées depuis la crise. — 21, Ressources minérales.

par le nombre important de cours d'eau sur le territoire.

L'industrie du bois est ancienne sur ce territoire producteur de bois d'œuvre, occupant ainsi une place historique importante. Les vosgiens ont su depuis toujours tirer profit de cette ressource naturelle qui a finalement toujours été liée à l'économie locale. En effet, les ressources forestières ont, pendant des siècles, participé à la richesse des ducs et fait vivre la population locale. Au fil des siècles, l'activité s'est structurée. C'est donc naturellement que **le bois a joué un rôle important dans l'industrialisation du territoire**. L'industrie du bois s'est très tôt développée avec l'installation de scieries, établissements types de la région. Un nombre important de scieries s'est développé le long des vallées.

- Par exemple, la vallée de la Ravines, entre la vallée du Rabodeau et la Vallée de Celles, comptait 9 scieries réparties le long de la vallée. L'industrie du bois a d'ailleurs fait la prospérité de la commune de Raon l'Étape.
- Par exemple la commune des Rouges-Eaux a un passé industriel important grâce à la dominance forestière et la présence hydraulique sur son ban communal qui ont permis l'implantation de scieries. Ainsi, les scieries occupaient une place prépondérante. A une époque, il y avait 31 scieries réparties du Haut Jacques jusque la route d'Autray.

Le XIX^e siècle offre ainsi l'occasion au bassin de Saint-Dié-des-Vosges de s'inscrire dans l'industrialisation. **Les ressources disponibles en quantité et la main d'œuvre en abondance ont permis cet essor. Les cours d'eau** ont joué un rôle de force motrice

important pour l'industrie de la région. Tous les industriels utilisaient la force des ruisseaux régionaux puisqu'à cette époque, l'acheminement de la houille était très coûteux. Ainsi, la première exploitation de la houille blanche date de la première scierie sur le territoire.

L'expansion industrielle a généré une multiplication des usines le long des vallées. A titre d'exemple peuvent être cités :

- Les établissements Géliot s'installent en 1835 à Plainfaing pour profiter de la cascade de chutes utilisables sur la Haute Meurthe et y fonder un empire textile dans la vallée de la Haute Meurthe.
- Le Rabodeau attire le groupe Laederich en 1847 qui y installe un bon nombre d'usines dans cette vallée, si bien que dès le XIX^e siècle, la vallée du Rabodeau a eu une activité majoritairement textile.

Outre les ressources naturelles, le territoire disposait d'un second atout qui sera important dans l'industrialisation du secteur : **la main d'œuvre disponible**. Au début de l'ère industrielle, un grand nombre de familles se trouvaient dans le besoin et étaient menacées de disette en raison d'une trop faible récolte de pommes de terre. C'est en ces circonstances que des industriels sont venus s'implanter dans la région. A titre d'exemple, peut être citée la maison Cartier-Bresson. Après 1870, la maison Cartier-Bresson, grande famille industrielle connue pour le textile, manque de main d'œuvre parisienne. Grâce à la main d'œuvre disponible dans la région, Cartier-Bresson décide d'ouvrir un atelier à Luvigny qui employait 60 personnes.



SCIERIE DANS LA VALLÉE DU RABODEAU



PAYSAGE INDUSTRIEL A PLAINFAING ET SENONES



L'industrie textile a pris une ampleur importante à cette époque. Le textile est une tradition qui remonte au Moyen-Âge dans le secteur et qui s'est développée dès le XVIII^{ème} siècle. Avant l'installation des usines, les commerçants ou négociants venus de territoires voisins faisaient travailler les paysans durant l'hiver lorsque les travaux agricoles étaient réduits. Des industriels ont par la suite cherché à tirer profit du savoir-faire de tisserands qui travaillaient dans leur ferme en installant des petites usines dans les fonds de vallée.

Le textile n'est pas la seule industrie à s'être grandement implantée dans la région. La création de groupes industriels et, en parallèle, le développement d'une population ouvrière **appelèrent d'autres industries.** En 1850 s'établit la première fonderie spécialisée. C'est donc tout un panel industriel qui est venu s'implanter dans le bassin de Saint-Dié : **textile, papeterie, scieries, céramique etc.** Toutes les matières premières sont ainsi travaillées au sein de cet espace (pierre, bois, fer, fonte, cuivre, coton, lin, laine, soie, papier, carton, cuirs etc.). **A cette époque 15 000 ouvriers travaillaient dans les usines de la région, soit plus d'un tiers de la population.**

L'industrie papetière, activité historique dans la région est également touchée par l'industrialisation. Le territoire voit de grandes maisons se fonder avec la pâte mécanique en 1833 ou encore la pâte à bois en 1844.

Bien que la main d'œuvre disponible ainsi que les ressources naturelles étaient utilisées dès le Moyen-Âge, **il a fallu attendre une initiative étrangère** à la région pour donner une grande industrie au territoire.

Le conflit franco-allemand de 1870 laissa pour un temps l'industrie en difficulté. En revanche, l'annexion qui en découle a forcé beaucoup de fabricants alsaciens à quitter l'Allemagne pour la France. De fait, l'Alsace a grandement contribué à l'essor industriel du bassin. Par exemple :

- La maison Scheidcker qui est venue installer une filature au Rabodeau près de Moyenmoutier,
- La filature de laine Amos de Wasselonne est venue installer un tissage à Raon l'Étape,
- L'industriel David Dreyfus est venu installer ses établissements de récupération à Saint-Dié,
- Jules Marchal, originaire du Bas-Rhin est venu fonder à Saint-Dié-des-Vosges

des établissements textiles,

- La guerre amène également à la région l'industrie de la toile métallique.

C'est réellement la production du bois, la métallurgie et l'industrie textile qui sont véritablement à l'initiative de l'essor industriel du territoire et qui ont par la suite fait venir d'autres activités au point de créer un bassin industriel important et rayonnant.

Après plusieurs décennies de prospérité, le secteur industriel du bassin a été durement touché par les crises successives qui ont touché le pays tout au long du XXI^{ème} siècle et début du XX^{ème} siècle.

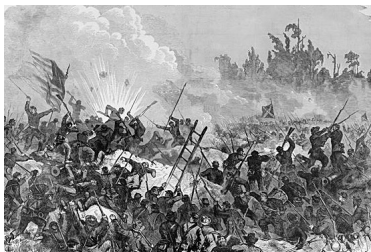


> L'activité face à de nombreuses crises

Après des décennies de prospérité, **le fief industriel connaît des difficultés en raison des crises successives qui ont lieu durant le XX siècle.**

**1861 à
1865**

Le domaine du textile avait déjà connu une crise de 1861 à 1865 avec la grande crise cotonnière provoquée par la guerre de Sécession américaine.



**Guerre
1914 -
1918**

La première Guerre mondiale amène une première césure pour l'industrie du bassin. La guerre contraignait les usines à se réorganiser avec une main d'œuvre dépourvue des hommes partis au front. Par ailleurs, le territoire subit des dommages dû aux combats. A la sortie de la guerre, des usines étaient détruites et d'autres n'avaient plus de matériel. Certains industriels y voient une opportunité et reprennent un certain nombre d'usines dans les Vosges afin de les remettre sur pied. Par exemple Marcel Boussac rachète en 1920 les Manufactures Saint-Maurice dans la vallée du Rabodeau.



**Krach de
1929**

Comme beaucoup d'autres secteurs, l'industrie est frappée par la crise venue des États-Unis, la Grande Dépression. La crise économique eut des répercussions sur l'activité jusqu'à la fin des années 1930.



**Guerre
1939-
1945**

Pendant la seconde Guerre mondiale, une fois encore, l'industrie est mise à rude épreuve. Par exemple, l'industrie textile s'est retrouvée dans l'impossibilité d'importer des matières premières et devait trouver des matières de remplacement. Des usines ont fermé durant la guerre en raison du manque de matière premières et du manque de charbon. Par ailleurs, certaines ont également subi les dommages de guerres importants : La rive droite de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est partiellement incendiée et dynamitée en 1944.



**Après-
Guerre**

Le ralentissement des investissements et l'ouverture vers de nouveaux marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels amènent un déclin progressif de l'industrie à l'échelle du massif.

2/ LES ANNÉES 1990 À AUJOURD'HUI, UNE ÉCONOMIE QUI SE DIVERSIFIE

Bien que l'activité se soit désagrégée avec les crises successives et malgré l'ouverture vers de nouveaux marchés mondiaux, cela ne fait pas disparaître l'industrie du bassin de Saint-Dié-des-Vosges. En effet des années 1980 aux années 2000 d'importants efforts de réindustrialisation et de diversification ont eu lieu, faisant des Vosges, le massif le plus industrialisé du pays avec des entreprises dynamiques et innovantes. Le bois est historiquement un enjeu à la fois environnemental mais aussi socioéconomique pour le territoire. La filière bois locale est encore aujourd'hui une des principales sources d'emploi et de flux monétaires dans le département des Vosges. La présence de scieries et de papeteries sur le territoire de l'Agglomération illustre encore l'importance économique de cette filière.

Afin de valoriser cette filière, en 2009 le Pays de la Déodatia a souhaité mettre en place sur son territoire des actions cohérentes en faveur d'un développement durable de la forêt. Pour cela, la structure s'est lancée dans la réalisation d'une Charte Forestière de Territoire. Parmi ses actions, la charte souhaite développer l'économie du bois en appuyant notamment le tissu économique local, en valorisant les produits, entreprises et réalisations locales et en souhaitant la formation et l'emploi des métiers du bois.

La décennie 1990 a constitué un tournant économique important pour le territoire puisque la tertiarisation de l'économie progresse et l'industrie se modernise et se diversifie. De nouvelles implantations industrielles viennent diversifier le tissu économique, orientées notamment vers l'éco-construction, la plasturgie (VirtuReal en 1991, le Pôle du Développement Rapide de Produit, Faurécia, Mecaplast, Système moteurs etc.). Deux autres activités marquent également le territoire, il s'agit de l'extraction de matériaux au Nord dans la Carrière de Trapp à Raon-l'Étape et l'industrie agro-alimentaire au Sud avec la fromagerie Marcillat à Corcieux. Malgré tous ces efforts et ces nouvelles implantations, le contexte économique des années 2000 touche une nouvelle fois l'industrie et plus largement l'économie du territoire. La zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges fait partie de cette écharpe de zones d'emplois au profil industriel du Sud Lorraine qui ont été particulièrement impactées par la crise économique de 2008.

Les données récentes confirment la poursuite de la baisse des emplois sur le territoire de la CASDDV.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS



23 970 emplois en 2021

24 875 emplois en 2016

27 185 emplois en 2011

905 emplois



Source : INSEE, RP2011 / RP 2016 / RP2021, exploitation principale, NEGE, 2025.



* CASDDV 2015
* Vosges 2015

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2021

ACTIFS AYANT UN EMPLOI



61.3

58.8 % *
61.9 % *

PART DES CHÔMEURS



11.6

13.8 % *
11.7 % *

ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES NON RÉMUNÉRÉS



8

8.2 % *
8.4 % *

RETRAITÉS OU PRÉRÉTRAITÉS



9.2

9.9 % *
9.7 % *

AUTRES INACTIFS



9.9

9.4 % *
8.4 % *

POPULATION DE 15 ANS OU PLUS SELON LA CSP EN 2021

AGRICULTEURS EXPLOITANTS



0.6%

=

ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEF D'ENTREPRISE



3.8%



CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES



4.5%



EMPLOYÉS



14.5%



OUVRIERS



16.2%



PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES



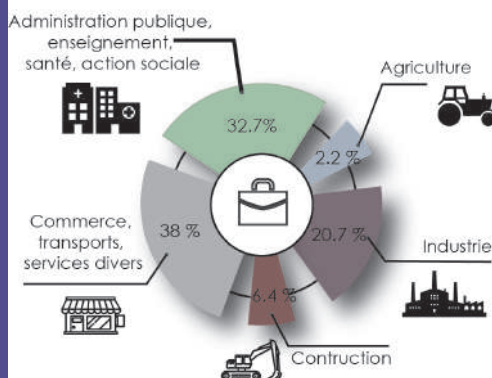
11.4%



et 34% de retraités ainsi que 15% sans activité professionnelle

- Le nombre d'emplois salariés a connu une forte baisse à l'échelle de l'Agglomération (3 025 emplois salariés en moins sur cette période dont 1 300 dans l'industrie). L'industrie automobile (fermeture en 2015 de l'usine Faurécia à Nompattelize) ainsi que l'industrie papetière ont été particulièrement impactées (fermeture en 2010 de la papeterie des Chatelles à Raon l'Étape). Depuis 2016, il y a un peu plus de 1 000 emplois salariés en moins.
- Ce recul global s'est accompagné d'une baisse de 4% de la population active, avec une proportion d'ouvriers en diminution.
- Le nombre global d'emplois a baissé entre 2016 et 2021 : - 905 emplois à l'échelle de l'Agglomération.

EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Malgré ces difficultés, la sphère industrielle reste bien implantée au sein de l'Agglomération avec une importante part d'ouvrier parmi les actifs (33,1 % en 2016). L'industrie représente encore une part importante de l'emploi local (20,7 2016).

Source : INSEE, RP2011 / RP 2016, exploitation principale, NEGE, 2020.

Certains secteurs de l'industrie comptent de grands établissements industriels qui emploient un nombre important de salariés. Sur tous les secteurs d'activité confondus (agriculture, construction, industrie, commerce, administration, enseignement etc.), 0,87%, soit 57 établissements, emploient 50 salariés ou plus sur le territoire de la Déodatie. Sur ces 57 établissements, 21 sont rattachés au secteur industriel et 4 d'entre eux font partie des 20 principaux établissements du secteur privé du département vosgien en

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2015 EN %



Source : INSEE, données CLAP- Connaissance de l'appareil productif local, NEGE, 2020.



La papeterie d'Étival Clairefontaine qui fait partie des établissements qui comptent plus de 500 salariés.



L'industrie alimentaire Marcillat de Corcieux (> à 200 salariés).

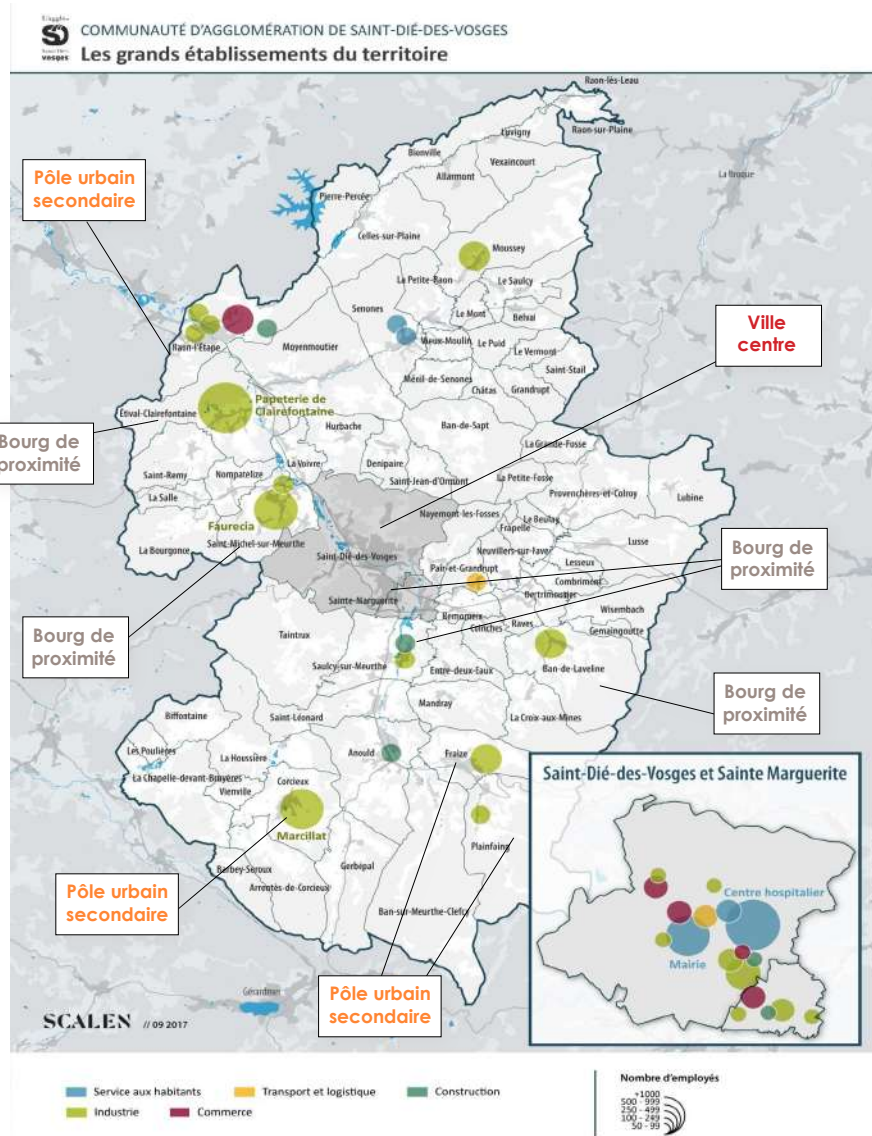


Orest, secteur de la joaillerie avec plus de 200 salariés. L'usine a été ouverte en 2024.



Faurecia Intérieur Industrie (fabrication de caoutchouc plastiques etc.) à Saint-Michel-sur-Meurthe (> à 200 salariés).

> 13ième rang régional (10ième pour les établissements actifs).



terme d'emploi.

Malgré le contexte économique fragilisé depuis la crise économique de 2008, le territoire intercommunal accueille un certain nombre d'établissements actifs.

Toutefois, la part des établissements qui emploient 50 salariés ou plus reste largement minoritaire, la grande majorité emploie aucun ou peu de salariés (69,9% des établissements n'emploient aucun salarié et 24,2% emploient 1 à 9 salariés). Il y a donc une surreprésentation des petites entreprises.

Par ailleurs, le maintien de postes salariés est rendu possible par la création de nouvelles entreprises (+ 478 en 2018, source : INSEE).

La taille des entreprises explique en grande partie la concentration géographique des emplois. Chaque secteur géographique du territoire accueille des établissements industriels d'envergure. Ces établissements sont implantés au sein de pôles identifiés dans l'armature urbaine du territoire et participent donc au rayonnement de ces derniers.

D'autres établissements d'importance employant un nombre important de salariés sont également présents sur d'autres secteurs d'activités comme le commerce ou les transports/logistique. Il est important de souligner la croissance d'entreprises phares du territoire sur le secteur de la joaillerie avec Orest (usine ouverte en 2024 - 200 salariés et en croissance constante) et Aurigane (une centaine de salariés).

En parallèle, **avec 1800 unités artisanales en 2015**, l'artisanat est un secteur en croissance depuis une dizaine d'années sur le territoire Déodatien (+5% dans les deux cantons de Saint-Dié / + 4% dans celui de Raon L'Étape). **Ces dernières années sont marquées par le regain pour les savoir-faire locaux qui profitent au secteur.**

Aujourd'hui, les Vosges restent le massif le plus peuplé et le plus industrialisé du pays, avec des entreprises dynamiques issues de secteurs clés que sont les filières textile et bois, la papeterie, la métallurgie, la plasturgie ou l'agroalimentaire. **Les mots d'ordre du maintien en activité de ces entreprises sont l'innovation et le haut de gamme.**

Bien qu'il soit en recul, le secteur industriel reste bien implanté avec des groupes industriels, moteurs et locomotives de l'économie secondaire de la CASDDV.

3 / DES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

> Un territoire marqué par le chômage

Les difficultés économiques entraînant une baisse du nombre d'emplois sur le territoire a eu des répercussions socio-économiques sur les ménages au regard des statistiques du chômage.

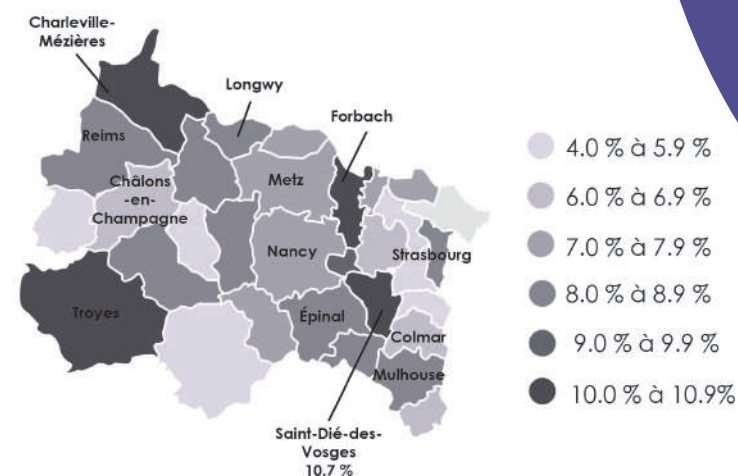
Selon la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), au quatrième trimestre 2019, le taux de chômage atteignait **10.7%** à l'échelle de la **zone d'emploi** de Saint-Dié-des-Vosges (la zone d'emploi dépasse les limites intercommunales et compte 91 communes). **Néanmoins, ce taux de chômage est en recul par rapport au quatrième trimestre 2018 (11.4% contre 10.7%).**

A l'échelle du bassin de Saint-Dié-des-Vosges, une baisse du nombre de demandeurs d'emploi est observée sur l'année 2019. La baisse se poursuit sur le bassin d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges, avec un taux de chômage de 9,9% au troisième trimestre 2024.

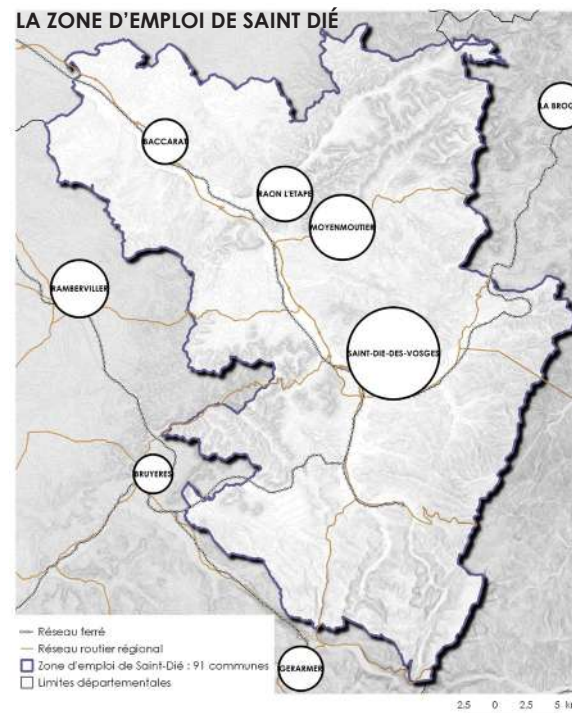
Les communes de Saint-Dié-des-Vosges, Raon l'Étape, Moyenmoutier, Anould, Senones, Fraize, Saulcy-sur-Meurthe et Étival-Clairfontaine rassemblent presque la moitié des demandeurs d'emploi. Ce qui illustre la difficulté d'ordre socio-économique rencontrée par les pôles.

Au sens du Bureau International du travail (BIT) en 2019, le taux de chômage de la CASDDV est 5% au-dessus de la moyenne nationale (19 % contre 10,1% à l'échelle nationale et 14% à l'échelle du Grand Est.

> TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI AU SENS DE LA DIRECCTE, AU 4^{ème} TRIMESTRE 2019



LA ZONE D'EMPLOI DE SAINT DIÉ



Notion de chômage

Au sens du Bureau International du Travail (BIT) : Est considérée comme chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) pendant la semaine de référence, est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours, et a recherché activement un emploi au cours du mois précédent - ou en a trouvé un commençant dans les trois mois suivants.

Au sens de Pôle emploi : Sont au chômage les demandeurs d'emploi inscrits auprès de ses services.

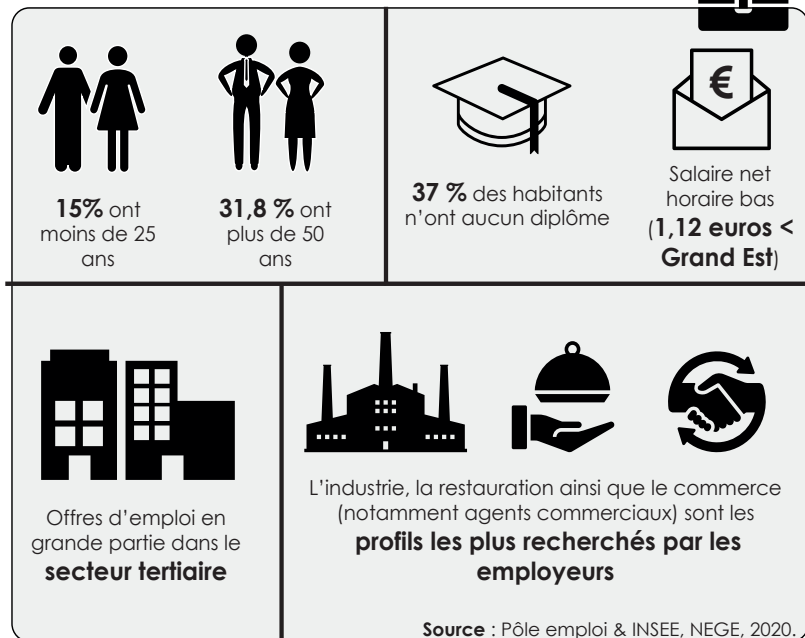
Bien qu'il reste élevé à l'échelle des zones d'emploi de la région Grand Est, le chômage de la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges est en léger recul.

Ce fait s'inscrit dans une tendance départementale et régionale puisque les Vosges ainsi que le Grand Est enregistrent une baisse du chômage au 4ème trimestre 2019.

ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA DEMANDE D'EMPLOI
(DEPM catégories A,B,C). Indice base 100 au 1er trimestre 2012



PROFILS DES DEMANDEURS ET DES OFFRES D'EMPLOI DE LA DÉODATIE ET QUALIFICATION DE LA POPULATION



> Qui sont les demandeurs d'emploi ?

L'enquête des besoins en main d'œuvre réalisée en 2019 par Pôle Emploi révèle que pour le bassin de Saint-Dié-des-Vosges, parmi les projets de recrutement, 43.9% ont des difficultés à recruter, ce qui n'est donc pas la majorité. **Les secteurs qui éprouvent des difficultés** à recruter sont par exemple : formateurs, professions supérieures, aides à domicile et aides ménagères, coiffeurs/esthéticiens, charcutiers/traiteurs, ingénieurs et cadres technico-commerciaux, conducteurs routiers, etc. **A contrario des secteurs ne rencontrent aucune difficulté à recruter**, par exemple : Attachés commerciaux, techniciens des services d'administration, ingénieurs des méthodes de productions de contrôle qualité, employés et opérateurs informatiques éducateurs spécialisés etc.

Les offres d'emploi actuelles concernent en grande partie le domaine tertiaire tandis que les demandeurs d'emploi sont majoritairement inscrits dans les domaines industriels. Parmi les demandeurs d'emploi du bassin de Saint-Dié-des-Vosges, il y a une part importante de jeunes de moins de 25 ans et des plus âgés : 15% ont moins de 25 ans et 31,8% ont plus de 50 ans. Entre décembre 2017 et décembre 2019, le nombre de

jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a légèrement reculé contrairement aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui a légèrement augmenté. Ce qui signifie que la hausse des offres d'emploi bénéficie davantage aux jeunes qu'aux chômeurs de longue durée âgés. Sur une évolution plus récente, on constate que, malgré un taux de chômage autour de 10%, nombre d'offres d'emploi ne sont pas pourvues, quels que soient les secteurs d'activités, de l'industrie à la restauration par exemple.

Faire face au chômage des jeunes populations est un enjeu pour le territoire puisque Pôle emploi note que la mobilité des demandeurs d'emploi s'accélère en direction des zones d'emploi de Nancy ou Molsheim-Obernai, Selestat. Les jeunes du territoire formés sur d'autres territoires ne reviennent pas forcément sur le bassin de Saint-Dié-des-Vosges, qui ne constitue pas un territoire attractif pour les cadres et les diplômés de manière générale. L'éloignement des pôles universitaires constituent donc une faiblesse pour le territoire qui voit de potentielles forces vives quitter le territoire après le lycée. Par ailleurs, face à une population vieillissante, l'embauche des actifs plus âgés est également un enjeu pour le territoire d'autant plus que la CASDDV connaît un déficit en terme d'emploi.

Le départ des jeunes diplômés explique pour partie la part importante de la population n'ayant aucun diplôme. Cet indicateur peut contribuer à expliquer le taux de chômage du territoire et l'inéquation entre offre et demande dans certains secteurs. Cette part de la population peu, ou pas, qualifiée, rencontre plus de difficultés à trouver un emploi.

> Des ménages fragiles

Le revenu médian des ménages de l'Agglomération est de 20 970 euros en 2021. Le niveau de vie des ménages du territoire se situe en-dessous de la moyenne départementale (21 550 euros) et de la moyenne régionale (22 960 euros). Ces données sont à mettre en corrélation avec le salaire net horaire moyen qui est de 1,30 euros au-dessous du Grand Est.

L'analyse de la situation socio-économique des ménages du territoire Déodatien induit des enjeux à prendre en considération. Les ménages les plus fragiles qui résident sur le territoire ont des besoins spécifiques notamment en termes de formations, de logements ou encore de mobilité.

4 / UN TERRITOIRE COHÉRENT MALGRÉ UN DÉFICIT D'EMPLOI

Le rapport emploi / actif est de 0.83% seulement ce qui traduit un déficit global pour le territoire. L'indicateur de concentration d'emploi, c'est-à-dire le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés indique qu'en 2016, il y avait 90.6 emplois pour 100 actifs (contre 92.4 emplois pour 100 actifs en 2011). **Cet indicateur est important puisqu'il indique un déficit d'emploi sur le territoire mais il suggère également des déplacements domicile-travail, vers l'extérieur du territoire.**



Malgré ce déficit, la CASDDV est un **bassin d'emploi cohérent** puisque 83% des actifs du territoire y résident et y travaillent, tandis que 88% des emplois du territoire sont occupés par des actifs résidant dans ce territoire.

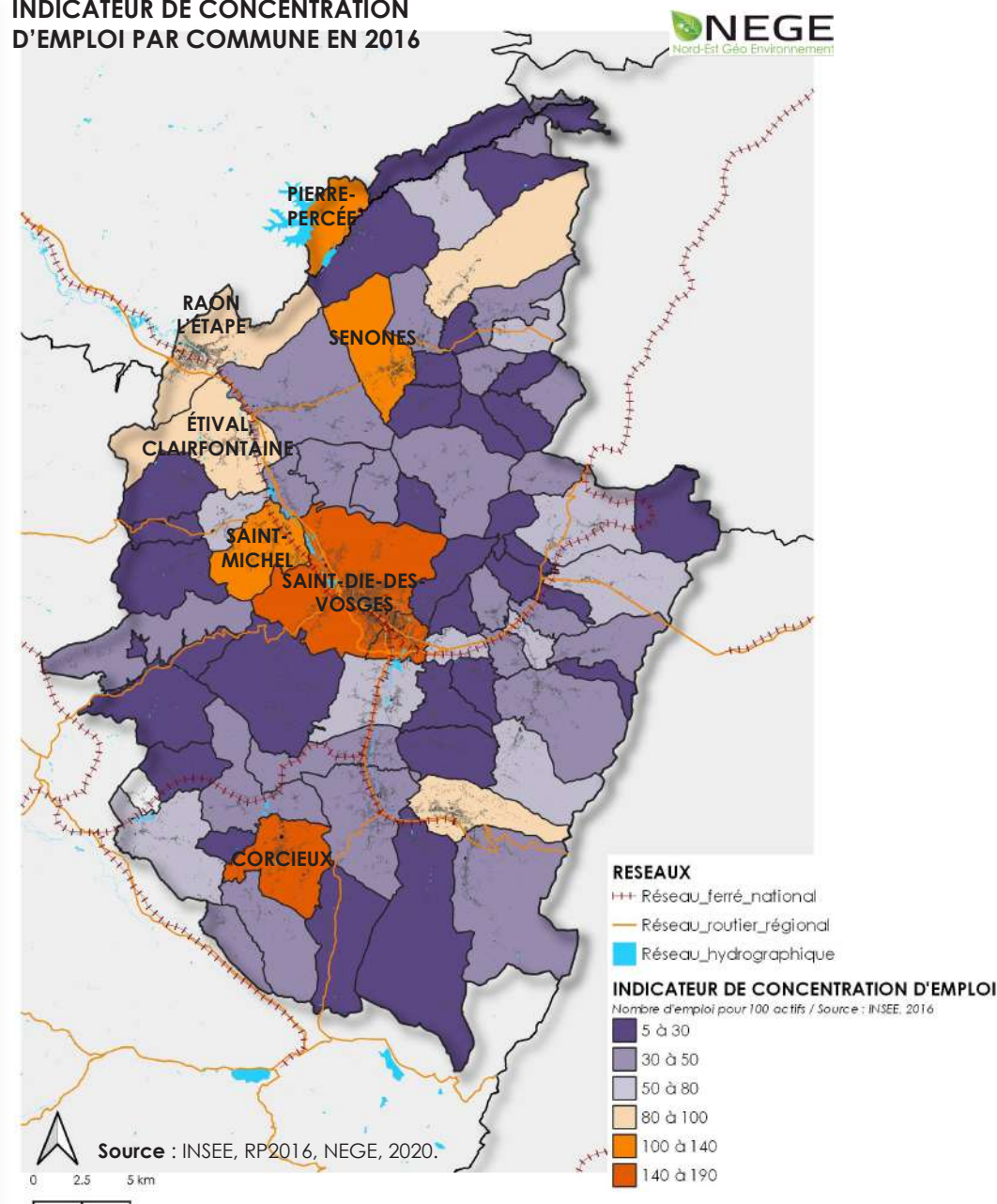
Le pôle central de Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Michel-sur-Meurthe, Sainte-Marguerite et les pôles de Raon l'Étape, Fraize, Étival-Clairfontaine constituent les destinations privilégiées des navetteurs.

La carte ci-contre illustre ces dynamiques internes du territoire avec le pôle central de Saint-Dié-des-Vosges, Corcieux ou encore Saint-Michel-sur-Meurthe qui comptent plus d'emplois que d'actifs et attirent donc des actifs de tout le bassin.

Note : L'indicateur de concentration d'emploi est à lire avec précaution. En effet, certains indicateurs statistiques comme l'indicateur de concentration d'emploi sont à relativiser et à nuancer. Pour les petites communes ayant peu d'habitants, comme Pierre-Percée (95 habitants, 40 emplois, et 32 actifs), un léger changement peut faire varier de manière importante les données et notamment les pourcentages. Néanmoins cet indicateur est un indicateur privilégié puisqu'il permet d'identifier les dynamiques internes en termes d'emploi et de mobilités.

INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI

INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI PAR COMMUNE EN 2016



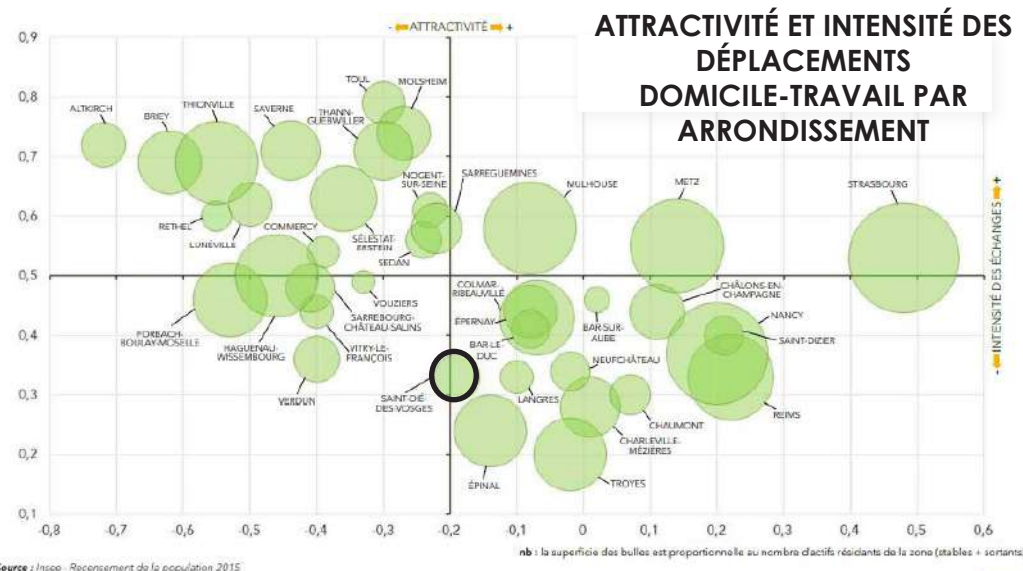
Si 88% des emplois du territoire sont occupés par des actifs qui résident au sein de l'Agglomération, 12% des emplois sont occupés par des actifs qui résident à l'extérieur du territoire.

En effet, le bassin de Saint-Dié-des-Vosges fonctionne sur un territoire élargi qui dépasse les frontières intercommunales. Les actifs provenant de l'extérieur du territoire, viennent de territoires proches notamment des territoires alsaciens et meurthe-et-mosellans.

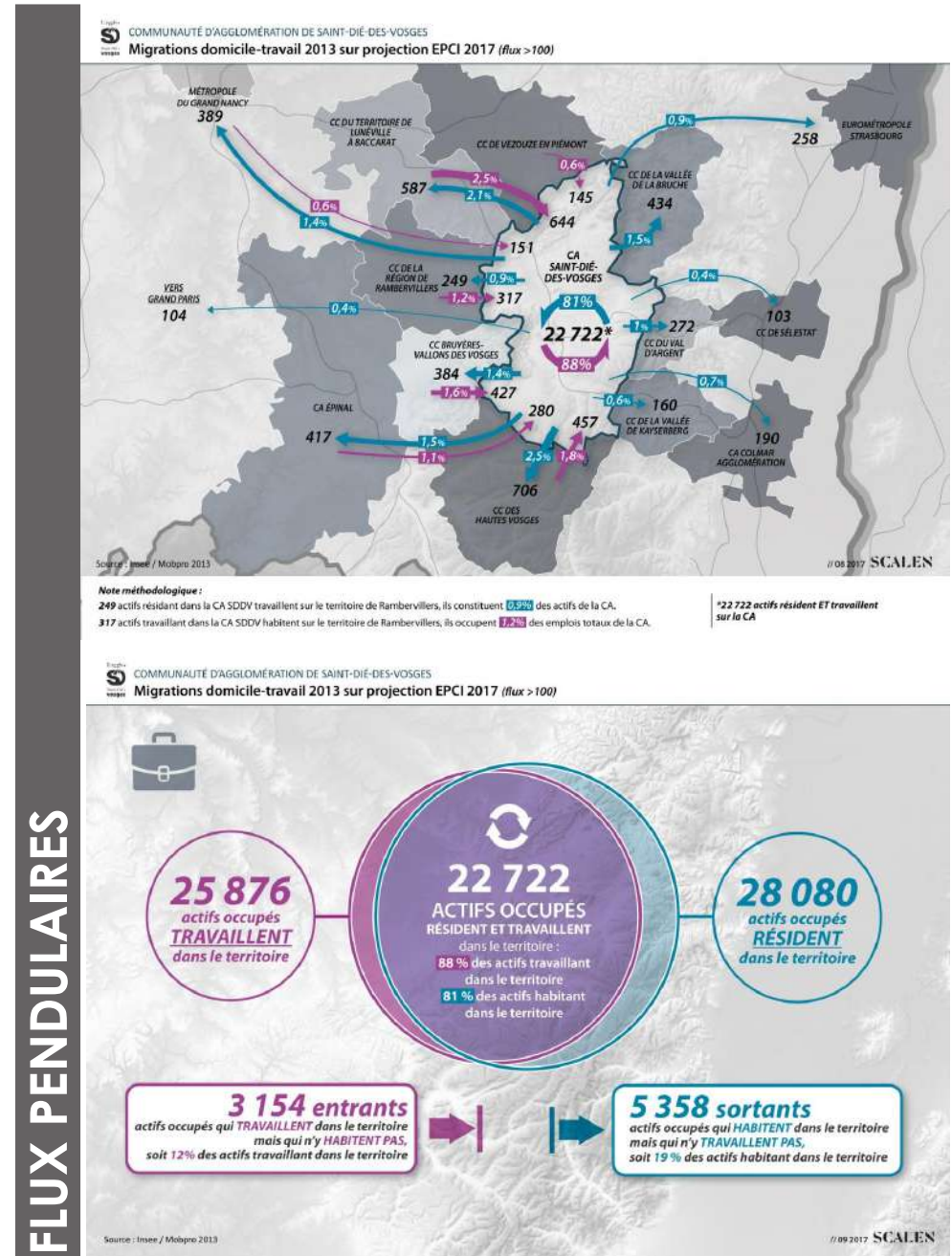
Quand aux flux sortants, les actifs résidant sur le territoire mais travaillant à l'extérieur, ils se dirigent notamment à destination de l'Alsace, du secteur lunoillois, de l'agglomération d'Épinal ainsi que de l'agglomération nancéenne. Malgré le départ de nombreux ménages vers d'autres EPCI, les emplois exogènes demeurent une réalité.

En terme d'attractivité, les indicateurs d'attractivité et d'intensité des échanges permettent de comparer les zones entre elles. L'indicateur d'attractivité rapporte le solde des échanges au volume de ces échanges (entrants + sortants). L'indicateur d'intensité rapporte le volume des échanges au nombre total d'actifs occupés résidant dans la zone.

Les données récentes indiquent une tendance identique.



Source : DIRRECTE GRAND EST, 2019.





PÔLE ECO-CONSTRUCTION DE FRAIZE

5/ LA DÉODATIE UN TERRITOIRE D'INNOVATION TOURNÉ VERS LES MÉTIERS DE DEMAIN

Face aux difficultés économiques et socio-économiques rencontrées depuis plus d'une décennie, **l'Agglomération s'est très vite tournée vers l'innovation** et les métiers de demain afin de diversifier l'activité et apporter un **rebond économique au territoire**. En ce sens plusieurs initiatives ont été réalisées sur le territoire.

> Les procédés industriels du futur s'inventent dans le bassin Déodatien

Le secteur industriel du territoire se diversifie grâce à l'implantation de différents pôles innovants :

- Le pôle Virtureal qui regroupe un centre R&D (CIRTES), une école d'ingénieurs (InSIC) témoigne de ce développement de l'innovation et de la technologie de pointe sur le territoire. Le prototype rapide, en lien avec des pôles de compétitivité Energie-Fibres et Materialia, demeure une spécificité du territoire, des nouvelles collaborations du Cirtes avec le CEA Tech de Metz, à l'entreprise 3D prod de Raon l'Étape.

Avec l'INSIC et le CIRTES, la ville de Saint-Dié-des-Vosges **accueille un campus performant dédié**

à l'enseignement supérieur, la recherche, le développement et l'innovation.

- **D'autres entreprises tirent leur épingle du jeu**, par exemple Elbé Pétro, implantée à Saint-Dié-des-Vosges (technologie destinée à limiter l'évaporation dans les cuves pétrochimiques).

> La filière bois se diversifie et innove

La filière bois suit également le mouvement et se tourne vers l'innovation afin d'apporter un nouvel élan économique à ce secteur, notamment dans **le domaine de l'éco-construction**.

A Fraize, le projet de Pôle d'éco-construction des Vosges, situé sur une ancienne friche industrielle réhabilitée, s'appuie sur les ressources locales en développant la filière bois. Il mobilise de nombreux acteurs qui se sont accordés autour de ce projet. Le PNR des Ballons des Vosges souhaitait s'appuyer sur la ressource locale du bois des Vosges pour initier une dynamique économique. Début 2011, l'association du Pôle de l'éco-construction des Vosges est créée, rassemblant tous les partenaires du projet : la CCHM, le PNR des Ballons des Vosges, la maison de l'emploi de la Déodatie, le Conseil Général des Vosges. Les récentes mutations économiques ont fragilisé le territoire économiquement et socialement.

Quels défis pour le territoire?

Conforter la place des entreprises actuelles, en particulier en accompagnant les très petites entreprises (95 % du tissu Déodatien) dans leurs besoins.

Attirer de nouvelles entreprises industrielles afin de moderniser l'appareil productif.

Impulser une nouvelle dynamique autour de l'innovation technologique d'outillage intelligent, de la croissance verte et de la transition énergétique avec le réseau Lorraine Tech, avec les Pôles Matériaux et Fibres, avec l'alliance CIRTES-CEA Tech.

Accompagner et promouvoir auprès de clients l'industrialisation et la commercialisation des concepts, produits et solutions développés par les entreprises Déodatiennes, notamment le Cirtes.

L'intérêt grandissant pour le développement durable et la nécessaire relocalisation de l'économie offrent une opportunité au projet : en s'appuyant sur la ressource locale, le bois, pour répondre à un marché de l'éco-construction en vogue car lié au respect de l'environnement.

Le pôle rassemble trois espaces : un espace de formation, d'expérimentation et de promotion de l'éco-construction / un espace économique avec un fil conducteur l'éco-construction et l'éco-rénovation / un espace habitat.

Avec le temps, le projet de pôle d'éco-construction a évolué et s'oriente plus vers un pôle d'économie circulaire, avec Emmaus comme acteur principal.

L'innovation se manifeste dans le domaine de la construction en bois avec deux exemples vertueux réalisés sur le territoire :



La résidence Jules-Ferry fut le premier immeuble européen en grande hauteur HLM - R+8 - en structure bois massif avec isolation paille. Cet ensemble est constitué de 26 logements de type T3 (75m²) et T4 (90m²). Les bâtiments ont le label PASSIV'HAUS.

Le Toit vosgien n'hésite pas à reprendre son parc existant à travers des campagnes de rénovation énergétique passive. C'est le cas à Corcieux et Raon l'Étape où des travaux ont été menés sur des bâtiments existants.



La résidence les Heliades, il s'agit d'une construction de deux bâtiments collectifs à ossature bois et énergie positive regroupant 30 logements sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges. La conception architecturale bioclimatique, caractérisée par une compacité très forte des deux bâtiments, une bonne valorisation des apports solaires passifs et une implantation environnementale optimisée assure aux locataires un très haut niveau de confort ainsi que des charges de chauffage très limitées.



**CIRTES A
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

**LA DÉDOATIE, UN TERRITOIRE A INSCRIRE
DANS L'INNOVATION**

De manière globale, il est constaté de nouvelles implantations et une croissance du nombre d'entreprises sur le secteur de la CASDDV. (Lucart 30 emplois, Orest 400 emplois d'ici 2027 ou encore le joaillier Aurigane). En parallèle, pour répondre aux besoins des entreprises, le panel de formations se développe avec notamment la création d'un plateau de formation pour la filière bijouterie / joaillerie). Face à ces évolutions encourageantes, le marketing territorial de la CASDDV s'est orienté sur le volet économique pour gagner en attractivité et notamment fidéliser les salariés et attirer de nouveaux profils sur les métiers en tension.

// LA PLACE DE PLUS
EN PLUS IMPORTANTE
DE L'ÉCONOMIE
PRÉSENTIELLE



NOMPATELIZE

// LA PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE UN TERRITOIRE DE **QUI SE TERTIARISE**

L'essor des activités tertiaires constitue un phénomène économique majeur pour le territoire national depuis plusieurs décennies. La très forte croissance des emplois liés aux services fait du tertiaire un fort secteur économique. La part de plus en plus importante de la sphère présenteielle dans l'économie concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux. Le territoire de la Déodatie a connu de profondes mutations économiques avec l'émergence du secteur tertiaire.

1 / DES INDUSTRIES MAIS PAS QUE...

Depuis les années 1990, l'économie locale est en pleine mutation, il n'y a pas que les industries locales qui connaissent des changements. En effet, les années 1990 marquent un tournant pour l'Agglomération puisque les emplois de la sphère présenteielle (ceux qui apportent des biens et des services à la population) sont devenus prépondérants. L'évolution des emplois du territoire est ainsi marquée par une désindustrialisation (notamment dans la papeterie et la plasturgie) au profit d'une tertiarisation des emplois.

Cette tendance se poursuit, en 2022, l'INSEE indique que parmi les nouvelles créations d'entreprises, **75,9% sont rattachées au secteur tertiaire**.

En 2021, la part des emplois tertiaires est donc majoritaire sur le territoire (68.6%).

Le secteur public occupe une place importante dans l'emploi local. Le centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges ainsi que la commune de Saint-Dié-des-Vosges sont des employeurs importants et font partie des principaux établissements du secteur public des Vosges en terme d'effectifs employés (source : INSEE, Clap).

Le secteur tertiaire occupe une place de plus en plus importante en milieu rural puisqu'il compte les

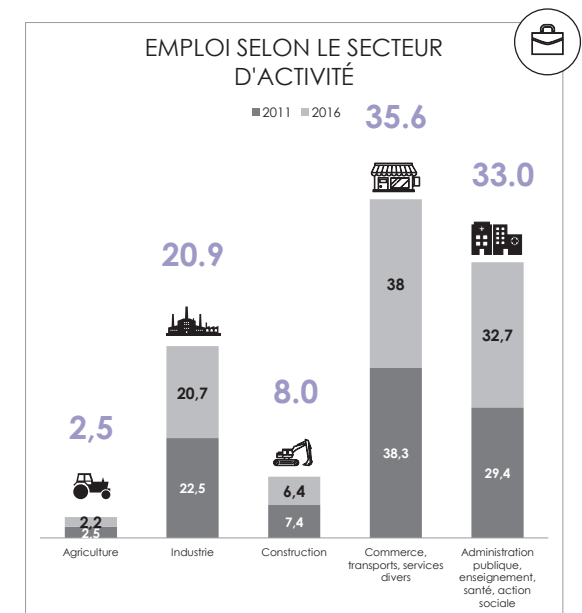
services à la personne. **Les services à la population, tant privés que publics, constituent une grande partie du secteur tertiaire rural et leur dynamique, en emploi et en localisation, est étroitement liée aux évolutions démographiques et économiques locales.** Dans un contexte de vieillissement de la population ces services sont d'autant plus importants.

Depuis 2011, la part des emplois liée au secteur de l'Administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est la seule à augmenter. Ce secteur constitue un des principaux moteurs du territoire en terme d'emploi.

Le commerce, l'immobilier et les secteurs de l'éducation et de la santé ont également un rôle très important en milieu rural. Ils sont majoritairement implantés dans les pôles du territoire, permettant ainsi à la ville centre de rayonner et pour les pôles urbains secondaires et les bourgs de proximité d'assurer leur rôle de relais auprès des communes environnantes.

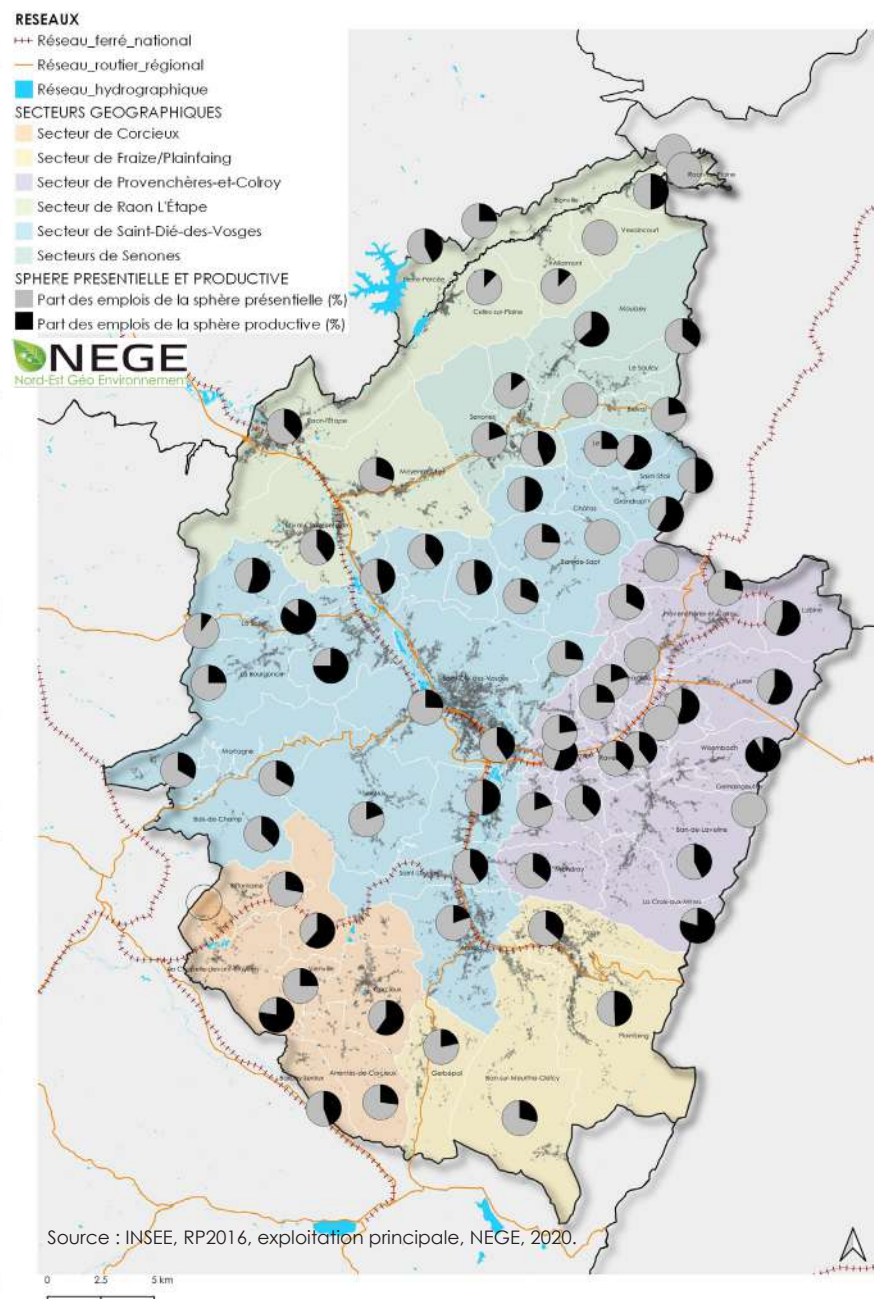
La représentation du secteur public et social en termes d'emplois, est plus importante que ceux du socle industriel. Avec une ville-centre sous-préfecture, la commune accueillait des établissements publics et des antennes territoriales de services publics (tribunal, sous-préfecture). Néanmoins, ces derniers ont été réduits. Il reste un guichet d'accueil à la sous-préfecture, le tribunal d'instance rue d'Amérique et le trésor public. Malgré ces fermetures, la part des emplois du domaine public dans la sphère présenteielle est de 39% en 2016. Néanmoins, le secteur tertiaire a rencontré des difficultés,

au même titre que le secteur industriel. Au total l'emploi salarié a perdu plus de 3 000 postes (dont 1 300 dans l'industrie - 45% -). Ce recul global s'est accompagné d'une baisse de 4% de la population active, avec une proportion d'employés et d'ouvriers en diminution mais représentant encore respectivement 29% et 33% de la population active en 2016.



Source : INSEE, RP2016, exploitation principale, NEGE, 2020.

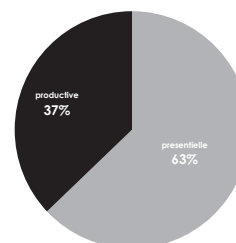
En 2021, il est intéressant de constater que l'emploi dans le secteur agricole augmente ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et la construction.



A l'échelle communale, la part de la sphère présente est dans la grande majorité des cas majoritaire.

Bien que ce soit majoritaire, des communes comptent encore une part importante de la sphère productive : La Croix aux Mines, Wisembach, Moussey ou encore La Chapelle devant Bruyères.

A l'échelle de l'Agglomération, la part de l'économie présente est majoritaire (63%). Néanmoins, malgré la place de plus en plus importante du secteur tertiaire, l'industrie reste bien ancrée, la sphère productive occupant 37% du total.



Nota : Les cercles ne sont pas proportionnels au nombre d'emplois de chaque commune.

2 / LE COMMERCE UN SECTEUR STRATÉGIQUE

> Saint-Dié-des-Vosges, 2^{ème} agglomération commerciale des Vosges après celle d'Épinal.

Le chiffre d'affaire commerciale de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est estimé à 311 millions d'euros, un chiffre d'affaire supérieur à celui de Lunéville (254 millions d'euros et de Toul 227 millions d'euros). Grâce à l'enquête de comportement d'achat de la CCI, il est possible de recomposer les chiffres d'affaires réalisés par l'appareil commercial d'une agglomération et de pouvoir ainsi les comparer entre elles. Sur le département des Vosges, **l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges arrive ainsi en 2^e position** derrière l'agglomération d'Épinal (560 millions d'euros pour Épinal).

A titre de comparaison, le chiffre d'affaire de l'agglomération de Nancy est estimé à plus de 2 milliards d'euros.

La particularité du département vosgien tient à une offre commerciale de proximité homogène, attractive et assez bien répartie en cohérence avec les aires urbaines définies par l'INSEE.

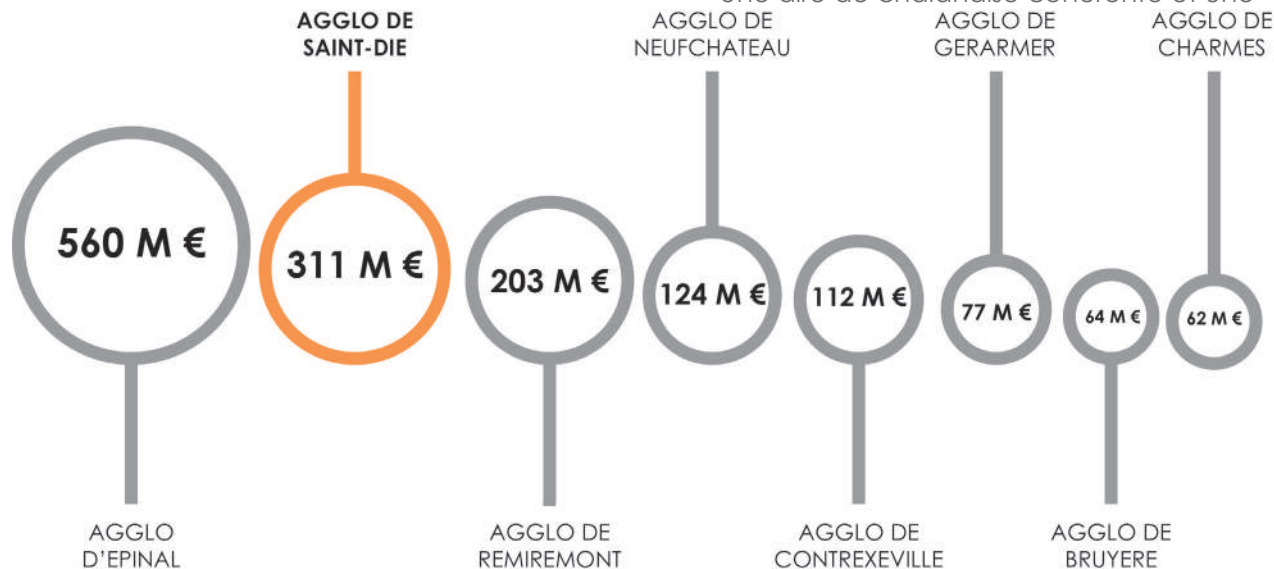
Saint-Dié-des-Vosges se constitue donc comme un **pôle d'attraction rayonnant** largement sur les territoires ruraux.

NIVEAU D'ACTIVITÉ DES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS

LES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS COMMERCIALES DES VOSGES

Source : Enquête ménages CCI Lorraine

> Une aire de chalandise cohérente et une

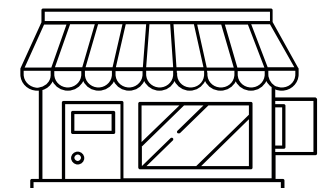


armature commerciale assez équilibrée

Le pôle commercial déodotien rayonne sur l'ensemble de l'Agglomération. L'enquête du comportement d'achat des ménages élaborée par la CCI des Vosges indique que la zone de chalandise de Saint-Dié-des-Vosges, c'est-à-dire le rayonnement ou son aire d'influence, correspond **au périmètre du PLUi-H que ce soit pour les activités alimentaires ou pour les activités non alimentaires.**

L'offre commerciale du territoire exerce une forte attraction sur la population et se situe, d'un point de vue commercial, parmi les **aires dites « performantes » avec un taux d'attraction interne important**. La part des dépenses réalisées localement par les ménages résidents atteint le score de 88%. Les pôles commerciaux de Saint-Dié et Sainte-Marguerite exercent une forte attraction sur les consommateurs du bassin et des zones voisines comme Baccarat. **Le bassin est même au troisième rang en termes d'attractivité en Lorraine après Nancy et Metz (source : CCI, 2015).**

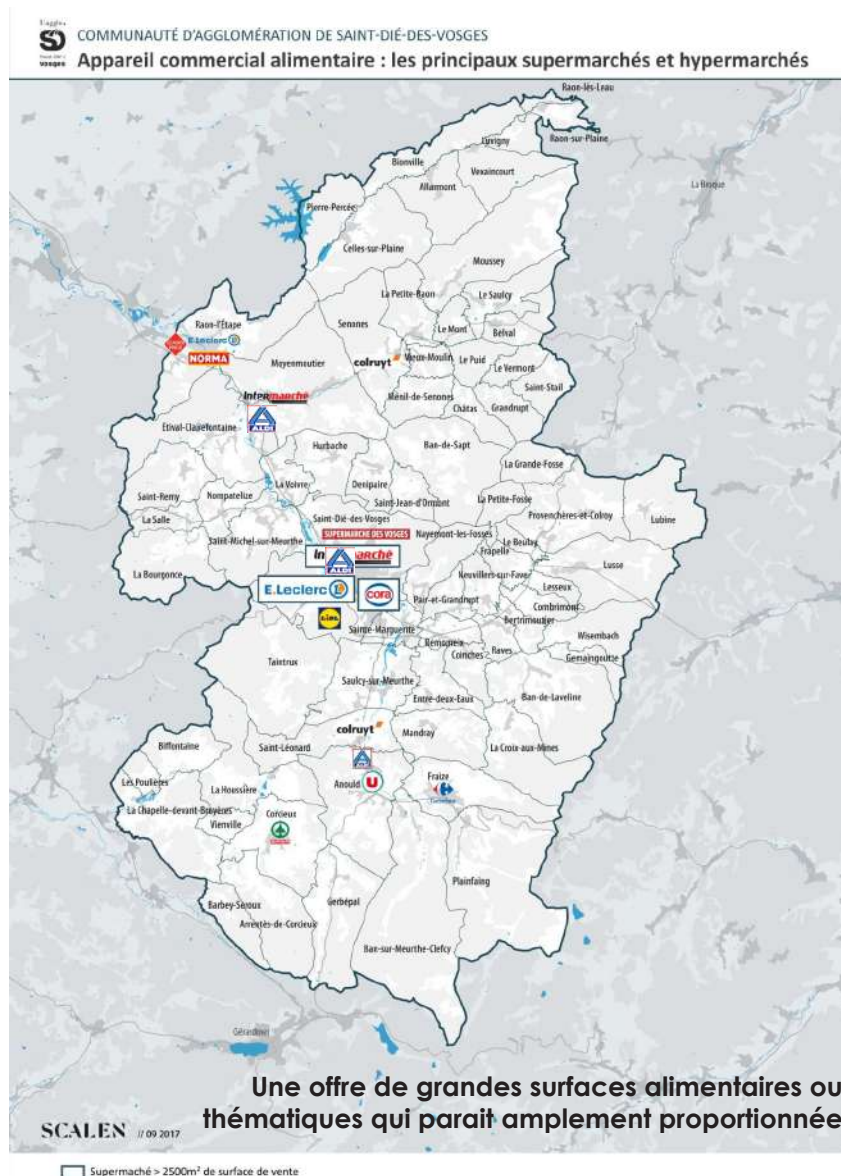
Bien que la commune de Saint-Dié-des-Vosges ait un poids commercial important, cela n'exclut pas l'existence de pôles de proximité à l'échelle de l'Agglomération.



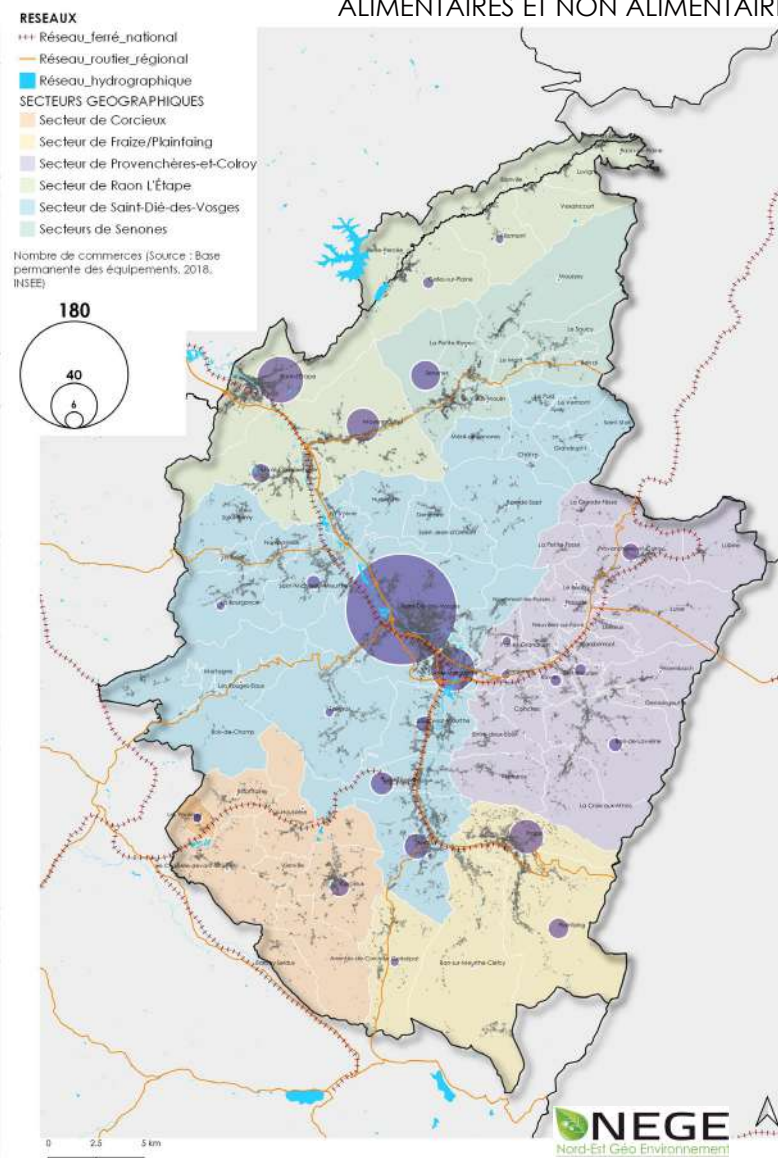
L'appareil commercial du territoire est composé de deux principaux pôles commerciaux sur l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de Raon-l'Étape, villes qui ont su conserver un cœur de ville attractif avec des commerces indépendants. Ces mêmes commerces sont plus différenciants que des grandes enseignes nationales que l'on retrouve souvent dans les centres-villes d'agglomérations de taille identique.

L'enjeu de ces communes est de parvenir à conserver un tissu commercial en centre-ville et à limiter l'expansion des commerces périphériques.

Le maillage est complété par des pôles de commerces de proximité, des petits supermarchés et des marchés et commerces ambulants. Ils permettent de répondre aux besoins des habitants, notamment les plus âgés, moins mobiles.

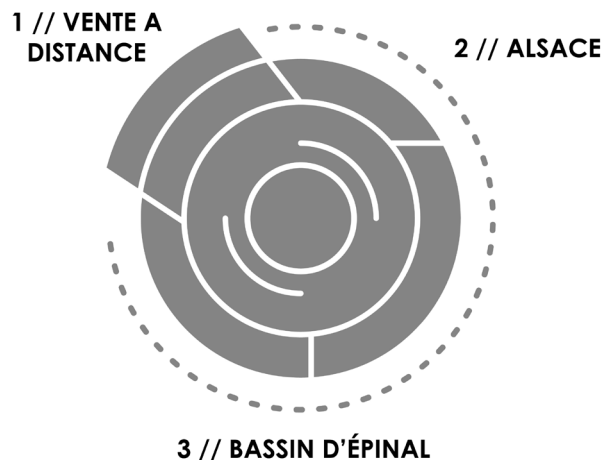


RÉPARTITION DES COMMERCES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES



> L'enjeu de garantir / reconquérir un bon équilibre entre commerces urbains des villes et bourgs-centres et commerces en zone rurale

Entre 2011 et 2015, le taux de rétention (le taux de rétention exprime la capacité d'un territoire à retenir sa clientèle) des ménages de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a baissé aussi bien pour l'alimentaire (81 % en 2011 à 75 % en 2015) que pour le non alimentaire (66 % à 60 %). Cette évolution est inverse pour les territoires environnants qui ont, eux, amélioré leur taux de rétention, à l'exemple de Gérardmer, Rambervillers, Bruyères ou encore Raon-l'Étape.



L'évasion globale est très faible, atteignant 12%. Les ménages qui consomment en dehors du territoire se rendent principalement en Alsace et à Épinal.

L'enjeu réside dans le fait que le commerce des centralités doit faire face, non seulement à la concurrence de

grandes surfaces aisément accessibles en voiture, mais de plus en plus aussi à celles des nouvelles pratiques induites par la numérisation de la société.

Le territoire rencontre une fragilisation du commerce et des grandes surfaces face à la montée en puissance du e-commerce. La première cause de l'évasion commerciale du territoire c'est la vente en ligne qui a pris de plus en plus d'ampleur ces dernières années et représente 6% des dépenses.

Néanmoins, le développement numérique du commerce peut également être un atout d'attractivité et d'avenir du territoire avec des pratiques telles que la livraison directe généralisée ou bien le télétravail.

Par ailleurs, le commerce de proximité réclame souvent des **centralités animées**, suscitant une attractivité qui joue sur la proximité de l'habitat et qui repose sur la diversité de l'offre commerciale. L'attractivité et la viabilité commerciale d'un centre-ville sont aussi le fait d'un aménagement urbain global intégrant **des aménités urbaines** (terrasses, espaces publics de qualité où le chaland peut se promener dans un cadre agréable etc.).

Cet équilibre à trouver est un enjeu important pour le territoire puisque les commerces renforcent les polarités urbaines en maintenant une offre présente et déterminante et qui emploie un nombre important de salariés (notamment la grande distribution).

La présence des commerces, mais aussi de l'artisanat, des professions libérales, etc. au cœur même du tissu urbain représente un atout pour l'animation et la vitalité des communes. Même si des communes ne disposent

seulement que d'un commerce ou un service, cela suffit pour contribuer au dynamisme villageois. Par exemple, le restaurant présent sur la commune de Le Puid qui accueille un certain nombre de clients, participe à la vie de la commune.

Ces implantations sont pratiques car elles peuvent se combiner avec le logement. Par ailleurs, des implantations futures peuvent trouver des solutions dans le réemploi du bâti existant ou dans les espaces libres de densification urbaine (communément appelé les dents creuses en cœur de commune).

Le maintien du commerce est donc un défi pour l'avenir des territoires, notamment en milieu rural où il est vecteur de lien social et participe à la vitalité des centres bourgs. Cela est d'autant plus important face au vieillissement démographique. Les personnes âgées qui vivent dans les centres ont besoin de ces commerces de proximité pour satisfaire leurs besoins courants.

Les difficultés rencontrées par le commerce, et notamment le commerce de proximité, sont visibles dans le paysage. Les devantures fermées des locaux commerciaux vacants (Raon l'Étape ou encore la rue d'Alsace à Saint-Dié-des-Vosges) illustrent tout cet enjeu et l'équilibre à trouver pour le territoire de la Déodat.

3 / LES LIEUX D'ACTIVITÉ : LA STRATÉGIE DES ZONES D'ACTIVITÉS : OUTIL CENTRAL POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Les zones industrielles, artisanales et d'activité demeurent les sites les plus propices à l'implantation d'établissements, notamment ceux nécessitant une emprise au sol importante. Le territoire intercommunal dispose d'un chapelet de zones d'activités (une vingtaine), **développé davantage en fonction des opportunités foncières que d'un aménagement d'ensemble**. Ces dernières sont concentrées le long des grands axes et souvent sur l'emplacement d'anciens sites industriels.

Bien qu'il y ait du foncier destiné à l'accueil d'activités économiques, beaucoup de ces espaces sont occupés par des grandes surfaces commerciales (grande distribution et grandes surfaces spécialisées type bricolage, ameublement etc.), notamment sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges. En effet, **la particularité du territoire réside dans l'imbrication de grandes entreprises dans le tissu urbain** comme l'entreprise Gantois à Saint-Dié-des-Vosges ou encore la confiserie des Hautes-Vosges à Plainfaing plutôt que dans ses sites d'activités, où s'est implanté le commerce de grande distribution.



GANTOIS



Confiserie de Plainfaing

Globalement, la Déodatie dispose d'une offre foncière quantitativement satisfaisante (**un potentiel estimé à environ 155 hectares toutes zones confondues**) avec de très grandes emprises réparties sur plusieurs communes. L'implantation privilégiée des zones d'activités se situe le long de la vallée de la Meurthe qui bénéficie d'une accessibilité somme toute satisfaisante à proximité immédiate d'axes routiers d'importance régionale.

Les zones d'activité du territoire bénéficient d'atouts d'attractivité (prix du foncier, cadre de vie etc.) à mettre en valeur. Néanmoins, le coût du foncier ne suffit pas à lui

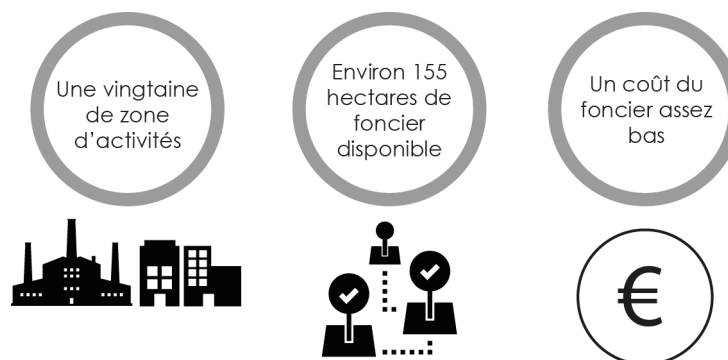
seul pour générer une attractivité.

Certaines zones rencontrent des difficultés avérées de commercialisation, qui, quelque soit leur vocation initiale, accueillent une demande principalement endogène et tournée vers l'artisanat. Cette problématique se pose d'autant plus pour les zones à dimension supra-intercommunale telle que celle se situant à Remomeix.

Cette difficulté trouve également une explication dans **le contexte socio-démographique de la Déodatie**. En effet, les difficultés économiques et le déclin démographique qui s'opèrent sur le territoire depuis les années 1990 ne favorisent pas l'implantation de nouvelles entreprises exogènes. Malgré ce contexte, le territoire a développé différentes zones d'activités entre les années 1990 et 2010. Ces opérations d'aménagement ont été réalisées en concurrence les unes des autres, sans approche globale du territoire. A cette période la Communauté d'Agglomération n'était pas celle d'aujourd'hui. Le découpage administratif de l'époque ne favorisait pas une approche globale de l'aménagement économique sur le territoire de la Déodatie.

La commercialisation du foncier des zones d'activités est également concurrencée par l'offre immobilière avérée des anciennes usines reconverties après un découpage effectué en cellules et/ou locaux d'activités comme la zone de Géroville de Moyenmoutier.

En dehors du foncier disponible, certaines zones comportent **des bâtiments vacants** en attente de location et/ou reprise. Ces bâtiments représentent un réel potentiel mais peuvent, dans certains cas, poser des problèmes (isolement, local peu adapté à l'activité qui souhaite s'implanter etc.).

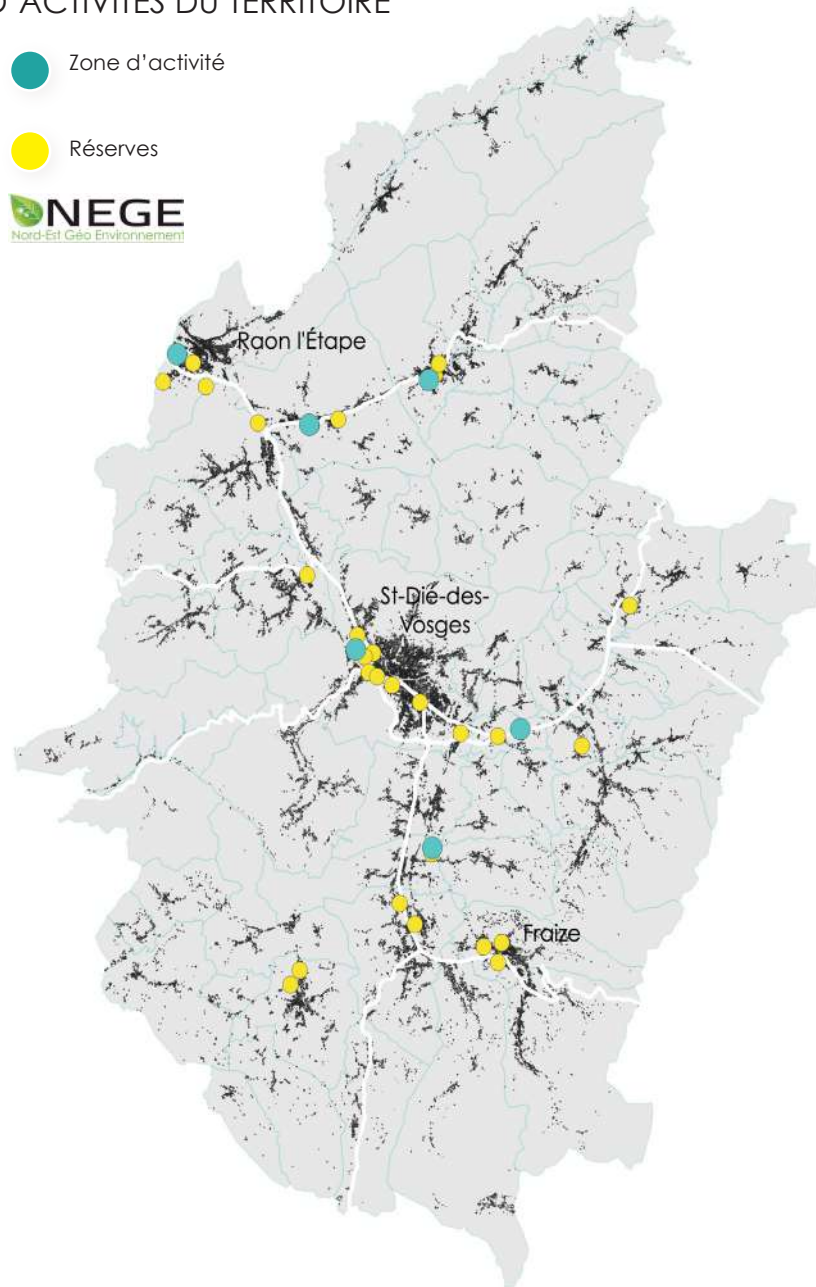


LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

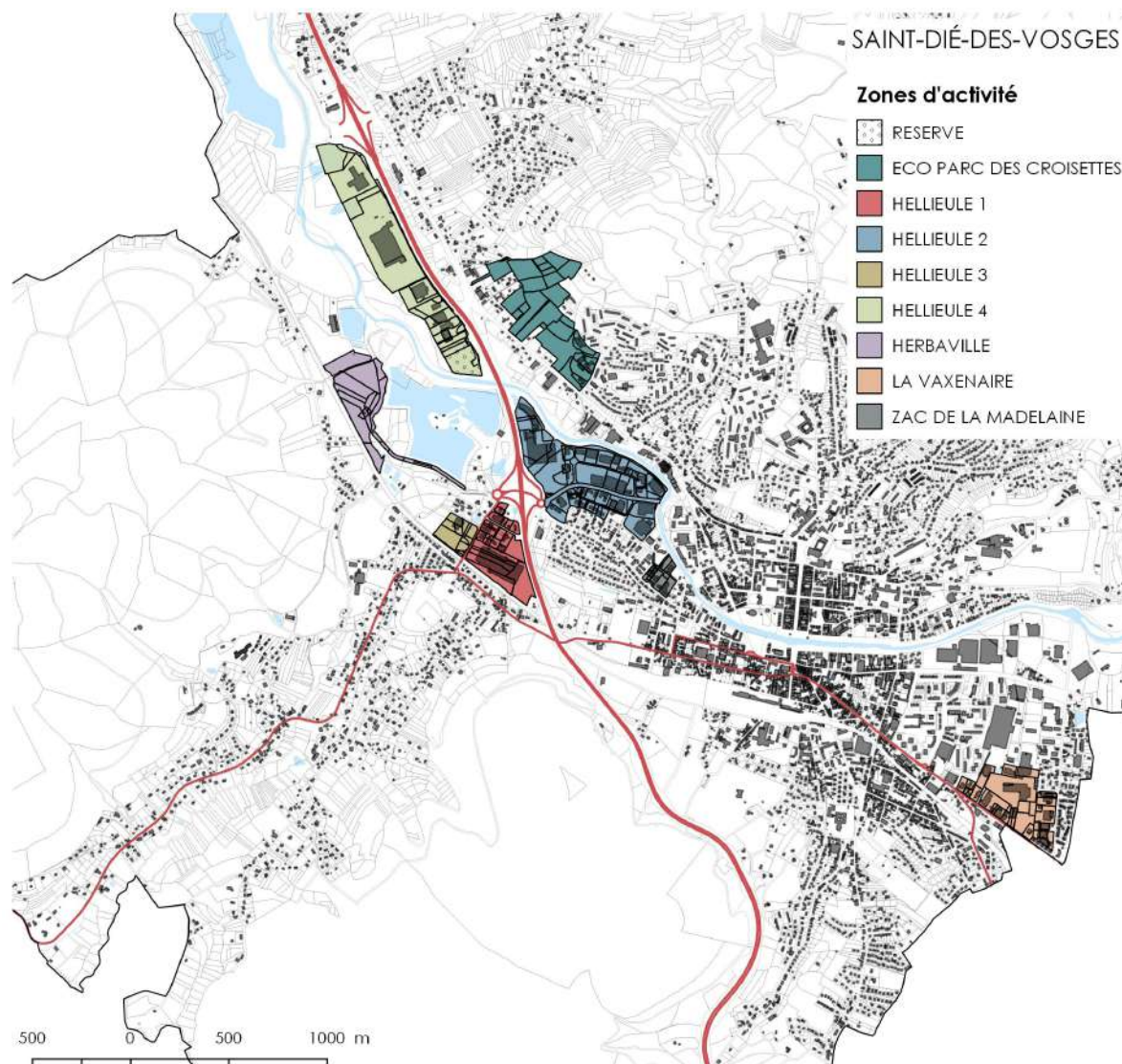
 Zone d'activité

 Réserves

 NEGE
Nord-Est Géo Environnement



// FOCUS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES GRANDES EMPRISES FONCIÈRES DISPONIBLES



SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Historiquement, la zone de Sainte-Marguerite est la première zone qu'a connu la Déodatie avec l'installation d'une enseigne locomotive, Cora en 1973. Plusieurs autres grandes surfaces sont venues ensuite se greffer autour de l'hypermarché, le long de l'axe routier. Après l'ouverture de la voie rapide en 1989, plusieurs zones se sont développées à Saint-Dié-des-Vosges, sur d'anciennes terres agricoles, en aval de la ville : Hellieule 1, 2, 3 et 4.

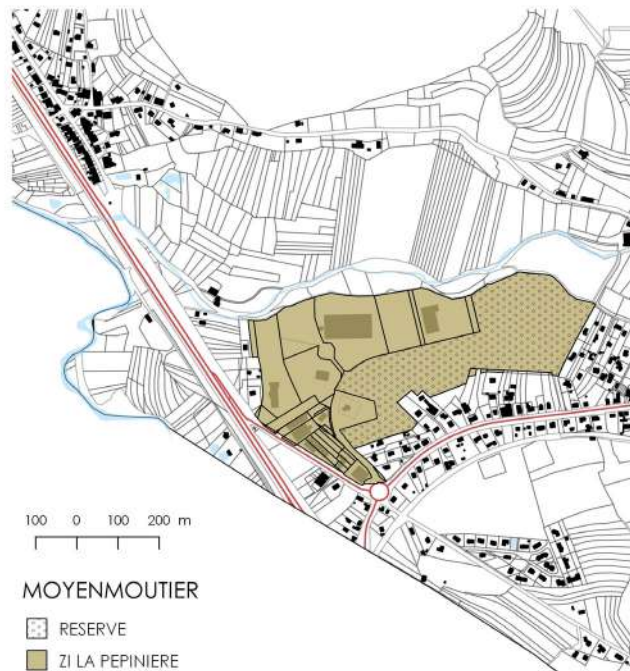
La zone d'Hellieule 1 est un regroupement spatial spontané de quelques établissements artisanaux et de l'établissement industriel MEA installé en septembre 1989. Les autres zones ont été créées simultanément en 1991. Elles sont caractérisées par la fonction qui leur a été attribuée par la ville. Si Hellieule 1, Hellieule 3 et Souhait -La Vaxenaire ont une vocation purement industrielle, Hellieule 4 est réservée à la logistique et aux transports.

L'éco Parc des Croisettes est une zone récente à vocation médico-sociale, tertiaire, artisanale et habitat. Cette zone a été réalisée dans le cadre d'un objectif de mixité fonctionnelle couplé à des objectifs de développement durable. Il y a une maison d'Accueil Spécialisée pour Adultes, un EHPAD «les Charmes» et une société d'ambulances.

cependant l'eco-parc des croisettes présente des contraintes environnementales fortes (zone humide, cours d'eau, présence d'espèces animales et végétales protégées) rendant son exploitation particulièrement complexe

La ZAC de la Madeleine est récente. Sa création a permis à la fois la création d'un nouveau parc d'activités à proximité du centre-ville et une accessibilité supplémentaire sur la zone d'Hellieule 2 par la création d'une voie les reliant. Différentes activités se côtoient : restaurant, cabinet de cardiologie, cabinet de géomètres-experts, hôtel de police etc.

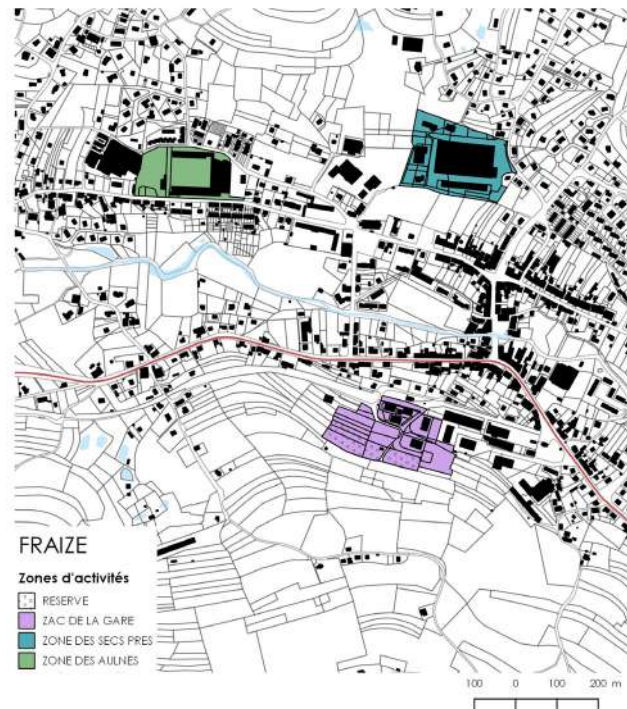
La zone d'Herbaville ne dispose plus de foncier disponible;



MOYENMOUTIER

La zone Industrielle de la Pépinière est localisée entre le Rabodeau et la RD424, proche de la RN59, bénéficiant ainsi d'une bonne accessibilité. D'une superficie de 20 hectares, elle a été créée en 1991 par le SIVOM regroupant 13 communes de la vallée du Rabodeau, suite au démantèlement de son industrie textile. Deux groupes nationaux et internationaux sont implantés sur la zone : Géodis Logistics et la Vosgienne Industrielle de Mailings. Au total elle accueille 5 établissements qui génèrent 50 emplois.

Actuellement, 15 hectares sur les 20 hectares sont encore disponibles.

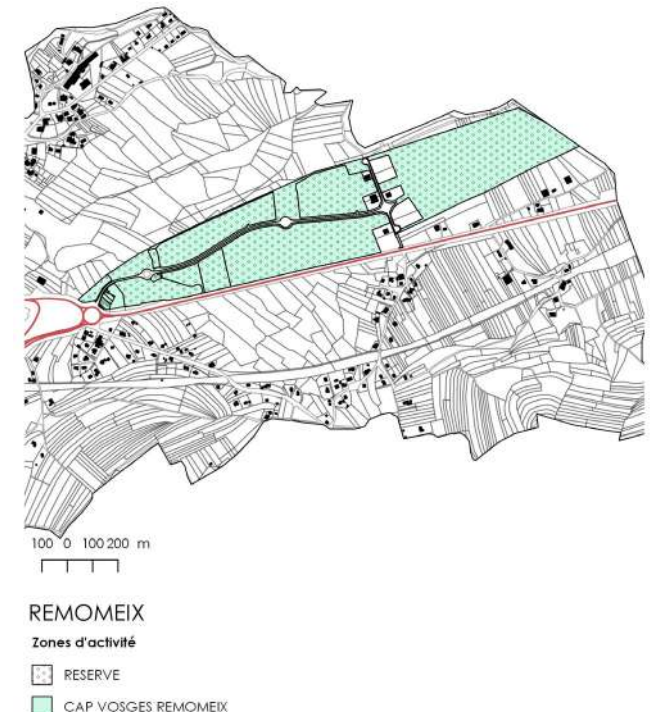


FRAIZE

La commune accueille trois zones d'activités. Certaines d'entre elles ont des bâtiments vacants en attente de location et/ou rachat.

La ZAC de la gare - Pôle de l'eau regroupe 8 entreprises. Deux parcelles appartiennent à des privés et il reste encore une surface disponible d'environ 3 000 m².

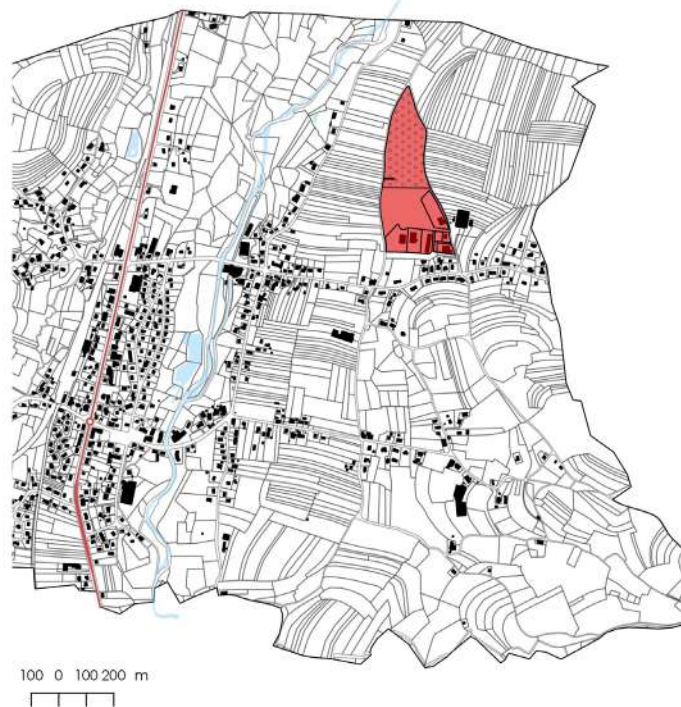
Le Pôle de l'eau a été créé en 2006 par l'ancienne Communauté de communes de la Haute-Meurthe en vue d'y réunir les métiers de l'eau travaillant au service des collectivités. Plusieurs zones d'activités du territoire disposent de surfaces de moindre importante en taille mais disponibles à la vente.



REMOMEIX

La zone départementale de Remomeix a été créée en 2008 en bordure de la route nationale 59, Nancy-Strasbourg. Elle représente 53 hectares. 17ha hectares de terrains viabilisés (eau, gaz, électricité, internet HD, etc.) et divisibles sont encore disponibles pour accueillir des activités économiques.

Le projet initial prévoyait l'implantation d'entreprises, ainsi qu'à terme, selon la demande, des services aux entreprises et aux salariés (gardiennage, pépinière d'entreprises, bâtiments relais, liaison via les transports en commun ou encore une restauration d'entreprises.).



SAINT-LÉONARD

Zones d'activité

-  RESERVE
-  ZAC DE MARDICHAMP

SAINT-LÉONARD

La zone Industrielle de Mardichamp couvre une surface de 10 hectares. Elle accueille 4 établissements qui génèrent une cinquantaine d'emplois. Parmi eux, nous retrouvons l'atelier de fabrication de la Chocolaterie THIL.

3 hectares sont encore disponibles. A cela s'ajoutent 4,9 hectares de réserve foncière à aménager.



SENONES

-  RESERVE
-  ZONE D'ACTIVITÉS DE SENONES

SENONES

La zone d'activité les Aulnois à Senones couvre 5,1 hectares dont 3,1 hectares qui constituent du foncier disponible à court terme. Actuellement la zone accueille 2 entreprises qui génèrent 20 emplois.

RAON L'ÉTAPE

La zone interdépartementale de Grandrupt située à cheval sur les communes de Raon L'Étape et Thiaville couvre une surface de 32 hectares. Cette zone est très peu occupée puisque 27,3 hectares de foncier sont encore disponibles et son située quasiment en totalité sur le côté Meurthe-et-Moselle.

La zone accueille actuellement 5 établissements qui génèrent 30 emplois.

4 / UNE OFFRE TOURISTIQUE QUI SE DIFFUSE SUR LE TERRITOIRE

> Des richesses naturelles en faveur du tourisme vert

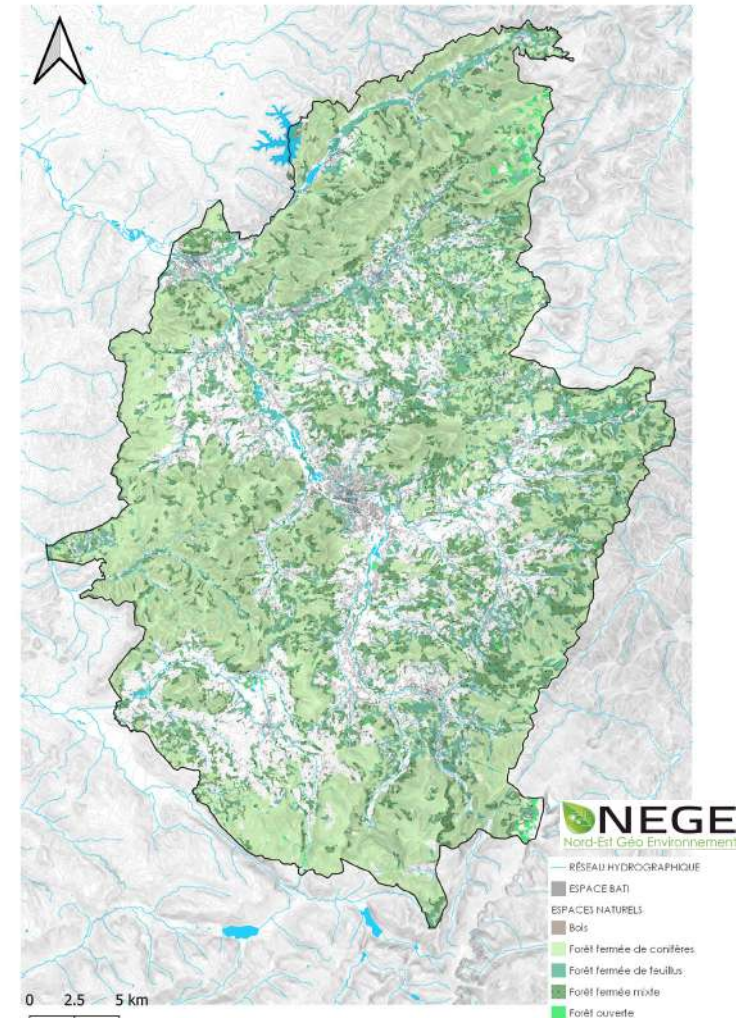
La montagne, la forêt et l'eau constituent la base identitaire du territoire. Ces éléments contribuent aux paysages mais pas seulement. L'Agglomération a su tirer profit de ce paysage en le mettant en valeur dans l'économie locale. Cerné par les montagnes et agrémenté par la traversée du fil de la Meurthe, le territoire s'élève au **rang de destination touristique**. Forêts, vallées, lacs, montagnes et roches sont des éléments essentiels au **tourisme vert**. Le territoire a d'ailleurs mis à profit ces éléments naturels pour valoriser la découverte du territoire. Ainsi il existe un nombre important de circuits de randonnées qui permettent de découvrir le territoire :

- Randonnée du massif du Kemberg avec deux points de vue remarquables depuis la Roche du Kiosque et celle de Saint-Martin,
- Randonnées dans les sapinières ayant pour attrait les nombreux rochers remarquables du massif de l'Ormont, avec un retour par la cascade des Molières,
- Randonnée à la découverte du Camp Celtique de la Bure, site fortifié gaulois et gallo-romain classé au titre des monuments historiques. Il est situé sur un vaste promontoire rocheux offrant une vue panoramique sur la vallée de la Meurthe.

- Randonnées sur la ligne de crêtes qui domine les villes de Moyenmoutier à Senones, de la Roche Mère Henry à la Haute-Pierre offrent des panoramas sur la vallée ainsi que des vestiges de la guerre 14-18.
- Circuit des Jumeaux à Nompatelize qui offre de nombreux points de vue sur les villages situés aux alentours.
- La randonnée du Gazon du Faing (situé sur la commune de Plainfaing) pour découvrir les Hautes Chaumes.
- Le défilé de Straiture dont l'accès se fait depuis Ban-sur-Meurthe-Clefcy : «C'est le passage que s'est frayé la petite Meurthe pour sortir de la montagne». Ce défilé de 4 km est enfermé entre deux montagnes de plus de 1000 mètres d'altitude. La route sinueuse longe la rivière, au milieu des futaies de hêtres et de sapins.
- Le tour du lac de Pierre-Percée.
- Un réseau de voies vertes et d'itinéraires cyclables pour découvrir le territoire.
- Etc.

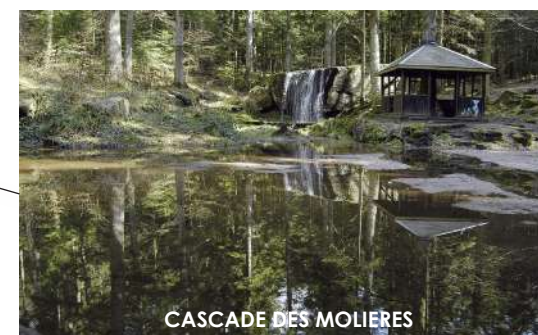
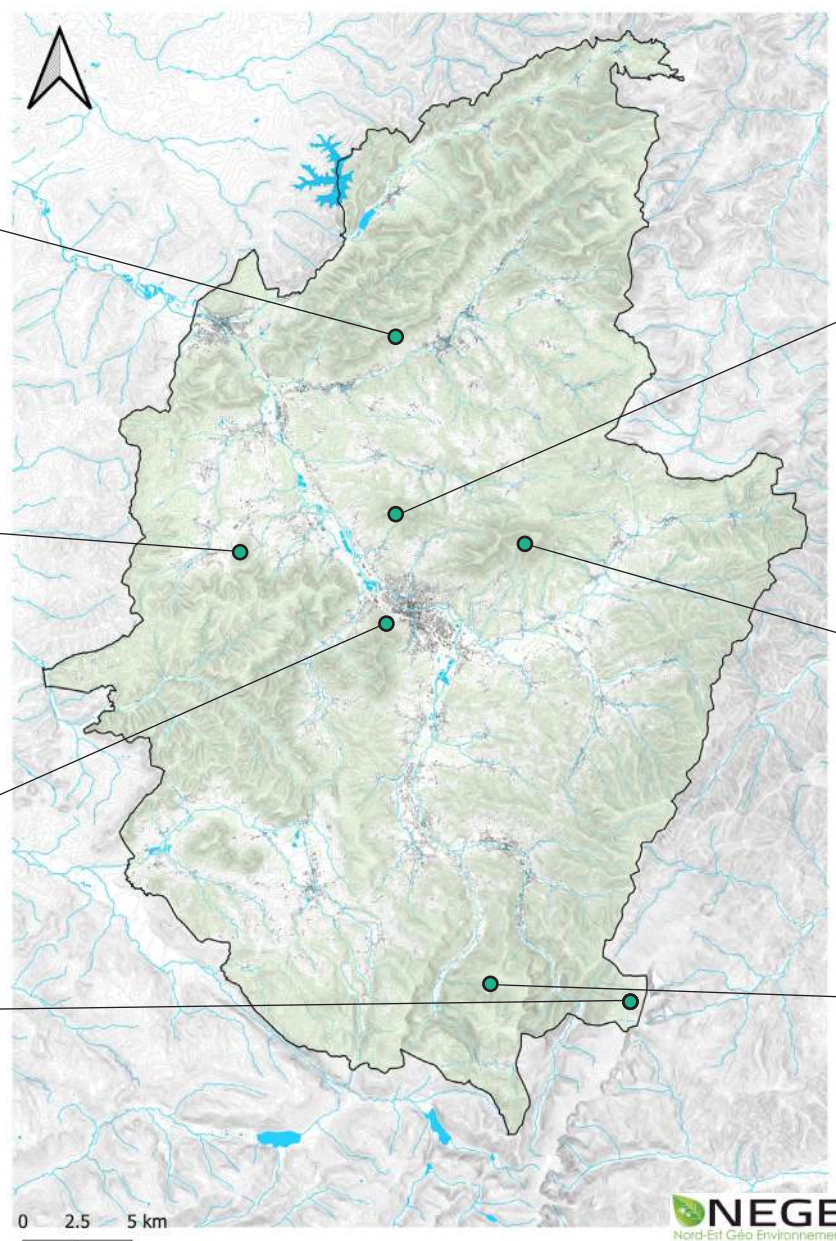
Ces circuits sont aussi bien empruntés par les ménages du territoire que par des touristes en quête de nature.

Des activités liées à l'eau ont également été développées sur les lacs de Celles-sur-Plaine et Pierre Percée (Base de loisirs et pôle sports nature). Ces équipements liés à la présence de l'eau sont utilisés par les particuliers, les scolaires ainsi que les touristes.



**LA FORÊT ET L'EAU AU SERVICE DE
L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE**

**70% DU TERRITOIRE EST COUVERT
DE FORÊTS**



> Une fréquentation touristique en hausse

Le paysage prend une place de plus en plus considérable dans la maîtrise de l'aménagement du territoire et dans la valorisation du cadre de vie. Il est porteur d'identité territoriale et devient ainsi une valeur, un bien commun à transmettre. C'est également **un support économique facteur d'attractivité.**

Jusque-là du ressort des six intercommunalités préexistantes, le tourisme est devenu une compétence de la Communauté d'Agglomération depuis le 1er janvier 2017. La mise en ligne d'un site Internet, la réalisation d'une brochure unique et l'uniformisation de l'information dans les différents bureaux d'accueil **furent parmi les premières actions menées à cette nouvelle échelle.** Ils offrent aux touristes une connaissance complète de l'offre du territoire.

Avec une fréquentation qui a progressé de 7 % en un an, le territoire intercommunal présente **des atouts diversifiés et un potentiel touristique fort** : image du massif, positionnement géographique, qualité et diversité des espaces naturels et du patrimoine culturel. Le territoire propose une offre large et complémentaire, **été comme hiver.** Il jouit également de sa proximité avec Gérardmer, pôle touristique majeur du Massif vosgien, particulièrement pour le tourisme hivernal, ainsi qu'avec l'Alsace. En 2017, 47 % des touristes viennent de l'extérieur de la Lorraine (avec en tête l'Alsace). Un quart des visiteurs sont des locaux (CA) et 22 % viennent de l'étranger (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni).

Plusieurs communes comptent une part importante de résidences secondaires. Ces dernières appartiennent dans la plupart des cas à des personnes résidant à l'étranger (notamment les Pays-Bas). Par exemple, le parc immobilier de la commune de Gerbépal est composé de 43,3% de résidences secondaires en 2021 qui s'explique par la proximité de la commune avec Gérardmer.

> L'armature touristique du territoire

Les pôles touristiques structurent le territoire dont une grande partie paraît encore peu développée.

- **Saint-Dié-des-Vosges** : ville-porte du PNRBV, au cœur du territoire de la Communauté d'Agglomération, Saint-Dié-des-Vosges propose un

patrimoine architectural unique qui conjugue un bâti ancien (ensemble cathédrale) et des constructions plus récentes (usine Duval imaginée par Le Corbusier). Le musée Pierre-Noël, labellisé « Musée de France », a accueilli 27 000 visiteurs en 2016 (15 442 en 2012), , ouverture de la Boussole en 2023 (alliant médiathèque intercommunale, office du tourisme et tiers lieu), site qui a accueilli 134 000 visiteurs en 2024.

- **Les lacs de Pierre Percée et de la Plaine** : autour des lacs artificiels créés par le barrage de Pierre-Percée, des aménagements rendent cet espace attractif (Parc aventure, sentiers de randonnée, tour du lac en bateau).
- **La vallée du Rabodeau** : malgré des atouts indéniables (situation environnementale, abbayes), le secteur souffre encore d'une image industrielle.

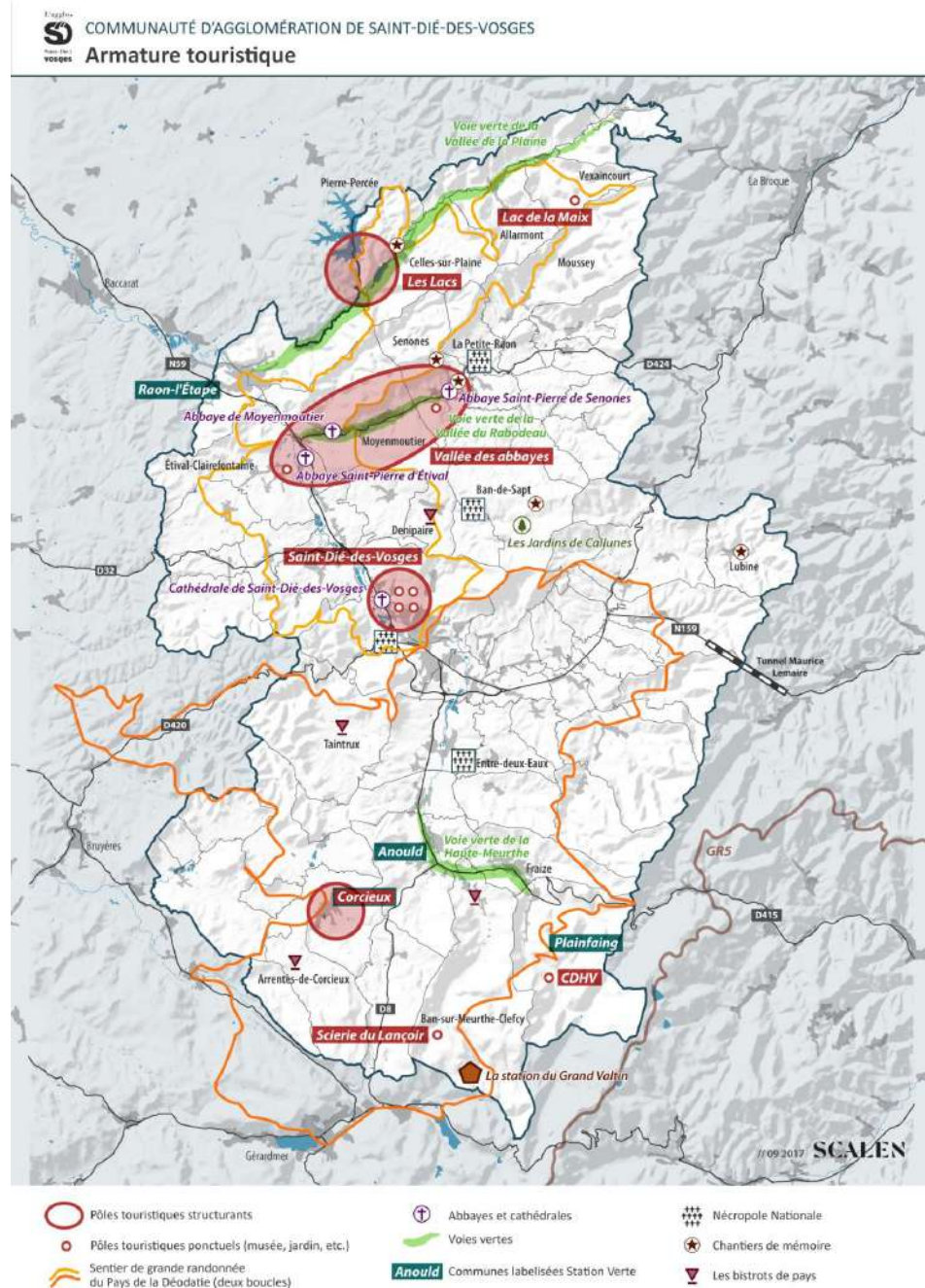
Des pôles touristiques secondaires complètent l'armature :

- La Confiserie des Hautes-Vosges à Plainfaing,
- Le Pôle sport-nature de Celles-sur-Plaine ,
- La scierie du Lançoir,
- Les jardins de Callunes,
- La modeste station du Grand Valtin, constitue l'unique pôle de sports d'hiver.

Des événements comme le Festival International de Géographie, le festival des Forgerons (Corcieux) ou encore le Festival de la Voie verte (Celle-sur-Plaine) sont également des vecteurs d'entrées sur le territoire.

D'autres événements ayant un impact plus local viennent compléter ce panel tels que l'événement «un jardin dans la ville» ou encore la grande braderie à Saint-Dié-des-Vosges.

Le territoire offre un réel potentiel touristique avec notamment la montée en puissance du tourisme vert à l'échelle nationale. Ce dernier apparaît comme un axe de développement important. Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur des réalisations concrètes, parfois anciennes (balisage des sentiers de randonnées, voies vertes). Installées sur d'anciennes voies ferrées mises à disposition par Réseau Ferré de France, trois voies vertes irriguent le territoire de la Communauté d'Agglomération et permettent sa découverte en favorisant l'éco-mobilité :



- Voie verte de la vallée de la Plaine (28 km) ;
- Voie verte de la vallée du Rabodeau (10 km) ;
- Voie verte de la Haute-Meurthe (9,3 km).

Potentiel rendu possible par le besoin pour les ménages de partir quelques jours. Ainsi le tourisme de vacance reste à renforcer et le tourisme de week end qui permet d'atteindre une chalandise de 3 à 4 heures en voiture est une attractivité à conquérir.

> Une offre touristique existante mais ayant peu d'impact sur l'emploi local

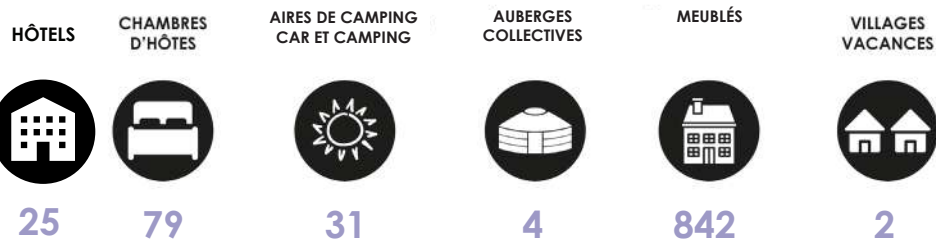
En 2017, 548 hébergements de tous types sont recensés sur le territoire dont 447 locations saisonnières. Ce chiffre est en constante évolution puisqu'en 2020 il y a 580 hébergements et 752 en 2022. Ce chiffre évolue très régulièrement (AirBnb). **Le camping constitue l'offre la plus importante en matière d'hébergement** puisque le territoire en recense 19, dont 15 homologués (Source : INSEE, 2016). Cette offre correspond à 1 521 emplacements. Parmi eux 449 emplacements sont loués à l'année. Huit campings sont localisés dans le Val du Neuné, dont 4 à Corcieux. La cité forfelaie regroupe ainsi plus de la moitié des emplacements de la Communauté d'Agglomération (845 emplacements).

Au total le secteur du tourisme sur le territoire intercommunal compte 410 emplois salariés, répartis entre la restauration et l'hôtellerie. Les hébergements touristiques du territoire génèrent peu d'emplois. En effet, la part de l'emploi salarié dans le secteur touristique est assez faible (2,7 %). Ce chiffre témoigne d'un fonctionnement en petites entreprises n'embauchant pas de personnes supplémentaires. Souvent les hébergements relèvent d'une gestion familiale (modèle gîtes, chambre d'hôte).

Outre l'hébergement touristique traditionnel, **le territoire intercommunal est marqué par un nombre important de résidences secondaires** (10% en 2021). Depuis les années 80, le nombre de résidences secondaires ou occasionnelles augmente de façon constante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Cette tendance est également fortement ancrée dans les communes de fond de vallée à l'extrême nord du territoire. En particulier, les communes de la vallée de la Plaine comptent une part importante de résidences secondaires, à l'exemple de Raon-lès-Leau (68 %), Bionville (48 %), Allarmont (46 %), Luvigny (41 %), et Pierre-Percée (40 %).

Bien que l'offre existe, cette dernière n'est pas assez développée et semble lacunaire

TYPE D'HÉBERGEMENT (EN NOMBRE DISPONIBLE)



HÉBERGEMENT SELON LEUR CLASSEMENT (EN NOMBRE)

				 et plus	Non classée
 Hôtels	0	9	5	0	11
 Meublés	19	109	190	77	447
 Campings	0	3	6	4	13

D'après les dernières données disponibles en 2024, la CASDDV compte une capacité de 8 683 couchages (tout hébergement confondu hors campings). Ces dernières années l'offre ne cesse de s'enrichir afin de répondre au développement du tourisme vert. Les hébergements insolite sont présents bien que peu nombreux. Des projets existent et pourraient permettre de compléter cette offre en hébergement touristique.

Source : Office du tourisme intercommunal

pour prétendre attirer de nouveaux touristes. Durant la tenue de grands événements tel que le FIG, les capacités d'hébergement sont saturées et les touristes doivent se tourner vers des territoires voisins comme Gérardmer ou encore Épinal.

Le territoire intercommunal présente des forces indéniables pour s'inscrire en tant que destination touristique :

- Paysages et nature d'une qualité indéniable en phase avec les nouvelles attentes de ressourcement,
- Un patrimoine bâti (antique, religieux, industriel, architectural ou encore historique, etc.) qui complète les plaisirs de découverte données par la nature et les grands paysages,
- Des territoires voisins fortement touristiques : Gérardmer, routes des Crêtes, Alsace, etc.

Néanmoins, **des faiblesses se posent et le secteur reste à développer pour attirer de nouveaux touristes :**

- Une valorisation des paysages et des solutions de promenades et de randonnées, bien qu'existantes et en développement, semblent inabouties,
- Valorisation des patrimoines inaboutie,
- Solutions d'hébergement novatrices absentes ou marginalement présentes.



// L'AGRICULTURE, UNE
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
VALORISANT LE
TERRITOIRE MAIS QUI DOIT
SE RENOUVELER



NEUVILLERS-SUR-FAVE

// L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VALORISANT LE TERRITOIRE MAIS QUI DOIT SE RENOUVELER

1 / LA RESTRUCTURATION AGRICOLE, TENDANCES PASSÉES

L'évolution structurelle des exploitations agricoles se poursuit depuis plusieurs dizaines d'années et s'observe de manière généralisée sur le territoire. Cela se traduit par :

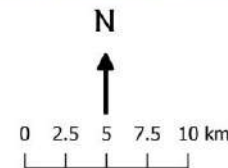
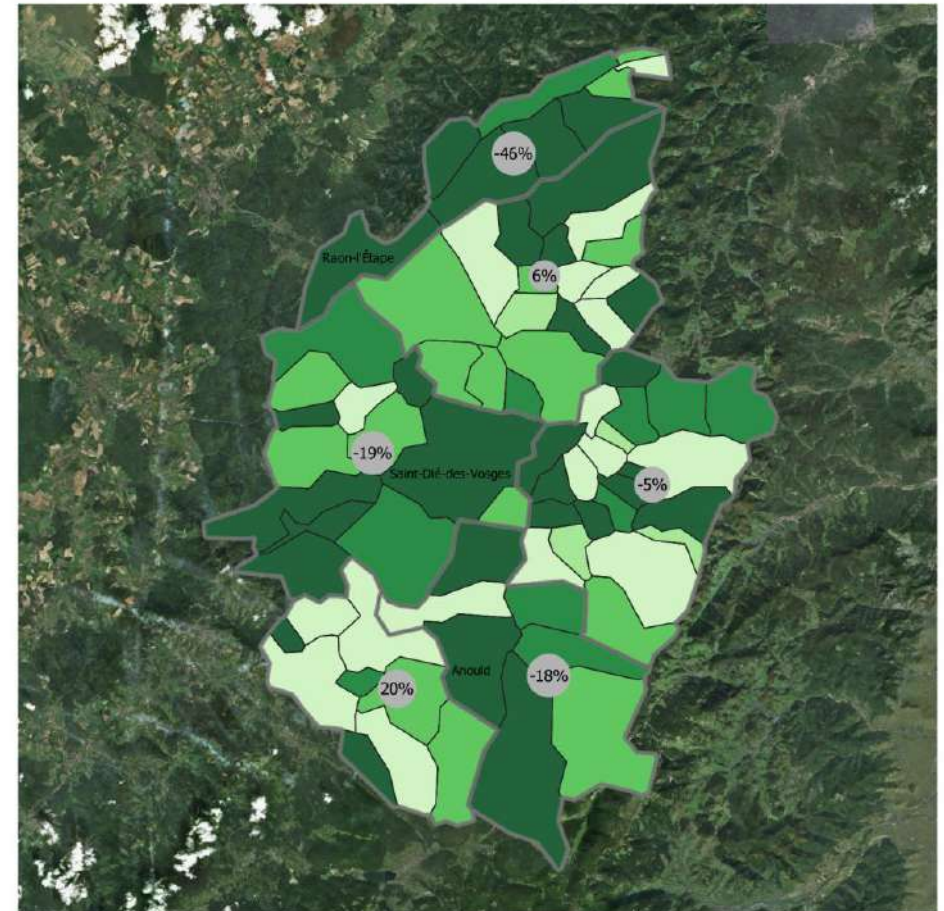
- **Une diminution importante du nombre d'exploitations** (-58% entre 1988 et 2010) entraînant une diminution du travail généré par les exploitations (-54% entre 1988 et 2000 puis -6% entre 2000 et 2010).
- **Des exploitations de plus en plus importantes** (+131% de SAU en moyenne entre 1988 et 2010 et une augmentation moyenne de la taille du cheptel de 96% sur la même période).

Cette transformation est notamment due à **la professionnalisation de l'activité** (disparition de l'agriculture vivrière) et aux évolutions technologiques (mécanisation, automatisation). Cependant ce phénomène de concentration semble aujourd'hui ralentir, avec une baisse moins conséquente du nombre d'exploitations (-23% entre 2000 et 2010).

Malgré la diminution importante des exploitations, la SAU totale de la Communauté d'Agglomération est restée à peu **près stable** (-3% entre 1988 et 2010). La carte suivante témoigne de trajectoires très divergentes selon les vallées et les communes. Certaines vallées comme la Plaine se sont donc considérablement refermées tandis que d'autres zones comme la vallée du Neuné ont ouvert leurs espaces à l'agriculture.



Evolution de la Surface Agricole Utilisée totale des exploitations entre 1988 et 2010 PLUIH Communauté d'Agglomération de Saint-Dié

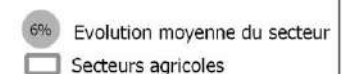
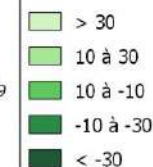


Sources : IGN® - BDCartho® - Agreste RGA (2010)
Chambre d'Agriculture des Vosges - Décembre 2019

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Légende

Evolution de la SAU totale des exploitations (en %)



2 / UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'ÉLEVAGE MAIS DIVERSIFIÉE

Le territoire compte 472 exploitations agricoles, dont 58% sont considérées comme professionnelles dans la base de données de la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Ces exploitations sont :

- Majoritairement des structures individuelles (81%) ou des GAEC (10%). Exception faite pour le Neuné où la part de GAEC atteint 36%.
- Principalement orientées vers l'élevage de bovins (51%) ou d'ovins et caprins (22%).
- En système herbager (90% de la SAU en prairie permanente et temporaire).

Parallèlement à ce schéma dominant, la Communauté d'Agglomération se démarque par :

- Une diversification de ses activités agricoles (apiculture, équidés, maraîchage, volailles, plantes aromatiques et médicinales, pisciculture, etc ...).
- Un développement important de l'Agriculture Biologique. On recense 61 exploitations, soit 22% des structures professionnelles contre environ 10% pour le département des Vosges.
- Des voies de commercialisation multiples en circuit long (laiteries, négociants privés) et circuits courts (marchés, AMAP, points de vente à la ferme, magasin de producteur, drive fermier, restauration collective).

La carte suivante montre que l'activité principale des exploitations peut être différente suivant les secteurs. Les vallées du Rabodeau, de la Fave et de Meurthe aval ont une part plus importante de diversification de leur activité agricole. La vallée du Neuné est orientée vers l'élevage de bovins laitiers et apparaît comme moins diversifiée. Le secteur Meurthe amont possède une part plus importante d'élevages ovins et caprins. Les leviers d'actions ne seront donc pas les mêmes suivant la répartition des activités agricoles dans les secteurs.

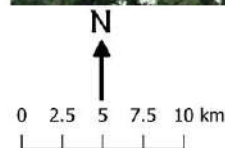
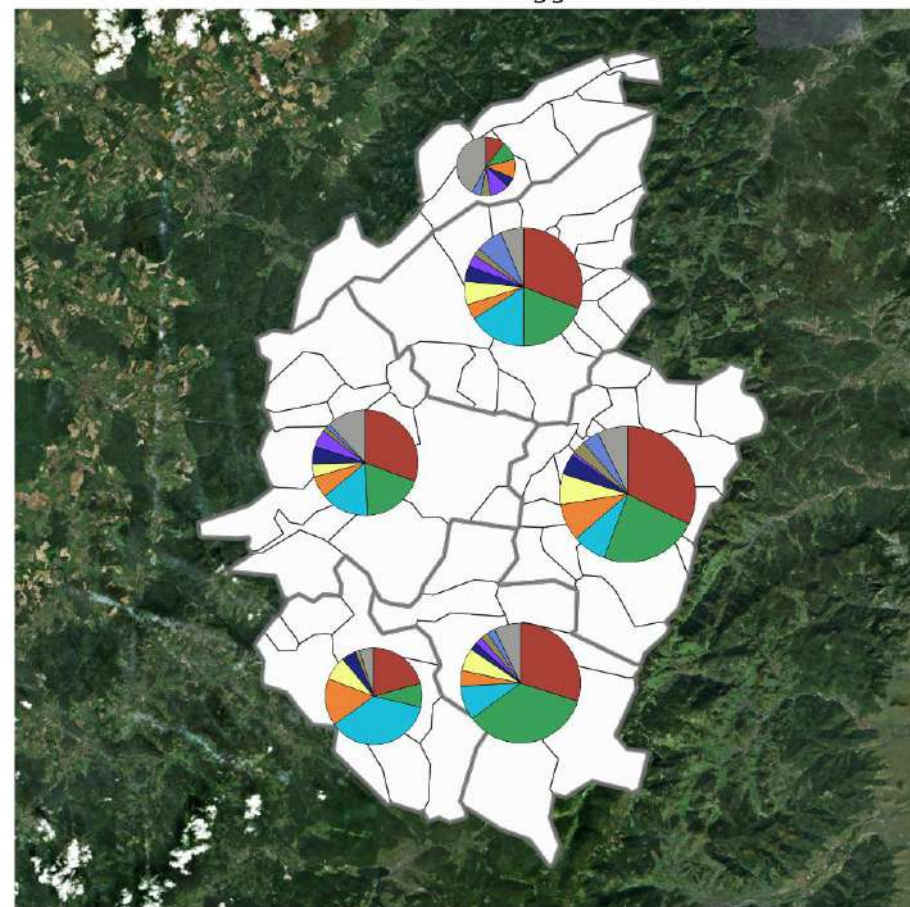
Ces différentes activités valorisent le territoire et offrent différents services (sociaux, économiques, culturels, environnementaux) à la communauté.

L'élevage, notamment orienté vers l'herbe, permet par exemple d'entretenir et d'ouvrir le paysage aux prairies, rends le territoire attractif de par son cadre de vie,



Activité principales des exploitations agricoles

PLUiH Communauté d'Agglomération de Saint-Dié

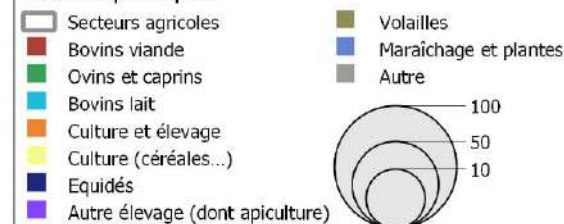


Sources : IGN® - BDCartho® - CDA88
Chambre d'Agriculture des Vosges
- Décembre 2019

TERRALTO
UN SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Légende

Activité principale



renforce le sentiment d'appartenance et participe au maintien de la biodiversité.

La diversification des activités agricoles et des circuits de commercialisation joue également un rôle dans la valorisation du territoire. Elle offre un panel de produits locaux aux habitants, renforce le lien entre les agriculteurs et les consommateurs, valorise mieux le travail de l'agriculteur. Maintenir et développer les activités en place contribue donc à la richesse du territoire.

3 / LES MUTATIONS FUTURES, DES INCERTITUDES A DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Dans un contexte en pleine mutation, l'agriculture va devoir s'adapter pour répondre efficacement aux futurs défis qui lui sont posés.

A une échelle globale, les incertitudes de la PAC, les décisions politiques, les changements climatiques et sociétaux risquent de perturber le fonctionnement des systèmes agricoles actuels. Un des enjeux majeur pour les agriculteurs est de saisir les opportunités liées à ces mutations. De ce point de vue, profiter des aides liées au verdissement, développer des systèmes plus résilients aux aléas climatiques et structurer les activités de diversification et de transformation apparaissent comme des perspectives intéressantes pour l'agriculture de la CASDDV.

Au niveau local, l'équilibre du bilan fourrager dans les systèmes herbagers est une préoccupation majeure des agriculteurs. Cette fragilité du système s'est révélée lors des sécheresses successives corrélées aux dégâts de gibier. Poursuivre les actions paysagères, limiter l'extension de l'urbanisation et le mitage semble des solutions envisageables pour équilibrer le bilan ou installer de nouvelles activités. A ce titre, des outils comme la Trame Verte et Bleue pourraient être intégrés pour préserver des zones à enjeux de toute urbanisation.

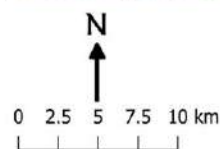
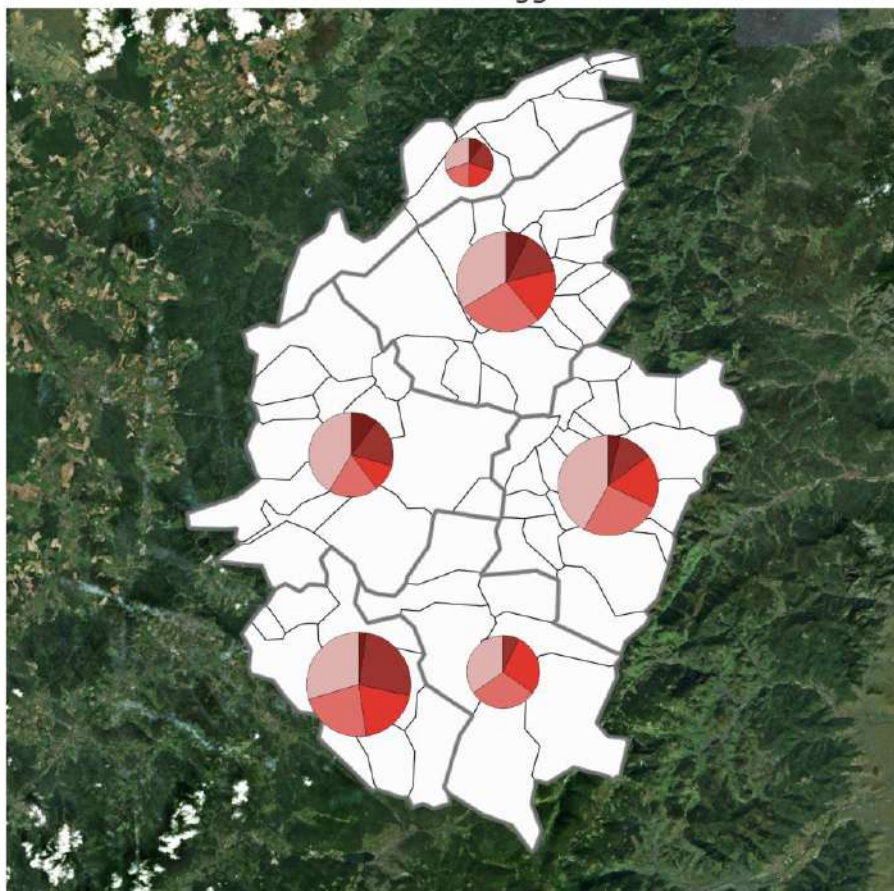
Des problèmes d'aménagement de voirie ont été révélés par l'enquête agricole. Il conviendrait de les prendre en compte dans le PLUiH afin de réduire les potentiels dangers, nuisances et conflits. Ces points noirs nécessitent dans la plupart des cas de petits aménagements afin d'améliorer la visibilité de l'agriculteur (miroir) ou la réfection de chemins très dégradés.

Le territoire va également devoir anticiper le vieillissement des chefs d'exploitations qui est une problématique inhérente au monde agricole. La carte montre le déséquilibre du territoire et la prédominance des exploitants qui ont plus de 50 ans. Le renouvellement de la pyramide des âges est donc un enjeu primordial pour assurer la continuité des exploitations. Le risque est de connaître la poursuite du phénomène de restructuration voir une déprise agricole synonyme d'enfrichement et de fermeture paysagère pouvant conduire à la situation de la vallée de la Plaine. Celle-ci se distingue par la disparition presque totale des exploitations agricoles et notamment de l'élevage.



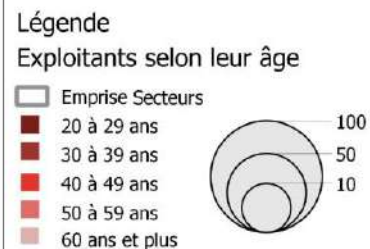
Répartition selon l'âge des exploitants agricoles

PLUiH Communauté d'Agglomération de Saint-Dié



Sources : IGN© - BDCarto® - CDA88
Chambre d'Agriculture des Vosges - Décembre 2019

TERRALTO
SOLUTIONS EN GÉOLOCALISATION ET DATA



4 / VALORISER L'AGRICULTURE / LE TISSU AGRICOLE DE DEMAIN

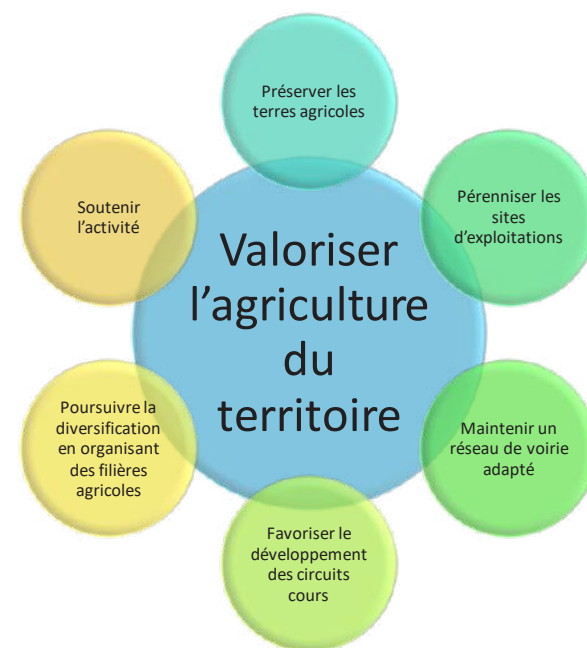
La Communauté d'Agglomération dispose d'une agriculture offrant des opportunités de développement et d'adaptations aux enjeux futurs. Ces atouts s'avèreront bénéfiques pour l'agriculture du territoire à condition de faire émerger des projets structurants et d'entamer des démarches collectives afin de créer une dynamique pouvant répondre aux futurs enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

A court terme, maintenir les agriculteurs en place et anticiper la transmission des exploitations tout en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs apparaît comme une priorité pour développer le potentiel du territoire et garder un tissu agricole dynamique.

Le retour des entretiens avec les agriculteurs et les conseillers de la Chambre d'Agriculture des Vosges a permis de définir 6 axes de travail. Ces thématiques proposent de multiples actions afin d'aider au maintien et au développement de l'agriculture du territoire. Elles abordent aussi bien les enjeux liés à l'urbanisation que la formation, la communication sur la profession, la transformation des produits, l'accompagnement des structures ou la structuration en filière.

5 / LES ENJEUX

Pour le PLUi-H l'enjeu est donc d'intégrer les évolutions futures des exploitations afin d'éviter les conflits d'usages, préserver le paysage et conserver un tissu agricole dynamique adapté aux évolutions futures.



LES ENJEUX DU TERRITOIRE // CE QU'IL FAUT RETENIR



La stratégie de développement économique de la Déodatie doit être **structurée et formalisée** afin de disposer d'un programme clair et lisible permettant une **bonne communication**.

LES GRANDS ENJEUX

AXE 1 : INDUSTRIE, ARTISANAT ET TERTIAIRE	AXE 2 : AGRICULTURE	AXE 3 : TOURISME
• Doter le territoire d'une stratégie de valorisation de ses atouts d'attractivité économique • Doter la Déodatie d'une véritable stratégie de valorisation de l'offre foncière économique. • Promouvoir les savoir-faire locaux en impulsant et soutenant les dynamiques interprofessionnelles. • Démultiplier les actions en faveur de la formation professionnelle continue pour renforcer l'employabilité de la main d'œuvre déodatienne. Concernant le commerce, trouver un équilibre entre le développement commercial en périphérie et maintien de la vitalité des centres-villes, notamment des centres-bourgs.	• Faire de la mutation de l'agriculture, qui offre de nouvelles perspectives stratégiques avec l'affirmation du triptyque productions qualitatives, bio et locales, une opportunité stratégique pour le territoire, ceci en : → confortant et encourageant le développement du bio, → Valorisant et développant les circuits-courts locaux et la vente de proximité, → Affirmant et valorisant l'apport de l'agriculture dans la qualité des paysages de prairies et de pâturages, → développant l'agriculture urbaine et la production alimentaire sociale et solidaire, → Renforçant l'ouverture et le lien entre l'agriculture et la vocation touristique de la Déodatie.	• Développer l'offre de restauration et d'hébergement, ceci notamment en engageant une forte montée en gamme et en se dotant d'une capacité d'accueil « grands groupes et bus ». • Valoriser de manière forte les éléments patrimoniaux qui sont emblématiques (patrimoine bâti et paysager) de la Déodatie. • Doter la Déodatie de solutions d'appropriation du paysage à la hauteur de son potentiel. La CAIDV dispose d'un riche patrimoine bâti et naturel dont certains sont peu connus et/ou peu mis en valeur (système de promenade et de randonnée, valorisation des points de vue et de contemplation, points de pause etc.). • Communiquer et positionner l'offre touristique dans sa complémentarité Hautes-Vosges et Alsace. • Etoffer les solutions d'accès multimodales depuis le TGV.
		

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Les équipements et services contribuent pleinement à l'attractivité d'un territoire. Un juste équilibre doit se trouver afin que chacun puisse y avoir accès quel que soit son âge ou ses conditions de mobilité. La question des équipements et des services est d'autant plus importante dans les territoires ruraux qui rencontrent un vieillissement de la population. La proximité avec les plus fragiles s'avère très importante afin de maintenir un lien social et d'éviter l'isolement.

REPÈRES



CHAPITRE 5 LA CASDDV

COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS AFIN DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

// DES ÉQUIPEMENTS A CONFORTER
POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX

CHAPITRE 4 LA CASDDV COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS AFIN DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

- ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES -

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// DES ÉQUIPEMENTS
À CONFORTER POUR
L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE



PLAINFAING

// DES ÉQUIPEMENTS A CONFORTER POUR L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

Le territoire concentre des équipements et les fonctions structurantes et indispensables à la vie des habitants. Ces équipements se définissent par leur rareté, leur spécialisation et leur rayonnement. Vecteur de lien social et support d'attractivité, ils participent pleinement au dynamisme local. Outre la présence d'équipements, le lien avec les mobilités est indéniable puisque leur présence ne suffit pas, il faut qu'ils soient accessibles, notamment pour les ménages les plus fragiles et/ou isolés. Cette dualité suggère de tendre vers un équilibre entre les pôles de services du territoire.

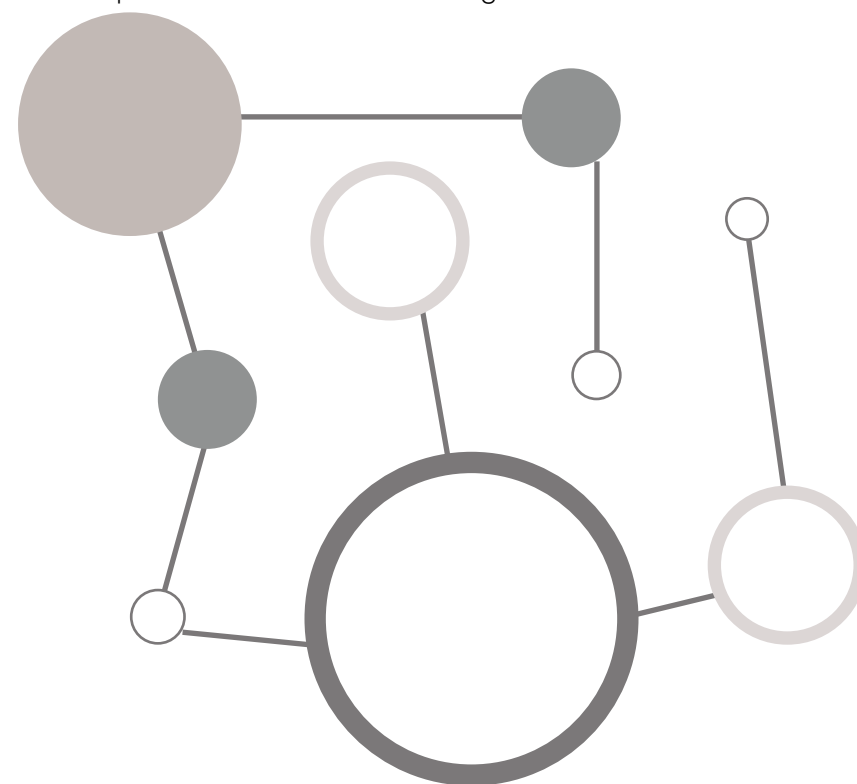
La nature et la diversité des services et équipements dont dispose une commune, indépendamment de leur nombre, définissent le statut de « pôle de services » de cette même commune. Le diagnostic partagé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges paru le 30 juin 2017 identifie 18 communes de l'Agglomération comme étant des pôles de services. Ces pôles de services sont différenciés par gamme : la gamme supérieure, la gamme intermédiaire et la gamme de proximité. Une commune est identifiée comme pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de cette gamme.

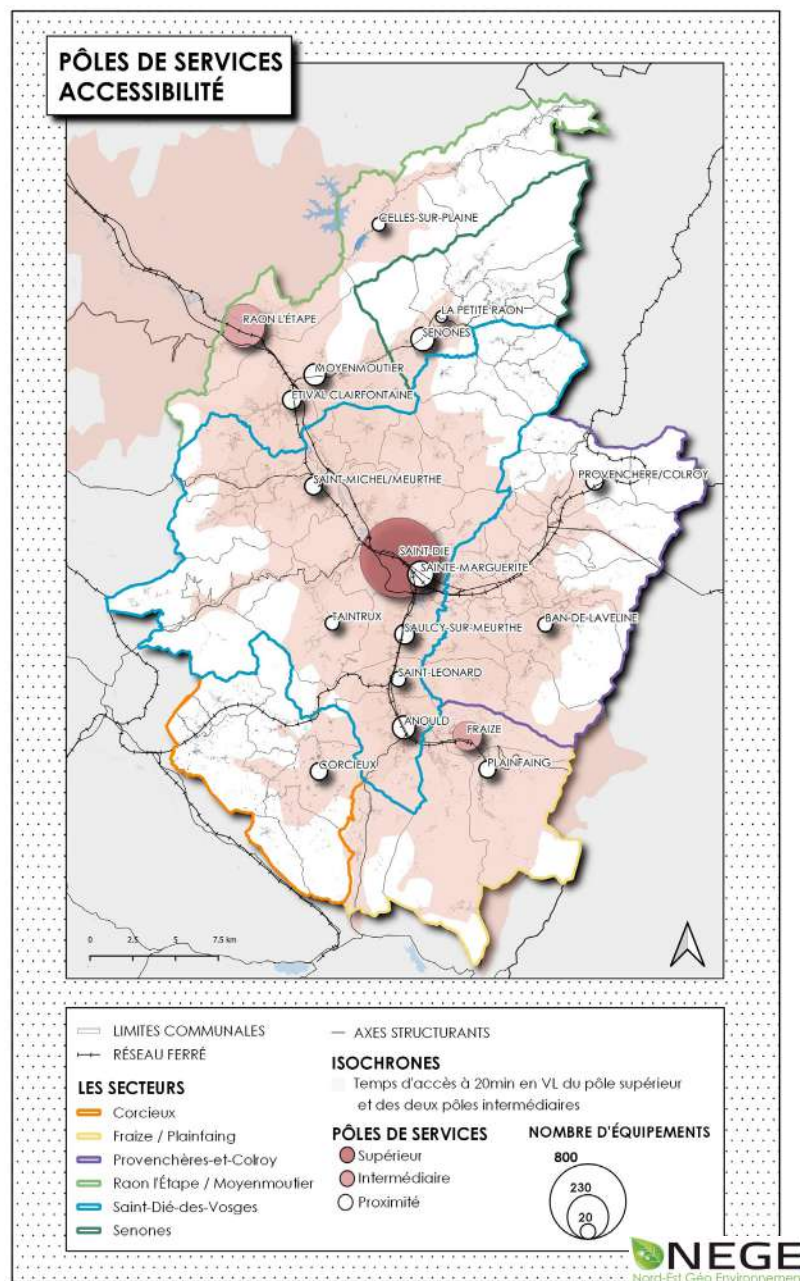
Ainsi Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération se distinguent :

- **1 pôle de services supérieur**, à savoir Saint-Dié-des-Vosges, qui offre des services de gamme supérieure (lycées, maternité, etc.). La commune accueille plus de 60% des équipements de gamme supérieure de l'ensemble du territoire intercommunal (soit 88 équipements). La ville occupe ainsi une place stratégique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, au sens où elle concentre des équipements de santé, scolaires, sportifs, culturels et des commerces de gamme supérieure. Ce poids en termes de services et d'équipements de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est d'autant plus marqué que la commune accueille pas moins de 222 équipements de gamme intermédiaire et 489 équipements de proximité. Saint-Dié-des-Vosges compte ainsi près d'un tiers des équipements et services du territoire (toutes gammes confondues).
- **4 pôles de services intermédiaires**, à savoir Senones, Moyenmoutier, Raon-l'Étape et Fraize, qui offrent des services de gamme intermédiaire (collèges, supermarchés, etc.). Ces dernières rayonnent respectivement sur les vallées du nord et du sud du territoire intercommunal. Raon-l'Étape joue notamment un rôle majeur pour les communes du fond de la vallée de Plaine.

- **15 pôles de proximité**, offrant au moins la moitié de la gamme des services les plus courants (boulangerie, etc.).

La Communauté d'Agglomération s'investit dans une démarche de mutualisation des moyens pour développer une offre de service satisfaisant aux besoins de tous. La nouvelle organisation territoriale repose sur une solidarité intercommunale urbain/rural, assidûment soutenue par la ville de Saint-Dié-des-Vosges.





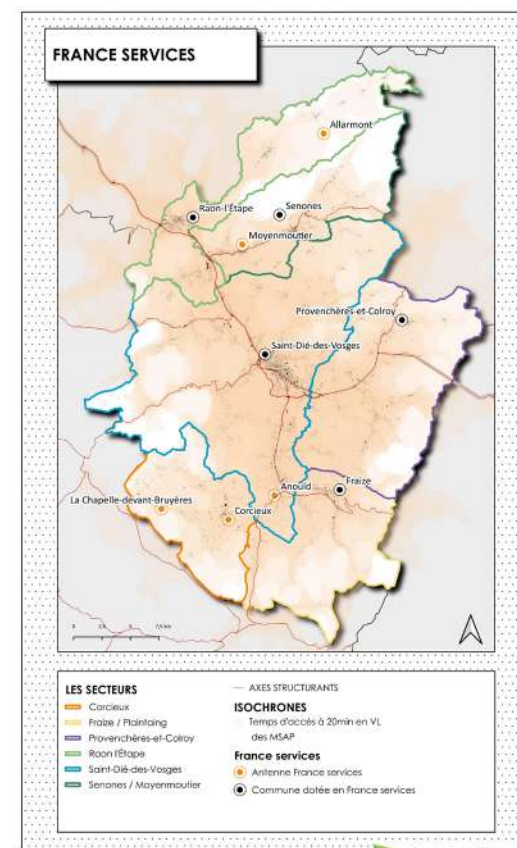
La plupart des communes du territoire intercommunal, à l'exception des communes des fonds de la vallée de la Plaine et du Rabodeau, sont situées à moins de 30 minutes en voiture du pôle supérieur de Saint-Dié-des-Vosges.

Globalement, la grande majorité des communes du territoire a accès en 20 minutes maximum au pôle supérieur ou aux pôles intermédiaires de services avec notamment un accès aisé pour toutes les communes de la vallée urbanisée de la Meurthe. Néanmoins, la question de l'accès à ces trois pôles se pose pour les communes des vallées de la Plaine et du Rabodeau et de la zone de piémont entre le Bois de Belfays et la Forêt du Val de Senones (Le Vermont, Le Puid, Saint-Stail, etc.) et des communes situées sur le plateau de Corcieux.

L'accès aux services est facilité par la présence de Maison France Service.

Ces services présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges constituent une réponse efficace aux problématiques d'accès aux services publics. Ces relais, dont les différentes antennes sont localisées à Allarmont, Provenchères-et-Colroy, Raon-l'Étape, Saint-Dié-des-Vosges, Fraize, Corcieux et Senones, ont pour objectifs de déterminer le profil des usagers qui se présentent et de les orienter au mieux vers les organismes les plus appropriés à répondre à leurs attentes en termes d'emploi ou de démarches administratives. Si le maillage territorial des est

satisfaisant, il s'avère indispensable de conforter leur ancrage territorial en améliorant la qualité de l'accueil, tout en veillant à ne pas essayer de répondre à tout dans ces structures, au risque de proposer un trop grand nombre de services et ce au détriment de la pertinence des conseils dispensés.



1 / LE SCOLAIRE, UN CRITÈRE D'INSTALLATION ESSENTIEL POUR LES JEUNES MÉNAGES

> L'enjeu de la petite enfance pour l'installation de jeunes ménages

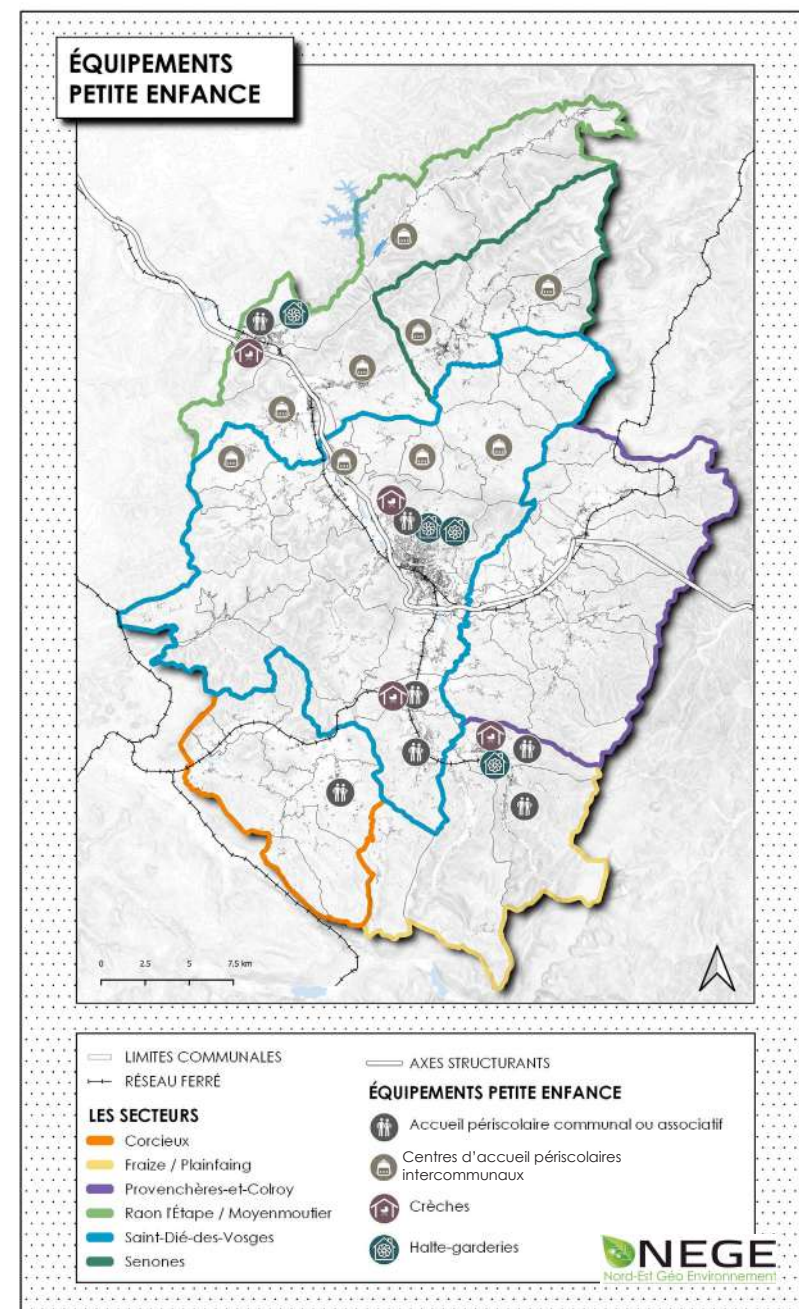
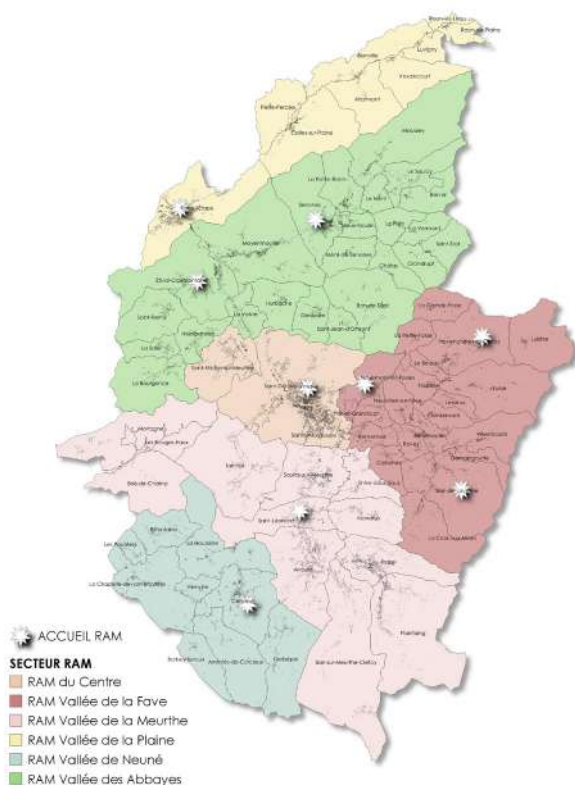
L'augmentation du taux d'activité des femmes, l'affaiblissement des solutions grands-parents et l'exigence de qualité des accueils rendent **la question de l'offre d'accueil Petite Enfance stratégique pour les familles**. Cette question demeure encore plus centrale pour encourager l'implantation de familles venant d'autres territoires.

Le territoire intercommunal est doté d'un réseau de Relais Petite Enfance (RPE) structuré et performant pour **coordonner, encadrer et dynamiser** le dispositif d'assistantes maternelles.

Néanmoins, les structures d'accueil comme les crèches, les haltes-garderies ou encore les micro-crèches restent encore **faiblement développées** alors que se renforce l'attente d'accueil professionnalisé en structure.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-dié-des-Vosges, huit structures accueillent les enfants en bas âge. Cinq de ces structures sont localisées à Saint-Dié-des-Vosges, les trois autres se situant à Saint-Léonard, Fraize et Raon-l'Étape. L'ensemble de ces établissements, gérés par des organismes publics ou par des associations, permettent d'accueillir 175 enfants en tout. Des projets intercommunaux à destination de la petite enfance ont vu le jour, à l'exemple de la **micro-crèche les Renardeaux**. Ce programme héberge la micro-crèche « les Renardeaux », qui a la particularité de fonctionner selon des horaires atypiques, du lundi au samedi, de 6h à 20h, afin de répondre au mieux aux besoins des parents.

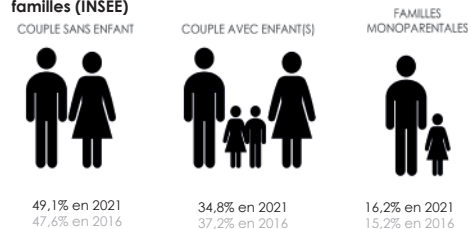
Ainsi il faudra **veiller à structurer une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire et trouver le bon équilibre entre assistantes maternelles et structures, mais ceci, toujours avec le souci d'un accueil sécurisé et qualitatif pour répondre aux attentes des ménages**.



Sources : INSEE / CA 2018.

> Les écoles primaires et maternelles et l'accueil périscolaire

Composition des familles (INSEE)



PLUS DE 70
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES
(MATERNELLES ET
ÉLÉMENTAIRES SUR LE
TERRITOIRE)



PRES DE 7 000 ÉLÈVES EN 2019
RÉPARTIS AU SEIN DES DIFFÉRENTES
ÉCOLES, EFFECTIFS EN BAISSE SUR
LE TERRITOIRE DE LA CASDDV.

L'école est un élément central dans la vie des familles. Rythme de vie de l'enfant, enjeu éducationnel et facilitation de la vie quotidienne des familles forment le cœur de la problématique écoles et accueil périscolaire d'avenir.

Le territoire intercommunal compte plus de **70 structures scolaires en 2018**, allant de la maternelle à l'élémentaire. Depuis l'écriture du diagnostic en 2019, des fermetures ont eu lieu.

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire avec une concentration au sein des pôles dont certaines regroupées en RPI. Cette offre permet d'offrir des solutions aux enfants de toutes les communes.

Par ailleurs, le territoire dispose de lieux d'accueil périscolaire. Cependant, ces derniers sont inégalement répartis sur le territoire.

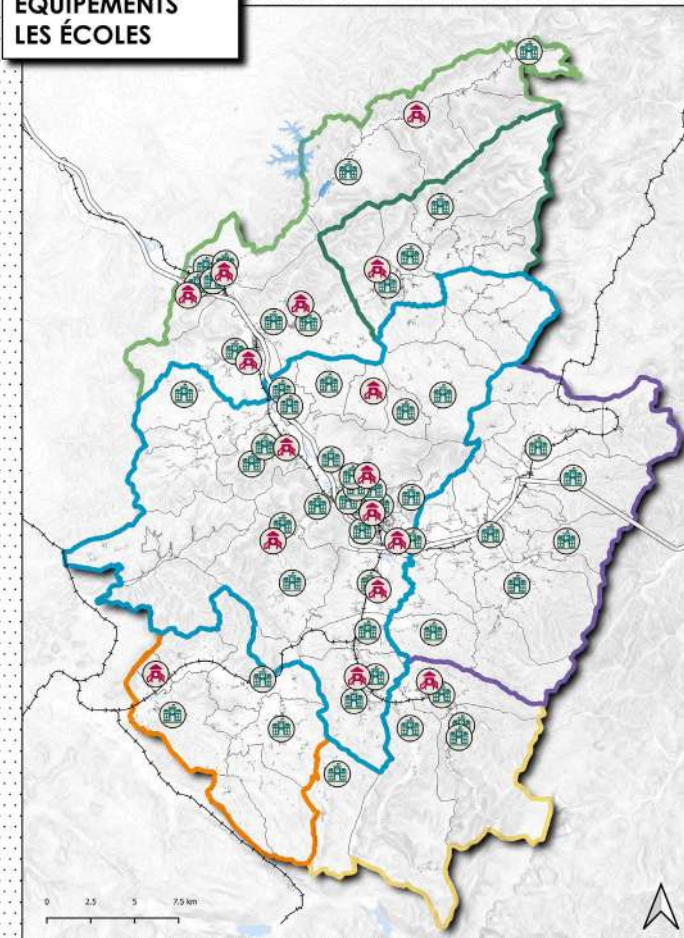
Il est à noter une baisse des effectifs scolaires qui est en corrélation avec les grandes tendances démographiques du territoire et plus largement les tendances départementales. A long terme, la baisse des effectifs scolaires pourrait s'accroître. Depuis le début des années 2000, le département a perdu en moyenne 1,2% d'élèves par an. Ainsi il faut potentiellement **anticiper d'autres baisses** des effectifs d'enfants scolarisés au sein du territoire dans les années à venir.

Dans un contexte de baisse encore durable des effectifs scolaires et pour répondre à l'enjeu de structurer des solutions pratiques et attractives pour les familles, **il importe de passer d'une vision micro-locale et d'adaptation à court terme à une vision stratégique par pôles communaux cohérents.**

Comme pour les équipements liés à la petite enfance, il faudra adapter le **déploiement des équipements scolaires et périscolaires à l'évolution des effectifs et à l'évolution des besoins et attentes des parents.**

L'enjeu est donc de doter le territoire d'une stratégie d'ensemble en matière d'offre scolaire/périscolaire/petite enfance, ceci dans le souci d'une prise en compte des besoins de toutes les communes, mais surtout avec l'ambition de concevoir un dispositif adapté aux nouveaux enjeux d'attractivité.

ÉQUIPEMENTS LES ÉCOLES



— LIMITES COMMUNALES

— RÉSEAU FERRÉ

LES SECTEURS

- Carcieux
- Fraize / Plainfaing
- Provenchères-et-Colroy
- Raon l'Étape / Moyenmoutier
- Saint-Dié-des-Vosges
- Senones

— AXES STRUCTURANTS

LES ÉCOLES

- École maternelle
- École primaire / élémentaire

NEGE
Nord-Est Géo Environnement

Sources : INSEE / CA, 2018.

> Collèges et Lycées : une offre cohérente

Le territoire de l'Agglomération dispose d'une offre intéressante et cohérente pour accueillir les collégiens et les lycéens de la Déodat (privé/public, général/technique/professionnel). A l'exception des communes de Biffontaine, Corcieux, La Chapelle-devant-Bruyères, La Houssière, Les Poulières et Vienville qui sont rattachées au lycée de Bruyères et Arrentès-de-Corcieux et Gerbéal, rattachées à Gérardmer, toutes les communes de la Communauté d'Agglomération sont rattachées aux lycées de Saint-Dié-des-Vosges.

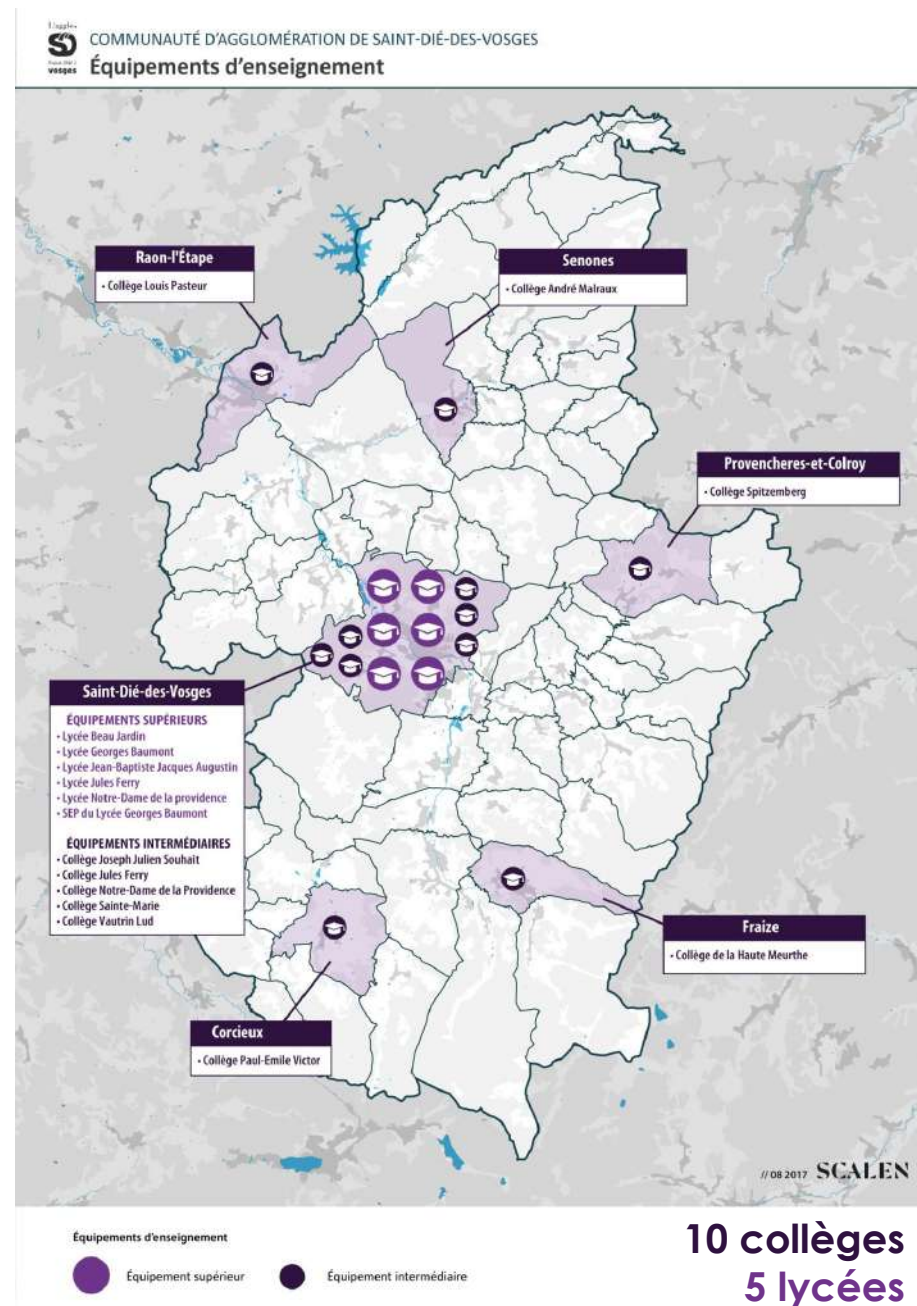
Alors que le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés sur le territoire a diminué d'environ 5% entre 2009 et 2014, seule la tranche d'âge des 11 à 14 ans, correspondant aux élèves de collège, connaît une augmentation sur cette même période.

> L'enseignement supérieur

- **Le territoire intercommunal compte trois principaux pôles d'enseignement supérieur :**
l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Saint-Dié-des-Vosges,
- l'Institut Universitaire Technologique de Saint-Dié-des-Vosges. Avec ses trois départements (Génie électronique & informatique industrielle, informatique et métiers du multimédia et de l'internet), l'IUT accueille et forme 126 étudiants.
- Le Pôle Formation UIMM, s'est également implanté en 2022 au centre de Saint-Dié-des-Vosges, formant des jeunes du CAP au BTS.

L'Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception (InSIC) enrichit l'offre locale d'enseignement supérieur en proposant deux formations d'ingénieur en partenariat avec les Mines Nancy et l'Université de Lorraine.

Néanmoins, l'offre dans l'enseignement supérieur reste limitée. La plupart des jeunes quittent le territoire après le lycée afin de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur au sein des agglomérations qui concentrent une offre pouvant répondre à leurs besoins (Nancy, Strasbourg par exemple). Une fois partis du territoire, ces jeunes ne reviennent pas pour la majorité d'entre eux. Ces éléments structurels contribuent à expliquer que le poids de la population des 15-29 ans est assez faible et continue de baisser (- 1 325 personnes de cette tranche d'âge entre 2011 et 2019).



2 / L'OFFRE DE SANTÉ : FORCES, MENACES ET PERSPECTIVES FACE À UNE POPULATION EN VIEILLISSEMENT

La Base Permanente des Équipements de l'Insee permet de dresser un portrait synthétique de l'offre de santé courante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

La difficulté d'accès aux médecins généralistes et spécialistes pose la problématique de la fragilisation du nombre de médecins généralistes qui touche de nombreux territoires et n'épargne pas la Déodaté.

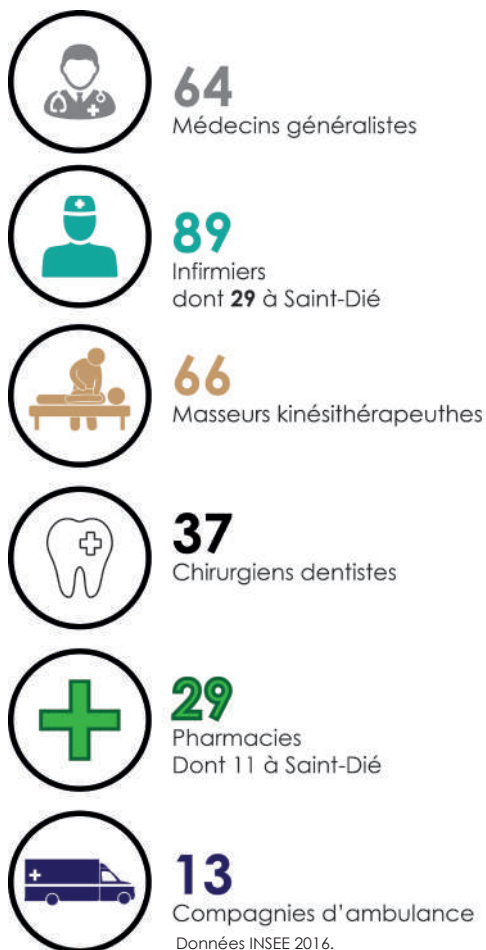
Avec 64 médecins généralistes pour 75 669 habitants en 2018, le nombre de médecins généralistes semble insuffisant (1 médecin pour 1 200 habitants) alors que la moyenne acceptable pour un praticien est de 800 patients.

La densité de généralistes est par ailleurs inférieure à la moyenne départementale sur l'Agglomération.

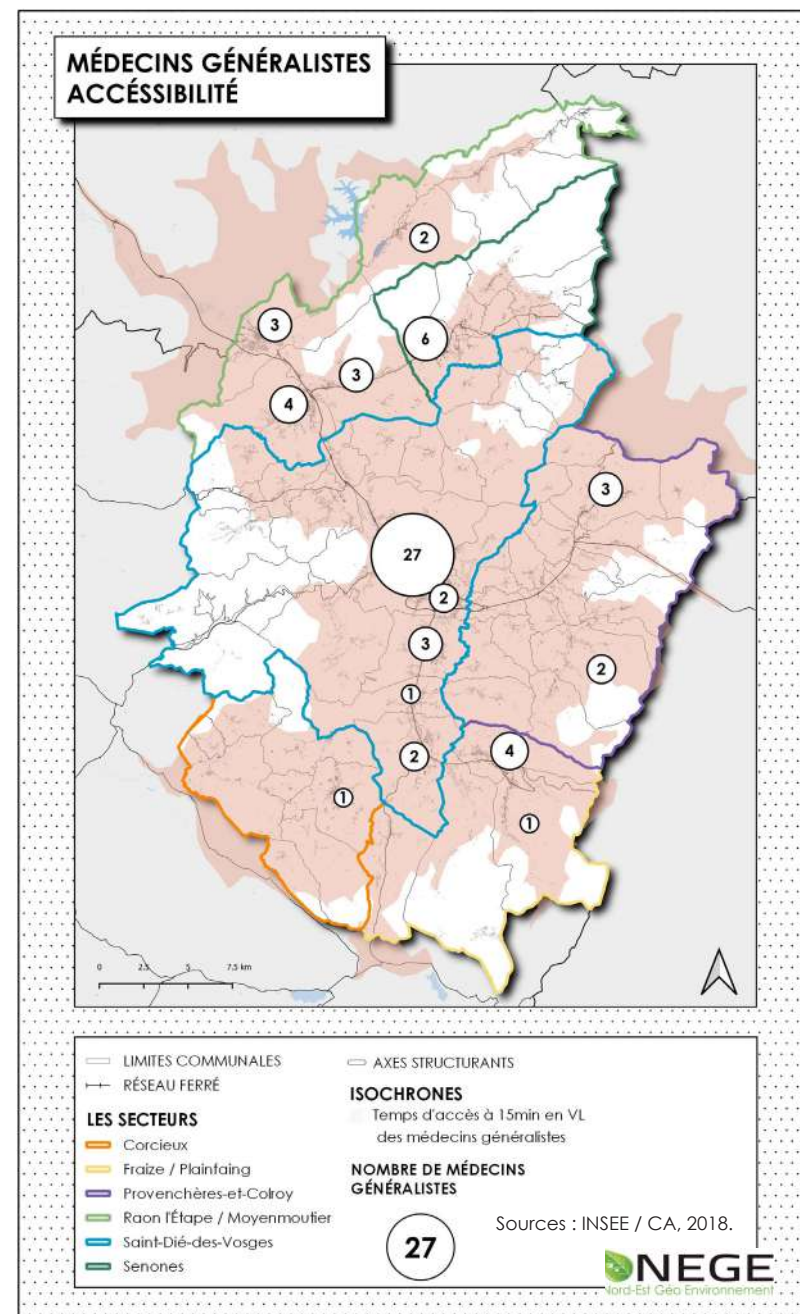
Enfin, il y a une concentration au sein de la ville-centre avec 4 généralistes sur 10 qui sont implantés à Saint-Dié-des-Vosges. Les autres praticiens sont tous recensés dans des communes repérées comme « pôles de services » à l'échelle intercommunale.

Concernant les spécialistes comme les ophtalmologues, l'offre est de plus en plus limitée et ce, malgré la chalandise du territoire. Beaucoup de ménages doivent se tourner vers les départements voisins comme le Bas-Rhin ou la Meurthe-et-Moselle pour consulter ce type de spécialiste.

Ces problématiques se posent d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population et des



En coordination avec les professionnels de soins, il est nécessaire de poursuivre le déploiement de maisons de santé afin d'offrir de bonnes solutions de proximité pour toutes les communes.



personnes moins mobiles en raison de l'âge.

Par ailleurs, le territoire intercommunal dispose de **plusieurs équipements de santé**. Ces hôpitaux, cliniques et autres équipements spécialisés tels que les EHPAD sont majoritairement recensés dans la vallée de la Meurthe, dans des communes à caractère urbain bénéficiant d'une bonne desserte par les grandes infrastructures.

- Le Centre Hospitalier de Saint-Dié : public, 265 lits.
- Le Centre Hospitalier site Foucharupt : Unité de Soins Longue Durée
- L'Hôpital local de Fraize : 8 places.
- le centre hospitalier des 5 vallées à Moyemoutier en 2022. 285 lits : 235 en EHPAD et 50 pour le secteur sanitaire.

Par ailleurs, de façon à répondre aux besoins des communes plus isolées, et dans une logique de mutualisation des locaux, des moyens techniques et humains, plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires ont été implantées sur le territoire de l'Agglomération. D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS), les maisons de santé pluridisciplinaires constituent une forme d'exercice regroupé rénové qui, par la coordination de professionnels de santé autour d'un projet de santé partagé, participe à assurer l'accès à la santé et aux soins de la population dans des territoires fragilisés. Le maintien d'une offre de proximité dans les domaines de la santé et de l'action sociale apparaît primordial, et notamment dans les milieux ruraux, dans les fonds de vallées, où les difficultés d'accès peuvent fragiliser ou isoler la population.



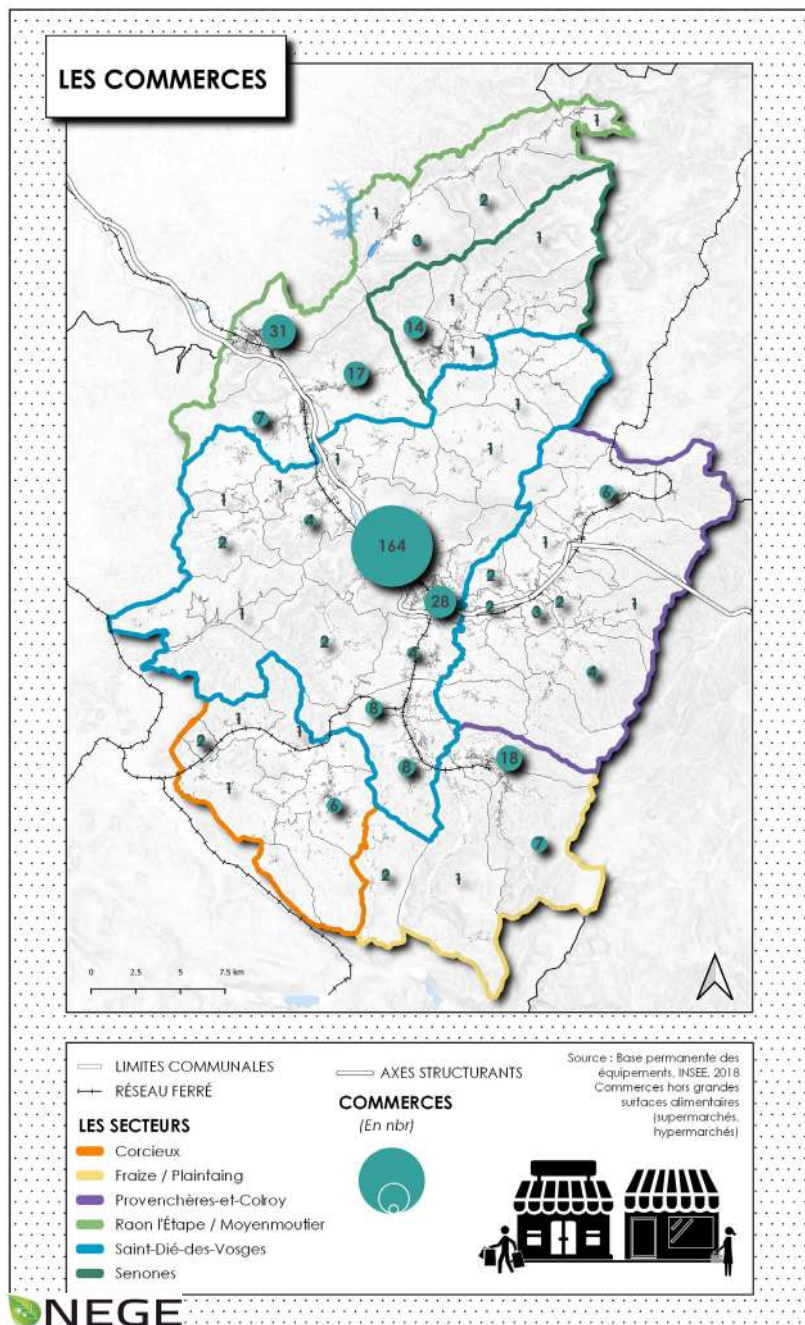
Centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges



Centre hospitalier des cinq vallées



Le Centre Hospitalier site Foucharupt



3 / LE COMMERCE : RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN DES HABITANTS

Comme cela a été décrit, le commerce joue un rôle indéniable dans l'économie locale.

Le rôle du commerce est d'autant plus important puisqu'il assure une proximité avec les ménages pour satisfaire leurs besoins de la vie courante (alimentaires, récréatifs, etc.).

Plus qu'un rôle économique, le commerce assure un lien social avec la population. Il permet aux plus fragiles comme les personnes âgées, les personnes les moins mobiles de ne pas être isolées.

Cette problématique de l'accès aux équipements et services de proximité est d'autant plus importante qu'elle est conditionnée par une géographie parfois contraignante. Les communes des fonds de vallée ou des piémonts y sont quotidiennement confrontées.

Si de nombreuses petites communes ne sont pas reconnues comme « pôles de services de proximité » au sens de l'Insee, elles disposent toutefois fréquemment de quelques services et/ou petits commerces nécessaires à la vie quotidienne (boulangerie, charcuterie, poste, etc.) Sur l'ensemble de l'intercommunalité, un certain nombre de petites communes disposent ainsi d'au moins un commerce répertorié par la Base Permanente des Équipements de l'Insee. Ces commerces ont donc un rôle central dans la dynamique villageoise.

C'est pourquoi, l'enjeu de garantir et de reconquérir un bon équilibre entre les commerces urbains des villes et bourg-centre et les commerces en zones est primordial.



4 / LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL

> Les équipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs et socio-culturels participent activement au dynamisme d'un territoire. Ces derniers, à l'échelle intercommunale, permettent de pratiquer de nombreuses activités (quotidiennes ou sont des supports d'accueil de grands événements).

L'Agglomération dispose d'un panel d'équipements sportifs, culturels et de loisir dont la grande partie est concentrée à Saint-Dié-des-Vosges. Ces équipements ont un rayonnement important et profitent à tout le territoire comme le palais omnisports Joseph Claudel ou le parc des sports E et J Woehrlé, comprenant diverses salles de sport (danse, judo, gymnastique, musculation, tir à l'arc) et équipements extérieurs tels qu'un terrain synthétique et une piste d'athlétisme. De récents projets ont été réalisés et sont venus accroître cette offre comme le nouveau skatepark inauguré en décembre 2018, le parc Simone Veil inauguré en juillet 2018 ou le centre aquatique Aquanova America qui a remplacé l'ancienne piscine ou encore le nouveau bowling. Ces équipements assurent ainsi leur rôle structurant dans l'offre de services du territoire.

Les équipements culturels se concentrent également majoritairement sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges, avec notamment la présence d'un musée, d'une salle de théâtre ou encore le projet de construction d'un nouveau complexe cinématographique. Des équipements culturels et sportifs secondaires viennent compléter cette offre structurante pour l'ensemble du territoire, notamment à Raon L'Étape où le cinéma-théâtre de la Halle aux blés propose une programmation variée.

Enfin les autres communes proposent principalement des terrains sportifs de plein air, de city stades récemment aménagés, de salles polyvalentes, de skateparks ou d'aires de jeux.

Les équipements sportifs et socio-culturels sont un support très important pour les associations. En effet, au-delà des équipements, un important tissu associatif, présent dans les communes rurales, permet une diffusion des activités culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire. Ces associations ont un rôle important dans la vie locale et participent pleinement au lien social (associations type comités des fêtes qui organisent des activités, des associations sportives, des associations destinées aux plus âgées, des associations en lien avec des événements ponctuels, etc.).

Le dispositif d'équipements de sport et de culture semble donc bien proportionné et modernisé sur l'Agglomération. Bien qu'il manque des loisirs pour les jeunes du territoire.

> Les événements

De grands événements sont organisés sur le territoire. Rendez-vous annuel des habitants, la plupart ont un rayonnement qui se limite à la sphère locale (la grande braderie de Saint-Dié-des-Vosges, la semaine de la liberté, l'événement «un jardin dans la ville» etc.). Ces événements locaux mériteraient une meilleure visibilité afin d'accroître leur rayonnement.

Bien qu'il y ait le Festival de Géographie (FIG) organisé chaque année qui a une portée nationale voir internationale forte, le nombre d'événements d'incidence supra-locale reste limité. Pour renforcer la notoriété de la Déodatie, la programmation d'événements d'attractivité supra-locale mériterait d'être amplifiée.



AQUANOVA AMERICA



SKATE PARK



CINÉMA THÉÂTRE DE LA HALLE



TERRAIN DE FOOTBALL ENTRE LE PUID ET LE VERMONT

LES ENJEUX DU TERRITOIRE // CE QU'IL FAUT RETENIR



Adapter le déploiement des équipements scolaires, périscolaires et petite enfance :

- A l'évolution des effectifs,
- A l'évolution des besoins et attentes des parents

Définir une stratégie de soutien aux commerces et services de proximité (études, centre-bourg, cœur de ville en cours etc.),

Préserver l'appareil commercial encore présent dans les villages et qui participe au lien social.

Assurer un équilibre entre le développement commercial en périphérie et le commerce de centre-ville.

Encourager la modernisation de l'appareil commercial en lien avec la révolution numérique.



TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

La capacité de développement d'un territoire est fondamentalement déterminée par la qualité et la performance de ses infrastructures de transport qui impactent directement son potentiel de développement économique, résidentielle, commerciale etc.

REPÈRES



CHAPITRE 7

LA CASDDV - MOBILITÉ-

LES MOBILITÉS ENDOGÈNES ET EXOGÈNES DU TERRITOIRE : LES ENJEUX LIÉS AUX DÉPLACEMENTS EN MILIEU RURAL

// LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DANS
LE GRAND EST

// LES MOBILITÉS DU TERRITOIRE

// LES ENJEUX DU TERRITOIRE, CE QU'IL FAUT
RETENIR

CHAPITRE 5 LA CASDDV

LES MOBILITÉS ENDOGÈNES ET EXOGENES DU TERRITOIRE : LES ENJEUX LIÉS AUX DÉPLACEMENTS EN MILIEU RURAL

- MOBILITÉ -

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// LE POSITIONNEMENT
DU TERRITOIRE DANS LE
GRAND EST



LE GRAND VALTIN

// LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DANS LE GRAND EST

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Le positionnement géographique ainsi que la qualité et la diversité des infrastructures de transports sont des composantes essentielles pour l'attractivité et le désenclavement d'un territoire. La Déodatie se situe en position stratégique, au croisement du réseau routier lorrain et alsacien. Davantage tourné vers le sillon lorrain et la plaine vosgienne en raison d'une topographie moins contraignante, le territoire tisse des liens vers l'Alsace, notamment avec les travaux de modernisation des infrastructures de transport.

1 / UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL BASÉ SUR DES ESPACES VÉCUS

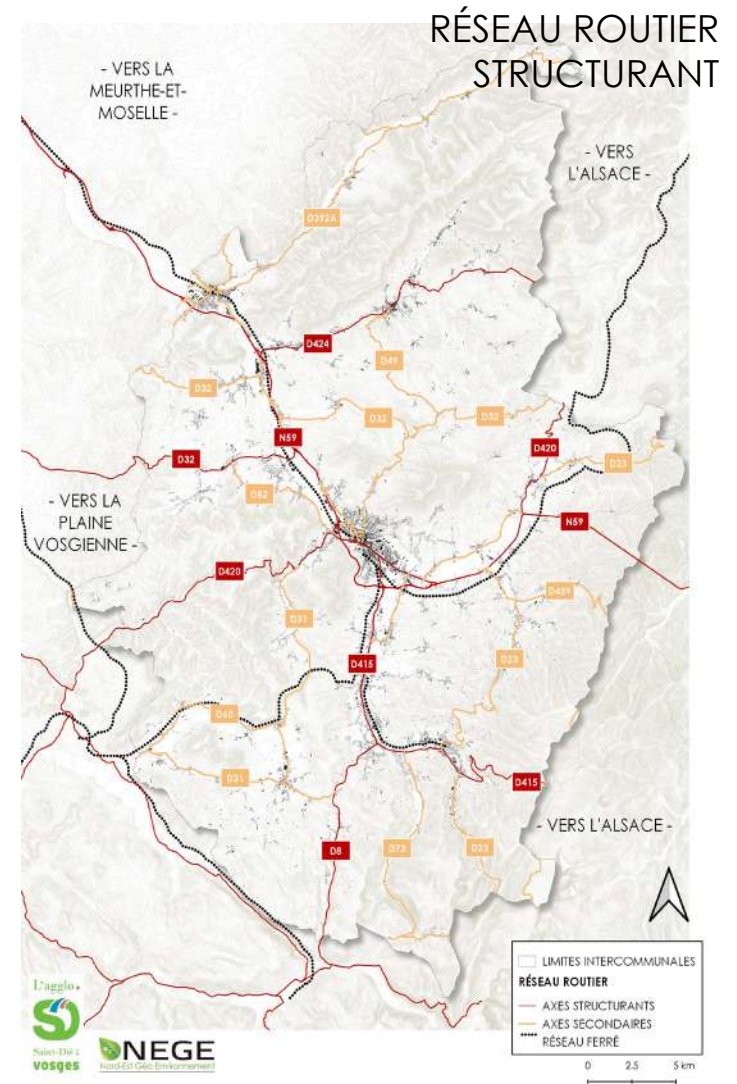
> Conforter l'atout de la dynamique endogène du territoire

La Déodatie est un territoire structuré autour de son bassin de vie et son bassin d'emploi. Cette structuration est cohérente à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. En effet, les limites intercommunales coïncident avec le bassin de vie des ménages. Cette organisation répond à une véritable logique de développement du bassin de vie autour de la vallée de la Meurthe et de Saint-Dié-des-Vosges. Ces déplacements internes sont rendus possible par un large faisceau d'infrastructures de transport qui traverse le territoire selon un axe Nord-Sud. La RN59 est véritablement la colonne vertébrale du réseau routier de la Communauté d'Agglomération. Cet axe irrigue l'ensemble de la Communauté d'Agglomération en desservant du Nord au Sud les communes de Raon-l'Étape,

Moyenmoutier, Étival-Clairefontaine, La Voivre, Saint-Dié-des-Vosges, Sainte-Marguerite, Remomeix et Raves. La RN59 est prolongée par la RN159 au niveau de la commune de Raves, axe privilégié vers l'Alsace via le tunnel Maurice Lemaire. C'est à Saint-Dié-des-Vosges que les réseaux routiers et ferroviaires se dissocient, menant vers l'Alsace à l'Est, vers la plaine vosgienne et Épinal au Sud et à l'Ouest.

Le faisceau d'infrastructures de la vallée de la Meurthe est complété par des axes secondaires qui structurent et irriguent les différentes vallées et les plateaux :

- La D424 dessert l'ensemble de la vallée du Rabodeau depuis Étival-Clairefontaine.
- La D32 et la D420 irriguent l'Ouest du territoire, respectivement en direction de Rambervillers et de Bruyères.
- La D415 et la D8 connectent Saint-Dié-des-Vosges au Sud du territoire de la Communauté d'Agglomération et en direction de Gérardmer.



À partir de ces axes secondaires, un réseau de routes départementales d'échelle locale et fréquenté quasi exclusivement par des riverains, maille les espaces ruraux sur les plateaux et les piémonts. Il est complété par une multitude de voies communales sinueuses, au profil parfois étroit et difficilement déneigeables en hiver, ce qui peut considérablement compliquer l'accès aux communes des piémonts

Par ailleurs, la CASDDV comportent des routes classées :

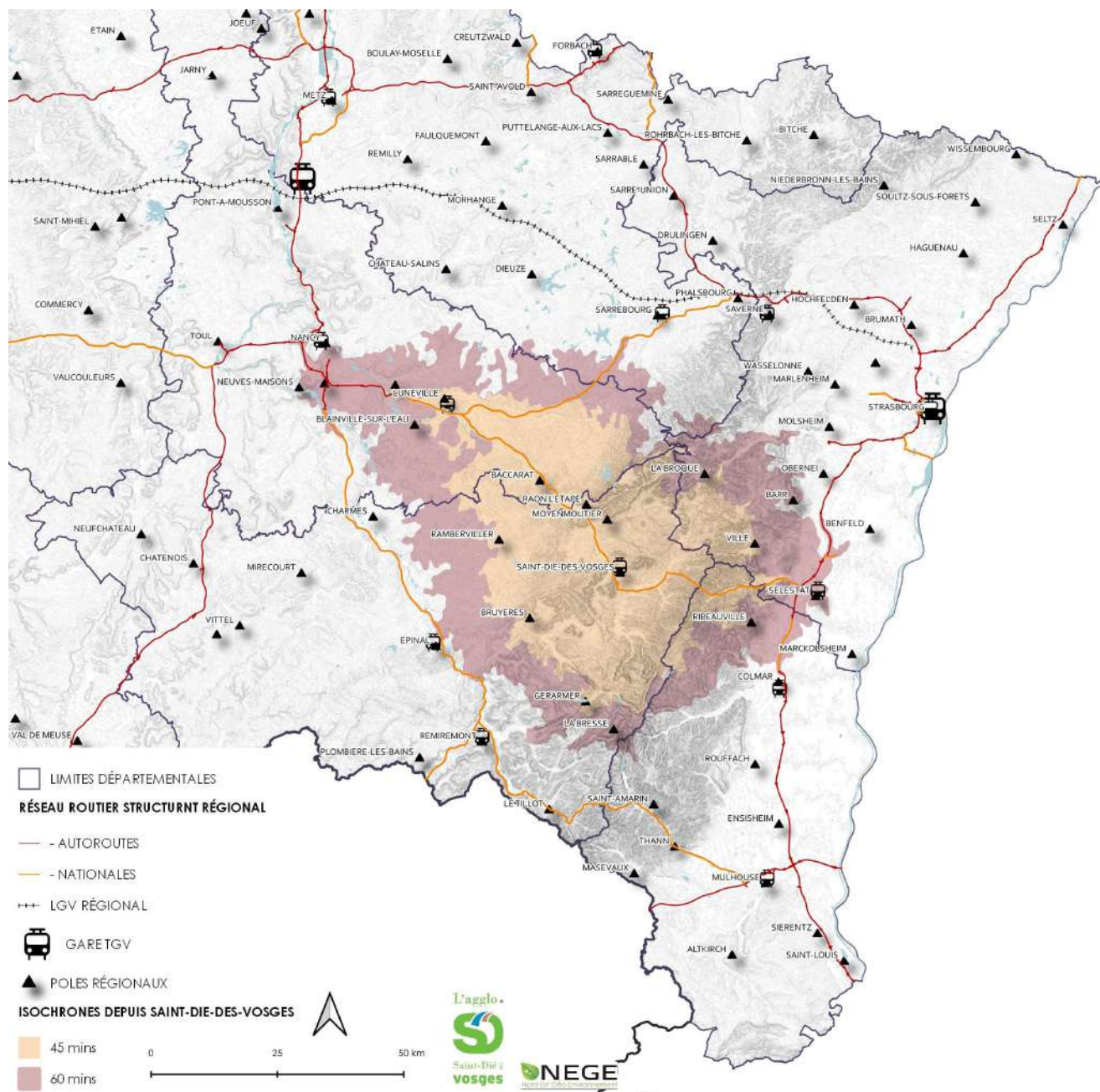
- La RN59 est classée route express,
- La RD 32, 415 et 420 sont classées route à grande circulation.

La RD415, est fortement utilisée par les poids lourds ce qui peut générer des nuisances quotidiennes pour les riverains.

Ces deux classements concernent directement une trentaine de communes.

> Valoriser le potentiel d'attractivité exogène

La proximité des bassins d'emplois de Nancy, Strasbourg, Colmar voir Bâle, offre, notamment avec les perspectives d'évolution du télétravail, des perspectives importantes de voir des ménages venir habiter la Déodat, tout en travaillant à l'extérieur du territoire. En effet, la Déodat étant un territoire limitrophe, plusieurs communes ont un impact positif grâce à leur position limitrophe avec les départements voisins. Certaines d'entre elles accueillent des ménages qui vivent sur le territoire et travaillent en Alsace.



2 / UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI

Ces relations extra-intercommunales sont rendues possible par la position géographique du territoire mais également par sa bonne desserte routière. La Communauté d'Agglomération se trouve à l'articulation du réseau routier régional, entre les anciennes régions lorraine et alsacienne. Bien que contraint par une topographie plus marquée à l'est constituant ainsi une frontière naturelle avec l'Alsace, les travaux de modernisation des réseaux routiers et ferroviaires ont favorisé un désenclavement du territoire et notamment une meilleure connexion à l'agglomération nancéienne. Ces réseaux garantissent l'accès aux agglomérations voisines : Saint-Dié-des-Vosges se situe entre 50 mins et 1h de Nancy et Épinal, 1h30 de Strasbourg, et grâce aux récent développement de l'offre TGV, à 2h30 de Paris.

La desserte de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est facilitée par les grandes infrastructures routières qui y convergent. La diffusion des flux automobiles est assurée par deux échangeurs au niveau de la RN59 et un autre échangeur au niveau de Sainte-Marguerite, au Sud de Saint-Dié-des-Vosges.

La gare de Saint-Dié-des-Vosges est implantée au Sud du centre-ville, en continuité de l'artère commerçante principale, à savoir la rue Thiers. Sa situation permet

aux usagers de rejoindre facilement le centre-ville à pied. Près de 392 670 voyageurs ont été accueillis en 2015 à la gare de Saint-Dié-des-Vosges, ce qui en fait la deuxième gare du département, derrière Épinal.

Globalement l'accassibilité routière est de qualité vers l'Ouest et le sillond lorrain et l'accessibilité vers l'Alsace et les axes Nord/Sud rhénan via le tunnel va atteindre une solution optimale avec la finalisation en instance du contournement de Châtenois.

3 / LES MIGRATIONS PENDULAIRES

Cette relative bonne accessibilité aux agglomérations voisines, et réciproquement au territoire de la Communauté d'Agglomération, s'exprime à travers les migrations domicile-travail effectuées quotidiennement en 2021. 30,6% des actifs travaillent sur le territoire au sein de la commune de résidence, soit 8 305 actifs. Les deux tiers travaillent donc au sein d'une autre commune que leur commune de résidence, ce qui engendre des flux quotidiens importants (69,4% soit 18 878 actifs).

A ces déplacements s'ajoutent les flux des actifs en provenance de l'extérieur du territoire. En effet, le bassin d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges dépasse les frontières de la CA. D'après les données statistiques disponibles, en 2021, parmi les 26 733 actifs occupés travaillant sur le territoire ces derniersd proviennent principalement de

Nancy, Épinal, Sarrebourg et Strasbourg.

En termes d'emploi, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges exerce ainsi une attractivité plus intense sur les territoires de l'ex région lorraine.

Quant aux flux sortants, les actifs du territoire qui travaillent en dehors vont pinricpalement vers la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat, vers les Hautes Vosges, vers la vallée de la Bruche, ou encore vers la Métropole du Grand Nancy.

NOMBRE DE NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL EN 2020 - ZONE D'EMPLOI



// LES MOBILITÉ DU TERRITOIRE



PAIR-ET-GRANDRUPT

// LES MOBILITÉS DU TERRITOIRE

La mobilité des ménages, phénomène qui s'accroît depuis plusieurs décennies, soulève des contraintes et des enjeux forts en termes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. La question de la promotion mais aussi de la maîtrise de la mobilité constitue un enjeu fort, à la fois pour venir en aide aux populations les moins mobiles, pour limiter les effets néfastes sur l'environnement mais également influencer positivement sur le cadre de vie.

1 / LA VOITURE : LE MOYEN DE LOCOMOTION PRIVILÉGIÉ DES MÉNAGES

> Une dépendance à l'automobile

En 2017, 85,3 % des ménages ont au moins une voiture. Ce chiffre est en constante évolution : en dix ans, plus de 1 300 ménages supplémentaires disposent d'au moins une voiture. Par ailleurs, parmi eux, un tiers possède au moins deux voitures en 2017 (source : INSEE). Ces chiffres montrent non seulement la très grande dépendance des habitants de la Communauté d'Agglomération

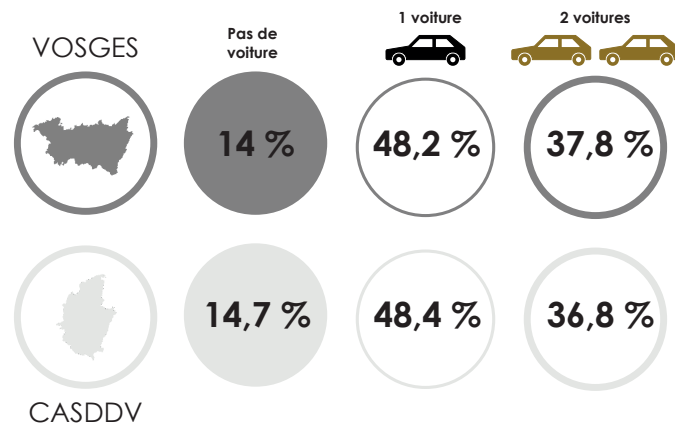
aux véhicules motorisés mais aussi la persistance de ce phénomène dans le temps, et ce en dépit des diverses initiatives mises en place par les acteurs de la mobilité sur le territoire (développement de l'intermodalité, complémentarité des modes de transport, réseaux de transports en commun, etc.). La part des ménages disposant de deux voitures ou plus est malgré tout sensiblement inférieure à la moyenne départementale en 2017.

Cette singularité s'explique en partie par l'étendue du territoire et l'importante dispersion bâtie dans certaines zones où la topographie s'avère plus contraignante. Du fait d'un relief plus marqué et de réseaux routiers plus escarpés, les temps de déplacement sont, de fait, dilatés. Par ailleurs, l'évolution de la bi-activité au sein des ménages intensifie d'autant plus les besoins en véhicules personnels des habitants n'ayant pas forcément les mêmes horaires ni destinations.

> Le développement du covoiturage

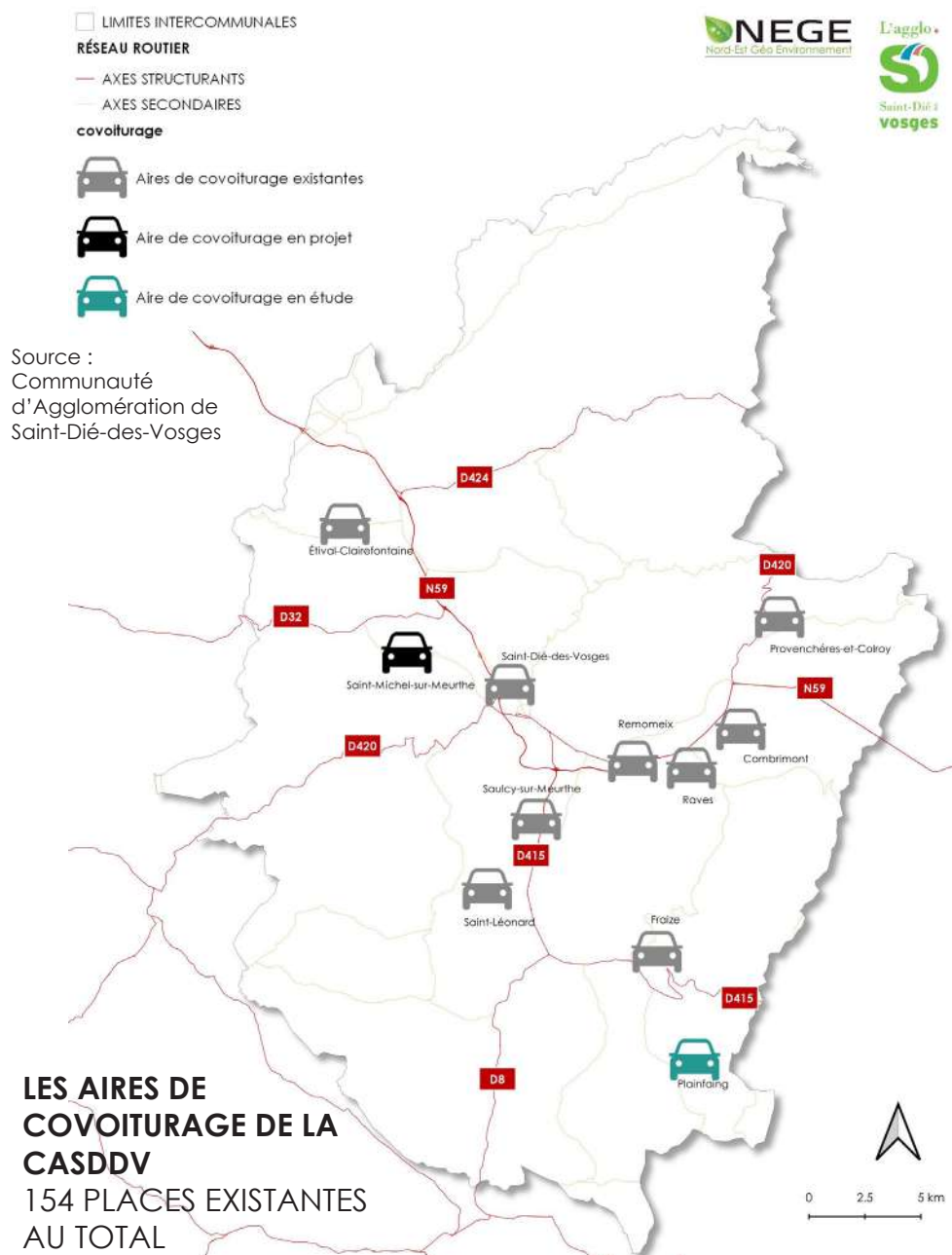
La pratique du covoiturage semble de plus en plus plébiscitée au sein du territoire; une pratique de plus en plus utilisée en France, catalysée par l'avènement des plateformes de mises en relation des usagers, à l'exemple de Blablacar. Que ce soit pour des raisons écologiques, économiques, voire relationnelles, les habitants tendent de plus en plus à partager leurs véhicules et leurs trajets quotidiens.

Le territoire a engagé des réflexions et des projets en ce sens depuis plusieurs années à l'instar du Plan Climat Energie Territorial du Pays de la Déodaté. Ainsi, la CASDDV compte 9 aires de covoiturage. Une aire est en projet à Saint-Michel-sur-Meurthe et une autre à Plainfaing.



MOTORISATION DES MÉNAGES EN 2017

Source : INSEE, RP 2017.



> Le stationnement automobile, une préoccupation publique et privée

Selon les dernières données disponibles de l'INSEE en 2021, 37,3% des ménages possèdent deux voitures ou plus.

Sur 100 % des ménages, 72,6 % disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement en 2021. Des ménages ne disposent donc pas d'une place réservée au stationnement.

Ainsi, plusieurs modes de stationnement peuvent être distingués :

- Stationnement «sauvage»
- Stationnement sur trottoir,
- Parking,
- Stationnement le long des axes.

Dans certaines communes le nombre limité de place de stationnement entraîne un stationnement sauvage ou sur le trottoir. Ce type de stationnement est en général très présent dans les zones où l'habitat est le plus dense (cœur de village, ville), et est pénalisant pour les déplacements piétonniers, notamment

pour les personnes à mobilité réduite ou les parents avec des enfants en bas âge. Par ailleurs, cela peut également poser problème pour le déplacement des engins agricoles au sein des communes rurales.

Les centralités disposent d'un nombre de parkings et stationnement intéressant permettant de répondre aux fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, etc.).

En matière de mobilité électrique, la ville de Saint-Dié-des-Vosges est équipée de douze bornes de recharge rapide de 50 kVA et de trente-sept bornes de recharge de 22 kVA. Des équipements complémentaires sont également présents dans les communes de Raon-l'Étape, Étival-Clairefontaine, Fraize et Plainfaing.

2 / LES ALTERNATIVES A L'USAGE AUTOMOBILE

> Le train : principal alternative pour les déplacements quotidiens

S'agissant des mobilités collectives, le territoire dispose de cinq gares ferroviaires, dont trois sont identifiées comme Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) : Raon-l'Étape, Étival-Clairefontaine et Saint-Dié-des-Vosges. Ces trois PEM sont équipés de garages à vélos sécurisés, favorisant l'intermodalité entre le vélo et le transport ferroviaire.

Le cadencement des trains offre aujourd'hui aux habitants de la Communauté d'Agglomération la possibilité de se rendre dans les principales agglomérations voisines assez efficacement. La répartition horaire des lignes y est établie en fonction des heures de pointes. Ce cadencement, à des heures stratégiques, permet aux actifs Déodatien de se rendre quotidiennement au sein d'autres bassins d'emplois et inversement :

- Le cadencement TER vers Nancy est une solution stratégique pour renforcer la capacité du territoire à développer

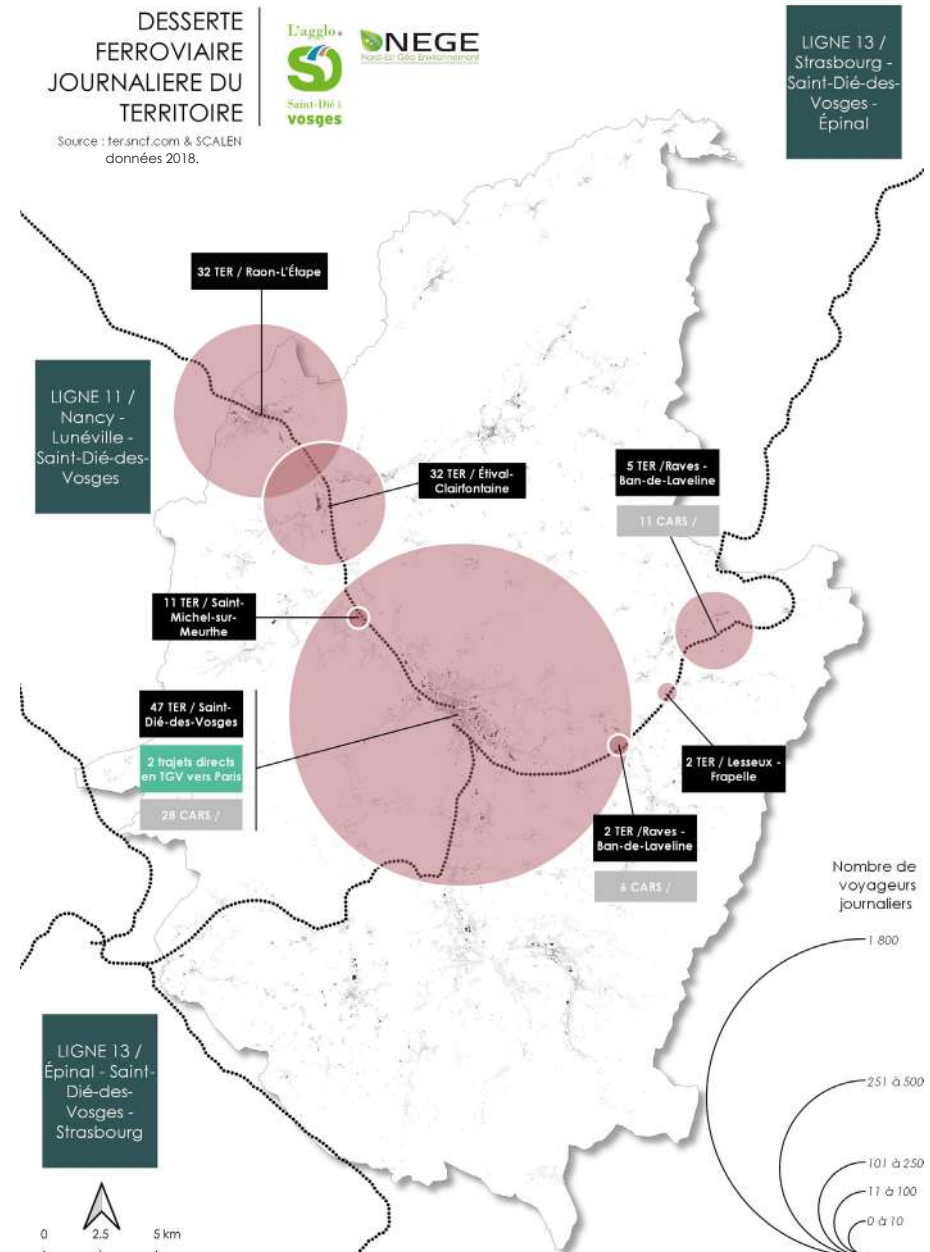
son attractivité résidentielle pour des actifs travaillant au sein de la métropole nancéenne ou Lunéville.

- Le cadencement TER vers strasbourg est une solution à péreniser et à renforcer dans le temps notamment pour conforter la capacité du territoire à développer son attractivité résidentielle pour des actifs travaillant au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et le pôle d'emploi de Molsheim / Obernai.
- La ligne TER Épinal / Saint-Dié-des-Vosges est une solution d'avenir pour mieux lier structurellement les deux bassins de vie et d'emploi de Saint-Dié et d'Épinal puisque la liaison routière présente des inconvénients (sécurité etc.).

Par ailleurs, la gare de Saint-Dié-des-Vosges propose aux habitants un aller-retour par jour vers Paris/Gare de l'Est

Les habitants du territoire peuvent ainsi arriver à Paris à 9h46

En 2021, 2,5% des trajets domicile-travail se font avec les transports en commun





en partant de Saint-Dié-des-Vosges à 7h15 et rentrer chez eux à 20h46.

En dépit des efforts fournis par les différents acteurs du réseau ferroviaire, les derniers chiffres disponibles concernant la fréquentation en gare démontrent une baisse significative du nombre d'usagers sur l'ensemble des gares du territoire de la CASDDV à l'exception de la gare de Raon-l'Étape.

> **Le bus: une alternative en développement sur le territoire**

• **Le réseau départemental**

Parallèlement à l'offre de transport ferroviaire, la SNCF et la Région Grand Est mettent à disposition des Déodatien plusieurs lignes de transport complémentaires via les cars TER. Deux lignes majeures desservent ainsi le territoire intercommunal, à savoir la ligne A08 vers Strasbourg et la ligne A20 vers Sélestat. Cette dernière, exclusivement desservie par car (aucun train, contrairement à la ligne vers Strasbourg), ne dessert que Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire mais permet aux usagers de rejoindre Sélestat avec un temps de trajet moyen d'une durée de 1h10.

En 2019, la Région Grand Est réunit tous ses réseaux de transports sous une seule et même identité : Fluo Grand Est pour un service plus lisible.

Le réseau FLUO de la région Grand Est dessert tout le département des Vosges. La CASDDV est desservie par plusieurs lignes régulières comme l'illustre la carte suivante :

- > La ligne 17 : Gérardmer - Saint-Dié-des-Vosges,
- > La ligne 24 Plainfaing - Saint-Dié-des-Vosges,
- > La ligne 66 : Saint-Dié-des-Vosges - Senones - Belval.

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération a la compétence pour gérer les transports interurbains sur son territoire. Ainsi, si la ligne 17 Gérardmer - Saint-Dié-des-Vosges est toujours portée par la Région Grand Est, les lignes 11 (Plainfaing - Saint-Dié-des-Vosges) et 12 (Le Saulcy - Saint-Dié-des-Vosges) sont portées par l'Agglomération

• **Les réseaux de transports en commun local**

L'offre de transports en commun s'organise autour de six lignes urbaines, principalement concentrées sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges, avec des dessertes étendues à Sainte-Marguerite, ainsi que de deux lignes interurbaines. Celles-ci assurent, au nord de l'agglomération, la desserte de la vallée du Rabodeau jusqu'au Saulcy, et, au sud, la desserte de la vallée de la Haute-Meurthe jusqu'à Plainfaing. Cette offre est complétée par un service de transport à la demande, structuré en quatre zones,

permettant aux usagers de rejoindre les communes et centralités de proximité.

Le réseau de transport local à l'échelle de l'Agglomération La CASDDV a mis fin à l'expérimentation des lignes de covoiturage Illicov en septembre 2024. En dépit des actions de communication menées et des dispositifs incitatifs mis en place, cette expérimentation n'a pas rencontré le succès escompté. Les lignes ont en effet enregistré un très faible niveau d'utilisation, avec une majorité d'inscriptions en tant que conducteurs et une quasi-absence de passagers.

Le territoire compte actuellement onze aires de covoiturage, implantées dans les communes suivantes : Étival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saint-Dié-des-Vosges, Remomeix, Raves, Combrimont, Provenchères-et-Colroy, Saulcy-sur-Meurthe, Saint-Léonard et Fraize.

Le réseau de transport local à l'échelle de Saint-Dié-des-Vosges

À Saint-Dié-des-Vosges, le réseau Sylvia est composé de 3 lignes régulières desservant chacune la gare SNCF et de 2 lignes de transport à la demande (TAD). Ces lignes de TAD desservent 49 arrêts répartis sur les secteurs de Robache, la Vigne Henry, l'Ormont, le Kemberg, la

Madeleine et les Trois Villages. Le réseau permet à tous les habitants de la commune de se déplacer facilement.

LE RÉSEAU DE BUS A SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



- **La voie verte de la vallée de la Plaine** qui relie Raon l'Étape à Raon-sur-Plaine (25km),
- **La voie verte chemin des Abbayes** qui lie Étival Clairefontaine / Moyenmoutier / Senones / Moussey sur 16 km
- **La voie verte de la Haute - Meurthe** qui relie Plainfaing à Saint-Léonard sur 9 km.

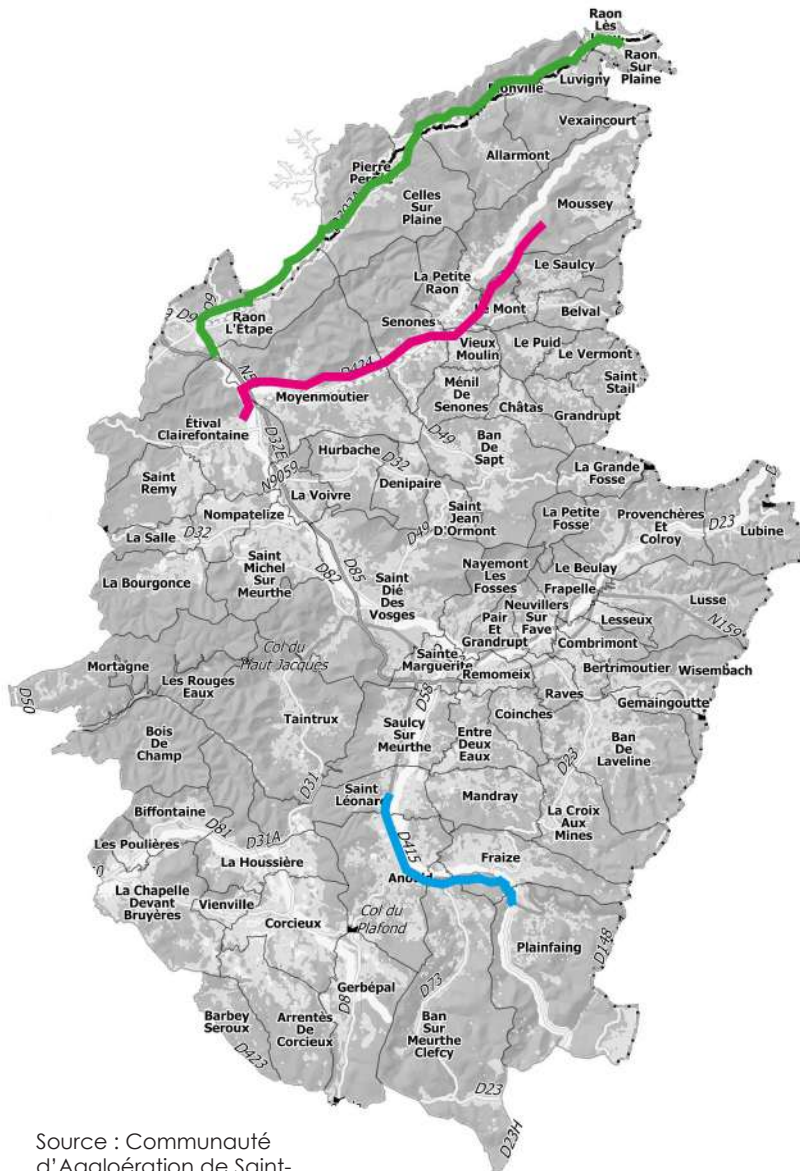
Bien que contraintes par la topographie, des réflexions sont en cours pour atteindre cet objectif. Les mobilités douces pourraient donc permettre des échanges entre communes, autrement que par le biais de l'usage automobile à l'instar de la piste cyclable entre Saint-Dié-des-Vosges et Sainte-Marguerite.

Enfin, le Plan de Mobilités Simplifié a notamment pour objectif la création d'un maillage cyclable structurant et cohérent à l'échelle du territoire. Dans un premier temps, il vise à assurer la continuité entre les 50 km de voies vertes existantes, réparties dans les vallées de la Plaine, du Rabodeau et de la Haute Meurthe. Cette armature cyclable principale comprend les liaisons suivantes :

Raon-l'Étape ↔ Étival-Clairefontaine / Moyenmoutier (environ 4 km) ;

3 / LES MOBILITÉS DOUCES

Le territoire ne dispose pas à ce jour d'un réseau structurant de pistes ou d'itinéraires cyclables. Ceux existants sont prioritairement pensés pour les loisirs. Néanmoins, pour proposer une alternative à la voiture et faire des économies tout en réalisant un geste profitable pour l'environnement, les élus de l'Agglomération travaillent à l'extension et l'interconnexion des trois voies vertes que compte le territoire :



Source : Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Étival-Clairefontaine ↔ Saint-Dié-des-Vosges (environ 12 km) ;

Saint-Dié-des-Vosges ↔ Sainte-Marguerite ↔ Saulcy-sur-Meurthe ↔ Saint-Léonard
(environ 9 km) ;

Saint-Dié-des-Vosges ↔ Provenchères-et-Colroy (environ 13 km).

Ces aménagements cyclables ne prendront pas systématiquement la forme de voies vertes ou de sites propres. Les solutions retenues seront adaptées aux enjeux locaux et aux caractéristiques des voiries traversées.

4 / LA FIBRE OPTIQUE

Le très haut débit et le déploiement de la fibre optique est un enjeu important pour le territoire national. Il s'agit d'un enjeu économique, d'emploi, d'attractivité, de mobilité etc. En ce sens, l'État a fixé l'objectif d'une couverture Très Haut Débit (30 Mbit/s ou plus) pour l'ensemble du territoire national d'ici 2022. Le département vosgien, conscient de cet enjeu et soucieux de contribuer à l'attractivité économique et social de ses territoires, notamment ruraux, a engagé une politique volontariste visant à diffuser le haut débit et le très haut débit sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, la fracture territoriale sera ainsi gommée et la CASDDV pourra tirer partie de ce levier de vitalité. Cela permettra au territoire de tirer le meilleur parti de la refonte de la géographie des territoires et de l'annulation des distances qu'offre la généralisation de la fibre et la 5G (télétravail, e-commerce, moyens de transports innovants etc.). En 2024, le déploiement de la fibre optique sur l'Agglomération est quasi-complet.





LES ENJEUX DU TERRITOIRE // CE QU'IL FAUT RETENIR

Forces /

- Proximité du sillon lorrain et de l'Alsace.
- Une connexion naturelle avec le sillon lorrain et Gérardmer.
- Le cadencement TER vers Nancy et Strasbourg.
- La réouverture de la ligne TER Épinal / Saint-Dié-des-Vosges.
- La présence de Sylvia et du TAD.
- Déploiement des voies vertes.

Faiblesses /

- Dépendance des ménages du territoire à l'automobile (impact environnemental et social).
- Vieillesse de la population et des

personnes en situation d'isolement.

- Des communes traversées par de grands axes empreints par des poids lourds et très fréquentés par la voiture.
- Difficultés du bus et du TAD (taux de fréquentation).
- Faiblesse routière entre Épinal et Saint-Dié-des-Vosges.

Enjeux /

- Assurer la qualité des mobilités intra-territoriales pour les habitants.
- Valoriser et optimiser la connexion de la Déodatie aux territoires voisins. Les mobilités endogènes et exogènes sont deux échelles complémentaires.
- La consolidation de l'accessibilité

ferroviaire du territoire.

- Les perspectives d'optimisation des échanges avec l'Alsace aux heures de pointe avec les mises en service du GCO et du contournement de Châtenois.
- La généralisation de la fibre et le déploiement de la 5G qui refond la géographie des territoires.
- Les nouvelles perspectives de la mobilité douce «vie quotidienne» avec l'avènement du vélo électrique.
- Les nouvelles perspectives des transports en commun innovants en milieu rural.
- Les nouvelles perspectives d'une mobilité faiblement émettrice en CO2 avec l'avènement des véhicules électriques.

TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Ce chapitre vise à analyser le contexte paysager du territoire (entités paysagères, valeurs, dynamique d'évolution du paysage, et les enjeux paysagers majeurs) ainsi que le rôle du paysage dans l'identité du territoire et son cadre de vie.

REPÈRES



CHAPITRE 7 LA CASDDV - PAYSAGE - L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SOCLE PAYSAGER REMARQUABLE DE LA Déodatie

// LE PAYSAGE COMME FIL D'ARIANE DE
L'ÉLABORATION DU PLUiH

// UNE APPROCHE SENSIBLE DU TERRITOIRE

// SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES
PAYSAGÈRES

// LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU
PAYSAGE

// LES ENJEUX PAYSAGERS MAJEURS

// CE QU'IL FAUT RETENIR : LES ENJEUX

CHAPITRE 6 LA CASDDV L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SOCLE PAYSAGER REMARQUABLE DE LA Déodatie - PAYSAGE -

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// LE PAYSAGE COMME
FIL D'ARIANE DE
L'ÉTUDE DU PLU



LA GRANDE FOSSE

// LE PAYSAGE COMME FIL D'ARIANE DE L'ÉLABORATION DU PLUIH

1/ LA COMMANDE, LE CONTEXTE DE LA MISSION

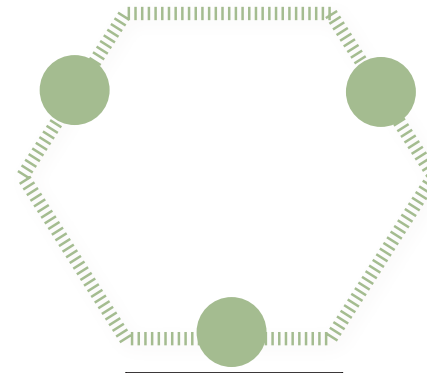
Au regard de la place importante que le paysage occupe aujourd'hui dans les actions de développement de la CA de Saint-Dié-des-Vosges, celle-ci a souhaité que le paysage soit inscrit au cœur de la réflexion. Ainsi pour la réalisation du PLUIH, une approche paysagère offre l'avantage de :

- Confirmer une sensibilisation aux enjeux du paysage déjà bien établit sur le territoire
- Partager un diagnostic et renforcer le sentiment d'appartenance à un même territoire
- Faire un état des lieux des dynamiques paysagères en cours sur le territoire
- Intégrer les élus et les habitants dans la réflexion, les rendre acteurs de l'évolution des paysages
- Accompagner les usagers vers une projection à long terme de leur territoire



Vers une stratégie paysagère globale

- Mettre en lumière les spécificités paysagères
- Appréhender les interactions avec les territoires voisins



Organiser le cadre de vie

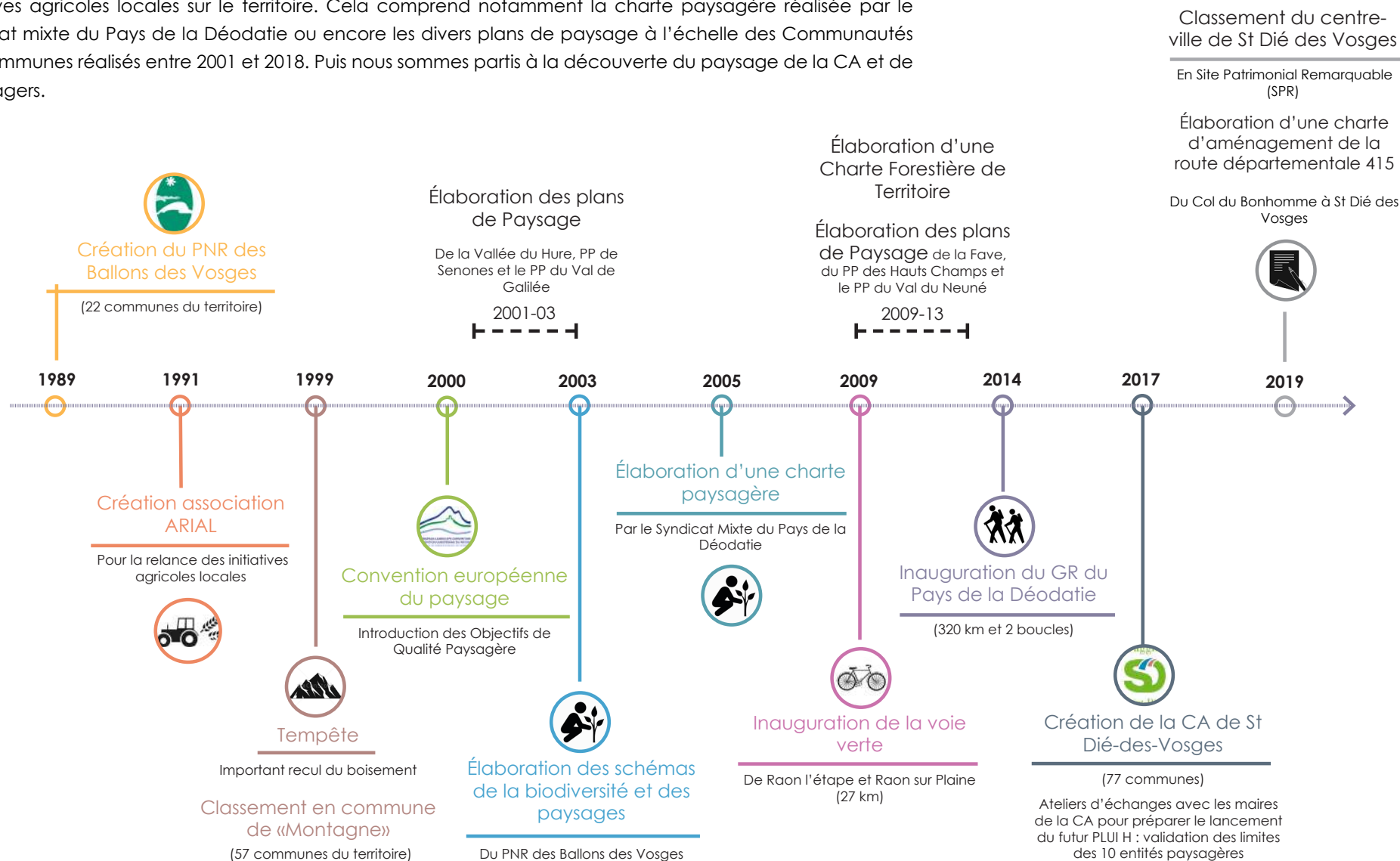
- Analyser les différentes typologies d'implantation et d'organisation des communes dans le paysage
- Déterminer les règles d'organisation des communes en fonction des spécificités paysagères
- Équilibrer les différentes composantes paysagères dans le temps

Vers des projets d'habitats qualitatifs et innovants

- Définir des sites stratégiques et des projets-références à l'échelle du territoire

2 / POURQUOI ?

La notion de paysage n'est pas une notion nouvelle sur le territoire. En effet, on observe dès 1989 l'apparition d'initiatives en faveur de la protection et de la valorisation des paysages Vosgiens que ce soit du côté des institutions ou par des initiatives locales comme avec la création de l'association ARIAL pour la relance des initiatives agricoles locales sur le territoire. Cela comprend notamment la charte paysagère réalisée par le syndicat mixte du Pays de la Déodatie ou encore les divers plans de paysage à l'échelle des Communautés de Communes réalisés entre 2001 et 2018. Puis nous sommes partis à la découverte du paysage de la CA et de ses usagers.



3/ MÉTHODE DE TRAVAIL

Le diagnostic paysager nous a amené à comprendre **comment l'homme s'est implanté sur ce territoire et comment il s'est approprié son environnement** au fil du temps (extension des espaces habités, abandon de pratiques agricoles, ...). Ceci nous a permis de faire émerger une vision sensible du territoire et de hiérarchiser les éléments paysagers structurants.

Pour cela, nous avons exploré le territoire à pied, à vélo et en voiture et avons réalisé une analyse par commune et par entité paysagère de la perception des paysages et des usages en place. Afin de nous aider dans ce travail, nous avons élaboré une grille d'analyse afin d'aborder **les grandes composantes du paysage** que sont : le relief, le paysage lié à l'eau, le paysage lié à la forêt, le paysage habité, le paysage cultivé, le paysage traversé.

Dans un deuxième temps, le diagnostic a consisté à définir **les dynamiques d'évolutions du paysage** en cours sur le territoire à l'échelle de chaque entité paysagère. Il s'agira de prendre en compte les projets en cours de concrétisations ainsi que les acteurs et les pratiques associés.





Le paysage s'inscrira donc comme fil rouge tout au long de la réalisation du PLUiH : de la phase diagnostic en passant par les scénarii permettant de définir des objectifs de qualité paysagère du PADD et la réalisation des OAP.

De par sa situation **en marge du sillon Lorrain et de la vallée du Rhin**, le territoire de St-Dié-des-Vosges offre aujourd'hui un paysage plutôt préservé des grandes dynamiques de développement et d'urbanisation qui s'est opéré à l'échelle nationale depuis les années 80. Par conséquent, elle bénéficie d'**un paysage encore authentique et largement forestier**.

Sa situation stratégique entre le plateau Lorrain et les Hautes-Vosges offre les bases d'un paysage singulier et **marque l'entrée nord du PNR des Ballons des Vosges**. Afin de faire du paysage de la CASDDV une nouvelle attractivité pour le territoire, il s'agira de renforcer les spécificités paysagères en place qui en font sa force : vivre dans un environnement préservé.

// UNE APPROCHE
SENSIBLE DU TERRITOIRE



LES ROUGES EAUX

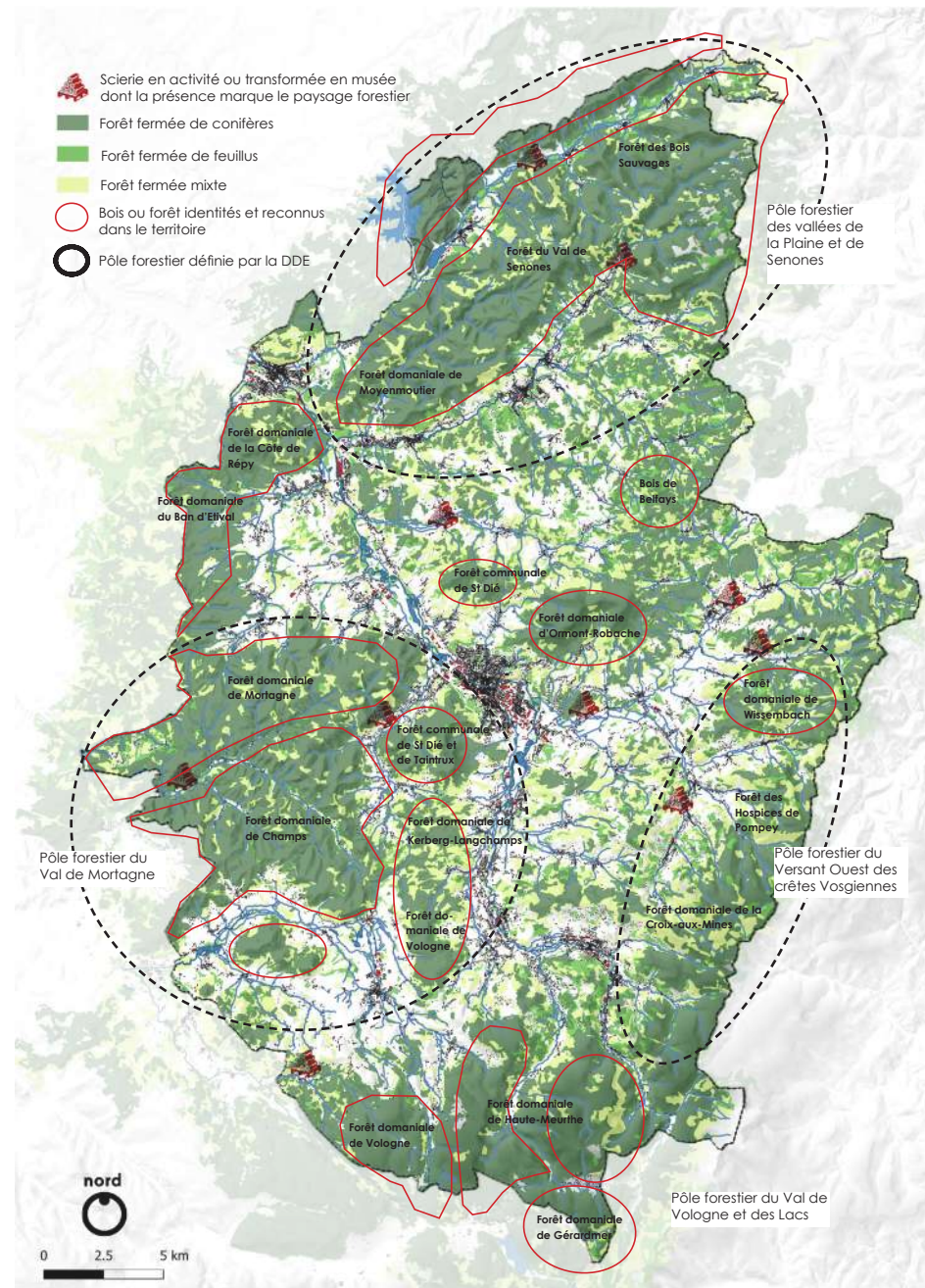
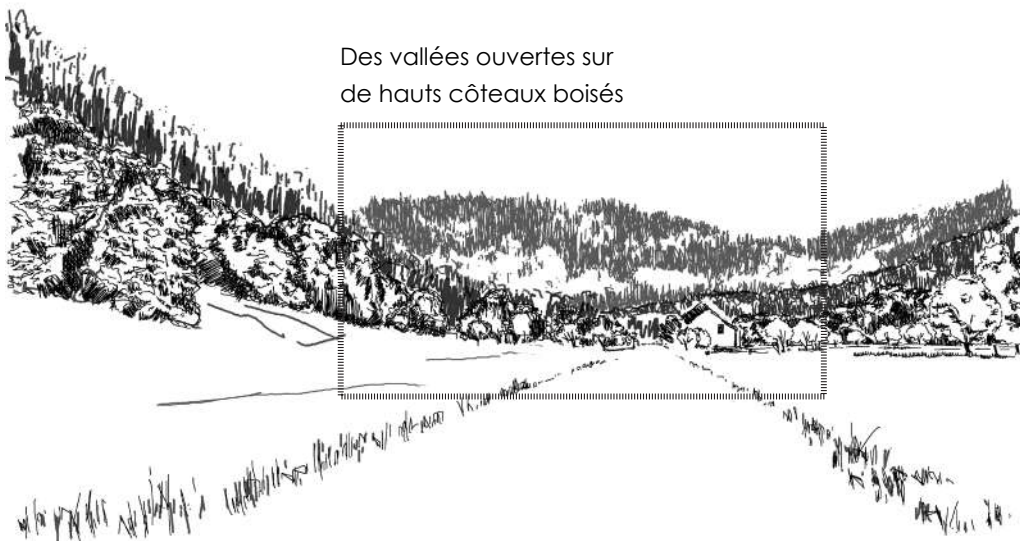
// UNE APPROCHE SENSIBLE DU TERRITOIRE

1/ UNE FORÊT IDENTITAIRE ET OMNIPRÉSENTE.

La forêt occupe aujourd'hui **70 % du territoire**. Une situation en constante évolution qui s'explique par un changement des pratiques agricoles et forestières entraînant un important enrichissement des fonds de vallées et une exploitation intensive de la forêt. Face à cette omniprésence, la perception de la forêt dans le territoire tend vers une certaine monotonie, assombrit la perception de l'espace, désoriente et rentre en concurrence avec les villes et hameaux. Cette omniprésence s'imposera comme une véritable qualité à la condition qu'elle s'inscrive dans un bon équilibre entre ouverture et fermeture des paysages.



Des vallées ouvertes sur de hauts côteaux boisés



2/ LES ESPACES CULTIVÉS : DES PAYSAGES OUVERTS RARES ET PRÉCIEUX

Par effet de contraste, **les plateaux agricoles** offrent **une respiration et une mosaïque de paysage très attractifs**. Le plateau de Corcieux, la vallée du Hure, la vallée de la petite Meurthe constituent aujourd'hui des paysages préservés éloignés des grandes infrastructures de transports. Au regard de la composition du territoire, ce sont des espaces rares et donc précieux, qui constituent un potentiel touristique en dormance et qui font l'objet de peu de communication pour leur promotion.



3/ UN HABITAT TRADITIONNEL IDENTITAIRE : LA FERME VOSGIENNE

La structure granitique du sous-sol de la montagne Vosgienne accueille de nombreuses et abondantes sources d'eau (ou rupt). Ceci a attiré l'implantation des fermes, créant un paysage caractéristique dispersé en fonction de ces précieux points d'eau.

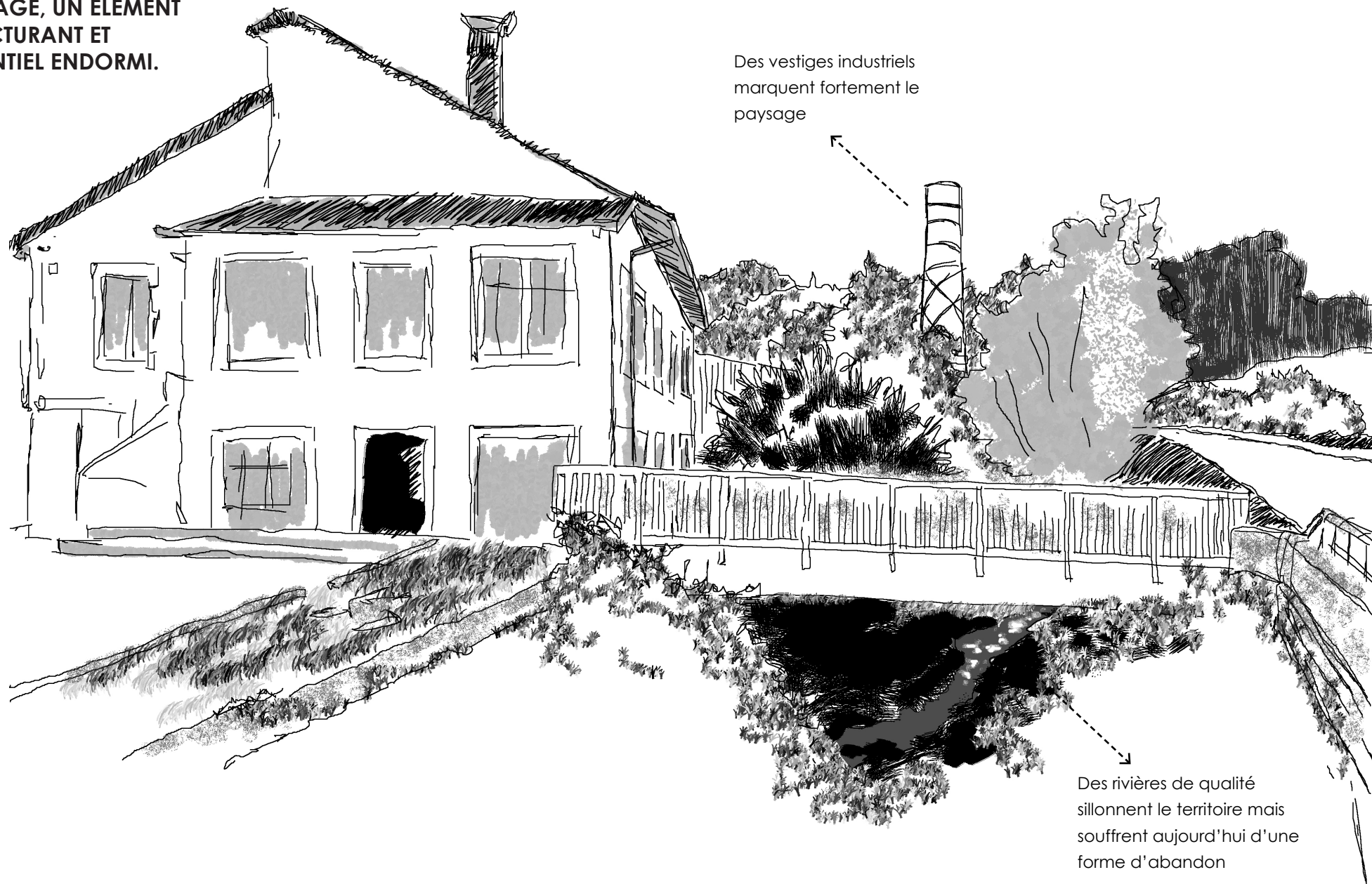
Ainsi se retrouve sur le territoire un ensemble de fermes ayant un fort potentiel identitaire. Créées entre le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle, peut être identifié :

- La petite ferme des Vosges Gréseuses : comme à la Petite-Fosse (Pays de St Dié des Vosges)
- La ferme de 1840 à trois travées : comme à Coinches, à Moussey (Centre Vosges)
- La ferme de la reconstruction pourvue d'une Gerbière en pignon comme à Gerbépál (Montagne Nord)

La ferme avait alors plusieurs usages : habitation, stockage des récoltes (granges) et étable pour les animaux. Elle s'organisait en travées qui se lit sur la façade d'entrée. Porte et fenêtre pour les habitations, la porte charretière pour la grange et une porte et des fenêtres plus petites pour l'étable.

Ces fermes font aujourd'hui l'objet de réhabilitation tant pour de l'habitat que pour la reconversion en logements touristiques comme des gîtes, etc.

4/ L'EAU DANS LE PAYSAGE, UN ÉLÉMENT STRUCTURANT ET POTENTIEL ENDORMI.



5/ ENTRE PLAINE DE LA MEURTHE ET HAUTES-VOSGES : UN RELIEF EMBLÉMATIQUE

Le relief est une composante importante du paysage de la CA. On peut ainsi y observer **les empreintes glaciaires et les monts gréseux**. Il constitue des sommets dont l'accessibilité n'est pas toujours évidente ceci est en partie dû à une carence en communication et une tendance à une fermeture des belvédères liée au boisement.

Les Hautes-Vosges appartiennent au domaine de l'ancienne chaîne hercynienne, dont les roches structurent une grande partie du sous-sol français. Les Vosges gréseuses, quant à elles, offrent au regard une coloration de roche rose (présence d'oxyde de fer) qui marque profondément le paysage. Elles sont disposées en couches qui reposent sur le socle hercynien.

L'habitat a dû s'adapter à la topographie, on découvre ainsi sur le territoire des exemples réussis d'insertion où l'habitat s'est adapté à la pente avec :

- Un respect de l'équilibre des déblais-remblais,
- Un volume encastré dans le sol pour limiter la hauteur et atténuer l'impact paysager,
- Un sens du faîtage de la toiture parallèle à la pente.



Panorama sur les lieux habités



Vue sur le village de Pierre-percée et sur le lac depuis le château

Belvédère sur les éléments patrimoniaux



Vue sur un élément patrimonial comme l'abbaye de Moyenmoutier

Perspective sur le fond de vallée ouvert



Perspective sur la vallée ouverte de la Petite Meurthe - Clefcy

Point haut créant un point d'appel : les sommets



Vue sur les Jumeaux depuis Nompattelize

Crêtes ou changement de relief à potentiel



Route en crête donnant sur la vallée de Mandray

Les Vosges Cristallines



Ce massif est marqué par un ensemble **de vallées en auge, de lacs, de moraines, de blocs erratiques, de stries glaciaires et d'anciens cirques glaciaires** qui cisailent le relief vers l'est comme vers l'ouest. Les limites du PNR des Ballons des Vosges représentent la quasi-totalité de la surface occupée par les Vosges cristallines présentes sur le territoire.

On y retrouve toute une gamme de roches sédimentaires, métamorphiques et volcaniques recoupées par des massifs de granites. Cela constitue une ressource importante pour le territoire qui possède **des carrières encore en activité** comme la carrière de Trapp à Raon-l'Étape, la carrière de granites à Senones, etc. Celles-ci ont un impact paysager relativement faible car dissimulées par le relief.

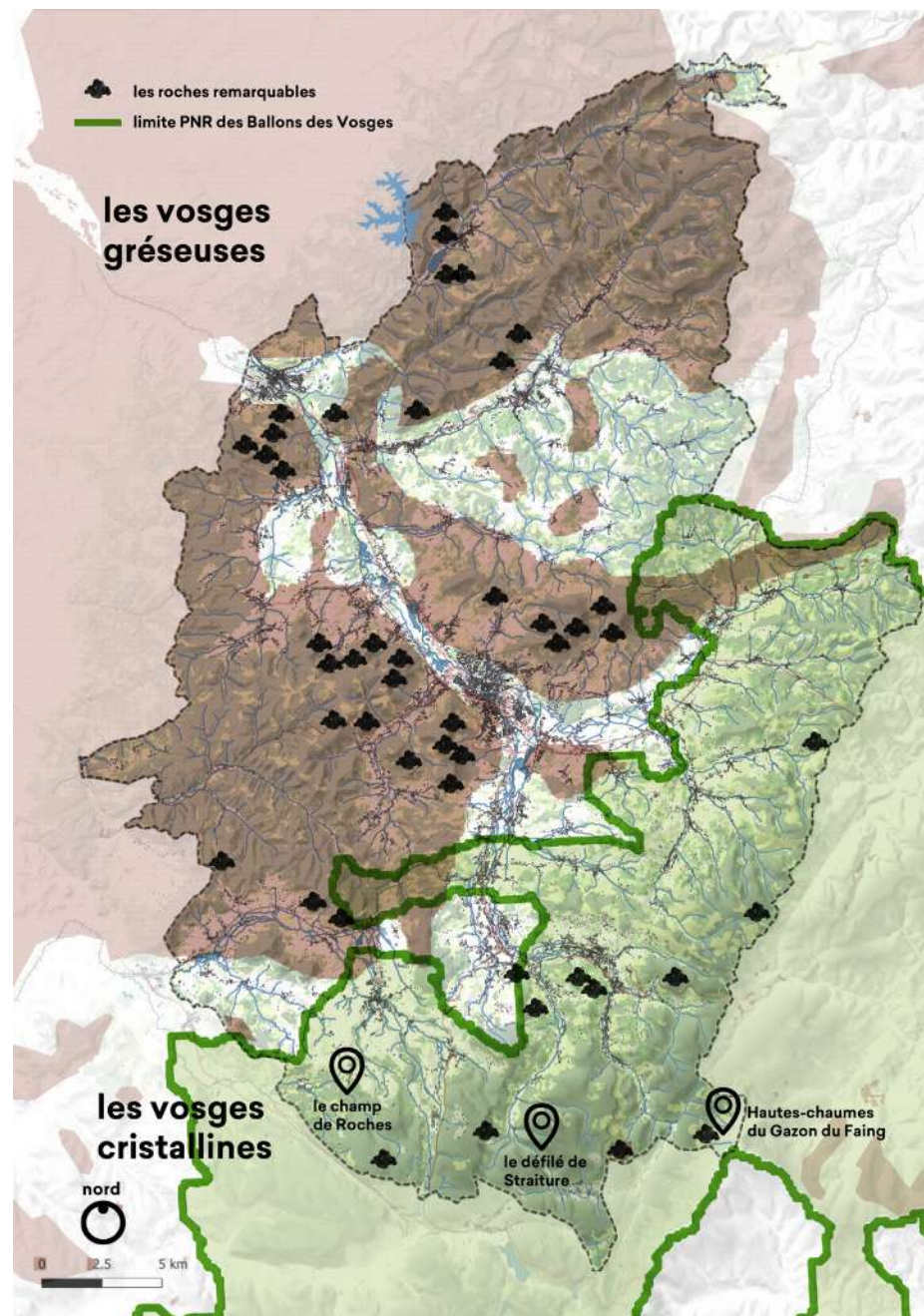
Les Vosges Gréseuses



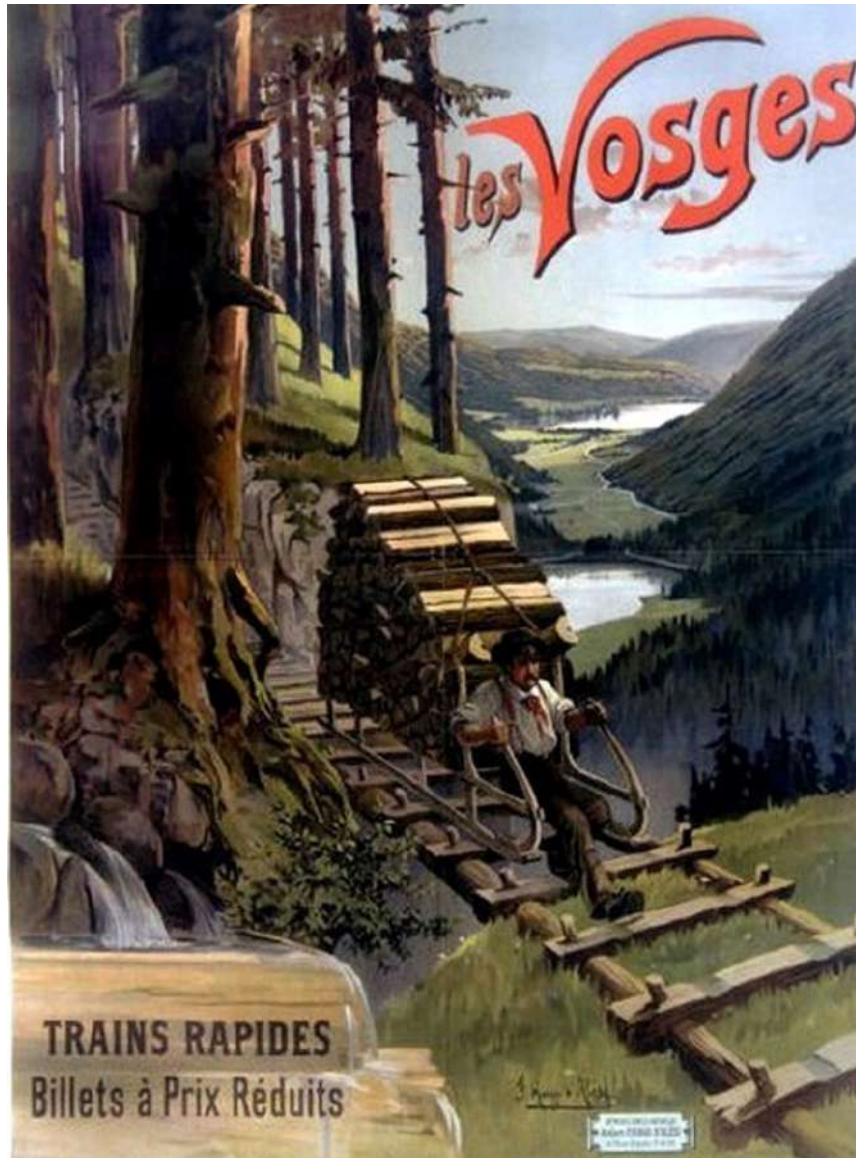
Paysage singulier qui s'étend jusqu'en Alsace et dans la Forêt-Noir, le grès des Vosges est utilisé depuis plus de 2000 ans comme **une roche ornementale et de construction** comme en témoignent les maisons, châteaux, églises, murets présents sur le territoire. C'est une roche dure qui a permis la composition de nombreuses crêtes, rochers isolés et promontoires disséqués par l'érosion et dont certains sont couronnés par des édifices comme le château de Pierre-Percée.

Le territoire de la CA offre également un échantillon particulièrement intéressant de paysages emblématiques du temps des glaciers :

- le site du **champ de Roches** : un impressionnant paysage de chaos de blocs de roche d'origine glaciaire à Barbey-Seroux.
- le site de **la glacière de Straiture**, dans la vallée de la Petite Meurthe. Un courant d'air frais circule en dessous des roches et apporte une fraîcheur en toute saison.
- et enfin **le site touristique des hautes-chaumes et les tourbières de Tanet-Gazon-du-Faing**, classées en réserve naturelle en 1988 et présentes sur les communes de Plainfaing et le Valtin.



6/ UN PAYSAGE IDENTITAIRE DE VALLÉES OUVERTES SUR DE HAUTS CÔTEAUX BOISÉS



Affiche des chemins de fer de l'Est - 1913



Affiches des chemins de fer de l'Est



Peinture d'Alfred Renaudin (1866-1944) – Vallée de Celles-sur-Plaine

// SYNTHÈSE DES
CARACTÉRISTIQUES
PAYSAGERES DU
TERRITOIRE



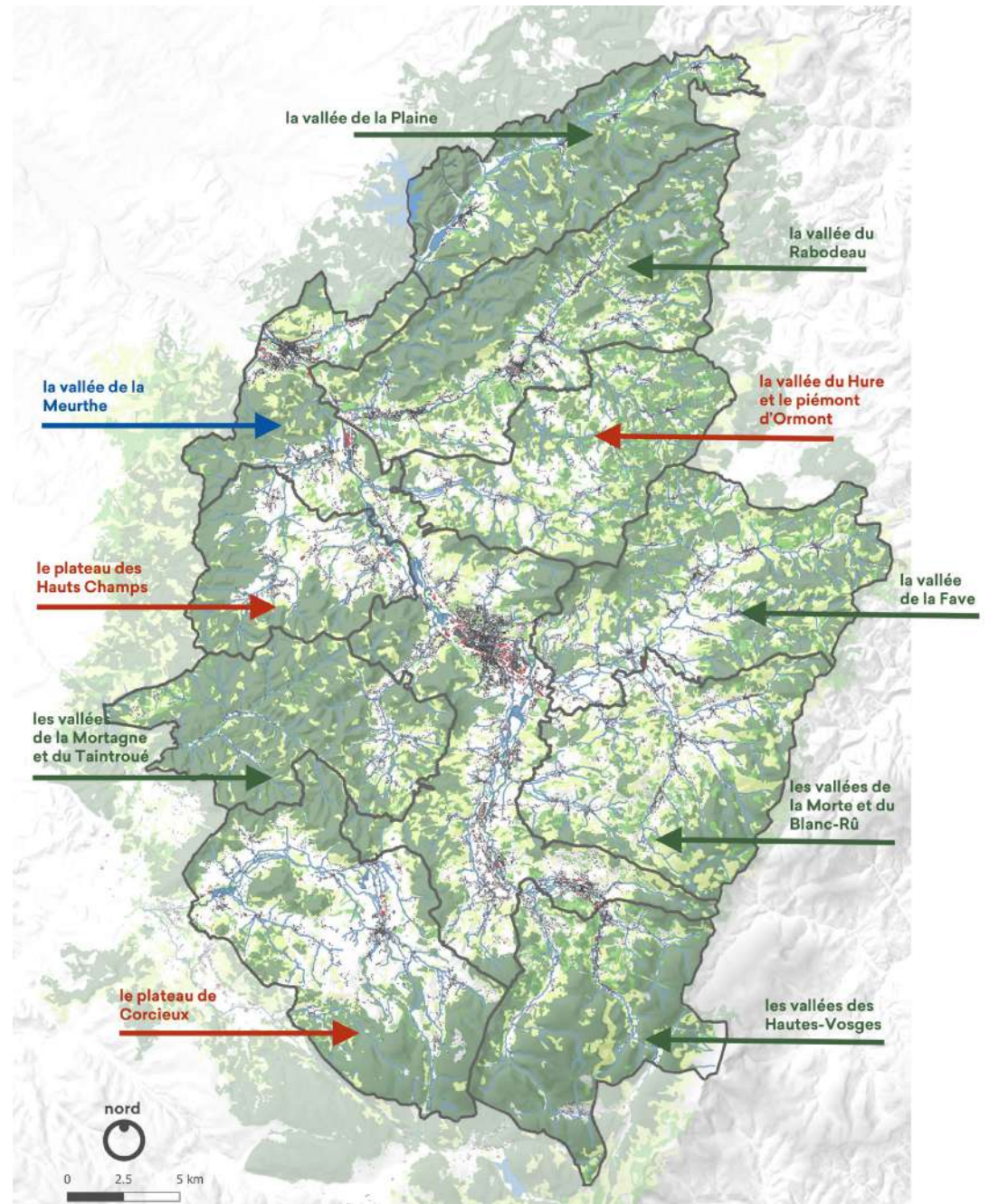
NAYEMONT-LES-FOSSES

// SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de St-Dié-des-Vosges se caractérise par **trois unités paysagères spécifiques** : la vallée urbanisée de la Meurthe, les vallées secondaires à dominantes forestières et les plateaux agricoles.

Cette diversité paysagère joue un rôle primordial dans l'attractivité de ce territoire et en fait une porte d'entrée privilégiée dans le PNR des Ballons des Vosges.

Le découpage et la définition des différentes sous-entités paysagères a fait l'objet d'une validation lors des ateliers organisés auprès des élus en 2017 par SCALEN. On retrouve ainsi **10 sous-entités paysagères** que notre diagnostic paysager a confirmées.



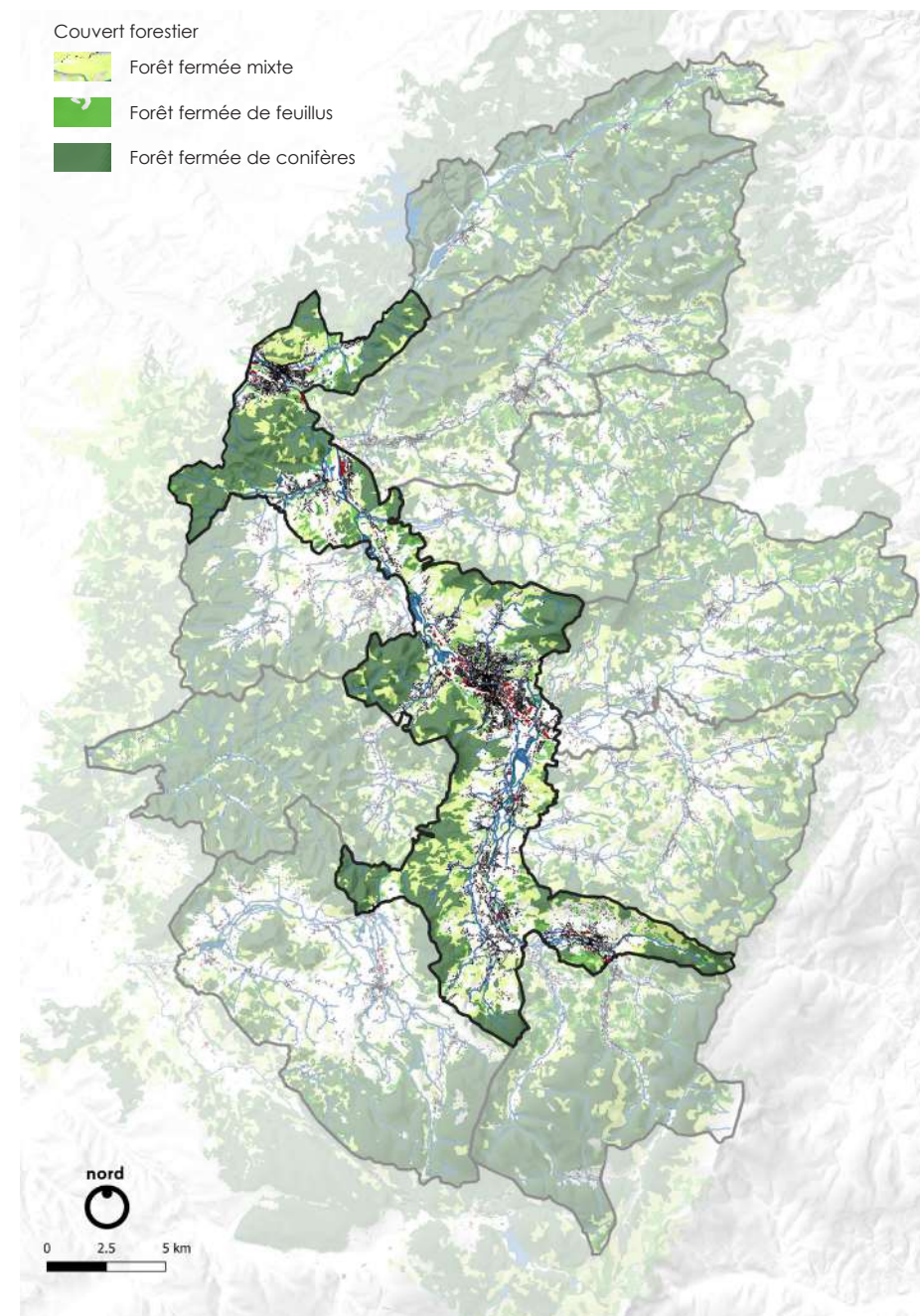
1/ LA VALLÉE URBANISÉE DE LA MEURTHE



Raon-l'Etape

Communes concernées :

- . Anould
- . Etival-Clairefontaine
- . Fraize
- . la Voivre
- . Raon-l'Etape
- . Saint-Dié-Des-Vosges
- . Saint-Léonard
- . Sainte-Marguerite
- . Saulcy-sur-Meurthe





>> Fraize

>> Un patrimoine industriel en devenir à Fraize, Saulcy-sur-Meurthe, St Léonard. Outre les cheminées, on retrouve également des cités ouvrières plus ou moins restaurées ainsi que d'anciennes usines reconnaissables par les sheds.



>> Anould

>> Un important mitage le long de la RD 415 : crée une ambiance très routière et monotone notamment entre St-Dié-des-Vosges et Fraize.



>> Raon-l'Etape

>> Une vallée coupée en deux par la N 59 : une coupure urbaine qui fragilise le tissu urbain de la vallée et crée un phénomène d'isolement.



>> Raon-l'Etape

>> Des entrées de ville peu qualitatives notamment au niveau de St Dié-des Vosges. Le paysage est monotone, routier. Le piéton et le cycliste y ont peu de place.



>> Anould

>> Les côteaux de la Meurthe, des paysages ouverts et préservés au niveau de Fraize mais qui tendent à s'urbaniser au niveau de Plainfaing, d'Anould et St-Dié-des-Vosges.



>> St-Dié-des-Vosges - géoparc

>> La rivière Meurthe offre un paysage effacé et souvent inaccessible : des étangs liés à une ancienne activité des sablières bordent la rivière dont l'accès est aujourd'hui difficile. Un important enrichissement des abords participe également à la sensation de disparition.



>> Raon l'Étape

>> Une reconquête des rives de Meurthe en cours au contact des villes, à poursuivre sur St Dié des Vosges



>> Saulcy-sur-Meurthe

>> Un paysage urbain assez récent lié à la période de reconstruction d'après-guerre 39-45



>> St Dié des Vosges

>> Des espaces publics et jardins de qualité en coeur de ville à St Dié des Vosges, comme le récent parc Simone Veil.



>> Saulcy-sur-Meurthe

>> Des activités de sablières aujourd'hui peu perceptibles dans le paysage



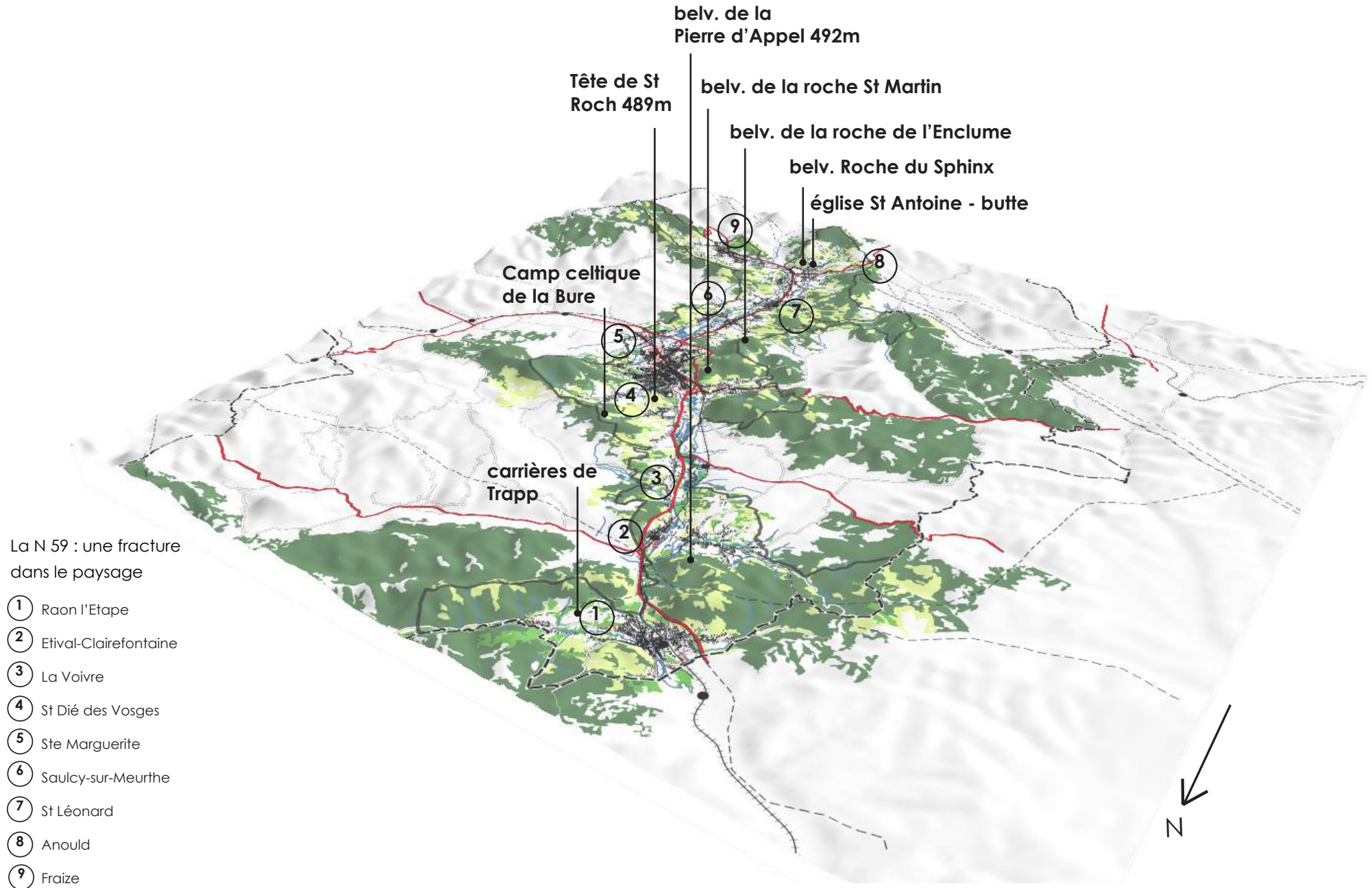
>> Roche St Martin

>> Des belvédères sur la vallée urbanisée difficiles d'accès mais qui offrent de nombreux usages récréatifs en lien avec la ville



>> Fraize

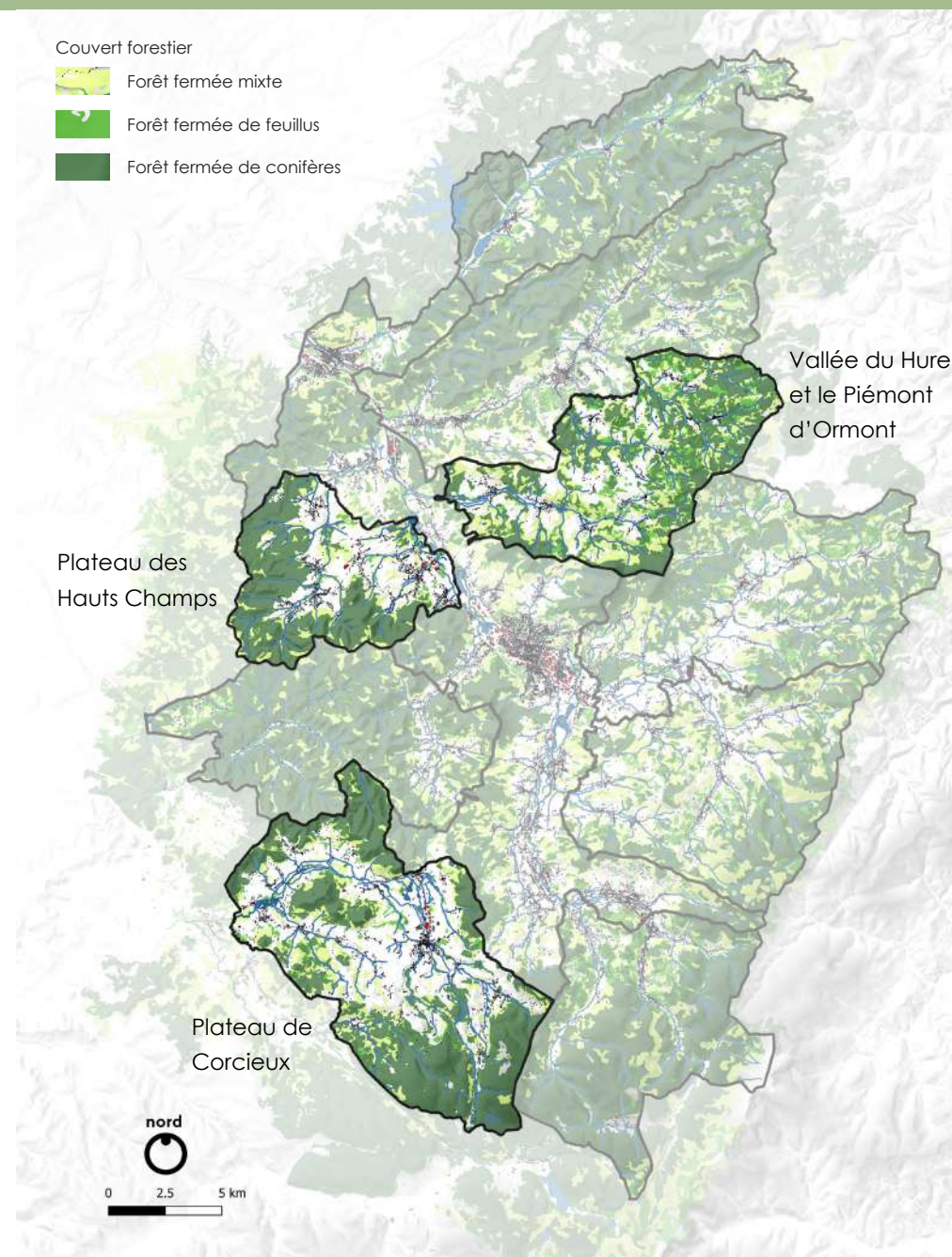
>> Présence d'une piste cyclable reliant Fraize à St Léonard. Celle-ci occupe l'emplacement de l'ancienne voie ferrée. Assez peu mise en avant, cette voie verte offre pourtant la possibilité de parcourir le fond de vallée de manière plus apaisée



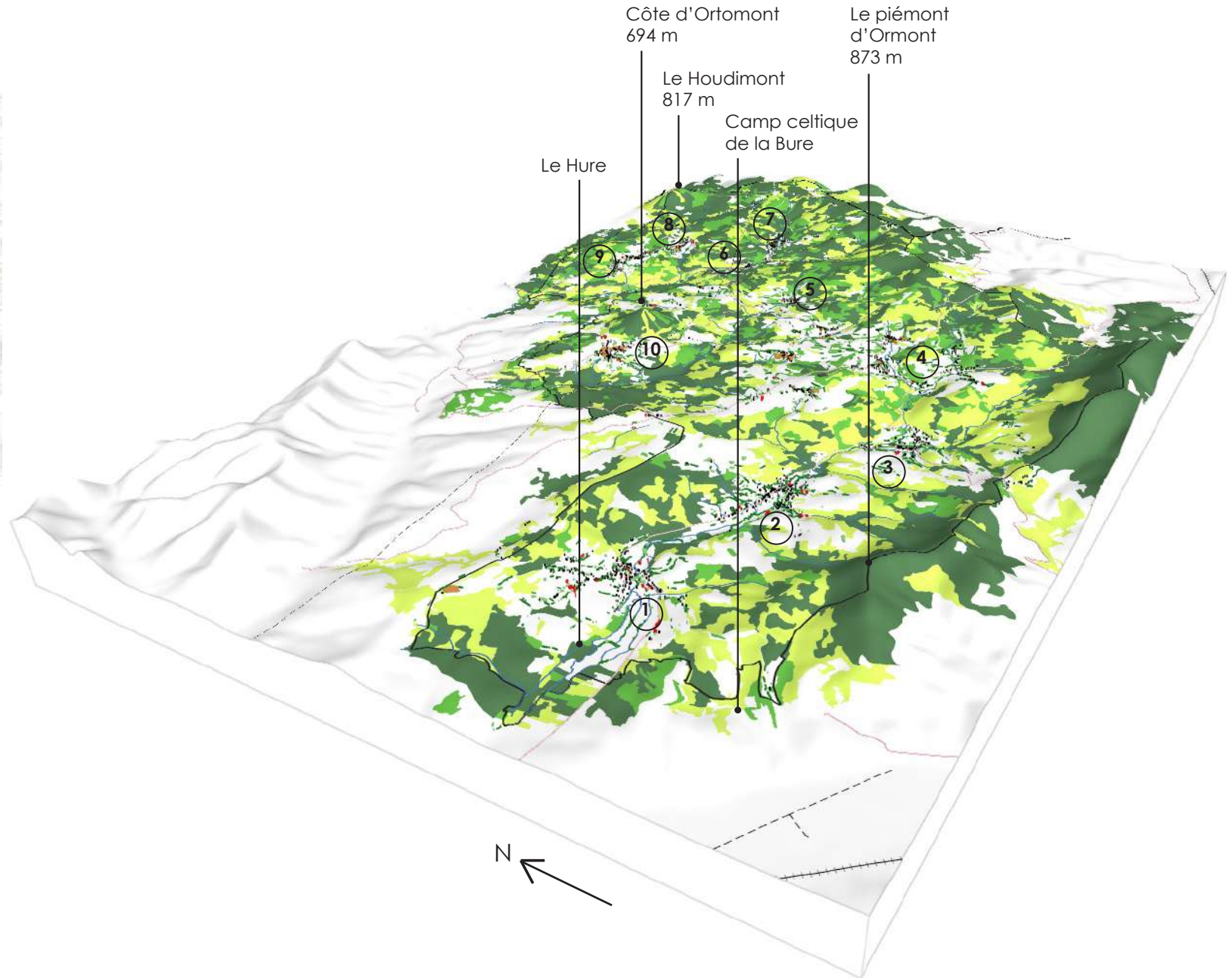
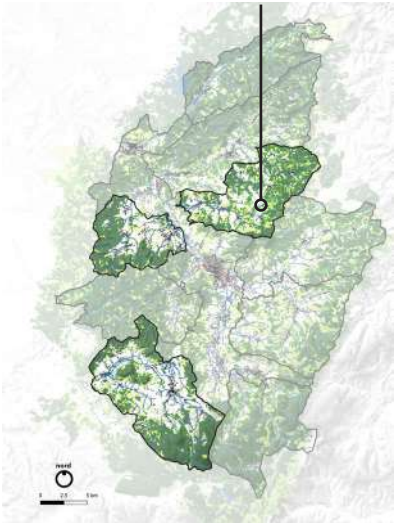
2/ LES PLATEAUX AGRICOLES



Le Puid



La vallée du Hure et le Piémont d'Ormont



- ① Hurbache
- ② Denipaire
- ③ St-Jean d'Ormont
- ④ Ban-de-Sapt
- ⑤ Châtas
- ⑥ Grandrupt
- ⑦ St Stail
- ⑧ le Vermont
- ⑨ Le Puid
- ⑩ Ménil-de-Senones



>> St Jean d'Ormont

>> Une série de villages préservés (que ce soit des villages «rues» et des villages «éclatés»). Une qualité notamment liée au patrimoine bâti des fermes vosgiennes et à la situation des villages dans le paysage : le Puid, Châtas, St Jean d'Ormont.



>> Ban-de-Sapt / Laître

>> Un paysage de collines révélé par les prairies de fauches et les silhouettes boisées sur les crêtes. Il constitue un paysage fragile, dépendant des pratiques agricoles. On observe par endroit une fermeture progressive de ces paysages notamment des fonds de vallons.



>> Ban-de-Sapt / la Fontenelle

>> Quelques exploitations agricoles peu intégrées dans le paysage



>> St Jean d'Ormont

>> Un fort enrichissement des abords de la Hure participe à la disparition visuelle de la rivière. Outre au contact des traversées de villages, la rivière ne participe plus à l'animation du paysage et confirme une perte de lien entre la rivière et les usagers.



>> Grandrupt

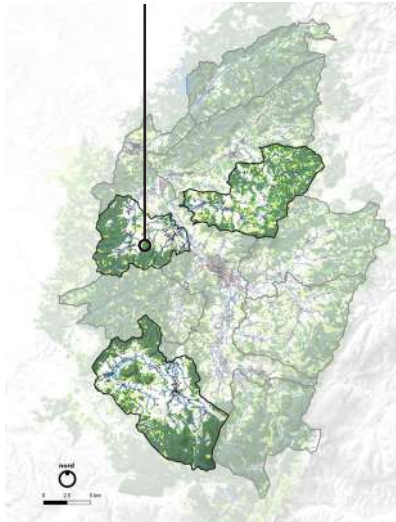
>> Un paysage remarquable de «clairières habitées» au niveau de Ban-de-Sapt, Châtas, Grandrupt, St Stail, le Vermont, ...



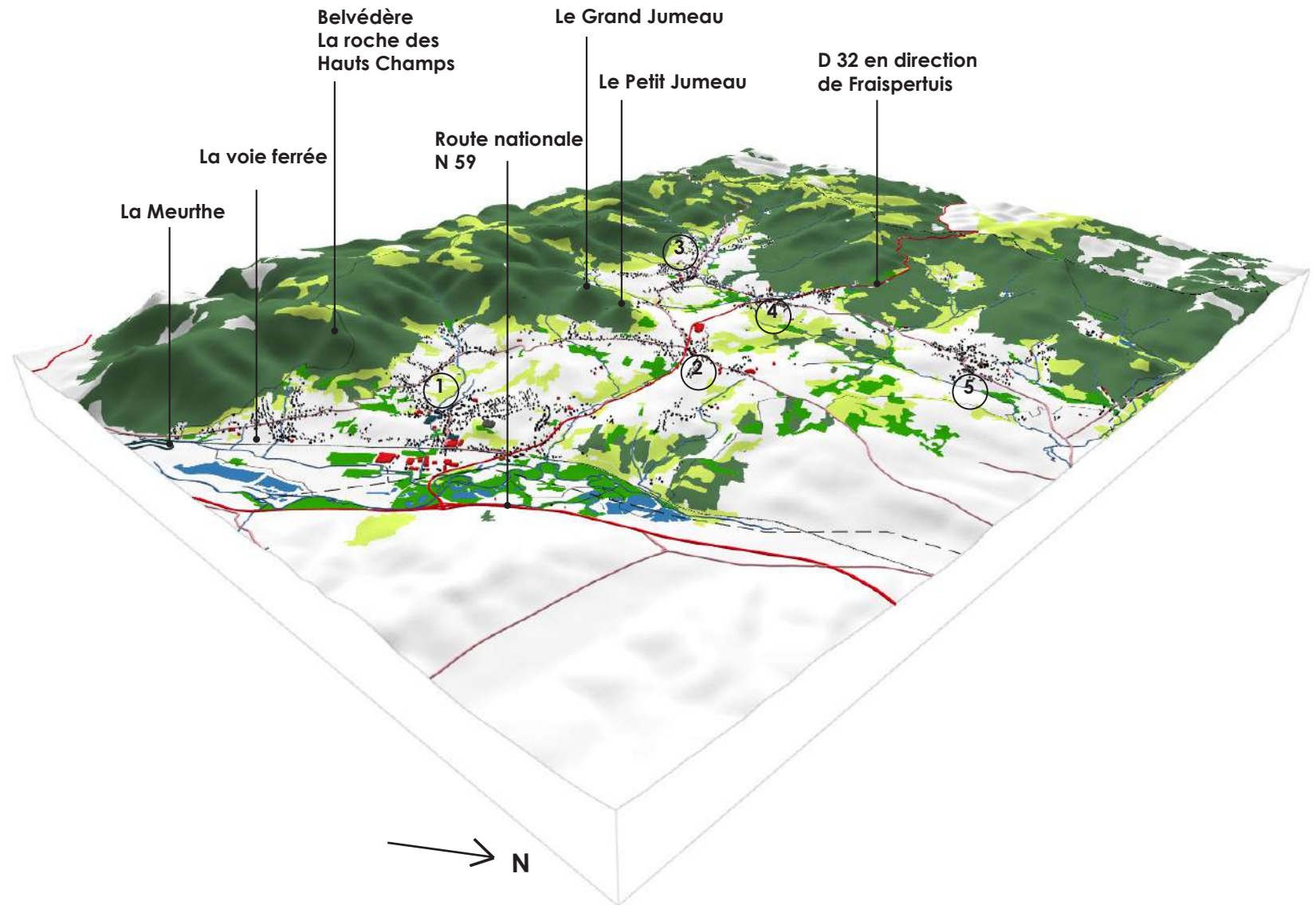
>> St Jean d'Ormont

>> Des constructions récentes participent à la banalisation des paysages (modèle exotique de type chalets, pente détournée avec de gros terrassements, un développement des haies et des clôtures qui fractionnent l'espace.

Le plateau des Hauts Champs



- ① St Michel-sur-Meurthe
- ② Nompattelize
- ③ la Bourgonce
- ④ la Salle
- ⑤ Saint Rémy





>> Des repères paysagers identitaires : le relief des Jumeaux, les clochers à bulbe des églises, etc.



>> Présence de nombreuses friches humides en fonds de vallons et d'une végétation anarchique au bord des cours d'eau : effet cloisonnant du paysage. L'eau est invisible et ne participe plus à l'animation des paysages.



>> Des axes secondaires qui ont gardé un caractère rural : accotements enherbés, rigoles, ... à contrario, on observe un fort impact de la 2X2 voies dans le paysage urbain : surlargeur, etc.



>> Un phénomène de mitage important le long des axes routiers qui participe à une banalisation des espaces périurbains : choix architecturaux, clôtures des jardins, haies de thuyas, présence de lotissements déconnectés, du tissu urbain etc.

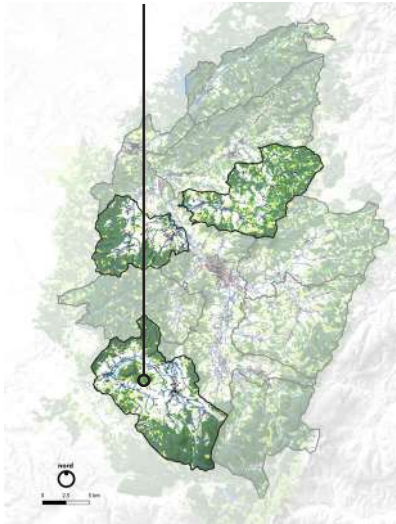


>> Des villages dont l'organisation est encore assez préservée comme à Bourgonce, la Salle, Nompatelize... mais dont l'ambiance rurale tend à disparaître. La Bourgonce offre un aménagement de grande qualité en termes de traitement des vides et des pleins.

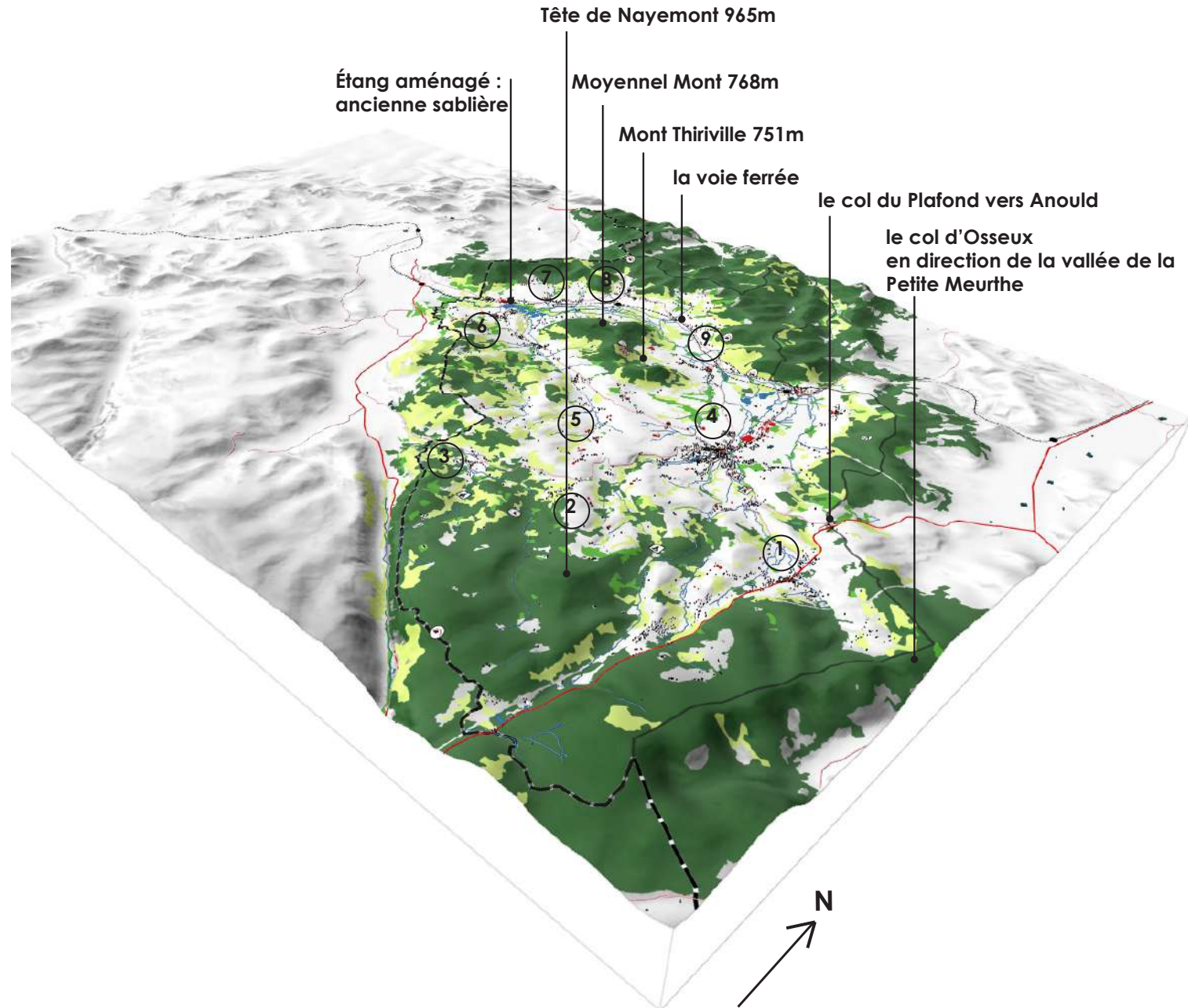


>> Présence de clairières agricoles bien identifiées qui offrent cependant une certaine monotonie qui tendent vers une ambiance de « champs ouvert », les fossés et les rivières ont perdu leurs ripisylves.

Le plateau de Corcieux



- ① Gerbépal
- ② Arrentès-de-Corcieux
- ③ Barbey-Seroux
- ④ Corcieux
- ⑤ Vienville
- ⑥ la Chapelle-devant-Bruyères
- ⑦ les Pourlières
- ⑧ Biffontaine
- ⑨ la Houssière





>> Thirville / Vienville

>> Paysage caractéristique en « grande assiette » de Corcieux : la ville est implantée au cœur d'une large alcôve agricole. Des villages et hameaux entourent l'assiette sur les hauteurs de Corcieux comme Thirville. C'est un pôle touristique reconnu.



>> Corcieux

>> Intégration peu qualitative de la zone d'activité au nord de Corcieux le long de la D31, on observe une prégnance de la route.



>> Corcieux

>> Le Neuné, traverse le nord du territoire. Il marque le territoire par la présence de sa ripisylve et par la présence de ces affluents ou bras artificiels. Ils s'accompagnent d'étangs plus ou moins aménagés qui rappellent l'histoire industrielle des lieux comme les gravières des Grandes Nollés,



>> Vallée de la Plaine

>> Une coupure paysagère liée à la voie ferrée fractionne le nord du territoire et rend difficile l'accès au Neuné.



>> Gerbépal

>> Les prés perchés sous le Nayemont sont des ouvertures essentiellement constituées de prairies humides et pâturées. Ces espaces sont souvent associés à la présence d'une ferme en activité. Ils constituent un paysage fragile, une respiration essentielle dans cette partie très boisée.



>> Depuis le Mont Thirville

>> Des reliefs emblématiques sous-valorisés : le Mont Thirville, Moyennel Mont, Tête de Nayemont, ... qui offrent pourtant des points de vue privilégiés sur Corcieux et le reste du territoire.



>> Arrentès de Corcieux

>> Présence de mitage urbain notamment le long des voies de communication : ambiance perceptible de villages vacances.



>> Corcieux

>> Le territoire est marqué par des équipements touristiques importants comme des campings, qui parfois créent une certaine privatisation du paysage.



>> Vichibure

>> Présence de belles fermes anciennes et de hameaux remarquables au patrimoine rural architectural préservé (église, maison domaniale, fontaines, murets, ...) : Biffontaine, Bellegoutte, Rambaville, Vichibure, etc.



>> Corcieux

>> Le paysage urbain de Corcieux est marqué par une ambiance très routière et des espaces publics impactés par la présence de nombreux stationnements.



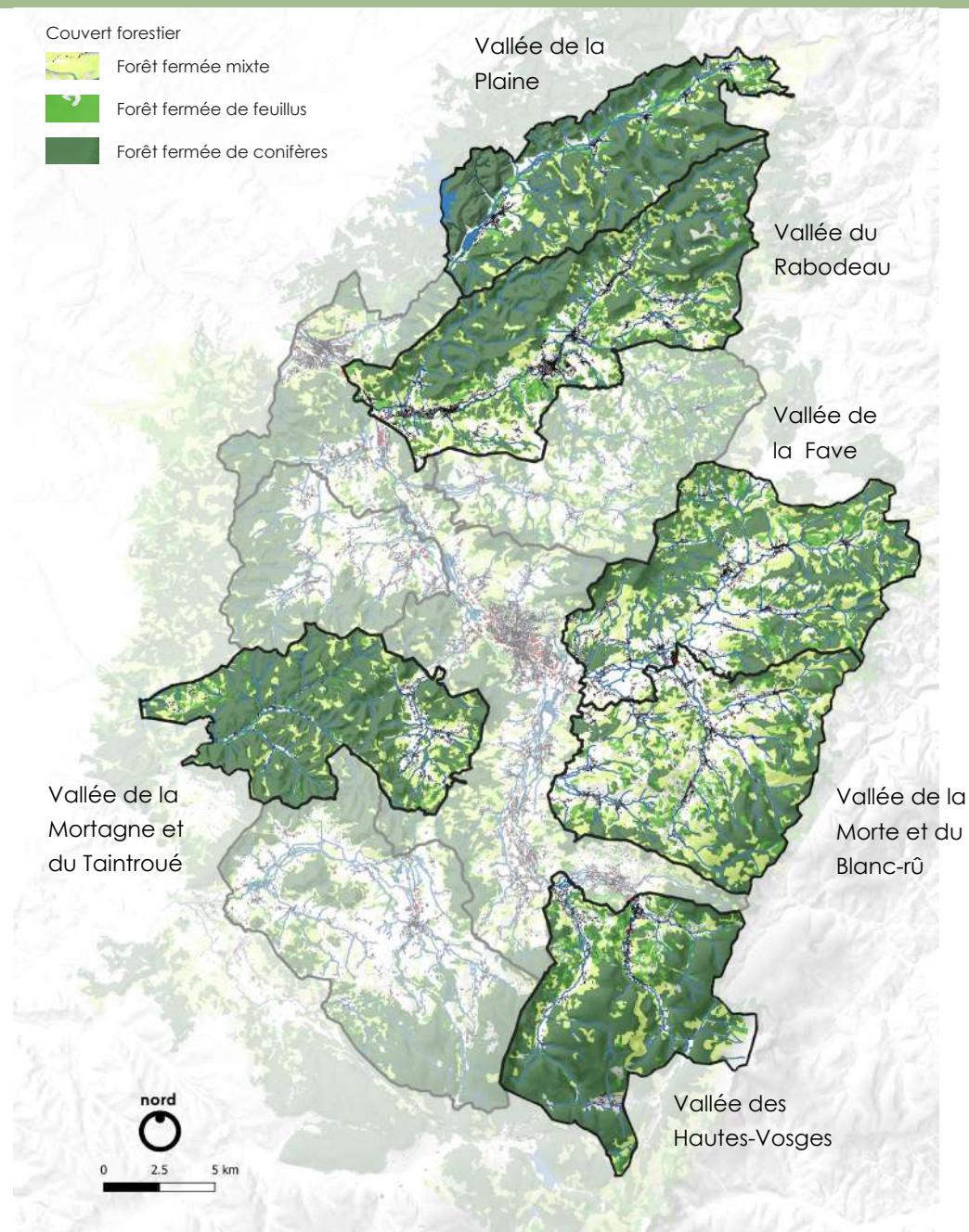
>> Gerbépal

>> Fermeture progressive du paysage par boisement et un phénomène d'enfrichement des pieds de versant et de fond de vallon notamment visible au niveau de Gerbépal.

3/ LES VALLÉES SECONDAIRES



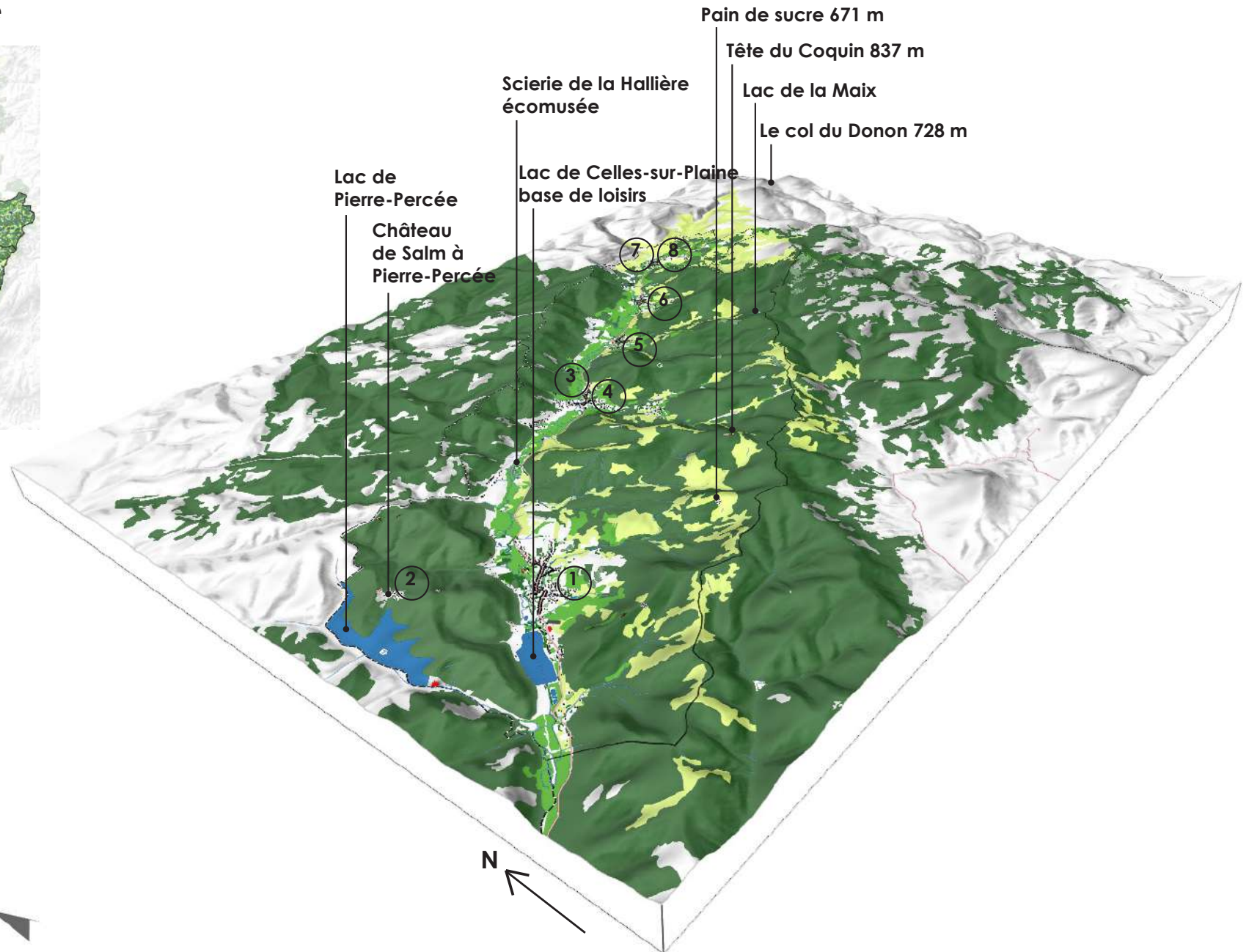
Le Grand Valtin - vallée des Hautes-Vosges



Vallée de la Plaine



- ① Celles-sur-Plaine
- ② Pierre-Percée
- ③ Bionville
- ④ Allarmont
- ⑤ Vexaincourt
- ⑥ Luvigny
- ⑦ Raon-les L'eau
- ⑧ Raon-sur-Plaine





>> Celles-sur-Plaine

>> Une piste cyclable récemment aménagée et fréquentée longe la rivière « la Plaine », traverse les villages et offre des perspectives sur le paysage tout au long de la vallée. Le fort enrichissement du fond de vallée réduit cependant le nombre de perspectives depuis la piste.



>> Le lac de Pierre-Percée

>> Le lac artificiel de Pierre-percée offre un paysage assez lunaire, surtout lors des périodes de sécheresses. Relativement peu aménagé, il fait pourtant l'objet d'une importante communication touristique qui ne correspond pas ou plus aux usages actuels.



>> Celles-sur-Plaine

>> La base de loisir de Celles-sur-Plaine, est un lieu touristique reconnu, le lac et ses abords offrent un paysage relativement sauvage et plutôt bien préservé, entouré par les côteaux boisés de la vallée, dont le paysage montagnard évoque le début des Vosges.



>> Les Noires Colas

>> Vue sur Bionville : on observe un phénomène de fermeture du fond de vallée qui tend « à noyer » les villages et la rivière dans un boisement spontané.



>> Tête du Coquin

>> Un « rocher - belvédère » caractéristique du territoire qui pourrait offrir un large panoramique sur la vallée de la Plaine mais qui a tendance à se fermer par la progression du boisement. Son accès particulièrement difficile et peu balisé ne permet pas aujourd'hui une complète valorisation de ce lieu.



>> La Soye

>> Un patrimoine vernaculaire important lié aux fontaines, elle marque le paysage de par leur présence en coeur de villages ou en lien avec des fermes.



>> Vexaincourt

>> Village authentique et préservé car il n'est pas traversé par la D 392, village « rue », il offre une large route en enrobé qui pourrait faire l'objet d'une réhabilitation.



>> Luvigny

>> Quelques vergers subsistent en lisière des villages.



>> Allarmont

>> Village impacté par le passage de la D 392, l'ambiance très routière ne favorise pas la flânerie et la découverte des lieux.



>> Raon-lès-Leau

>> Un patrimoine caché : une voie romaine au coeur de la forêt. Son accès est relativement difficile. La présence d'un abri en bois ainsi que quelques équipements touristiques signalent quelques peu le site.



>> Lac de la Maix / Vexaincourt

>> Le lac de la Maix, un lac préservé et sauvage, témoin de l'ère glaciaire. Caché dans l'épaisseur boisée, il est une spécificité paysagère importante.



>> Raon sur Plaine

>> Seul restaurant de la commune posé au pied du Donon. Rare accueil touristique le long de la vallée de la Plaine.

>> La voie verte de la vallée de la Plaine : un projet de paysage.

Force :

- Un parcours qui longe la rivière et traverse les villages.
- Des stations aménagées avec des aires de détente,
- Un balisage qui permet d'orienter les usagers vers les atouts du territoire : la scierie pédagogique de la Hallière, vente directe à la ferme, brasserie, etc,
- Aménagement en lien avec la rivière : ponton, passerelle, etc.

Faiblesse :

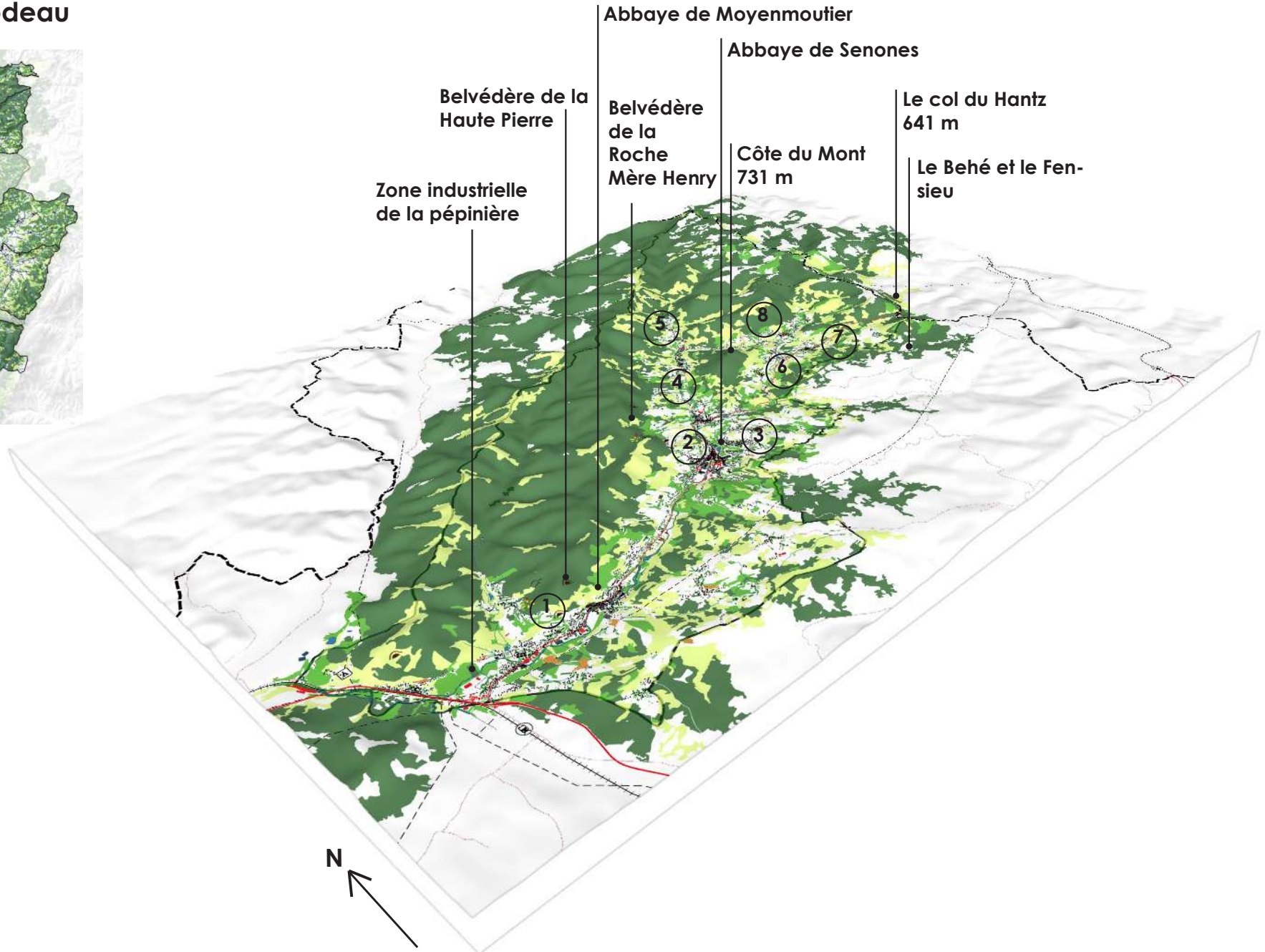
- Un paysage visible depuis la voie verte qui tend à se refermer par des boisements spontanés ou encore de l'exploitation forestière
- Cet aménagement est dépendant des politiques mises en place depuis les années 2000 pour la réouverture des paysages
- Un accueil touristique surtout localisé autour de Celles-sur-Plaine au lieu de s'étendre le long de la voie
- Une voie verte relativement isolée, ces voies ne font aujourd'hui pas partie d'une mise en réseau du territoire.



Vallée du Rabodeau



- ① Moyenmoutier
- ② Senones
- ③ Vieux-Moulin
- ④ La Petite Raon
- ⑤ Moussey
- ⑥ Le Mont
- ⑦ Belval
- ⑧ Le Saulcy





>> Le Rabodeau (et le patrimoine hydraulique qui y est lié), c'est une rivière surtout visible au contact des villes mais sinon relativement peu perceptible. Une réappropriation des rives semble aujourd'hui essentielle face aux enjeux du changement climatique et à l'attractivité du territoire.



>> En dehors des villes, les abords du Rabodeau souffrent d'un enrichissement relativement important avec souvent la présence de plantes invasives telles que la Renouée du Japon. Sa perception devient alors très difficile.



>> Le Belvédère de la Roche-Mère Henry, est un lieu qui offre une large vue sur la vallée du Rabodeau. On y accède par un sentier forestier, il est ponctué par la présence de témoignage de la seconde guerre mondiale. On retrouve d'autres belvédères comme celui de la Haute-Pierre à Moyenmoutier.



>> On observe la présence de nombreux étangs témoignant pour la plupart de l'ancienne activité industrielle. Certains sites sont privés et cloisonnés, d'autres sont aménagés et font l'office de parc public, comme à Senones et à Moussey. On observe des usages liés à la détente, à la pêche, etc.



>> On observe la présence de friches industrielles abandonnées qui créent une certaine ambiance d'abandon. Cependant, on peut aussi observer de récentes reconversions réussies comme le Dépôt à Senones etc.



>> Plus on s'enfonce dans la vallée et plus la dynamique de fermeture du paysage est importante et qui prennent la forme de boisement de résineux et l'apparition de friche agricole. Cela crée une forme de monotonie et une perte de repère.



>> Moussey

>> On observe la présence d'une scierie de grande ampleur, qui rappelle la vocation du territoire. Située au fond de la vallée, elle gagnerait à être mise en avant (pédagogie, ...) afin de recréer un lien autour de la forêt en tant que lieu récréatif et espace de production.



>> Moyenmoutier

>> Une voie verte a également été réalisée sur cette vallée. Elle a été réalisée sur l'emplacement de l'ancienne voie ferrée. Hormis au contact des villes, le parcours se passe essentiellement dans un paysage boisé qui ne permet pas une bonne découverte des lieux.



>> Senones

>> Des venelles et chemins piétons permettent de sortir de la ville pour explorer les côteaux. Les chemins donnent à voir le fond des jardins et offrent de belles vues sur la ville. On retrouve les murets en grès sur l'ensemble des villes et villages du secteur.



>> Belval - le Behé

>> Des hameaux et sites remarquables offrent une ouverture paysagère généreuse sur le relief de la vallée du Rabodeau. Ce paysage est possible uniquement grâce au travail des agriculteurs, les aménageurs de nos paysages.



>> Moussey

>> Les ruines en coeur de villages marquent fortement le paysage urbain de certains villages tels que Moussey, la Petite-Raon, ... Sans être forcément en grand nombre elles donnent la sensation d'abandon à l'ensemble de la rue voir du quartier...



>> Belval

>> Développement de micro boisements à la périphérie des villes au détriment de l'ancienne couronne de vergers. On observe encore cependant quelques vergers ou arbres isolés qui résistent encore au passage du temps mais encore pour combien de temps ?

>> Les Abbayes : une cohabitation étroite avec le patrimoine industriel

Force :

- Un patrimoine historique qui marque profondément la vallée
- Parcours touristique à aménager et à mieux partager (rôle de la communication)
- L'abbaye de Moyenmoutier rayonne sur l'ensemble de la ville : présence de mail d'arbres en entrée et sortie de ville, coeur de ville aménagé en lien avec l'entrée de l'abbaye et la rivière

Faiblesse :

- Deux abbayes, deux évolutions différentes : l'abbaye de Moyenmoutier a fait l'objet d'une réhabilitation à partir de 2012 (démolition des usines et reconstruction d'un parc historique, de parkings relais, de lot à bâtir pour l'investissement de béguinage) tandis que l'abbaye de Senones a conservé son activité industrielle sous forme d'une cohabitation apaisée. L'entrée de celle-ci est d'ailleurs difficile l'ensemble du site ne participe pas de manière évidente à l'animation de la ville.



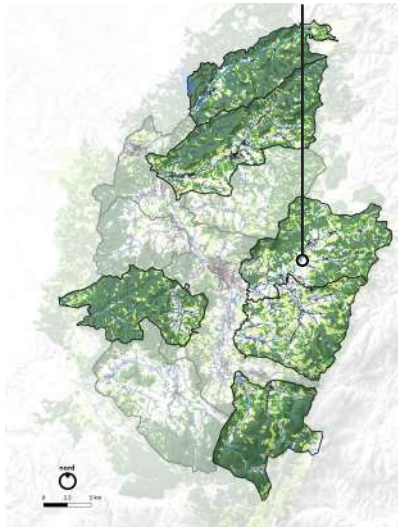
>> L'abbaye de Moyenmoutier



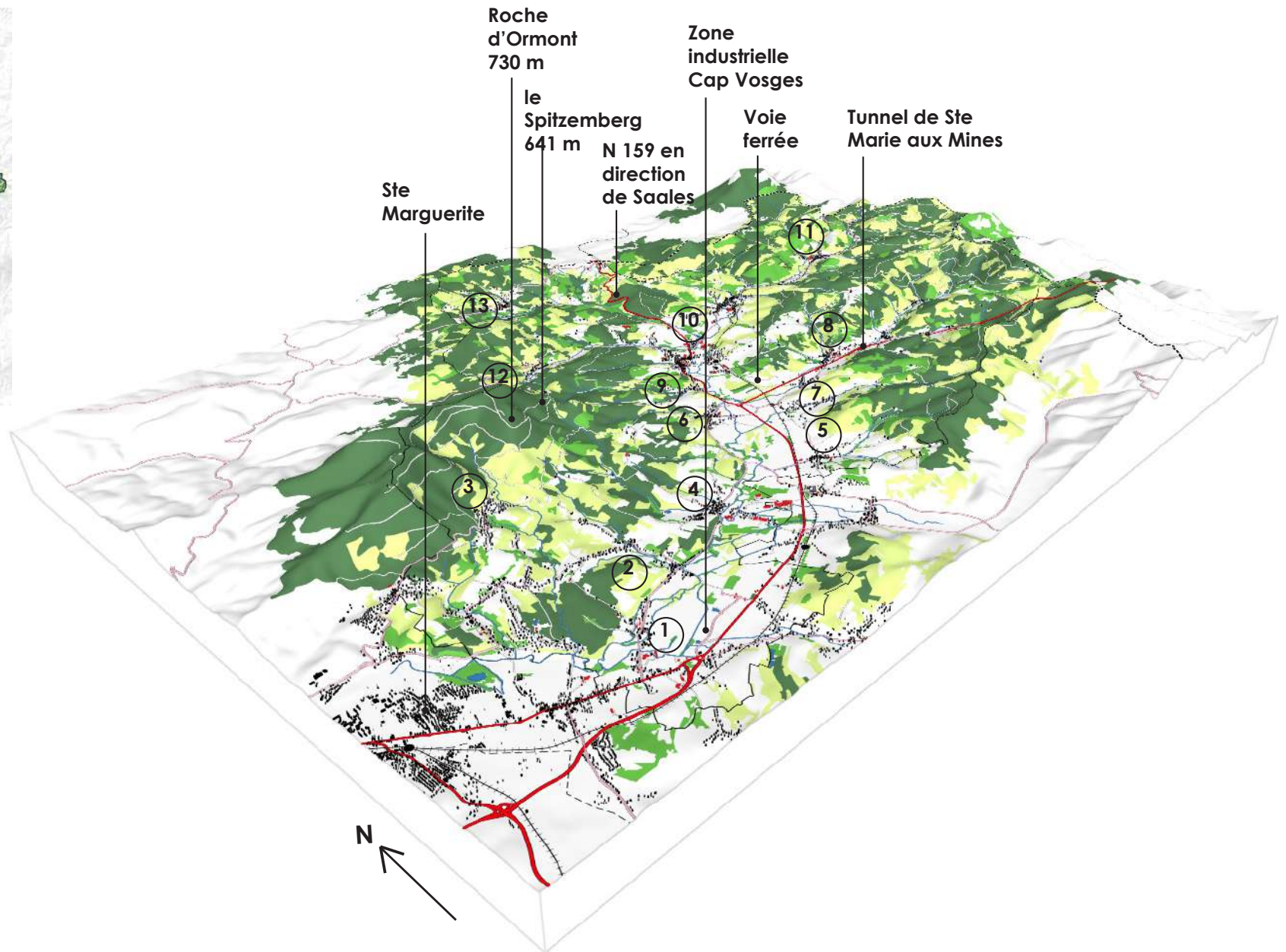
>> l'abbaye de Senones



Vallée de la Fave



- ① Remomeix
- ② Pair et Grandrupt
- ③ Nayemont-les-Fosses
- ④ Neuvillers-sur-Fave
- ⑤ Combrimont
- ⑥ Frapelle
- ⑦ Lesseux
- ⑧ Lusse
- ⑨ Le Belay
- ⑩ Provenchère et Colroy
- ⑪ Lubine
- ⑫ La Petite Fosse
- ⑬ La Grande Fosse





>> Lesseux

>> Une ville-vallon particulièrement préservée. L'habitat se concentre autour de la D23B (qui pénètre perpendiculairement dans le vallon) et de manière assez éclatée ce qui laisse de larges vues sur le vallon. La rivière végétalisée structure l'accotement, et accompagne le regard.



>> La Petite Fosse

>> Les villages-combes de la Petite et Grande Fosse, se caractérisent par un certain isolement, ils surplombent le paysage et occupent le relief particulier des combes. Afin de préserver la lisibilité et les co-visibilités particulières d'un flanc à l'autre de ce type de paysage, le centre doit être maintenu ouvert.



>> Combrimont

>> La silhouette facilement reconnaissable du Piémont d'Ormont et le Spitzemberg marquent le paysage de la vallée.



>> Pair-et-Grandrupt

>> La route devient rue résidentielle. On observe un fort mitage dans les villes de Nayemont-les-Fosses et ses lieux dits, Pair-et-Grandrupt, Remomeix, etc. Ceci étant en partie dû à la proximité de Saint-Dié-des-Vosges. Le paysage se privatise et tend vers une certaine monotonie sans cohérence le traitement architectural et le choix des clôtures.



>> Provenchères et Colroy

>> La rivière Fave reste relativement discrète dans le paysage de la vallée, on peut ici percevoir sa ripisylve ou encore pouvoir la voir lorsqu'elle rentre en contact avec les villes comme à Remomeix, Pair-et-Grandrupt ou encore Neuvillers-sur-Fave.



>> Frapelle

>> On observe pour les communes situées sous le Piémont d'Ormont de belles respirations dans le tissu urbain, qui donne à voir le paysage de la vallée depuis la route. La haie champêtre permet de traiter la limite des propriétés de manière douce et s'intègre parfaitement dans le paysage.



>> Remomeix

>> La zone d'activité « Cap Vosges », prend place entre Remomeix et St Dié des Vosges. Aujourd'hui le site est presque vide, seule subsiste aujourd'hui la trame en enrobé et les espaces publics plantés.



>> Provenchères et Colroy

>> On observe la présence d'un axe de transit important le long de la D 420 en direction de Saales. Il marque de manière négative les paysages urbains qu'il traverse de par : le profil élargi de la route, l'absence d'aménagement public autour de cet axe ne poussant pas au ralentissement.



>> Provenchères

>> L'entrée de la gare sncf de Provenchères-sur-Fave pourrait presque passer inaperçue s'il n'y avait pas un très beau mail de tilleuls qui y mène. A seulement 24 minutes de St Dié et 1h30 de Strasbourg, la gare offre une possibilité de désenclavement intéressante et offre pour l'instant aux usagers 2 trains par sens en semaine.



>> vue sur le Piémont d'Ormont depuis la N 59

>> La N 59 joue un rôle important pour découvrir la vallée. Le paysage évoque « l'ouverture » de la vallée de la Meurthe et ses plaines cultivées. Paysage plutôt préservé, les villes sont très peu perceptibles et se fondent sur l'arrière-plan boisé.



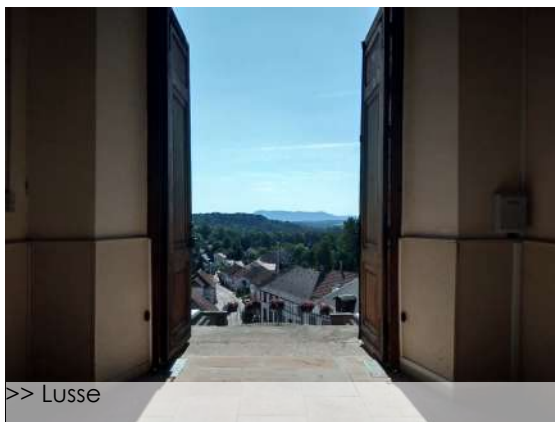
>> Nayemont-les-Fosses

>> La ville perchée de Nayemont-les-Fosses est adossée au Piémont d'Ormont, beau point de vue depuis la mairie, c'est un accès privilégié pour accéder à la roche d'Ormont et au Spitzemberg.



>> Basses et Hautes Merlusses / Lusse

>> Découverte de hameaux ou d'exploitations agricoles préservées et éloignées des principaux axes ou des principales villes. Cela crée de véritables surprises paysagères, car ne faisant pas partie d'un réseau de chemins balisés.



>> Lusse

>> Belvédère depuis l'église de Lusse, belle relation entre architecture et paysage. L'église perchée crée également un repère visuel significatif.



>> Lusse

>> Des scieries ponctuent le paysage, ces infrastructures souvent monumentales jouent avec le paysage comme ici avec cette fenêtre sur le paysage. Des stocks de bois animent la rue et participent à leurs signalements dans le paysage urbain.



>> Lusse

>> Le passage de la N 159 menant à la gare de péage du tunnel de Ste Marie-aux-Mines, marque fortement le paysage de la vallée du Bleu et la ville de Lusse et les hameaux autour.



>> Provenchères-sur-Faves

>> Quelques étangs comme celui de Provenchères-et-Colroy ponctuent le paysage. Ils constituent un potentiel d'attractivité aujourd'hui sous-valorisé. On retrouve également des étangs plus difficiles à percevoir et pour la plupart privés autour de Frapelle.



>> La parée / Lusse

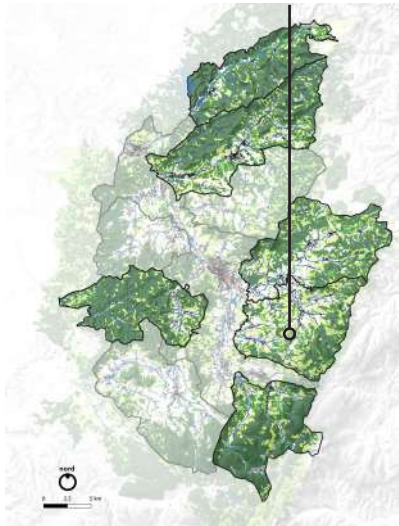
>> La rivière-rue, un élément paysager caractéristique que l'on retrouve également à Lubine, Lusse, Le Beulay, la Petite-Fosse. Cet élément s'intègre à l'ambiance urbaine et s'associe à un bâti traditionnel de qualité souvent au centre de la commune.



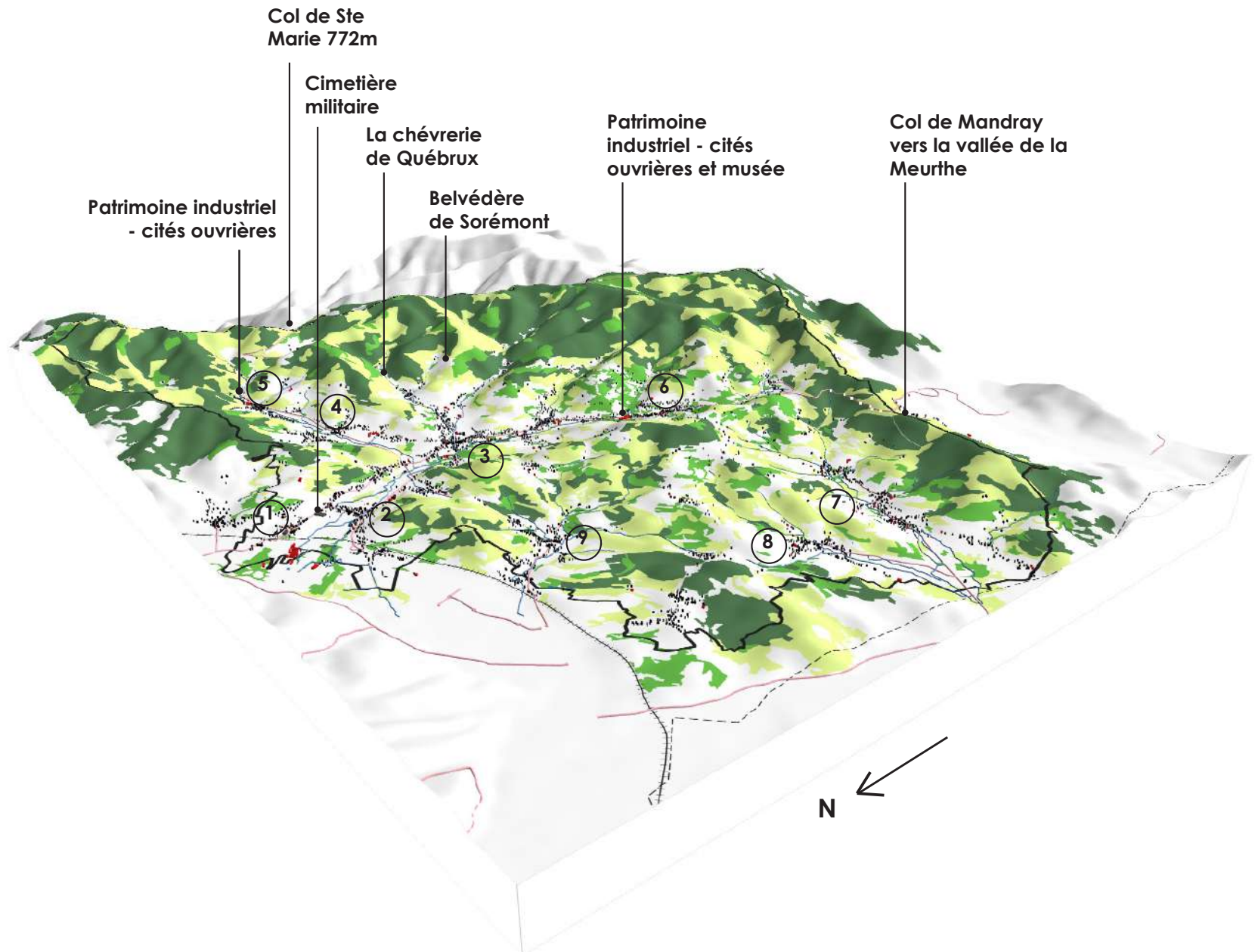
>> La Grande-Fosse

>> On observe la présence d'un verger pédagogique qui épouse les pentes du village. Il anime le paysage du village par sa présence et permet de conserver des vues sur le paysage et de préserver les espaces ouverts au maximum. On retrouve également des arbres isolés et des vergers notamment sous le Piémont d'Ormont.

Vallée de la Morte et du Blanc-rû



- ① Bertrimoutier
- ② Raves
- ③ Ban-de-Laveline
- ④ Gemaingoutte
- ⑤ Wisembach
- ⑥ La Croix-aux-Mines
- ⑦ Mandray
- ⑧ Entre-deux-Eaux
- ⑨ Coinches





>> La Croix-aux-Mines

>> La vallée est marquée par un important patrimoine industriel notamment à la Croix-aux-Mines ou encore à Wisembach. Certaines encore en activité d'autres en attente d'une nouvelle vocation. La Croix-aux-Mines possède un musée sur cette thématique mais son ouverture et sa valorisation reste relativement faibles.



>> Sorémont / Ban-de-Laveline

>> On observe sur le territoire de la vallée le balisage de belvédères et parcours de santé. Notamment sur le secteur du Ban-de-Laveline. C'est le cas ici, où un chemin bordé de fruitiers Haute-tige, mène à un large belvédère sur la vallée.



>> La Croix-aux-Mines

>> On retrouve là encore des étangs notamment à proximité des secteurs industriels. L'étang de la Croix-aux-Mines est un étang particulièrement stratégique, situé au coeur de la ville. Il est aujourd'hui grillagé ce qui permet de le rendre visible mais crée une situation d'isolement par rapport au tissu urbain et aux usages possibles.



>> Entre-deux-Eaux

>> Les routes en crêtes constituent de forts potentiels pour découvrir le territoire. Depuis Entre-deux-Eaux ou encore depuis Coinches, on peut par exemple observer les silhouettes du Piémont d'Ormont et du Spitzemberg.



>> La Croix-aux-Mines / chemin des Cités 24

>> En lien avec le patrimoine industriel, on retrouve sur le territoire des cités ouvrières de qualité et encore bien investies telles que celles de la Croix-aux-Mines ou encore à Wisembach. En lien avec l'architecture on retrouve des jardins potagers pour la plupart orientés au sud.



>> Mandray

>> La vallée de Mandray, offre un potentiel agricole et touristique sous-estimé. Les côteaux de la vallée sont relativement préservés, on peut y observer de belles prairies ponctuées d'arbres isolés. Cependant le fond de vallée est quant à lui encombré par des friches, et des ruines qui offrent une sensation de délaissé.



>> le Col de Ste Marie

>> Le col est aujourd'hui occupé par un parking presque vide, les voitures et les camions passent sans s'arrêter. Une Auberge bleue aujourd'hui fermée marque l'arrivée sur le col. Autrefois « station » pour aller en Alsace, le paysage n'invite aujourd'hui plus à l'arrêt malgré le balisage de départ de randonnées (chemin des crêtes), la présence de camping-car, etc.



>> Ban-de-Laveline

>> La Morte, est une rivière relativement discrète. Au niveau de Ban-de-Laveline, les rives de la rivière sont fortement impactées par le développement d'une plante invasive : la renouée du Japon. La rivière devient plus visible au niveau de Raves.



>> Mandray

>> Le paysage urbain de la vallée du Mandray ainsi que les traversées urbaines le long de la D 32 qui sont marqués par de larges surfaces imperméables, un vocabulaire très urbain, des places qui deviennent des parkings et des chaussées trop larges qui n'invitent pas à ralentir.



>> Raves

>> Une transition paysagère vers le relief des Hautes-Vosges.



>> Ban-de-Laveline

>> Une scierie marque la traversée le long de la D32.



>> Gemaingoutte

>> Un paysage de qualité se dessine le long de la vallée du Blanc-rû et s'ouvre largement sur des côteaUX encore très cultivés.



>> Coinches

>> Le territoire est parsemé de belles fermes Vosgiennes, celles de Coinches marquent l'entrée de la ville et crée un repère paysager fort. Sa réhabilitation est de qualité.



>> Gemaingoutte

>> On observe un phénomène de pression urbaine et de mitage sur les côteaux. Les communes de Gemaingoutte, de Ban de Laveline ou de Coinches en perdent leurs lisibilités et les nouvelles constructions proposent une palette architecturale trop importante et peu cohérente avec le paysage urbain.



>> Bertrimoutier

>> Le cimetière militaire de Bertrimoutier offre un lieu de recueillement particulièrement bien intégrée dans le paysage de la vallée. A la fois patrimoine historique, le site permet également de profiter d'une belle vue sur le paysage.



>> Entre-deux-eaux

>> Lors du passage dans certains hameaux, des tas de déchets ou des carcasses de voitures procurent une sensation d'abandon voire une forme d'appropriation intempestive de la route qui donne l'impression d'être sur une propriété privée et donne envie de rebrousser chemin.



>> Mandray

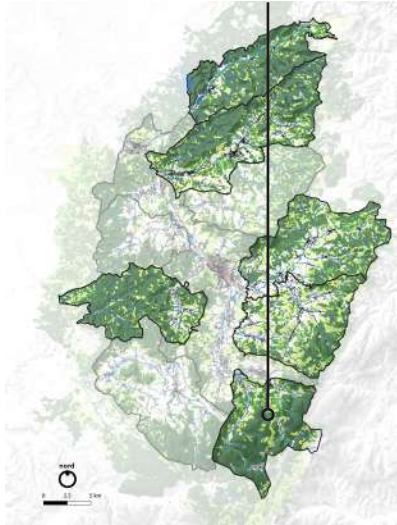
>> On observe sur les côteaux de la vallée de la Morte et de la vallée de Mandray, des traces d'anciennes terrasses agricoles. Certaines sont encore cultivées d'autres sont touchées par la déprise agricole au regard de la difficulté de leurs accès.



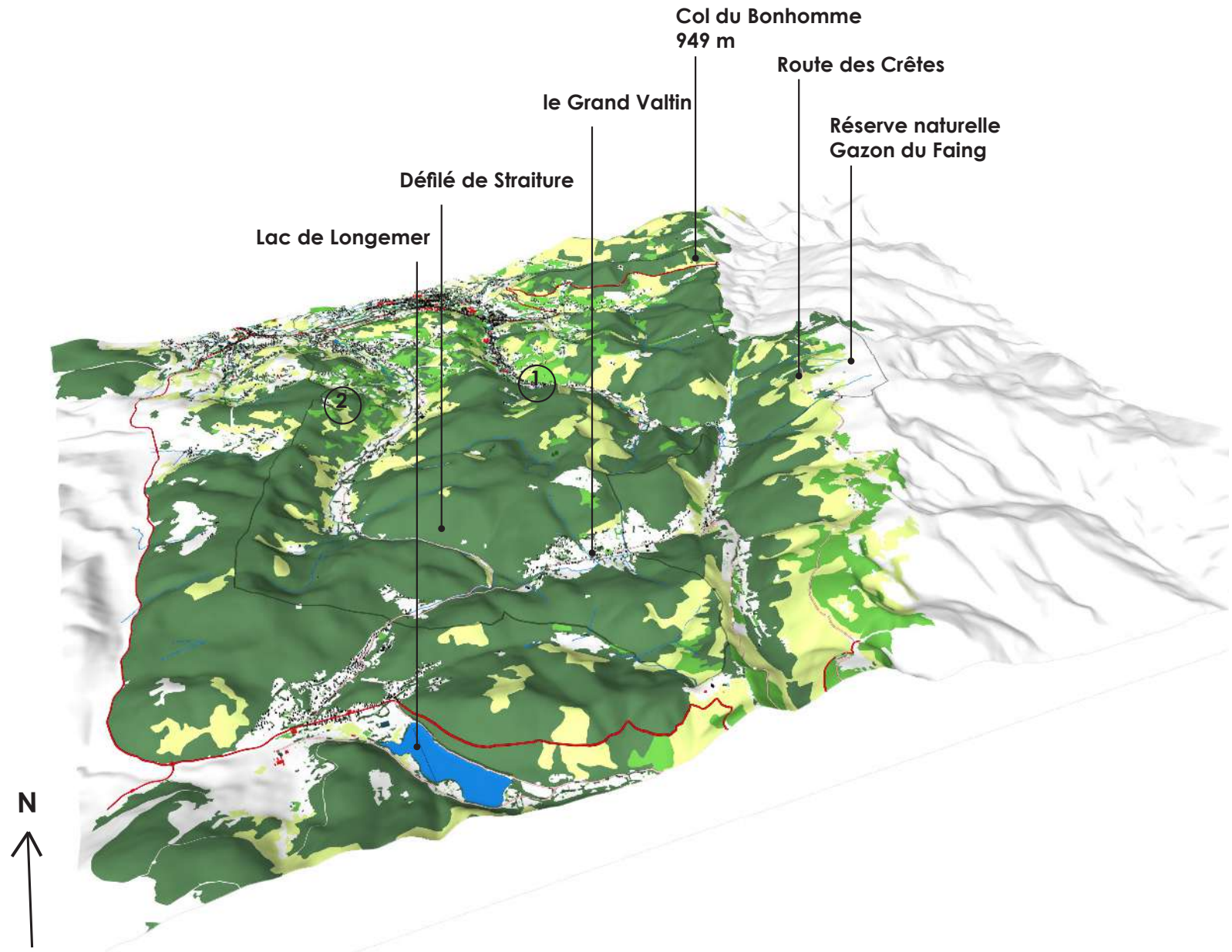
>> la Croix-aux-Mines

>> La rivière la Morte est à l'origine de l'installation des usines du territoire. Il reste encore aujourd'hui des traces d'installations hydrauliques.

Vallée des Hautes-Vosges



- ① Plainfaing
- ② Ban-sur-Meurthe et Clefcy





>> Le défilé de Straiture, marque les côteaux boisés. Il est composé d'alluvions fluvio-glaciaires, galets et sables situés sur les parois abruptes plantées de futaies de résineux et de Hêtres.



>> Des carcasses de voitures sont visibles sur certains secteurs.



>> Contrairement à la vallée de la Meurthe (Plainfaing) la vallée de la petite Meurthe propose un paysage beaucoup plus préservé. De larges prairies permettent de mettre en résonance le paysage boisé des reliefs.



>> L'étang des Dames évoque le paysage glaciaire et rentre en cohérence avec le relief boisé.



>> Véritable oasis isolée de la vallée urbanisée de la Meurthe. Il offre un paysage marqué par les installations touristiques (station de ski) et maisons secondaires. Ceci interroge ce paysage face aux changements climatiques et la disparition de la neige.



>> Un début de vallée au paysage préservé au fil de la Meurthe. On observe une belle ripisylve parmi les prairies ouvertes.



>> Plainfaing

>> Lorsque l'on se promène à Plainfaing, on remarque rapidement les commerces aux devantures fermées, les bâtiments industriels délaissés ou encore les ruines. Cela confère une ambiance d'abandon qui ne participe pas à l'attractivité du centre-ville.



>> Plainfaing

>> Les espaces publics sont marqués par la présence de larges parkings imperméables, de places sans usages et donne une sensation d'un tissu urbain peu lisible.



>> Plainfaing

>> On ne sent pas réellement la différence entre Fraize et Plainfaing à cause de l'important mitage le long de la D415 et de la D 23. Le mitage s'étend également sur les côteaux. Une extension qui fragilise le paysage.



>> Col du Bonhomme
949m

>> Trait d'union entre l'Alsace (Lapoutroie) et la vallée de la Meurthe (Fraize). C'est un col très fréquenté notamment en semaines par les camions. En parallèle, le col de la Schlucht a fait l'objet d'une récente réhabilitation qui permet d'accueillir le public dans de meilleures conditions.



>> Plainfaing

>> Le théâtre de verdure, un site particulièrement intégré au paysage de moyenne montagne. Patrimoine historique, construit en 1936 par l'instituteur du village Aimé Dodin et reconstruit en 1985, il sert aujourd'hui de parc et accueille des spectacles tout au long de l'année.



>> Plainfaing

>> La confiserie des Hautes-Vosges, c'est une station privilégiée pour les touristes. Le bâtiment longe la rivière Meurthe sans vraiment interagir avec elle.



>> La réserve naturelle de Tanet-Gazon du Faing

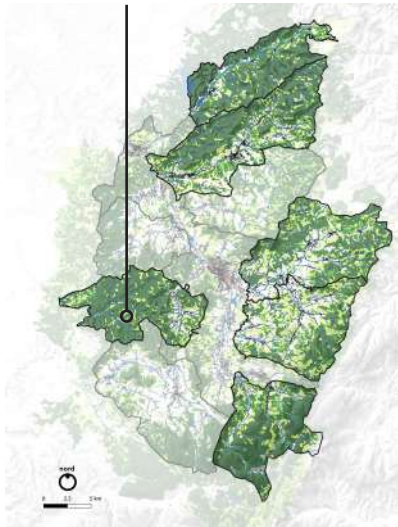
Force :

- Sentiers pédagogiques et de randonnée balisés et aménagés.
- Réserve naturelle de 505 hectares qui protège les hautes-chaumes et les tourbières remarquables du secteur.
- Une pépite paysagère très fréquentée par les touristes notamment via le chemin des crêtes.

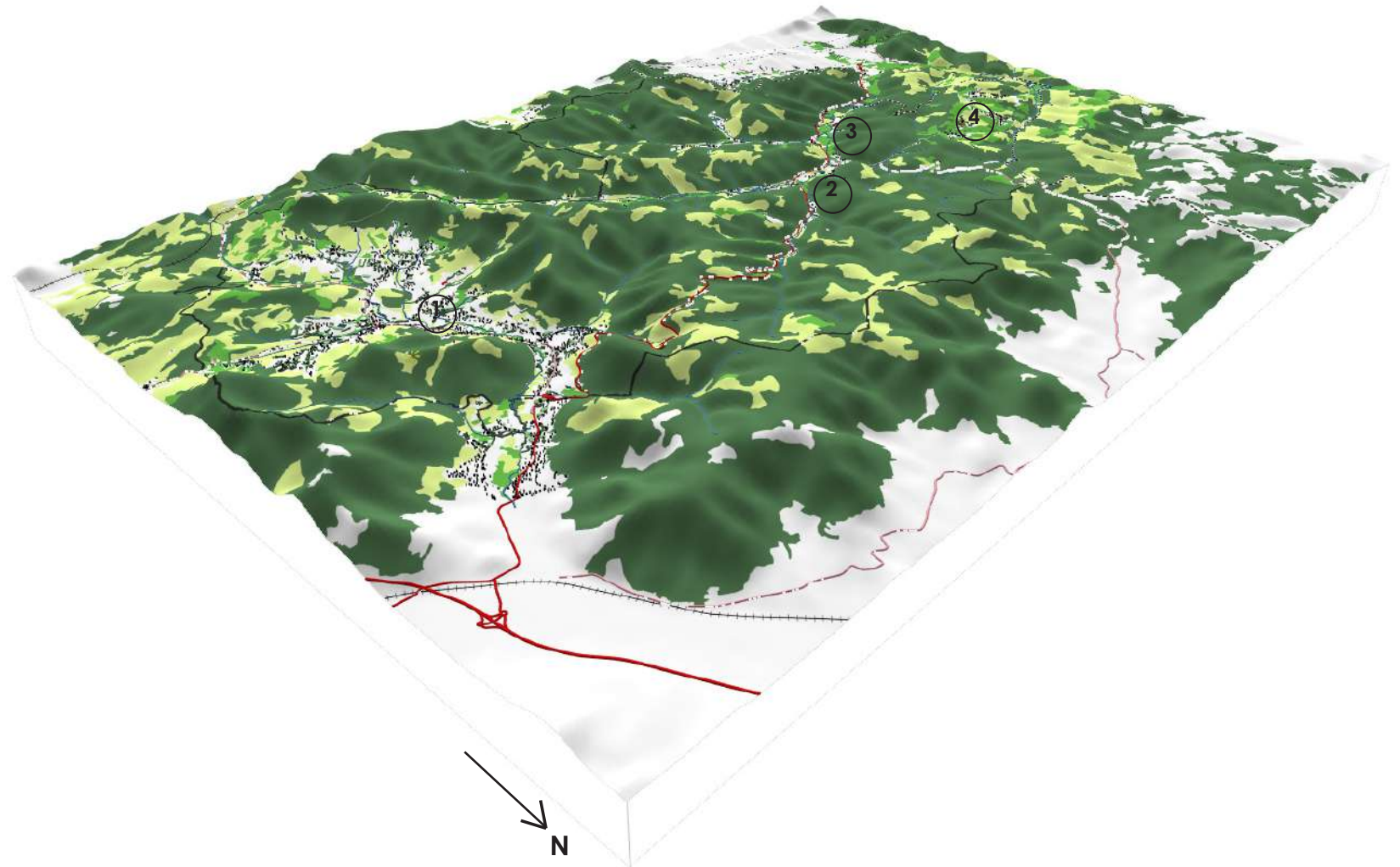
Faiblesse :

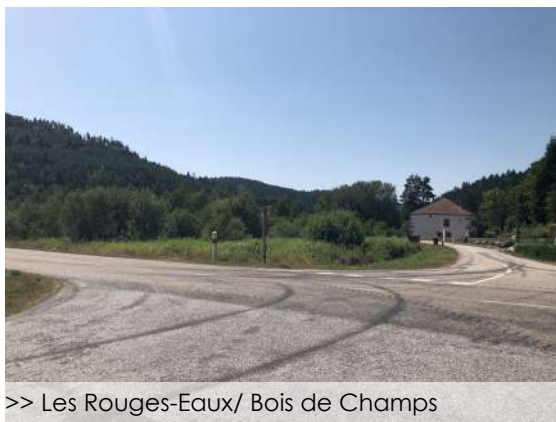
- Ce site est situé sur la face Lorraine des Vosges tandis que les autres sites touristiques se situent sur la face Alsacienne : le lac Blanc, le lac Noir, le lac des Truites.
- Le territoire ne semble pas bénéficier du flux touristique généré par la visite de ce site.

Vallée de la Mortagne et du Taintroué



- ① Taintrux
- ② Les Rouges-Eaux
- ③ Bois-de-Champ
- ④ Mortagne





>> C'est un paysage qui reste très fragile. On assiste à un phénomène de fermeture des paysages par un boisement spontané du fond de vallée.



>> Un paysage humide remarquablement préservé : prairies humides pâturées, forêts humides, Des passerelles et petits ponts permettent d'accéder aux parcelles.



>> La vallée de la Mortagne offre cependant un paysage plutôt préservé et relativement ouvert par rapport au reste du territoire extrêmement boisé.



>> On observe l'apparition de nouvelles typologies de maisons qui ne s'intègrent pas dans l'ambiance paysagère comme des chalets en bois ou encore des habitations en ruines abandonnées.



>> La Mortagne visible depuis la route propose une belle ripisylve au regard des usagers.



>> Des routes-digues irriguent les fonds de vallée et permettent une accessibilité en toutes saisons.



>> Le site de l'église et de la mairie offre un paysage urbain préservé et de grande qualité.



>> Les clôtures de tuyas, l'enfrichement de la vallée, les dépôts en tout genre, l'abandon de certaines fermes, les façades dégradées sont les principaux points noirs du territoire de Taintrux.



>> Des espaces collectifs soignés : place des bénévoles, circuit des calvaires associés à un travail important de pédagogie, s'associe à de nombreuses replantations de vergers.



>> La configuration de Taintrux en « cuvette » autour de la ville offre la possibilité d'aménager de nombreux belvédères. Il existe certains belvédères balisés tels que : le belvédère de la roche du Kiosque.



>> On observe la présence d'une recrudescence de nouvelles constructions dont le style et la forme n'a pas fait l'objet d'une étude préalable ce qui nuit fortement à l'ambiance préservée des lieux.



>> Le lieu-dit des trois scieries, marque le croisement avec la D 420 (menant aux Rouges-Eaux) et la D 31 (menant à Taintrux). Le col du Haut Jacques marque la transition entre la vallée du Taintroué et la vallée de la Mortagne.



>> Mortagne

>> Une forêt très proche de la ville, celle-ci est presque étouffante.



>> Taintrux

>> La mairie de Taintrux avec en arrière-plan les prairies humides crée une ambiance paysagère très authentique et donc à préserver. C'est un secteur touristique sous-valorisé.



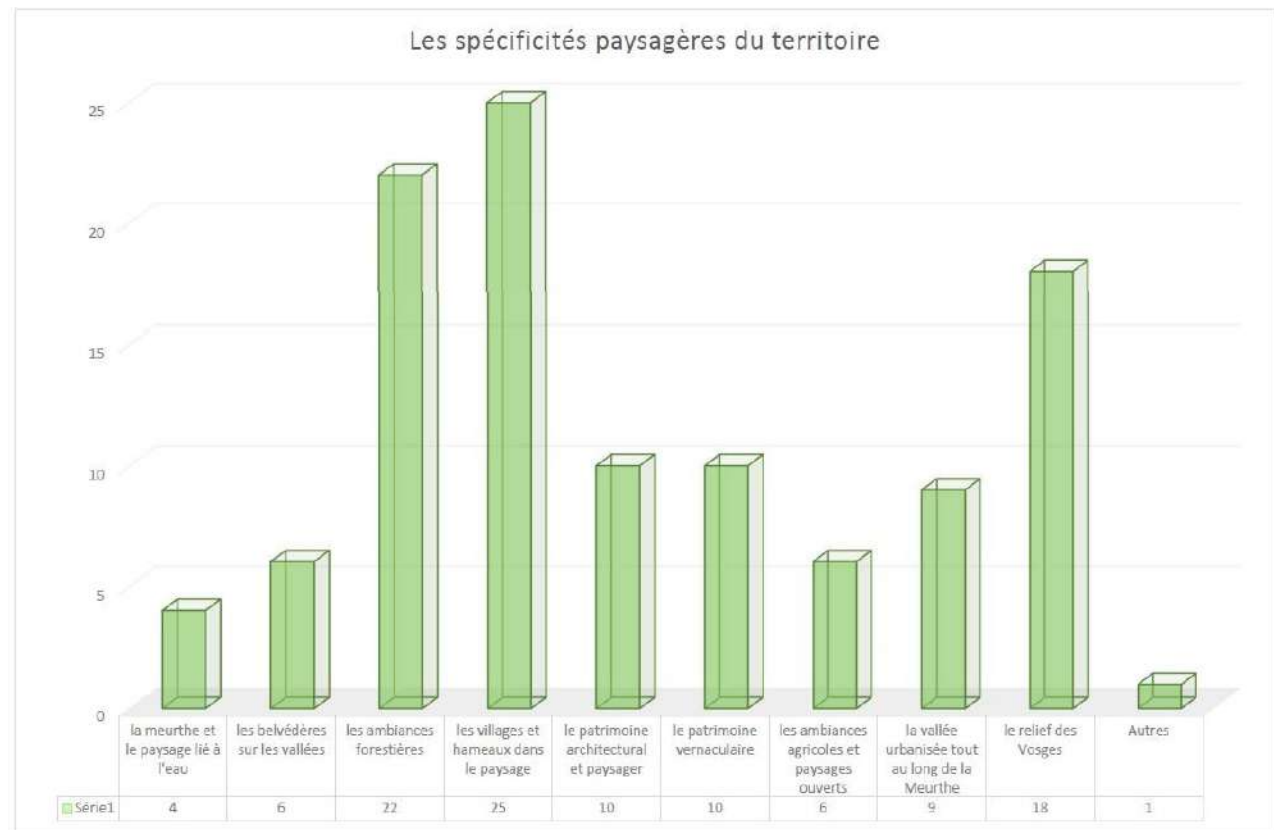
>> On observe la présence caractéristique de hameaux au milieu des prairies humides. Cependant le mitage et le développement de toutes les formes architecturales nuit à l'ensemble. Cela reste un enjeu important.

Les éléments structurants de leurs paysages

Nous avons proposé d'interroger les élus sur la perception du territoire de la Communauté d'Agglomération afin de déterminer les éléments paysagers qui pour eux caractérisent leur paysage. Pour cela, nous avons demandé qu'ils sélectionnent parmi une liste d'éléments paysagers présents sur leur territoire, les trois les plus représentatifs de leur paysage.

Trois motifs paysagers sont mis en avant :

- **Les villages et les hameaux dans le paysage**, cela montre l'attachement des élus pour leur lieu de vie,
- **Les ambiances forestières**, une identité forte du territoire qui vient seulement en deuxième position après les paysages habités,
- **Le relief des Vosges**, une situation privilégiée, à cheval entre le plateau Lorrain et les Hautes-Vosges, qui offre de nombreuses possibilités d'appropriation récréative du territoire.



Viennent ensuite les éléments patrimoniaux, qu'ils soient architecturaux, paysagers ou vernaculaires (fontaine, calvaire, etc.). Il est intéressant de noter que le paysage inhérent à la vallée urbanisée de la Meurthe ne fait pas partie des spécificités paysagères les plus caractéristiques. Ayant eu sa période de gloire pendant l'ère industrielle, ce paysage souffre aujourd'hui d'une image plus négative avec un paysage très routier, marqué par un fort développement de l'urbanisation le long des grands axes de transport.

Dans une moindre mesure, les élus caractérisent le paysage de la Communauté d'Agglomération par d'importants belvédères sur les vallées, des ambiances agricoles ouvertes et enfin le paysage lié à l'eau. Ceci peut peut-être s'expliquer par le fait que ce sont des paysages minoritaires mais pourtant reconnus comme de qualité. En ce qui concerne le paysage lié à l'eau, c'est un élément quant à lui très présent sur le territoire mais relativement peu visible dans le paysage (enfrichement, haie, abandon des usages etc.).

// LES DYNAMIQUES
D'ÉVOLUTION DU
PAYSAGE



NAYEMONT-LES-FOSSES

// LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

1 / UN REcul AGRICOLE ET UNE FERMETURE PROGRESSIVE DES FONDS DE VALLÉE ET DES CÔTEAUX



1950

1998

Aujourd'hui

L'évolution de la forêt autour de Luvigny témoigne d'un **phénomène important d'expansion de la forêt**. C'est en parti dû à la déprise agricole des fonds de vallées et au développement de l'exploitation intensive de la forêt. Ce phénomène est visible sur l'ensemble du territoire de la CASDDV.

Depuis l'élaboration du schéma de Massif, des règlements de boisements et des plans de paysages initiés à la fin du siècle dernier, une nouvelle dynamique de réouverture des paysages s'engage depuis plus de 20 ans.

/ Une exploitation intensive de la forêt

Les sous-bois sont marqués par une ambiance sombre et monotone de conifères qui tend à faire disparaître les petits événements qui rythment un parcours en forêt (perspective, rochers remarquables, ruisseau).

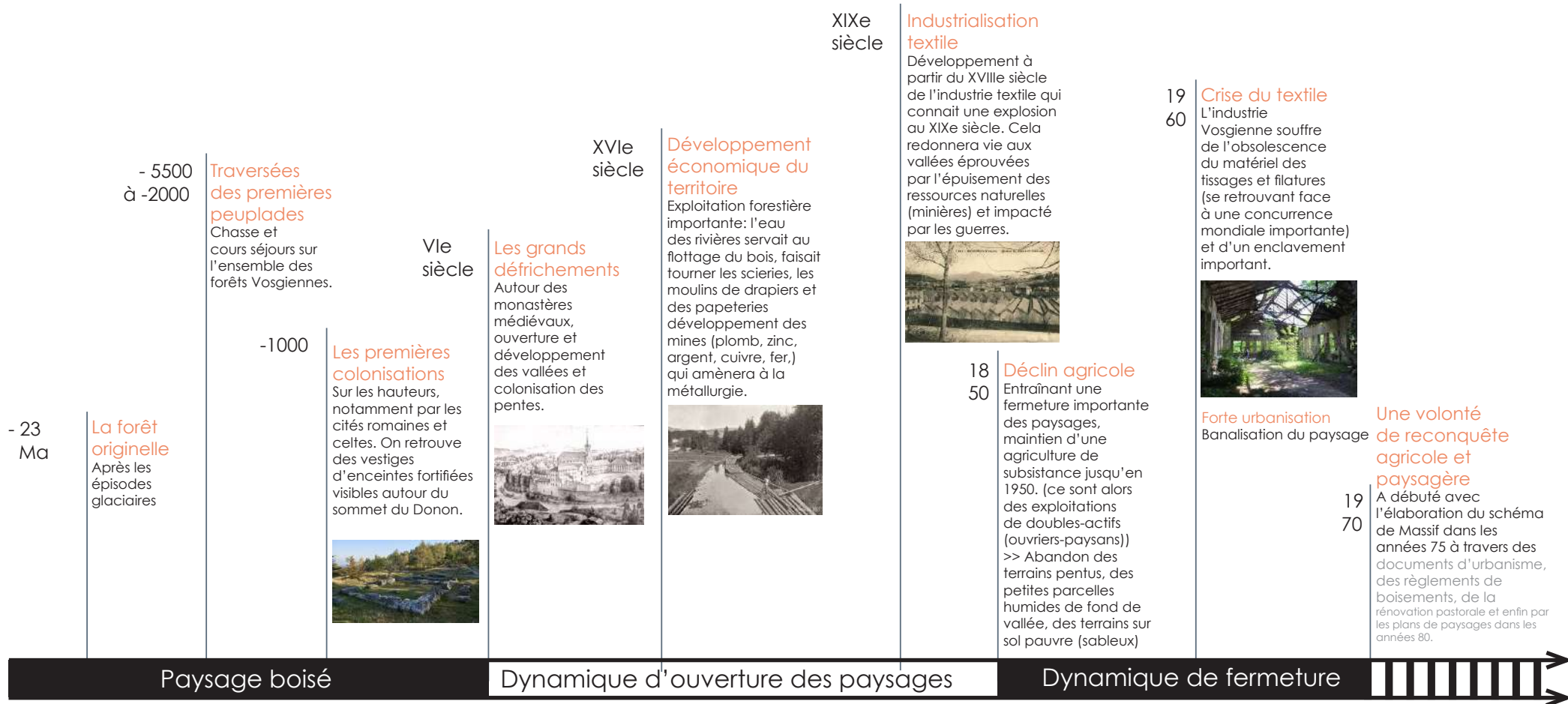
On observe également **un impact important de l'exploitation forestière sur la perception des paysages** : traitement des lisières brutales, des coupes rases au dessin géométrique, des pistes forestières et zones de stockage très présentes.



Clefcy



la Soye



L'évolution du paysage Vosgien se caractérise par un enchaînement de dynamique d'ouverture et de fermeture des paysages. En effet, la présence d'une forêt de qualité et d'une importante ressource en eau ont permis d'offrir les bases d'une attractivité économique du territoire basée sur l'exploitation forestière et l'industrie du textile. Aujourd'hui, on assiste à une nouvelle dynamique d'ouverture dont l'enjeu n'est plus tant tourné vers une économie unique liée à l'activité forestière ou à l'industrie mais vers la valorisation de l'attractivité des paysages en tant que cadre de vie privilégié et lieu de villégiature au cœur d'un paysage boisé. La forêt représente un élément clé de l'identité paysagère de la Déodatie, mais n'a de cesse de s'étendre devenant vite omniprésente et bouleversant l'équilibre et la lecture des fonds de vallées ouverts. Le premier enjeu sera donc d'équilibrer les différentes composantes du paysage.

2 / UNE BANALISATION ET UN APPAUVRISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC MARQUÉ PAR UNE AMBIANCE ROUTIÈRE



Senones



Provenchères-sur-Fave

Les centres-villes des communes occupant les fonds de vallées sont **marqués par une ambiance routière** caractérisée par : des surlargeurs au niveau de la voirie, des places transformées en parking, de larges zones en enrobé sans réels usages aujourd'hui.

3 / LA MEURTHE, UNE RIVIÈRE DEVENUE TROP DISCRÈTE ET DÉCONNECTÉE DES USAGES : UNE VALLÉE AUJOURD'HUI MARQUÉE PAR LES FLUX

Le passage en fond de vallée des routes nationales 59 et 415, associé au passage de la voie ferrée, participe à la création **d'un phénomène de fracture du paysage et d'une progressive mise à l'écart de la rivière**. Aujourd'hui difficilement perceptible et accessible, la rivière ne joue pas un rôle structurant dans l'animation de la vie locale. On notera cependant la reconquête récente et réussie des berges au niveau de Raon-l'Étape.



La Hollande - la Voivre



Saint-Dié-des-Vosges

4 / UN PATRIMOINE PAYSAGER LIÉ À L'EAU SOUS-VALORISÉ ET FRAGILISÉ FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES



Lac de Pierre - Percée



Étang Provenchères et Colroy

Prairies humides, fontaines, canaux, barrages et prises d'eaux, étangs, lacs sont **des éléments paysagers récurrents** dans le paysage de la CA.

5 / UN RÉSEAU DE RIVIÈRES IMPORTANT, SANS RÉEL USAGE AUJOURD'HUI



Un pont met en valeur la traversée de la Hure Denipaire



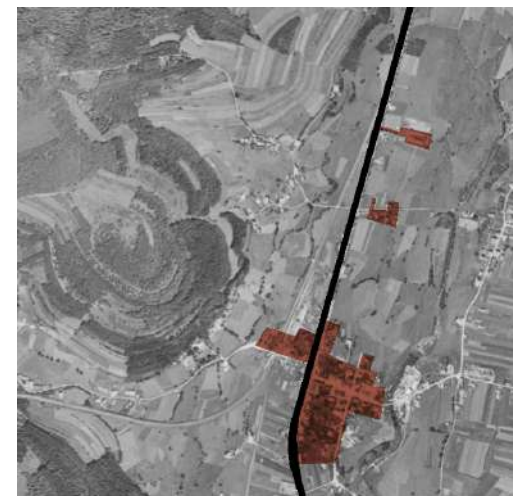
Une particularité du territoire la « rivière - rue » Lusse, la Pariée

Hormis les voies vertes qui parcourent les vallées de la Plaine et du Rabodeau, l'ensemble des rivières du territoire n'offre pas une réelle valorisation. On observe la présence de plantes invasives qui, associées à un enrichissement de la ripisylve, **ne permettent plus une lisibilité de ces rivières dans le paysage**. Cependant au contact des villes, les rivières semblent retrouver une certaine visibilité qui pourrait être largement exacerbée.

6 / UNE DENSIFICATION URBAINE DES FONDS DE VALLÉE SOUS FORME DE MITAGE LE LONG DES GRANDS AXES ET D'UNE DISPERSION DE L'HABITAT SUR LES CÔTEAUX



St Léonard aujourd'hui



St Léonard en 1950

7 / UNE MULTIPLICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS EN ENTRÉE DE VILLE

Sur le secteur des fonds de vallées, peut être aperçu un ensemble de zones d'activités et commerciales peu intégrées au paysage urbain et qui participent à **une banalisation des paysages**. Les espaces publics disparaissent pour laisser place à la voiture. A Remomeix, il est observé cependant la présence d'une zone d'activité aménagée (piste cyclable, plantation de haies champêtres en lisière de parcelles). Celle-ci ne semble pas faire aujourd'hui l'objet d'une réelle attractivité.



Une transition fragile entre St Dié des Vosges et Ste Marguerite



Remomeix - Cap Vosges : une zone d'activité peu remplie

8 / UNE RECONQUÊTE AMORCÉE DU CENTRE-VILLE DE ST DIÉ-DES-VOSGES



De l'art dans la rue, pour renouveler le paysage urbain



Un nouveau parc public au bord de la Meurthe
St Dié des Vosges

9 / UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES NOUVELLES FORMES ARCHITECTURALES QUI PERTURBENT LA LECTURE DU PAYSAGE URBAIN



Chalet montagnard, inspiration d'une architecture vernaculaire non locale - Mortagne



Multiplication des formes architecturales - Coinches



Une banalisation du paysage liée au traitement de la haie et de la clôture - Bertrimoutier

10 / UNE FRAGILISATION DES ESPACES AGRICOLES SUR LES PLATEAUX



Un paysage agricole fragile sur les plateaux et qui a tendance à se reboiser - Ban de sapt - la Fontenelle



Les côteaux cultivés, des lieux fragiles qui subissent une importante déprise agricole - Gerbépal



Un appauvrissement du paysage agricole sur certain secteur qui tend vers une banalisation sans la présence d'arbres isolés, de haies, de ruisseaux... - la Salle

11 / UN APPAUVRISSEMENT DU LIEN ENTRE LES SOMMETS ET LES FONDS DE VALLÉES



Les routes belvédères dès lors qu'elles sont dégagées offrent de très belles vues sur le paysage Entre-deux-Eaux



Des belvédères formels ou informels qui ont tendances à disparaître à cause du boisement Nayemont les Fosses

12 / UN PATRIMOINE HISTORIQUE SOUS-VALORISÉ



Le cœur ancien de Moussey



Le nord du territoire est marqué par la présence de trois Abbayes dont celle d'Etival-Clairefontaine



Le patrimoine industriel - Raon l'Etape

13 / UN PATRIMOINE VERNACULAIRE FRAGILE

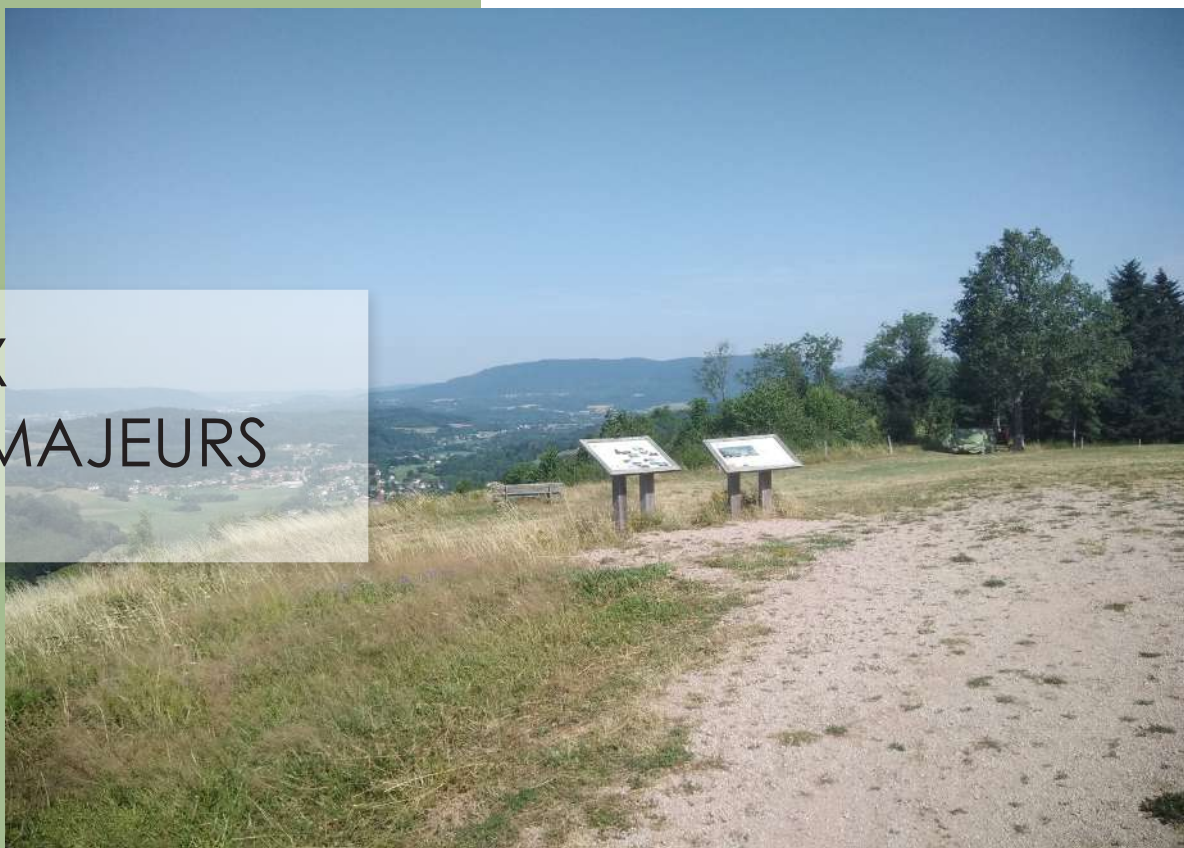


Présence de ruines en coeur de ville - Moussey



Une réhabilitation peu qualitative de la ferme Vosgienne - Remomeix

// LES ENJEUX
PAYSAGERS MAJEURS



BAN DE LAVELINE

// LES ENJEUX PAYSAGERS MAJEURS

Le diagnostic paysager nous permet de dégager quatre enjeux principaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de St-Dié-des Vosges :

- Équilibrer les différentes composantes du paysage dans le temps.

La forêt occupe aujourd'hui 70 % du territoire. Cette omniprésence s'imposera comme une véritable qualité à la condition qu'elle s'inscrive dans un bon équilibre entre ouverture et fermeture des paysages.

- [re]créer du lien entre l'homme et son paysage

L'appropriation du paysage par les habitants doit s'inscrire au cœur d'une stratégie à l'échelle territoriale. Cela passe par une mise en valeur des lieux emblématiques (relief emblématique, les belvédères-rochers sur les vallées, les circuits de randonnées, ...)

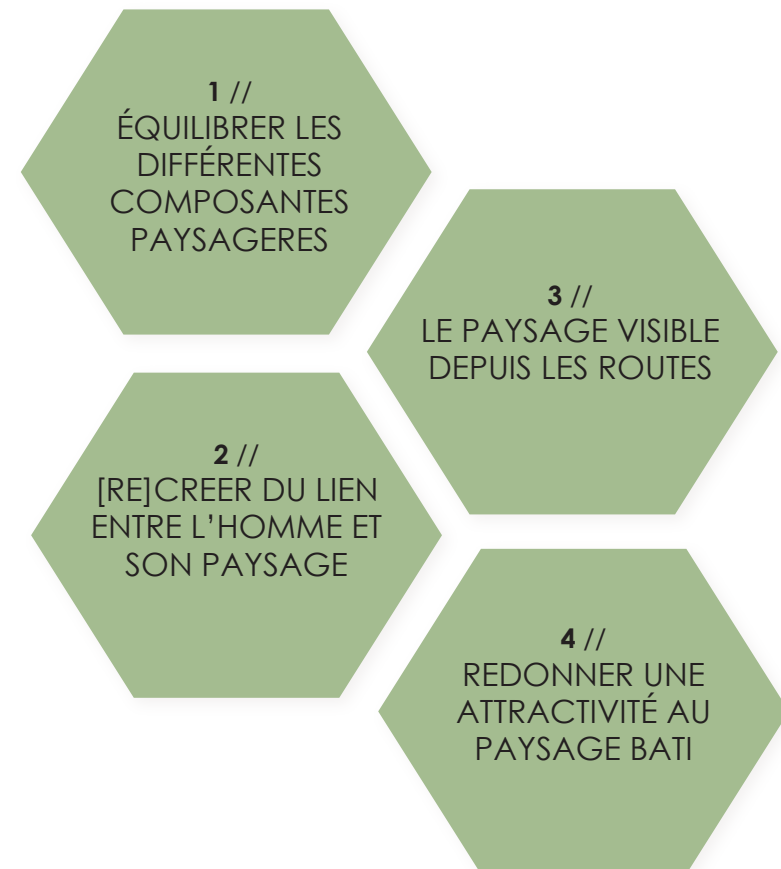
Cela passe également par une réappropriation des paysages liés à l'eau, très présents sur ce territoire.

- Le paysage visible depuis les routes structure de manière forte la perception du paysage.

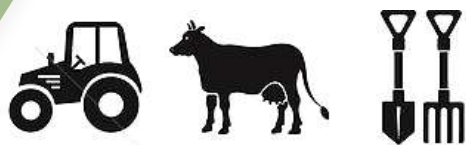
Il s'agit de soigner le paysage visible depuis ces infrastructures pour donner envie de découvrir ce territoire.

- Redonner une lisibilité et une attractivité des paysages habités et du patrimoine architectural.

A la richesse d'un patrimoine architectural typique s'est additionné ces 50 dernières années un nouveau patrimoine hétéroclite qui génère une banalisation du paysage. A contrario, le territoire possède des paysages habités préservés car éloignés des grands axes de transports qui offrent aujourd'hui une véritable qualité de vie mais qui souffre d'une ambiance de délaissé (ruines en centre-bourg, façade dégradée, usoirs sous-valorisés, ...) qui marque fortement le paysage urbain.



1 / ÉQUILIBRER LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES PAYSAGÈRES



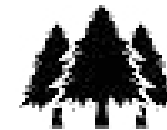
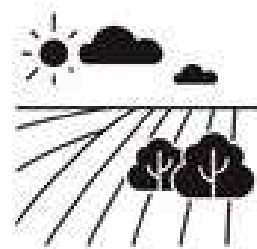
POUR LE MAINTIEN D'UN PAYSAGE AGRICOLE DIVERSIFIÉ

- Encouragement à une **diversification de l'agriculture** : prairie de fauche, culture céréalière, maraichage, agroforesterie, ...
- Améliorer le **traitement des lisières** entre la ville et le paysage agricole,
- **Réhabilitation de certaines exploitations agricoles** relativement peu intégrées dans le paysage
- La protection et la **valorisation des éléments paysagers identitaires du monde rural** tels que : les vergers autour des villages, les jardins, les arbres remarquables, les haies, les anciennes terrasses, ...
- la **diversification de l'économie rurale** : circuit-court, culture biologique, activités touristiques complémentaires,



MAINTENIR ET POURSUIVRE LES OUVERTURES AGRICOLES

- **Maintien d'une agriculture dynamique** suffisante pour assurer l'entretien des espaces prairiaux des fonds de vallées, afin d'équilibrer les différentes composantes du paysage dans le temps et l'assurance de la pérennité des terres agricoles face à la pression urbaine, en réorganisant notamment l'utilisation du parcellaire aujourd'hui morcelée et inadaptée
- **Reconquête d'anciennes parcelles agricoles** devenues friches ou encore boisements
- **Suppression des micro-boisements de fonds de vallées** gênants au niveau paysager,
- Protection et maintien des **clairières de versant**,
- Entretien et réappropriation **des terrasses de versant**.



MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES VERSANTS FORESTIERS

- **Accompagner le territoire vers une transition écologique, durable et résiliente des forêts publiques et privées** : diversification des essences, développement de forêts jardinées, anticipation du changement climatique, ...
- Aboutir à la **concrétisation d'une forêt pour tous** : faire cohabiter les enjeux d'un espace productif avec un espace récréatif et touristique,
- **Valoriser les scieries dans le paysage** en tant que trait d'union entre les hommes et la forêt : animation autour de scierie pédagogique, ouverture au public de scierie en activité, valorisation de l'artisanat local et des métiers liés à la transformation du bois, ...
- S'appuyer sur la complémentarité des différents documents réglementaires et poursuivre la révision des réglementations des boisements du territoire.

2 // [RE]CRIER DU LIEN ENTRE L'HOMME ET SON PAYSAGE



VERS UNE VALORISATION DES RELIEFS ET UNE PRESERVATION DES POINTS DE VUE

- Préservation et **valorisation des points de vue vis à vis de l'expansion de la forêt**, notamment ceux permettant de créer du lien entre le sommet et le fond de vallée (vue sur les rivières et sur les villes, co-visibilité)
- Une valorisation des principaux reliefs par **l'actualisation des sentiers de randonnées** et des **liens doux permettant l'ascension** depuis les communes proches...
- **Apprendre à reconnaître les silhouettes des reliefs**, viser une nouvelle appropriation du paysage par tous : lecture de paysage, animation, ...

VERS UNE REAPPROPRIATION DE LA MEURTHE ET DE SES BERGES

- Valoriser la Meurthe, sa ripisylve, ses berges en tant que continuité et un maillage du territoire : **redonner une lisibilité** proche et lointaine de la rivière, **réappropriation des berges** et des quais par de la mobilité douce par exemple, ...
- Redonner **un accès à la Meurthe pour tous**,
- Affirmer la Meurthe comme **une épine dorsale du territoire**,
- **Retrouver une appropriation efficiente** : animation, fête, évènements culturels et sportifs en lien avec la rivière,

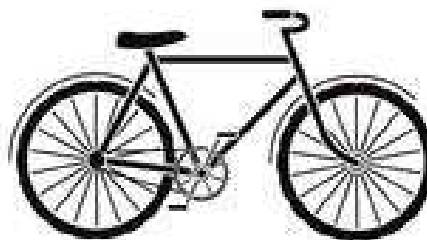


REVELER LE PAYSAGE LIÉ À L'EAU

- **Préserver les paysages humides remarquables** qui sont une des spécificités du territoire à travers : les prairies humides pâturées, les forêts alluviales, les feignes, les rivières ...
- **Préserver le patrimoine lié à l'eau** à travers : les fontaines, les étangs, les prises d'eau sur les rivières, les canaux et fossés plantés dans le respect des réglementations en vigueur,
- Aménager et valoriser **le patrimoine lié à l'eau afin d'en faire une opportunité d'attractivité** sur l'ensemble du territoire et en complémentarité du pôle ludique du lac de Celles-sur-Plaine,
- **Anticiper l'évolution du changement climatique** et de son impact notamment sur la fréquentation du lac de Pierre-Percée,
- Partir à la **reconquête des nombreux étangs du territoire** : ils représentent un patrimoine historique et une spécificité sous-estimée.

RECONQUÊTE DES AFFLUENTS DE LA MEURTHE

- **Affirmer l'authenticité de chaque vallée** en valorisant chaque spécificité,
- **Confirmer une continuité écologique et paysagère** à l'échelle de la CA
- **Valoriser les rivières** : réinvestir les berges à travers un maillage doux, valoriser les ripisylves, préserver une lecture de la rivière dans le paysage notamment depuis les routes, soigner les traversées de rivières dans les communes,



CONSTRUIRE UN MAILLAGE DOUX DU TERRITOIRE

- Mettre en valeur **des liaisons entre les paysages habités et les espaces naturels** : actualiser le réseau de chemins de randonnée existant et interconnecter les voies-vertes
- **Aménager des continuités paysagères (visuelles et physiques) entre les villes** à travers une valorisation des chemins ruraux,
- Communiquer et créer une animation autour du **GR du Pays de la Déodatie afin qu'il devienne un véritable projet de territoire** : événements tout au long de l'année, balisages, aménagement d'aire de repos intégrée dans le paysage, inscription dans une logique d'accueil touristique et hôtelier, ...



ÉLABORER UN PLAN DE PAYSAGE

- Élaborer et mettre en place une véritable **animation** autour d'un plan de paysage à l'échelle de l'ensemble du territoire,

3 //
LE PAYSAGE VISIBLE
DEPUIS LES ROUTES



REQUALIFICATION DES ENTRÉES
DE VILLES

- Des signalétiques **à mieux concevoir ou à organiser** de façon cohérente
- **Qualifier les entrées de villes** par des alignements d'arbres, la valorisation d'un élément patrimonial tel qu'une chapelle, ...
- **Pacifier et qualifier les zones commerciales et industrielles existantes** qui se trouve pour la plupart en fonds de vallées à travers : des aménagements paysagers qui permettent une meilleure intégration paysagère, la promotion des déplacements doux,



RECONQUÊTE DES ESPACES
PUBLICS ET APAISEMENT DES
TRAVERSÉES URBAINES

- **Requalification des espaces publics et redynamisation des centres-villes** : retrouver une authenticité, réduire les surlargeurs de voirie, rééquilibrer la place de la voiture vis à vis du piéton, pacifier les traversées de villes et villages,
- **Réinvestir les devantures de commerces abandonnées** qui confèrent une ambiance négative aux traversées de villes

SOIGNER LE PAYSAGE VISIBLE
DEPUIS LES ROUTES

- **Réhabiliter les cols sous forme de « station de découverte » du territoire** à l'image des maisons du parc (PNR). Ce sont de véritables portes d'entrées sur le territoire, des traits d'unions notamment vers l'Alsace à valoriser afin de profiter de l'attractivité touristique inhérente à ces territoires.

- Valorisation **des routes en balcon** pour découvrir le paysage,

- Valorisation **des abords routiers**,



4 // REDONNER UNE ATTRACTIVITÉ AU PAYSAGE BÂTI



REAFFECTION DES FRICHES INDUSTRIELLES ET URBAINES

- **Préservation et réhabilitation du patrimoine industriel** : les cheminées, les anciens bâtiments industriels, les maisons ouvrières et leurs organisations au sein des quartiers, la cohabitation entre l'Abbaye de Senones et les industries d'hier et d'aujourd'hui...

- **Réhabilitation du secteur des carrières et des gravières notamment au bord de la Meurthe** notamment entre Raon l'Etape et Saulcy-sur-Meurthe,

PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ANCIEN

- **Redynamiser les villages** à travers la rénovation des façades, la réhabilitation des ruines, ...

- Préserver et **valoriser le patrimoine architectural vernaculaire** : notamment lié aux fermes vosgiennes ou aux usages comme le théâtre de verdure de Plainfaing,

- **Valorisation des sites patrimoniaux emblématiques** tels que les Abbayes, les vestiges gallo-romains, les chapelles, ainsi que leur intégration au tissu urbain,



MAÎTRISER L'URBANISATION ET ASSURER UN SUIVI DE LA QUALITÉ DES FUTURES CONSTRUCTIONS

- **Préserver l'authenticité des hameaux, villes et villages** notamment dans **leurs organisations** : typologie des villes « rues » ou « éclatés »

- **Préservation des coupures paysagères et agricoles entre les communes** des fonds de vallée,

- **Lutter contre le mitage notamment le long des grands axes** en maîtrisant l'urbanisation dans les fonds de vallées et sur les côteaux

- **Lutter contre une banalisation du paysage construit** : comme l'utilisation abusive de modèle exotique de type chalets, le développement intempestif des haies de thuyas et des clôtures qui fractionnent l'espace, le manque de prise en compte du relief et du paysage existant dans l'acte de bâtir,

Synthèse de l'Atelier thématique du 18 septembre 2019 :

Paysage, patrimoine et cadre de vie

Quatre thématiques ont été mises en débat avec les habitants et les élus afin de faire émerger les principaux enjeux paysagers présents sur leur territoire.

En synthèse de ces échanges, les personnes présentes à cet atelier ont confirmés que la qualité des paysages pouvait être mobilisée comme un levier stratégique d'attractivité du territoire.



Recentrer et
repeupler les
villages

Interdire la fermeture des
usoirs par des murs

Mettre en valeur la
rivière en retrouvant des
usages

Relier les villages
entre eux

Améliorer la traversée des
communes

Créer un maillage
de voie verte

Faire un état des lieux
des sentiers existants
: cartographie,
signalétique,

Ouverture des
paysages à
encourager

Valoriser le
patrimoine bâti
existant

L'agriculture est
essentielle à la
survie des villages

Signaler les
emplacements
exceptionnels

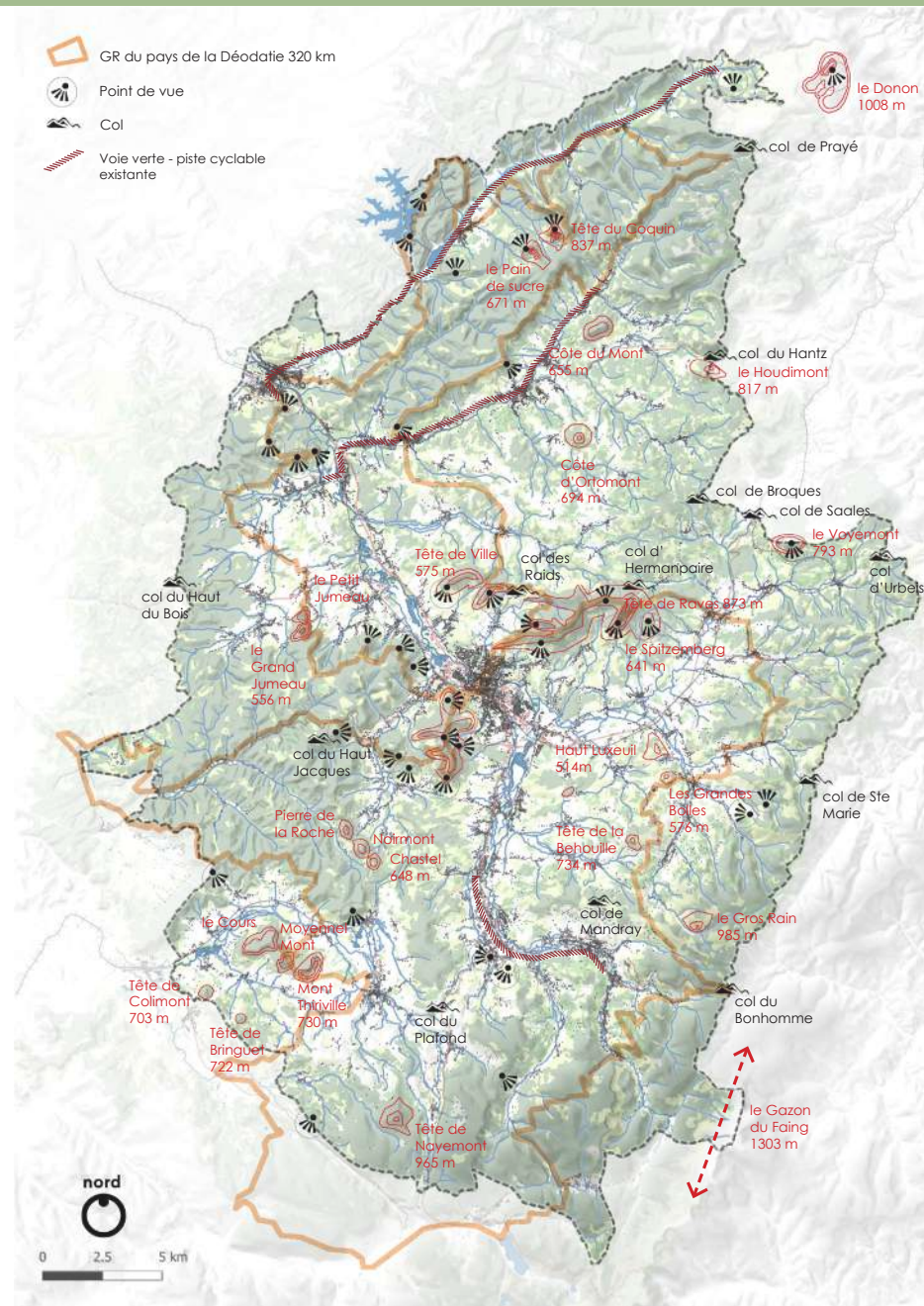
On assiste à un
enfermement des jardins

Ne pas multiplier les
aspects architecturaux

Arrêter l'étalement
urbain

>> **Les démarches en cours sur le territoire** concernant une réappropriation du paysage :

- Création de **3 voies vertes** (52 km) en fond de vallées,
- Aménagement **d'un GR du Pays de la Déodaté** (320 km) : il traverse l'ensemble des entités paysagères mais souffre aujourd'hui d'un manque de communication et d'animation afin qu'il devienne un véritable projet de territoire : logements touristiques, restauration, belvédères, land art, ...
- **Présence d'un important réseau de circuits de randonnées** (pédestres, cyclistes) balisé mais qui aurait besoin d'un état des lieux (état des chemins, balisage, aire de départ, ...).
- Réalisation **d'une charte d'aménagement pour la route départementale 415** – du col du Bonhomme jusqu'à St-Dié-des-Vosges.
- Réalisation d'une **étude pour la création d'un site Patrimonial Remarquable SPR** pour le centre-ville de St-Dié-des-Vosges.



Les démarches en cours sur le territoire pour équilibrer les différentes composantes du paysage :

- **La présence d'une charte paysagère** du pays de la Déodatie a établi un zonage des secteurs agricoles les plus favorables à un développement de l'agriculture. Ils ont été définis par une étude de la qualité des sols, la présence d'une pente nulle voir faible, la mécanisation possible et enfin l'accessibilité.

Ces secteurs sont les plateaux :

- Au paysage agricole préservé mais qui reste fragile face à une fermeture des paysages comme : le plateau de Corcieux et le secteur au bord de Moyenmoutier-Senones et de Ban-de-Sapt,

- Au paysage agricole moins qualitatif que ce soit à cause d'une exploitation intensive ou d'un abandon comme : le plateau d'Etival au nord et le secteur de Mandray au sud. Cela concerne également des portions de vallées au profil élargi telles que la vallée de la Fave, la vallée de la Meurthe, la vallée du Taintroué, etc.

- **La réalisation de 6 Plans de paysages** : avec la mise en place d'association foncière pastorale AFP pour permettre de préserver les espaces ouverts des fonds de vallées.

- **Des Actions mises en place par le PNR du Ballon des Vosges** : cela concerne 22 communes. Un schéma des paysages (permettant de sélectionner les secteurs à garder ouverts et les modes de gestions à mettre en place) a été réalisé.

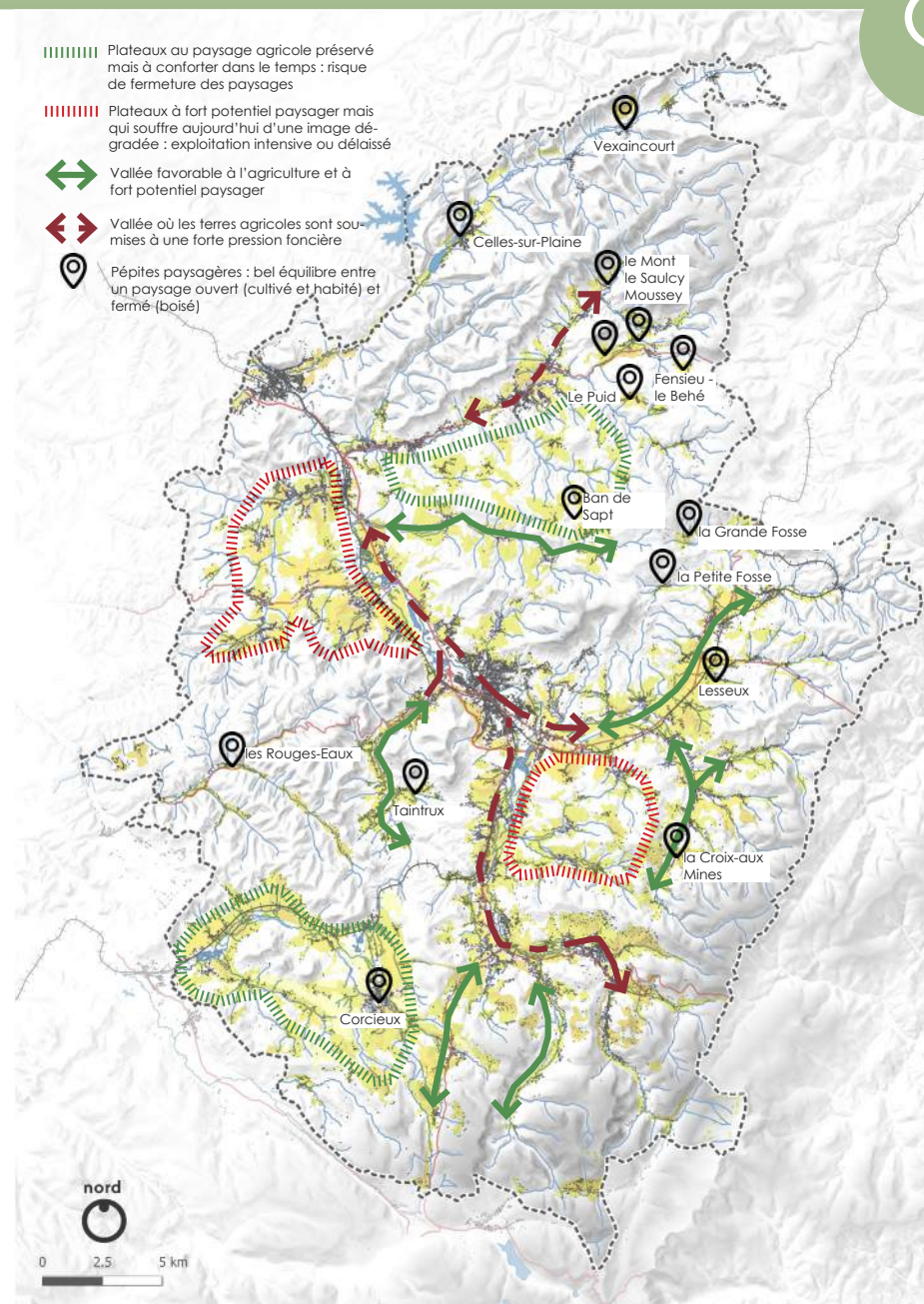


LES ENJEUX DU TERRITOIRE // CE QU'IL FAUT RETENIR

Vers un rééquilibrage des différentes composantes du paysage

Un des leviers possibles serait de mettre en place un cercle vertueux autour des espaces cultivés sur le territoire, afin d'inscrire l'ouverture des paysages dans le temps et retrouver un équilibre entre paysage ouvert et paysage boisé.

1. Préserver l'agriculture en place : vers une reconnaissance d'une agriculture gestionnaire des paysages
2. Reconquête des paysages ouverts sur les secteurs favorables : plateau, friches agricoles, fond de vallée assez large
3. Développer un lien entre l'agriculture et l'habitat : ouvertures entre les villages, redécouverte des vergers en lisière de villes, ...
4. Diversification de l'agriculture vers plus de qualitatif (bio, ...), de diversité (élevage, culture) transformation des produits locaux, circuits-courts, ...
5. Développer un lien entre l'agriculture et la forêt : affouage et AMAPs bois, création de forêts jardinée, ...
6. Préserver le nouvel équilibre entre paysage boisé et espaces ouverts



TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

Le territoire de la Déodatie est marqué par de nombreuses identités paysagères dont le patrimoine historique et architectural est dense et diversifié : patrimoine antique, patrimoine industriel, patrimoine religieux, patrimoine architectural, ou encore le petit patrimoine communément appelé patrimoine vernaculaire.

REPÈRES



CHAPITRE 7 LA CASDDV

UNE IDENTITÉ FORTE ET HÉRITÉE

// UNE IDENTITÉ HÉRITÉE D'UNE
LONGUE HISTOIRE

// DES MORPHOLOGIES URBAINES
CARACTÉRISTIQUES

// LES ENJEUX DU TERRITOIRE
CE QU'IL FAUT RETENIR

CHAPITRE 7 LA CASDDV UNE IDENTITÉ FORTE ET HÉRITÉE

- TISSU BATI PATRIMOINE

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// UNE IDENTITÉ HÉRITÉE
D'UNE LONGUE HISTOIRE



PLAINFAING

// UNE IDENTITÉ HÉRITÉE D'UNE LONGUE HISTOIRE

UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE RICHE ET REMARQUABLE

Le patrimoine, véritable témoin de l'évolution historique et sociale d'un territoire, constitue un héritage à transmettre aux générations futures. D'abord restreinte aux édifices majeurs tels que les cathédrales et les châteaux, la notion de patrimoine se décline aujourd'hui vers des environnements naturels, des éléments culturels, archéologiques ou ethnologiques. Elle touche aussi l'architecture contemporaine ainsi que le patrimoine immatériel lié aux savoir-faire.

Le territoire intercommunal bénéficie d'une identité forte marquée par les grands tournants de l'histoire qui se succèdent depuis les temps anciens. Quelque soit la nature de ces faits marquants (Guerres, industrialisation etc.), l'identité du territoire s'est construite autour de ces événements historiques.

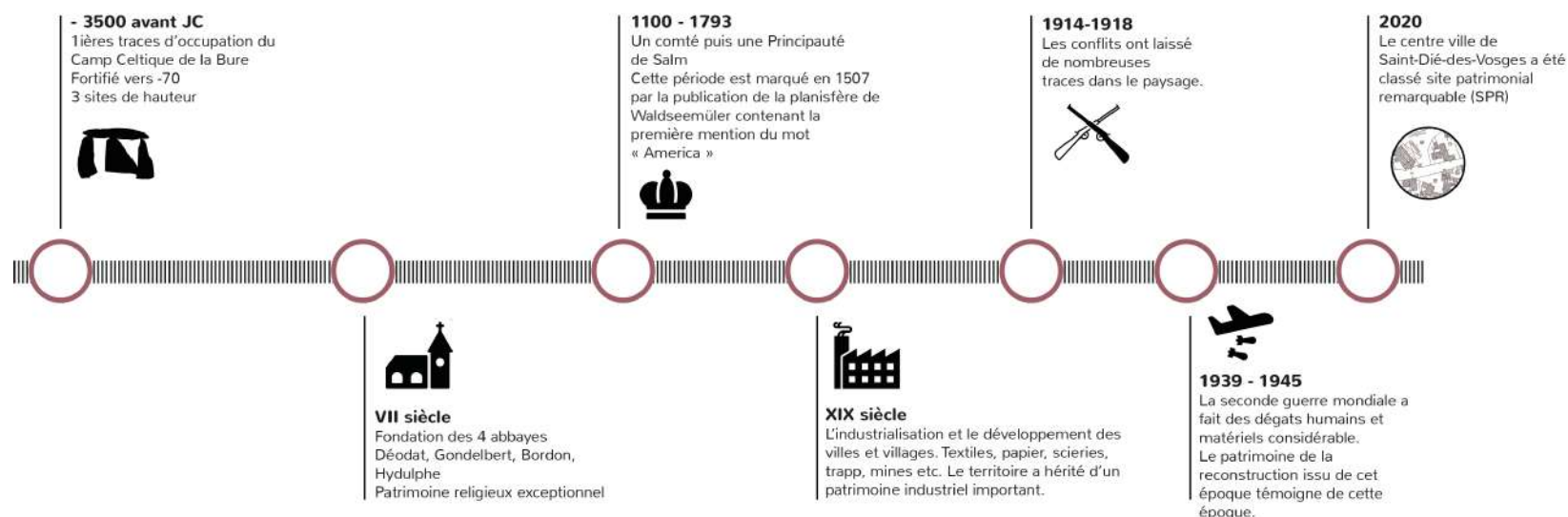
L'Agglomération est marquée par ces traces historiques qui reflètent un patrimoine exceptionnel, tant du point de vue architectural, urbanistique que paysager.

Qu'il soit classé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des Monuments historiques ou qu'il ne soit pas protégé mais présente des qualités remarquables, le patrimoine de la Déodatie raconte l'histoire et les savoir-faire.

Consciente de ses atouts géographiques et de la richesse de son patrimoine et attachée à son histoire, l'Agglomération a pris la compétence du développement touristique pour l'ensemble des 77 communes. Pour promouvoir cette richesse

patrimoniale, le territoire est doté d'un office du tourisme intercommunal qui travaille quotidiennement à la promotion des patrimoines bâtis et naturels.

Les communes qui composent l'Agglomération ont toutes des richesses que le PLUiH va permettre de mettre en valeur et de préserver. Préserver c'est continuer à faire vivre l'histoire au travers ces patrimoines bâtis qui jalonnent le territoire.



“ Le patrimoine est un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixés sur un objet dont est décrété collectivement l'importance intrinsèque et extrinsèque qui exige qu'on le conserve, le mette en valeur et le transmette aux futures générations. C'est une notion qui réunit et défère autour d'une identité commune. L'engouement pour le patrimoine local et national témoigne de l'importance qui lui ait accordé. ”

Olivier Lazzarotti

1 / UN PATRIMOINE REMARQUABLE ET RECONNU

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges présente un patrimoine de grande qualité, dont de nombreux sites et édifices inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. La plupart d'entre eux sont localisés au niveau des centres anciens de Saint-Dié-des-Vosges, Senones, Raon-l'Étape et Étival-Clairefontaine.

> Au commencement... Le patrimoine antique

Le patrimoine de l'Agglomération est le résultat d'une longue histoire, en témoigne l'occupation ancienne du massif vosgien. L'occupation humaine des fonds de vallée remonte au néolithique (entre 5 500 et 2 000 avant notre ère) où la montagne vosgienne est traversée par des peuplades qui y séjournent et y chassent régulièrement.

Les ressources naturelles du territoire ont très tôt généré la présence d'une population sédentaire comme l'atteste la présence de plusieurs sites archéologiques présents sur le territoire dont le plus connu est le camp celtique de la Bure, surplombant la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Cette dernière partie des nombreux sites de hauteur fortifiés bordant la vallée de la Meurthe. Ce site connu par 23 années d'investigations archéologiques de 1964 à 1986, a fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques le 6 août 1982.

Nous pouvons également citer le site de Pierre d'Appel,

sur la commune d'Étival-Clairfontaine qui constitue également un éperon rocheux barré par un rempart.

> Le patrimoine religieux remarquable

Le territoire s'est réellement développé durant la période du Haut Moyen Âge. En effet, le bassin de Saint-Dié est historiquement marqué par l'influence des grands établissements ecclésiastiques qui a laissé un important héritage patrimonial.

Dès l'an 660, sous l'impulsion du moine Irlandais Colomban, de nombreux monastères et abbayes sont fondés avec l'appui des aristocraties locales. Fondées au VIII^{ème} siècle, les cinq abbayes d'Étival, Moyenmoutier, Senones, Saint-Dié et Bonmoutier formaient la Sainte-Croix Monastique des Vosges. Depuis toujours, elles ont été des lieux de savoir et de connaissance.

Presque tout le clergé régulier continua l'œuvre de défrichement commencée par les Romains, traça des routes, cultiva le sol, groupa des colons en villages. L'exploitation précoce du territoire s'appuie ainsi sur les ressources naturelles présentes que sont l'eau, le bois, le sol et le sous-sol.

Ainsi, le bassin de Saint-Dié est historiquement marqué par l'influence des grands établissements ecclésiastiques qui a laissé un important héritage patrimonial. Les trois abbayes de Senones, Moyenmoutier et Étival distantes de quelques kilomètres seulement, ont fait l'objet de plusieurs interventions de l'EPFL depuis 1994. Le

réaménagement des jardins bénédictine de l'abbaye de Moyenmoutier en 2016, après la destruction de l'immense friche textile au début des années 2000, constitue le dernier programme d'intervention. Déjà deux initiatives ont été prises pour préserver la notion de « Pays des Abbayes » : **le projet de label Pays d'art et d'histoire et le dépôt d'une marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle**. Cet ensemble religieux remarquable est caractéristique du territoire.

Déjà deux initiatives ont été prises pour préserver la notion de « Pays des Abbayes » : le projet de label Pays d'art et d'histoire et le dépôt d'une marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle.

Concernant la ville de Saint-Dié-des-Vosges doit sa véritable fondation et son nom à Saint Déodat, un moine irlandais évangélisateur, qui s'y établit vers 660. Depuis le XV^{ème} siècle, la chapelle du Petit Saint-Dié s'élève sur l'endroit précis de son oratoire. De nombreux autres édifices témoignent de l'importance religieuse de la cité comme l'ensemble cathédral.

> Le patrimoine industriel

Avec la création des départements en 1790, les centres décisionnels se déplacent. Le massif, autrefois centre religieux, économique et politique, perd son influence au profit de Vesoul, Belfort, Colmar et Epinal. Après la guerre de 1870, l'Alsace devient allemande et le restera jusqu'en 1918 : la crête, rebaptisée « Ligne

Bleue » par Jules Ferry marquant la frontière. Si les moines ont colonisé les hauts, ouvrant la voie à l'agriculture, le développement des vallées doit beaucoup à l'industrie minière puis l'industrie textile qui trouvèrent ici la matière première ainsi que l'énergie et la main d'œuvre nécessaire. L'héritage industriel est particulièrement présent dans le territoire de la Communauté d'Agglomération. C'est d'ailleurs à Senones que la première filature mécanique de coton du département fut installée en 1806.

Les établissements Claude et Duval, reconstruits par l'architecte Le Corbusier sur le site de la bonneterie Duval détruite en 1944 présente un intérêt architectural spécifique. Il s'agit là du seul bâtiment industriel conçu par l'architecte suisse. Le bâtiment est inscrit depuis 2016 au patrimoine mondial de l'UNESCO avec seize autres œuvres au titre de « L'œuvre architecturale de Le Corbusier ». La société fabrique aujourd'hui essentiellement des produits de luxe, en maille, pour femmes.

Le patrimoine industriel de la Communauté d'Agglomération trouve aussi un intérêt avec les nombreuses friches d'usines textiles à l'abandon sur le territoire, notamment avec la cheminée de l'usine Malora, tout juste restaurée, qui est aujourd'hui le symbole du Pôle de l'Eco-Construction des Vosges (PECV) à Fraize.

Le patrimoine des anciennes scieries (dans la vallée de la Plaine avec le haut-fer de la Hallière, dans le défilé de la Straiture avec la bergerie et le haut-fer du Lançoir à Ban sur Meurthe / Clefcy ; dans la vallée de la Haute-Meurthe avec le haut-fer de Mandray, le haut-fer de Ban de Laveline...) fait écho à l'activité toujours vivace des scieries encore en activité sur le territoire (ainsi la scierie Mandray, à Taintrux).

> Le patrimoine architectural

Le label du Patrimoine du XXème siècle, décroché en 2016 pour le centre-ville de Saint-Dié, est une forme de reconnaissance d'abord adressée aux architectes et aux décideurs ayant œuvré à la reconstruction de la ville, qui s'est achevée en 1957.

Par deux fois en un siècle le territoire Déodatien est très lourdement touché par les dommages de guerre (batailles, bombardements, occupation, incendies, etc.).

La Seconde Guerre mondiale a particulièrement marqué le territoire puisque la ville de Saint-Dié-des-Vosges a été en grande partie détruite à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. La rive droite de la ville est partiellement incendiée et dynamitée à partir du 13 novembre 1944. Elle a été reconstruite dans les années 1950. Le Corbusier avait été sollicité pour proposer un plan de reconstruction de la ville mais il ne travaillera finalement qu'à la reconstruction de l'usine Claude et

Duval. Édifices historiques et bâtiments à l'architecture utilitaire des années 1950 se mêlent ainsi dans le paysage urbain.

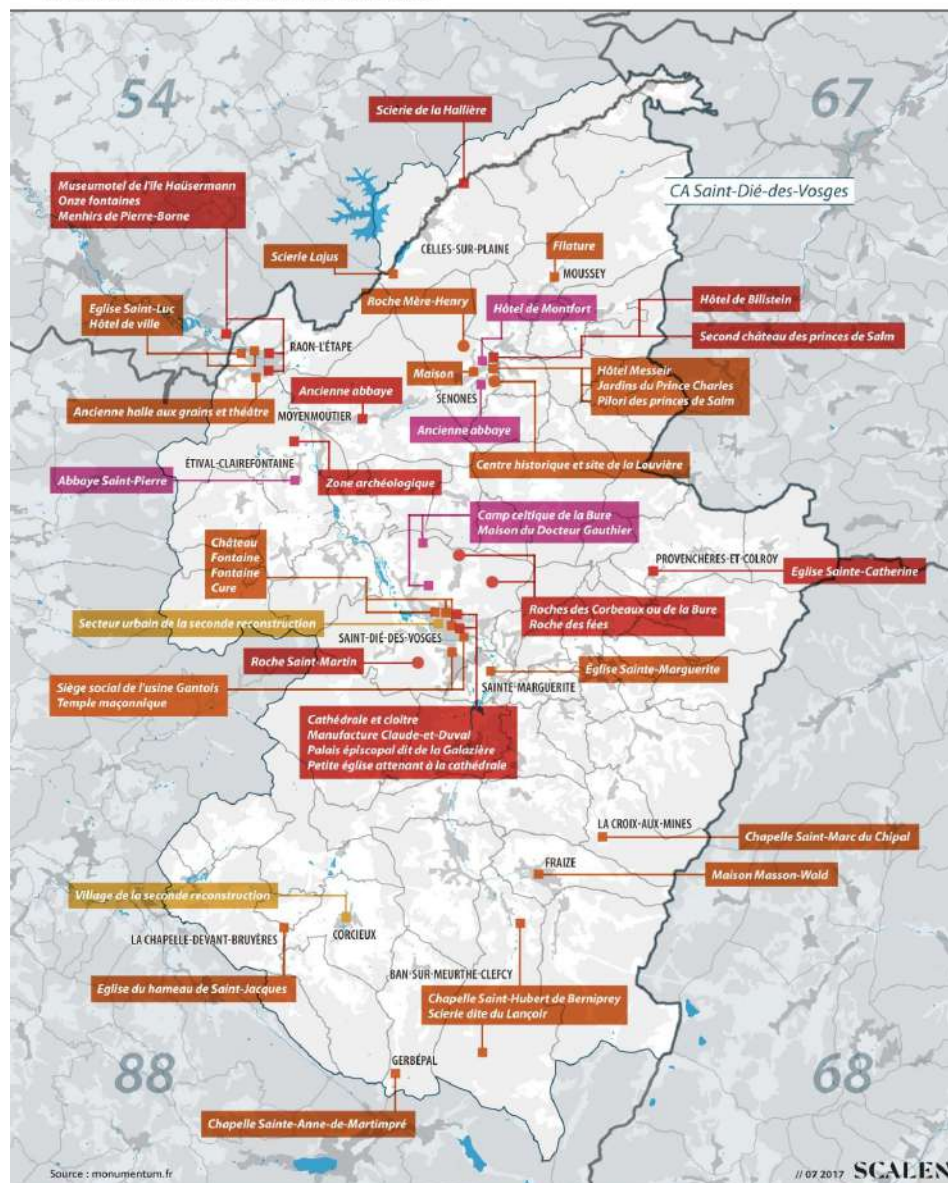
Aujourd'hui, la reconstruction d'après-guerre trouve une reconnaissance dans l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco ou l'attribution du Label «Architecture contemporaine remarquable». Le territoire de la Déodatie est sans conteste riche d'histoire.

La commune de Corcieux également a été labellisée. Le 15 novembre 1944, les Allemands ont chassé la population vers la montagne et ont anéanti le village au lance-flammes. La reconstruction a été très longue et offre une nouvelle vision de la ville : centre-ville moins dense avec services administratifs regroupés, logements collectifs, larges voies etc.

La Tour de la liberté à Saint-Dié-des-Vosges, édifice futuriste est un symbole de la cité. La Tour de la Liberté a été créée pour commémorer le bicentenaire de la Révolution française. Elle était installée en 1989 dans le jardin des Tuileries à Paris avant de prendre place en terre Déodatienne un an plus tard. Le belvédère, à près de 20 mètres au-dessus du sol (accès libre), offre un panorama unique sur le centre-ville, sur les montagnes environnantes et les Hautes-Vosges.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Monuments et sites classés et inscrits



■ Édifice inscrit ■ Édifice classé ■ Édifice inscrit et classé ■ Label patrimoine XX^e siècle
● Site inscrit ● Site classé

2 / UN PATRIMOINE VERNACULAIRE RICHE ET VARIÉ SUPPORT D'IDENTITÉ LOCAL

Il existe sur le territoire tout un réseau de patrimoine vernaculaire, communément appelé « le petit patrimoine ». Derrière ce terme se cache une réalité multiple et souvent méconnue. Ce type de patrimoine fait référence à une architecture traditionnelle, rurale, édifiée avec des matériaux locaux et des savoir-faire ancestraux propres à une région. Il est donc caractéristique d'une époque, d'une aire géographique et peut avoir différentes utilisations. Néanmoins, souvent non protégé, il peut se retrouver à l'abandon. Pourtant, il fait partie intégrante de la mémoire et de l'identité du lieu sur lequel il est implanté.

Qu'il soit à usage domestique (habitat, fontaines, lavoirs, puits, fours à pain,...), agricole (grange, murets de pierre sèche,...) ou préindustriel (moulin, ...), ou religieux (les croix, les chapelles etc.) tout ce patrimoine témoigne des savoir-faire passés et présente des atouts indéniables pour le tourisme durable et le développement local.

- Le patrimoine vernaculaire religieux

Des églises :

L'église saint luc à Raon l'Étape

L'église Saint-Georges à Raon l'Étape

L'église d'Anould et son intérieur

L'église Saint-Gondelbert à Senones

Notre Dame des Ermites à Anould

L'église Saint Antoine à Anould

L'église Saint Martin à Saint-Dié-des-Vosges

Notre Dame de Gallilée à Saint-Dié-des-Vosges

Des chapelles rurales pittoresques rappellent la religiosité qui a marqué tous les paysages jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Elles évoquent également le rôle important joué par les anciennes abbayes dans la mise en valeur agricole de la montagne. Ce patrimoine, est un élément d'identité, et confère un pittoresque certain aux paysages. A titre d'exemple, nous pouvons citer : la chapelle de Pitié de Senones, la chapelle de Repos à La Bourgonce, la chapelle Saint-Étienne à Raves, la chapelle Saint-Hubert de Berniprey à Ban-sur-Meurthe-Clefcy, la chapelle de Montheigoutte à Saint Léonard, la chapelle Notre-Dame du Lac de la Maix à Vexaincourt, la chapelle Sainte-Catherine à Allarmont, la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Rudlin à Plainfaing, la chapelle de la Vierge des Grâces à Étival-Clairfontaine, La chapelle du prieuré Sainte-Croix au hameau Saint-Blaise à Moyenmoutier, La chapelle de Malfosse à Moyenmoutier, la chapelle Sainte-Anne de Martimpré gerbéal, la chapelle de Pitié à Senones, la chapelle de Mon Repos à La Bourgonce, la chapelle du Suisse à Fraize ou encore la chapelle Saint Déodat à Saint-Dié-des-Vosges.

Des croix et calvaires : l'usage d'ériger des croix aux bords des chemins et aux carrefours des villes et villages est très ancien : les Romains encore païens érigeaient aux bords des chemins des colonnes et autres monuments votifs à l'honneur de leurs dieux. Ces « lieux de culte » quadrillaient le territoire et étaient un rappel pour les populations. Nous pouvons citer comme exemple le calvaire de l'église Saint-Antoine à Biffontaine, le grand calvaire du souvenir à Saint-Michel-sur-Meurthe, la croix-calvaire de Rougville à Taintrux, la croix de chemin à Moyenmoutier, Croix de Malfosse à Moyenmoutier, la croix Notre-Dame à Raon L'Étape, le calvaire de l'église Saint-Antoine Biffontaine l'Étape, la croix-calvaire de Wisembach,

Des oratoires : Ces lieux consacrés à la prière se sont progressivement substitués aux lieux de cultes païens tels que les menhirs, les sources ou les arbres. Le territoire de l'Agglomération en compte un certain nombre comme l'oratoire Notre-Dame des Sept Doueurs à Celles-sur-Plaine, l'oratoire Sainte-Richarde à Anould, l'oratoire Saint-Georges à Moyenmoutier ou encore l'oratoire Notre Dame des Victoires à Corcieux

Des vitraux et fresques :

Les vitraux de Gabriel Loire dans l'église Saint-Antoine à Anould, les Vitraux de la Cathédrale Saint-Dié-des-Vosges ou encore la fresque en fer forgé de la Passion du Christ de saint Léonard

Des lieux de culte :

Le temple protestant à Raon L'Étape, le temple de l'église réformé de Saint-Dié-des-Vosges ou encore l'Oecuménisme local de Senones.

- Le patrimoine vernaculaire des fontaines

Autrefois, les fontaines publiques étaient avec les puits et les cours d'eau les seuls lieux d'alimentation en eau potable des communes. Souvent situées au centre d'une place, elles constituaient alors un lieu majeur de la sociabilité villageoise, un lieu d'échanges, et de discussions. La fontaine publique représente également un symbole d'urbanisme et de civilisation, parfois de grandeur d'une commune.

A titre d'exemple, la commune de Raon L'Étape dispose d'une collection de 12 fontaines du XIX^{ème} siècle où d'importants travaux de captation de sources, d'adduction d'eau et d'assainissement ont été réalisés. Des fontaines en eau courante ont été progressivement aménagées dans tous les quartiers. Tous ces aménagements visaient à améliorer la vie quotidienne et l'hygiène de la ville, préoccupation importante à l'époque. Ces fontaines constituent par leur nombre et par leur qualité un ensemble a fait l'objet d'une mesure de protection au titre des Monuments historiques (la fontaine de l'Enfant, la fontaine de La Pome de Pin, la fontaine Le Bonheur, la fontaine Diane de Gabies, etc.).

La commune de Saint-Dié-des-Vosges concentre également un nombre important de fontaines remarquables : Fontaine du Pont de la République, fontaine de la Renaissance de Neptune, fontaine du Triton, fontaine de la Meurthe etc.

Sur l'ensemble du territoire, un grand nombre de communes comporte des fontaines

: la fontaine de Minerve à Moyenmoutier, la fontaine La verveuse et le chérubin à Senones, etc.

- Le patrimoine vernaculaire architectural

Les bâtiments :

L'Agglomération accueille un nombre important de bâtiments remarquables, témoins de différentes époques architecturales :

L'hôtel de l'intendant Messier à Senones construit au début des années 1750 dont l'intérêt décoratif réside dans les agrafes sculptées de la porte et des fenêtres.

Senones accueillent également les châteaux de Salm

La Halle aux Blés construite entre 1825 et 1827, l'Hôtel de ville de style classique construit entre 1733 et 1750 à Raon l'Étape,

Le Château de Belval de style néorenaissance bâti au début du XXIème siècle sur la commune du Saulcy.

La gare ou encore l'ancien fronton de l'hôtel de ville de Saint-Dié-des-Vosges constituent également des éléments architecturaux remarquables.

Les sculptures :

Un réseau intéressant de sculptures sont dispersées sur le territoire. A titre d'exemple nous pouvons citer La prière de Biffontaine.

- Le patrimoine vernaculaire commémoratif

Les dernières guerres ont laissé des traces dans les paysages Déodatien. Nompatelize et sa région se souviennent des combats violents de la guerre de 1870 qui a ramené la frontière aux cols vosgiens, donnant naissance à la Ligne Bleue des Vosges, rendue célèbre par Jules Ferry.

La ligne de front de 1914-1918 a partagé un bon nombre de communes. Aujourd'hui

nécropoles et sentiers aménagés témoignent de la violence des combats qui s'y sont déroulés avec deux lieux symboliques : La Chapelotte et La Fontenelle.

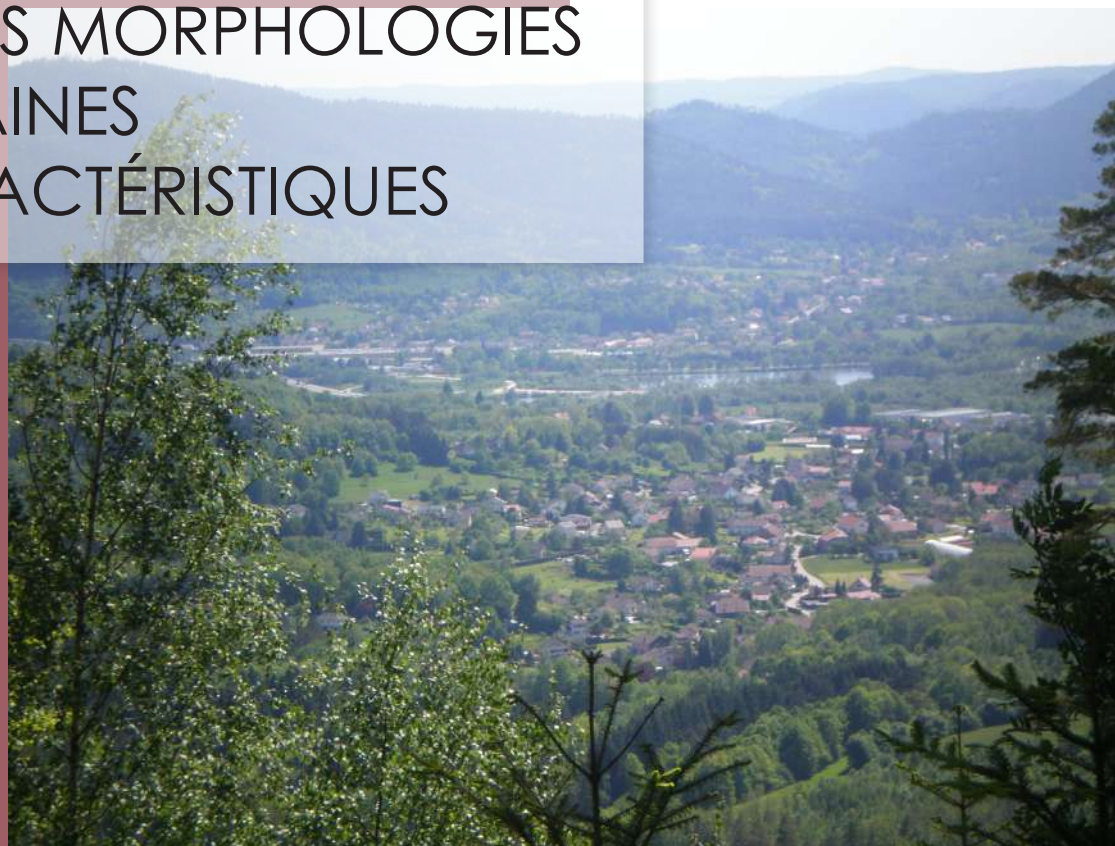
Un grand nombre de communes accueille des édifices commémoratifs, en mémoire des guerres qui ont meurtri le territoire : la nécropole des Tiges à Saint-dié-des-Vosges, monument du souvenir à Anould, des monuments aux morts ou sculptures commémoratives présents dans un grand nombre de communes (Anould, Raon-L'Étape, La Neuveville-Lès-Raon, Senones, Ban de Sapt, Corcieux etc.).

- Le patrimoine vernaculaire

L'Agglomération compte d'autres éléments du patrimoine qui n'appartiennent pas aux thématiques pré-citées mais contribuent à enrichir l'identité locale et méritent d'être préserver grâce au PLUiH.

Nous pouvons citer comme exemples la culture La Branche d'Orme, les tombes de Jules et Abels Ferry, le tilleul de la cathédrale, le jardin du Japon à Saint-Dié-des-Vosges ou encore le tombau de Dom Calmet, le pilori des princes de Salm, la fresque des jumelages à Senones ou encore tous les usoirs qui se trouvent dans un grand nombre de villages.

// DES MORPHOLOGIES URBAINES CARACTÉRISTIQUES



// DES MORPHOLOGIES URBAINES CARACTÉRISTIQUES UN TERRITOIRE **HÉTÉROGENE**

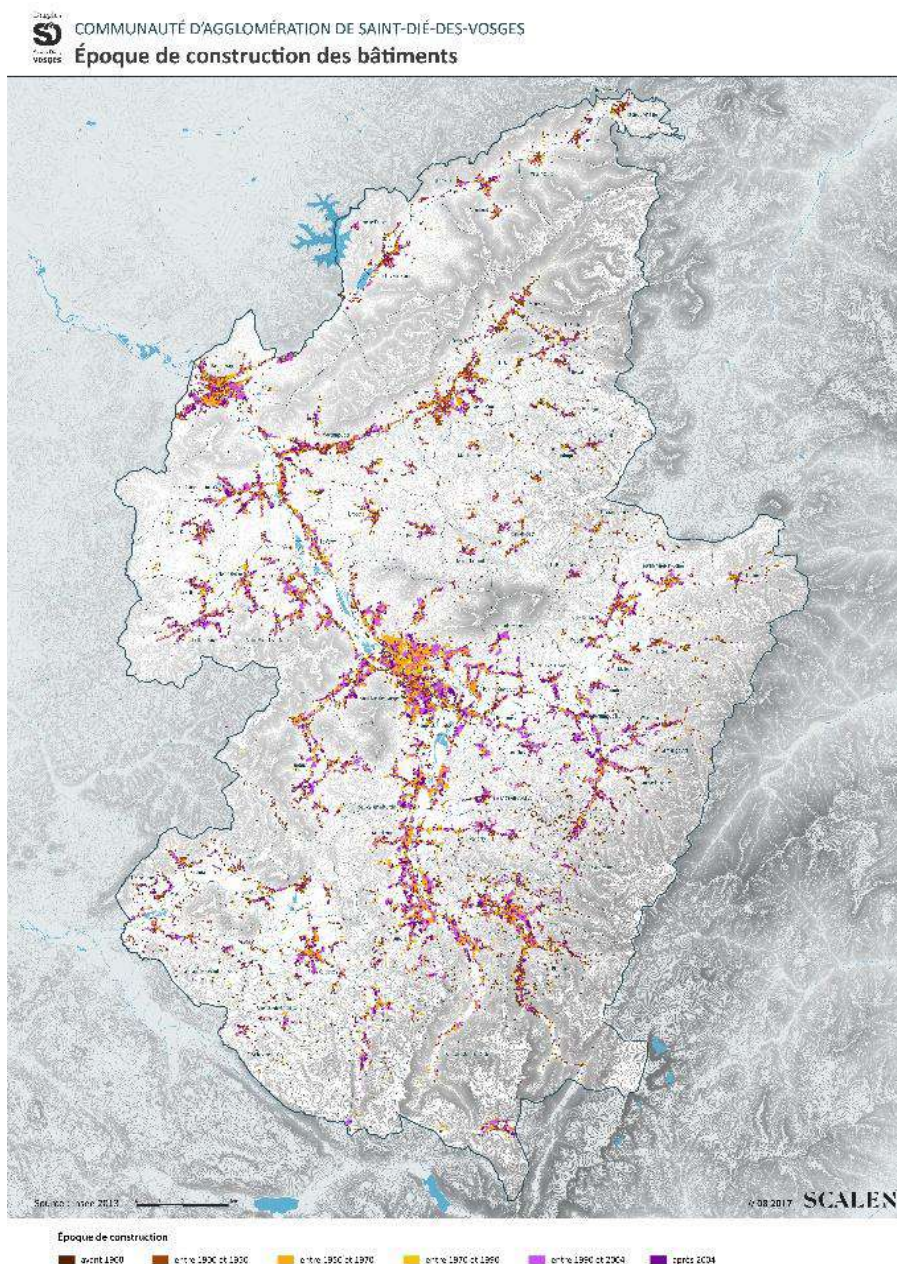
1 / LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DE L'AXE STRUCTURANT QU'EST LA VALLÉE DE LA MEURTHE

Les espaces urbains de la Communauté d'Agglomération sont marqués par une diversité des formes urbaines autant liée à l'histoire de l'urbanisation du territoire qu'aux évolutions de l'urbanisme.

La Communauté d'Agglomération est un territoire qui s'est historiquement développé dans la vallée de la Meurthe, autour de **deux polarités urbaines structurantes**, à savoir *Saint-Dié-des-Vosges* et *Raon-l'Étape*. Cette vallée, et dans une moindre mesure celles de la Plaine, du Rabodeau et de la Fave, constituent des axes naturels et historiques structurants, **supports de développement de plusieurs chapelets de villages**. L'installation des populations au fil des siècles, sur un territoire à la topographie particulièrement marquée, révèle les paysages bâtis que nous connaissons et pratiquons aujourd'hui. L'appréhension des différentes morphologies urbaines présentes sur le territoire permet d'en comprendre le fonctionnement et d'anticiper les évolutions possibles et souhaitables des tissus bâtis qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants de la Communauté d'Agglomération.

Par leur histoire, leur situation géographique et la topographie des lieux, les 77 communes présentent des profils urbanistiques différenciés.

L'observation fine des différentes formes urbaines établies permet de définir trois entités territoriales distinctes mais complémentaires, caractérisées par des dynamiques d'implantation spécifiques : **la vallée de la Meurthe, les vallées secondaires et les piémonts vallonnés**.



.LA VALLÉE DE LA MEURTHE / UNE VALLÉE OUVERTE ET STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE

La Meurthe dessine sur le territoire intercommunal une vaste vallée ouverte devenue structurante avec le temps. Tandis que la puissance du cours d'eau a permis aux industries de s'implanter au XIX^e siècle, le relief peu marqué de ses abords a facilité le développement urbain en extension vers les coteaux pour répondre à la demande d'une population ouvrière de plus en plus nombreuse. Par ailleurs, cet axe structurant a été renforcé par l'aménagement de la RN54 et de la voie ferrée qui suivent son tracé et constituent aujourd'hui les principales infrastructures de transport irriguant le territoire intercommunal. Cette vallée élargie concentre les principales polarités urbaines en matière de démographie, jouant ainsi un rôle d'épine dorsale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. La ville de Saint-Dié-des-Vosges s'y est notamment développée à la confluence de la Meurthe et de la Fave.

De Raon l'Étape, en passant par Saint-Dié-des-Vosges et ce, jusque les communes de Plainfaing, la morphologie urbaine est marquée par son étendue le long de cet axe structurant.

.LES VALLÉES FERMÉES DU RABODEAU ET DE LA PLAINE

Les villes et villages implantés dans les vallées fermées de la Plaine et du Rabodeau présentent une morphologie linéaire en raison du relief contraignant, avec des constructions mitoyennes en cœurs de villages

principalement implantées le long de la RD392A. Le bâti y est ainsi concentré dans le fond de vallée, à proximité immédiate de l'eau et des infrastructures de transport.

.LES VALLÉES OUVERTES DE LA FAVE

La vallée ouverte de la Fave, moins contrainte par la topographie que les vallées fermées de la Plaine et du Rabodeau, a été le support du développement d'un paysage bâti plus éparse et diversifié que dans les autres vallées secondaires. Elle se caractérise par une morphologie urbaine plus lâche, organisée le long du lit de la Fave et de l'infrastructure routière (RN159) reliant Saint-Dié-des-Vosges à l'Alsace, dont l'influence se traduit par une forte pression foncière sur l'ensemble de la vallée. De vastes opérations immobilières ont ainsi été menées prenant la forme de lotissements uniformes et d'époques successives de construction depuis les années 1980.

Les bourgs se sont développés en étoile autour d'axes routiers secondaires rattachés à la vallée de la Fave, épine secondaire du territoire intercommunal. Les tissus bâtis qui en résultent sont dispersés et principalement constitués de constructions au volume généreux, disjointes et implantées sur de vastes parcelles. Les formes architecturales présentent une grande diversité, autant dans les matériaux employés que dans les gabarits.

.LES VILLAGES DE PIÉMONT

Contrairement au village-rue classique des paysages ruraux lorrains, les villages de piémonts de la

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges présentent une morphologie éparse. On y constate très peu de constructions mitoyennes, et encore plus rarement d'alignement sur rue. Le centre du village se manifeste souvent par la présence d'une église. Quelques exploitations agricoles ponctuent encore souvent les territoires communaux à l'extérieur des bourgs. Les entrées de village sont difficilement identifiables, seul le clocher de l'église apparaît comme un repère visuel d'identification du village en tant qu'entité à la fois sociale et spatiale. Les piémonts vallonnés se composent ainsi d'un semis relativement dense de petits villages. Du fait du tissu plus lâche de ces villages, les constructions récentes ne s'installent pas systématiquement en extension de l'existant mais trouvent également place au sein du bâti ancien, pouvant composer un paysage urbain hétérogène.

2 / LA MOSAÏQUE URBAINE DU TERRITOIRE : DES PROFILS VARIÉS DES COMMUNES RURALES

> La notion de densité

Bien que nous ayons identifié de grandes entités territoriales, les communes rurales du territoire présentent différentes morphologies du tissu bâti. Ainsi plusieurs morphologies se distinguent. Dans tous les cas, la morphologie est liée à la densité observée.

La notion de densité désigne de manière qualitative ou quantitative l'intensité d'un phénomène, ici c'est l'urbanisation qui nous intéresse. De manière pratique, c'est le rapport entre un indicateur statistique, ici un nombre de constructions, et une surface. La qualification des densités (fortes, moyennes ou faibles) est toujours relative à un type d'espace.

Plus la densité est faible (discontinuité entre les habitations), plus l'urbanisme sera qualifié de « aéré », plus les constructions sont dispersées plus l'urbanisation est « éclatée ». Au contraire, plus la densité est forte, plus les constructions sont rapprochées, voir contiguës. La morphologie des communes résulte donc de la densité.

Depuis plusieurs décennies, le développement local est porté par le modèle de l'étalement urbain et notamment le modèle de l'urbanisme diffus. L'urbanisme diffus est caractérisé par une densité plus

faible que dans le centre historique.

L'urbanisation peut être symbolisée par des écarts, des maisons isolées, des groupes d'habitations, un urbanisme linéaire etc. Ce modèle diffus prend des formes diverses selon la géographie locale (territoire de montagne), l'histoire des communes ou encore les opportunités foncières (linéaire, groupé, éparpillés etc.). Dans tous les cas, une densité plus faible que dans les centres anciens est observée.

Ce phénomène est porté par le modèle sociétal : la mobilité est devenue le ressort essentiel pour habiter, travailler, consommer et se distraire. Ce développement, qu'il soit le résultat d'une opération immobilière comme un lotissement ou le résultat d'opportunité foncière, se traduit dans la plupart des cas par des maisons individuelles construites sur des parcelles de taille variables.

Cet étalement urbain se fait au détriment des terres agricoles ainsi que des espaces naturels, du paysage, etc. Bien que l'analyse de la consommation des espaces montre que la grande majorité des nouvelles constructions s'est faite à l'intérieur de l'espace bâti, les décennies antérieures montrent une tendance inverse. Ce sont surtout les décennies antérieures qui ont contribué à des changements morphologiques plus ou moins importants selon les communes. En ce sens, certaines ont doublé leur surface bâtie.



VEXAINCOURT

Centre historique dense avec des constructions contiguës entre elles.



SAINT-REMY

Centre historique moins dense, avec des discontinuités entre les constructions. L'urbanisation est qualifiée de « aéré ».



BOIS-DE-CHAMP

Commune où la densité est très faible. Les constructions sont dispersées. L'urbanisation est qualifiée « d'éclatée ».

> Les formes urbaines des communes rurales

Les communes rurales du territoire présentent différentes morphologies de tissus bâtis qui peuvent se classer selon plusieurs typologies. La plupart d'entre elles présentent sur leurs territoires communaux plusieurs de ces typologies du fait des extensions urbaines qui ont eu lieu durant plusieurs décennies.

Ainsi, suivant la typologie du bâti, la problématique n'est pas la même pour toutes les communes. L'étude et l'appréhension de ces communes dans le PLUiH doivent donc se faire de manière différenciée afin que leurs spécificités et leurs enjeux soient intégrés au projet de territoire.

Bâti groupé	> Bâti resserré voire contigu en fonction du site d'implantation, de l'exposition, des voies de communication, des contraintes géographiques et historiques du site. > Identification d'une morphologie urbaine plus ou moins ramassée. > Au fil du temps, ces formes urbaines se développent souvent de façon lâche en direction de la plaine agricole ou de façon linéaire sous l'influence d'une voie de communication structurante.
Bâti linéaire groupé	> S'implante et s'étire le long d'un axe principal, sur une ou deux épaisseurs, se développe de façon continue le long d'une voie de communication. > Cette forme peut se complexifier avec un développement linéaire le long d'axes secondaires. > Le cœur du village impose ainsi un réseau en étoile se structurant autour d'un espace public (souvent une place), point de départ d'un réseau viaire secondaire. > Le manque d'aménagement fonctionnel participe au dysfonctionnement urbain de ces communes (absence d'identification piétonnière, désorganisation du stationnement, sous-calibrage des trottoirs). > La rue principale joue à la fois un rôle d'axe majeur de desserte concentrant les flux de véhicules mais aussi celui d'espace public multifonctionnel concentrant souvent une grande partie des commerces et services de la commune.
Bâti linéaire aéré	> S'implante et s'étire le long d'un axe principal, mais se développe très rarement parallèlement à celui-ci. > Ne présente que rarement un bâti continu et/ou resserré > Forme urbaine marquée par des distances importantes entre les édifices. > Importants cônes de visibilité depuis les secteurs bâtis sur le paysage environnant. Interactions visuelles directes entre paysage et village. > Forme urbaine particulièrement présente sur les plateaux ne présentant que peu de contraintes géographiques, résulte le plus souvent en milieu rural du regroupement d'exploitations agricoles.
Hameaux et habitat dispersé	> Très nombreuses communes composées par agglomération de plusieurs hameaux. > Ces petits regroupements d'habitations s'installent parfois à proximité d'un centre-bourg défini, mais peuvent aussi, par regroupement de plusieurs d'entre eux, former à eux seuls la constitution morphologique d'une commune. > L'un d'entre eux se distingue souvent par sa fonction sociale et religieuse. > L'habitat dispersé, non regroupé sous forme de hameaux, est très présent sur les communes du territoire les moins contraintes par le relief. Pour l'essentiel, il s'agit d'exploitations agricoles toujours en activité ou reconverties en habitations.

3 / CLASSIFICATION DES COMMUNES ET ENJEUX

> Communes dont la forme urbaine est constituée presque exclusivement de hameaux et d'habitations dispersées

Exemples : Les Rougeaux Eaux, Mortagne, Bionville, Pierre Percée ou encore Ban de Sapt, Le Beulay.

Contrairement au village-rue classique des paysages ruraux lorrains, les communes de cette typologie présentent une morphologie éparse. On y constate très peu de constructions mitoyennes, et encore plus rarement d'alignement sur rue. Le centre du village se manifeste souvent par la présence d'une église. Les entrées de village sont difficilement identifiables, seul le clocher de l'église apparaît comme un repère visuel d'identification du village en tant qu'entité à la fois sociale et spatiale. Du fait du tissu plus lâche de ces villages, les constructions récentes ne s'installent pas systématiquement en extension de l'existant mais trouvent également place au sein du bâti ancien, pouvant composer un paysage urbain hétérogène. Ces communes bénéficient d'un cadre de vie remarquable et illustrent l'habitat typique vosgien. C'est pourquoi une approche qualitative doit être menée pour l'insertion des futures nouvelles constructions.

ENJEUX POUR CES COMMUNES :

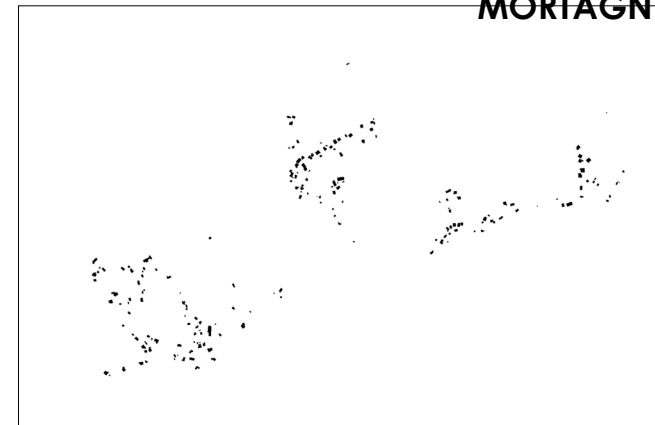
- Laisser des respirations paysagères. L'habitat

éparse fait partie de l'identité de la commune.

- Faire en sorte qu'elle puisse disposer de quelques terrains proportionnés à leurs besoins et ne soient pas laisser pour compte dû fait de leur petite taille.
- - Travailler avec les élus sur l'approche qualitative de leur commune (imaginer une charte plus stricte pour les nouvelles constructions).



TÂCHE URBAINE MORTAGNE



TÂCHE URBAINE BAN DE SAPT

> Communes avec un cœur dense mais avec des extensions plus aérées en continuité de l'existant ou excentrées

Exemples : Nompatelize, La Bourgonce, Moussey, La Salle, Vieux-Moulin, Denpaire, Celle-sur-Plaine, Belval, Allarmont, Vexaincourt, Luvigny, Raon-sur-Plaine, Ménil-de-Senones, Saint-Stail, La Petite Raon, etc.

Le centre ancien de ces communes est facilement identifiable et présente les caractéristiques propres au cœur historique : habitat groupé voire jointif, etc. Pendant plusieurs décennies, les nouvelles constructions se sont surtout situées en extension du tissu bâti. Ces dernières sont caractérisées par des constructions individuelles le long des axes routiers souvent en continuité du bâti existant. Les extensions présentent une densité plus faible que le centre ancien. De ce fait, des communes ont doublé, voire triplé la surface bâtie de leur territoire.

ENJEUX POUR CES COMMUNES :

- Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein du tissu urbanisé,
- Rompre avec le modèle d'extensions linéaires.



LA SALLE CENTRE ANCIEN



LA SALLE EXTENSION



LUVIGNY CENTRE ANCIEN



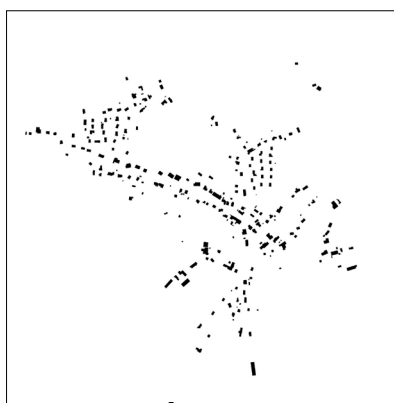
LUVIGNY EXTENSION



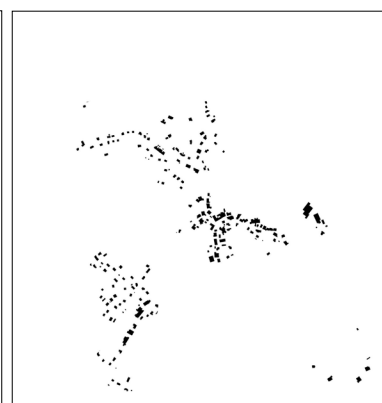
VIEUX-MOULIN CENTRE ANCIEN



VIEUX-MOULIN EXTENSION



TÂCHE URBAINE
LA SALLE



TÂCHE URBAINE
VIEUX MOULIN



TÂCHE URBAINE
LUVIGNY

> Communes où le bâti du centre ancien est aéré avec des extensions linéaires ou éclatées.

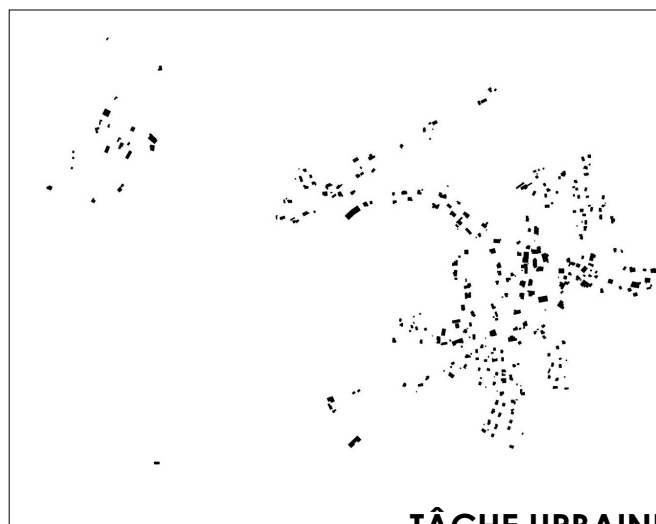
Exemples : Saint Remy, Le Puid, Pair-et-Grandrupt, La Voivre, Le Saulcy, Nayemont-les-Fosses, Hurbache.

Historiquement, le centre ancien de ces communes présente un tissu bâti aéré contrairement au centre ancien des communes précédentes.

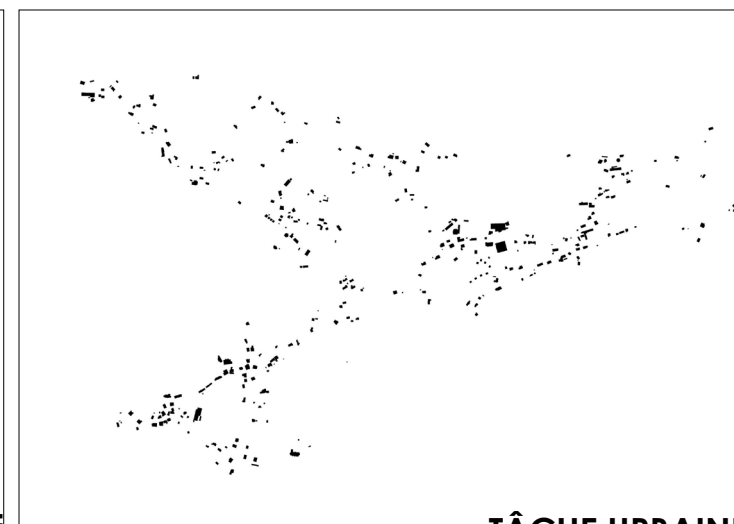
Les nouvelles constructions, pour la plupart des maisons individuelles, se sont faites en extension de manière linéaire ou dispersée. Dans tous les cas, la densité y est également plus faible.

ENJEUX POUR CES COMMUNES :

- Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein du tissu urbanisé. La densité plus aérée du bâti laisse des possibilités de densification non négligeables et ce, même au sein des centres historiques,
- Rompre avec le modèle d'urbanisation diffuse.



**TÂCHE URBAINE
SAINT-REMY**



**TÂCHE URBAINE
LE SAULCY**

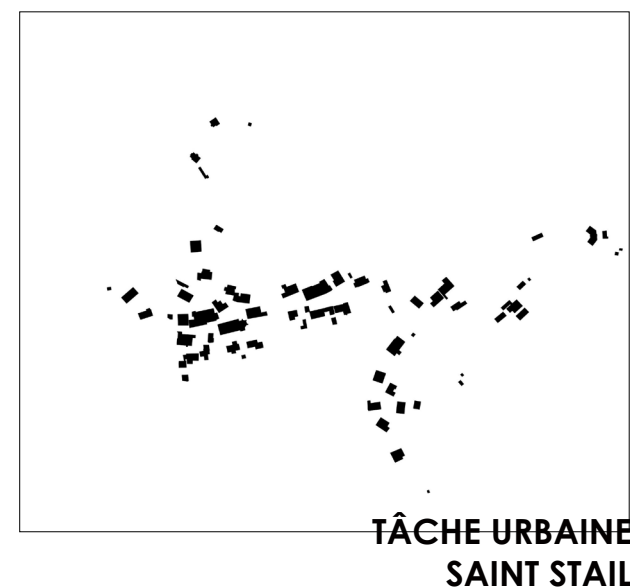
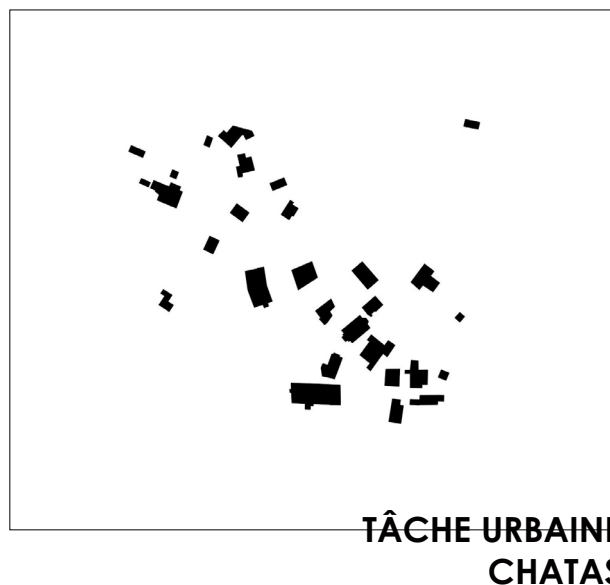
> Communes ayant conservé leur forme originelle

La Grande Fosse, Saint Jean d'Ormont, Raon-lès-L'eau, Grandrupt, Saint-Stail, Le Vermont, Le Mont, Chatas.

Cette typologie regroupe les communes ayant conservé leur morphologie historique. Peu de nouvelles constructions y sont recensées.

ENJEUX POUR CES COMMUNES :

- Conserver la forme originelle villageoise tout en permettant à la commune d'accueillir de nouveaux ménages,
- Privilégier une bonne intégration paysagère des potentielles futures nouvelles constructions.

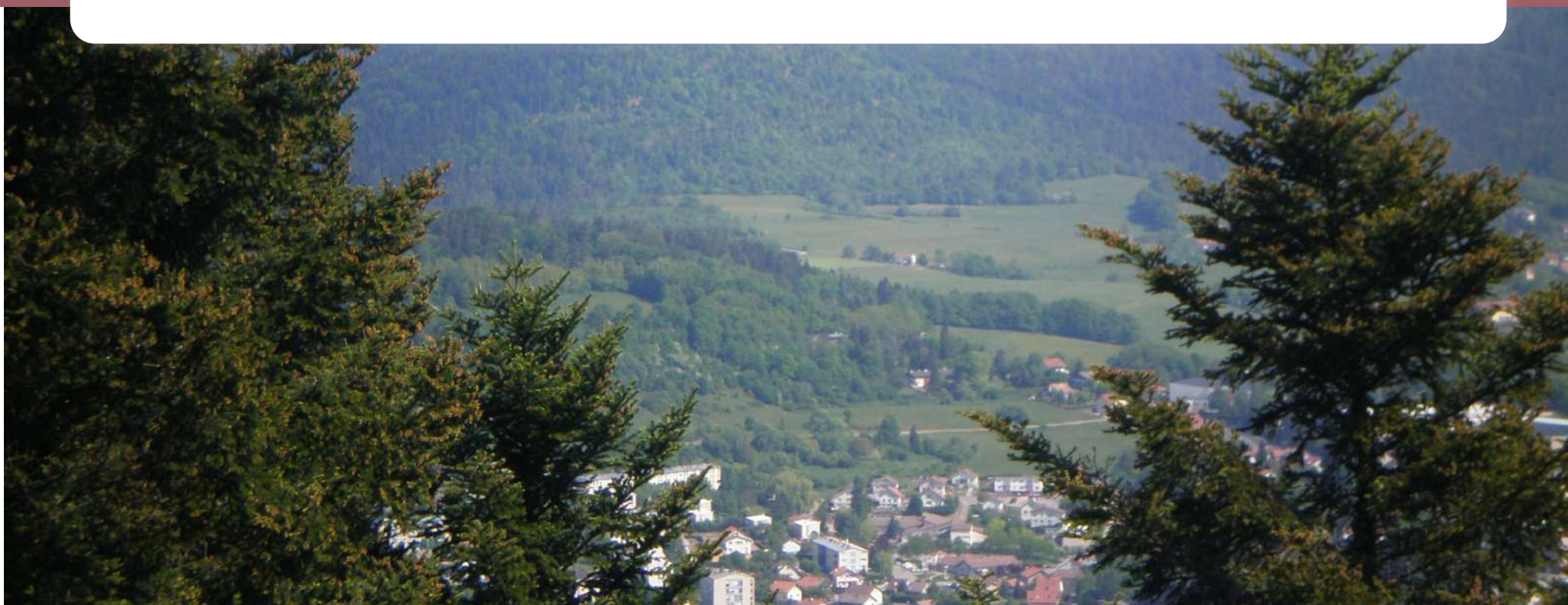




LES ENJEUX DU TERRITOIRE // CE QU'IL FAUT RETENIR

La communauté d'Agglomération dispose d'un patrimoine riche et varié, hérité d'une longue histoire. Il s'agira d'intégrer au PLUi-H ceux qui bénéficient d'une protection mais également de protéger ceux qui ne le sont pas. Ce patrimoine contribue largement au cadre de vie et à l'identité locale (usoir, lavoir, ferme vosgienne, croix, etc.).

Le tissu urbain est bien identifié sur le territoire bien que les 77 communes présentent des profils hétérogènes. Il s'agira de préserver les formes locales, notamment les formes historiques des centres anciens.



TERRITOIRE, OBJECTIFS ET PROJETS

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes de l'érosion de la biodiversité. En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement. C'est pourquoi depuis plusieurs années, l'État met en oeuvre une politique d'inversion de la tendance.

REPÈRES



CHAPITRE 8 LA CASDDV

ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES TISSUS BATIS

// LE CADRE LEGISLATIF

// L'ARTIFICIALISATION DES SOLS DE LA
CASDDV

// ANALYSE DE LA CAPACITÉS DE MUTATION
ET DE DENSIFICATION

// CE QU'IL FAUT RETENIR - LES ENJEUX

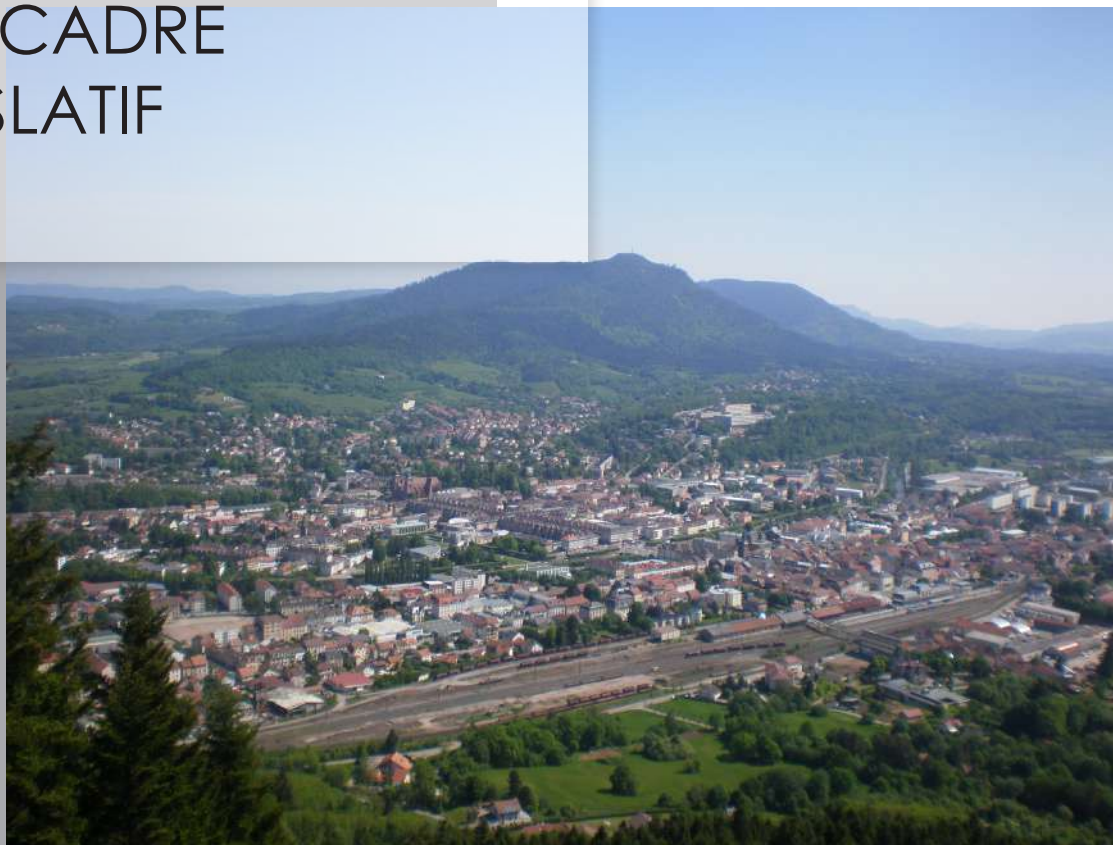
CHAPITRE 8 LA CASDDV

ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICILES ET FORESTIERS ET DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES TISSUS BATIS

PLUi H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal tenant lieu de
Programme Local de l'Habitat

// LE CADRE LÉGISLATIF



SAINT-DIÉ-DES-
VOSGES

// LE CADRE LEGISLATIF

LA LUTTE CONTRE CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Conformément aux attentes de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLUiH « [...] analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années [...] ». Outre cette obligation législative, cette analyse apparaît comme centrale dans un contexte de **lutte contre l'étalement urbain**. La superficie totale des espaces naturels, agricoles et forestiers diminuent chaque année au profit de l'artificialisation des sols. Face à cette problématique, la législation a très largement évolué ces dernières années en vue de limiter l'impact de l'urbanisation sur ces espaces.

Conformément aux attentes de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLUi-H « [...] analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années [...] ». Outre cette obligation législative, cette analyse apparaît comme centrale dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain. La superficie totale des espaces naturels, agricoles et forestiers diminue chaque année au profit de l'urbanisation. Face à cette problématique, la législation a très largement évolué ces dernières années en vue de limiter l'impact de l'urbanisation sur ces espaces.

UNE LÉGISLATION QUI ÉVOLUE

À l'échelle du territoire nationale, la superficie totale des espaces naturels, agricoles et forestiers diminue chaque année au profit de l'artificialisation des sols. Face à cette problématique, la législation a très largement évolué ces dernières années en vue de limiter l'impact de l'urbanisation sur ces espaces. Le phénomène d'étalement urbain correspond à une artificialisation des terres non urbanisées, des terres agricoles et naturelles, au profit de l'urbanisation (habitat, activités, routes etc.). Ce phénomène a été alimenté par l'usage étendu de l'automobile depuis plusieurs décennies. L'état a donc, depuis le début

des années 2010, apporté de profonds changements législatifs afin de tendre vers un meilleur équilibre entre développement urbain, préservation des terres agricoles et naturelles et développement durable.

La promulgation des Lois Grenelles 1 et 2, ainsi que l'entrée en vigueur de la loi pour un Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ont participé pleinement à la lutte contre la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers. Depuis, les documents de planification et d'urbanisme ont pour obligations de :

- Mesurer la consommation d'espace au cours des dix dernières années,
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La préservation des terres apparaît comme un enjeu primordial pour le territoire français. Les préserver c'est agir en faveur de la protection de la faune et flore locales qui jouent un rôle important dans l'écosystème, mais aussi préserver la valeur agronomique des sols.

Depuis la loi promulgation de la loi ALUR, d'autres lois sont venus se superposer, toujours avec un objectif affiché de limiter et réduire la consommation des

espaces naturels, agricoles et forestiers.

À l'échelle du Grand Est, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est venu renforcer les objectifs de lutte contre l'artificialisation excessive des sols. Le SRADDET, approuvé le 24 janvier 2020, pose une stratégie d'avenir pour la région Grand Est. Il élabore une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Ce dernier est actuellement en révision afin d'intégrer les orientations posées par la loi climat-résilience.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Elle vise à réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale.

La mesure la plus impactante pour le PLUi-H est l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050. La loi fixe des objectifs quantitatifs pour tendre vers cet objectif. Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale

d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. Dans un premier temps, les dispositions de la loi obligent les territoires à réduire leur consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF).

Toutefois, la même disposition permet au législateur de moduler à l'avenir le respect de cet objectif, notamment en fonction des territoires. L'application de cette mesure phare sera ainsi territorialisée.

Pour atteindre l'objectif du ZAN à l'horizon 2050. Le zéro artificialisation nette (ZAN) constitue un objectif à atteindre en 2050. Il implique une réduction progressive par tranche de dix années de la surface nouvellement artificialisée. De plus, la réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être intégrée progressivement dans les documents d'urbanisme.

Ainsi, selon les dispositions législatives en vigueur, le projet devra appliquer le principe de réduction 50% la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 au regard de la consommation observée entre 2011 et 2021.

Il élabore une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est.

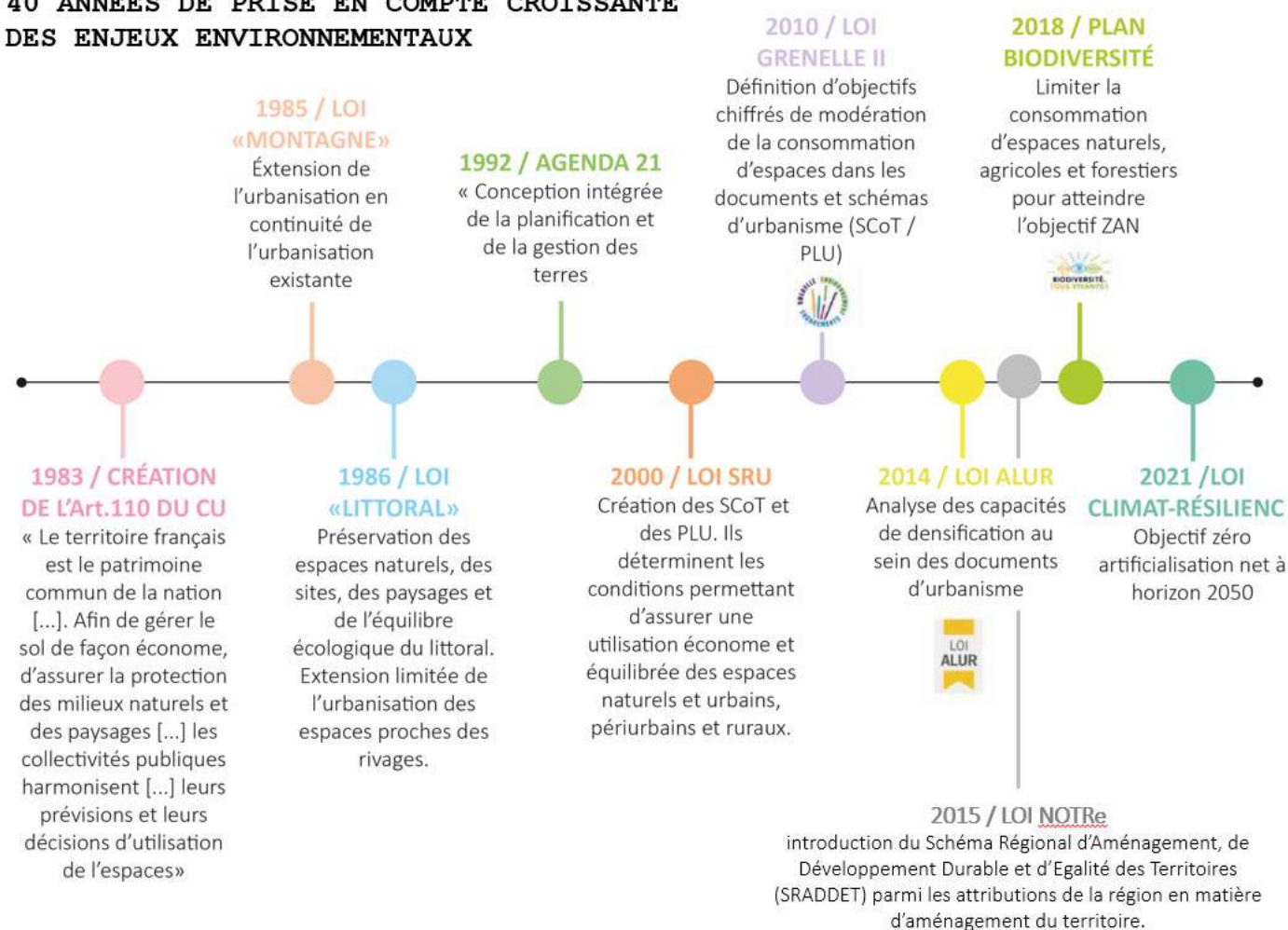
Cette stratégie est construite autour de 3 axes qui se déclinent en 30 objectifs.

L'objectif 11 « *Économiser le foncier naturel, agricole et forestier* » **vient réaffirmer la volonté de lutte contre la consommation excessive des terres.** En effet, dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique menace les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Afin d'enrayer ce processus, il est essentiel de mettre en

L'enjeu de la réduction de la consommation des espaces NAF se doit donc d'être au cœur des objectifs de développement durable inhérents aux nouveaux documents d'urbanisme. Afin d'aider à la compréhension de la problématique et guider les choix futurs, il importe de disposer d'un bilan rétrospectif de la consommation foncière.

40 ANNÉES DE PRISE EN COMPTE CROISSANTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



// ANALYSE DE LA
CONSOMMATION
FONCIÈRE 2011-2021



// LA CONSOMMATION FONCIÈRE DE LA CASDDV VERS UNE GESTION DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

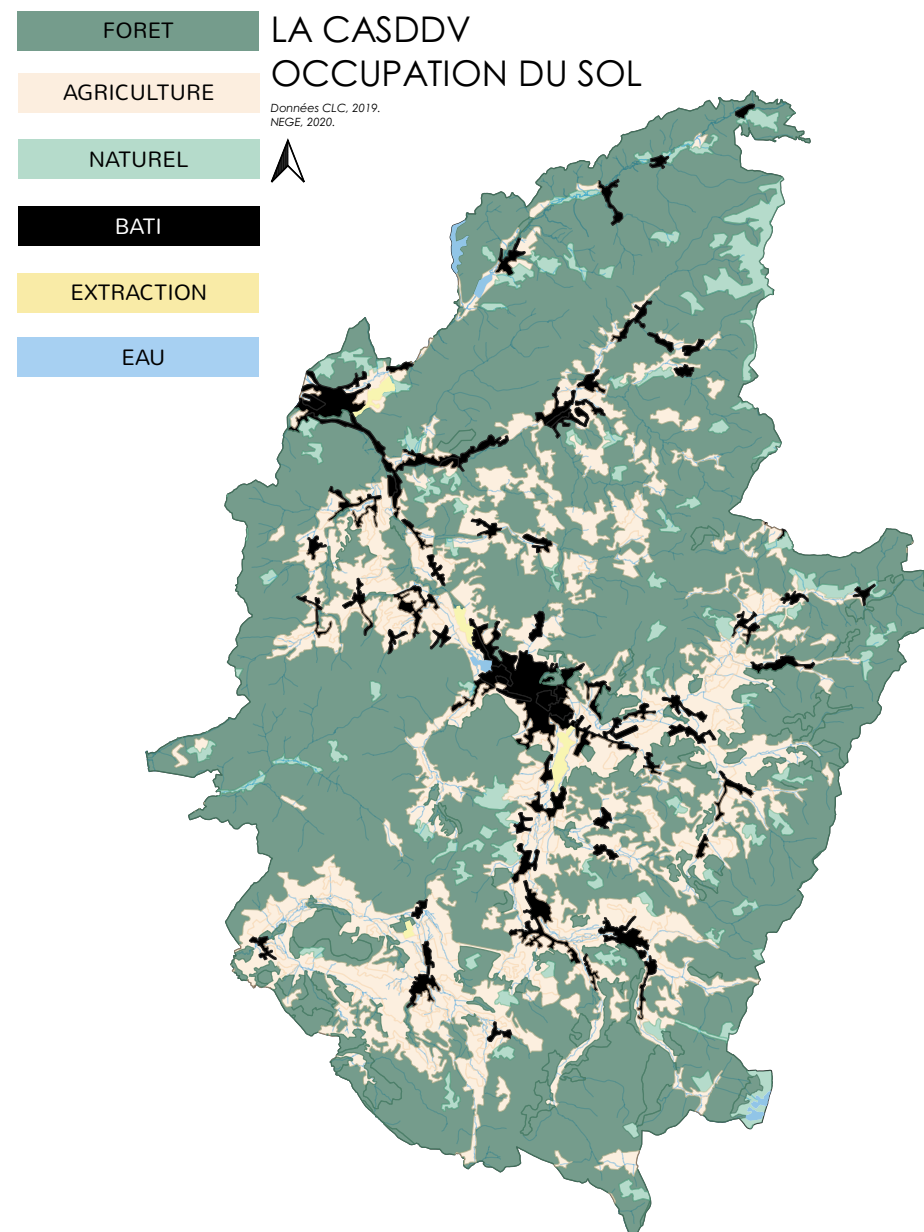
1 / UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT FORESTIER

Le territoire de l'Agglomération est occupé à 95% par des espaces naturels, agricoles et forestiers. Parmi ces espaces, **la forêt occupe une place très importante**, à tel point qu'elle contribue à la richesse locale en termes de biodiversité, d'économie ou encore de paysage. Cette situation est néanmoins en constante évolution du fait du changement des pratiques agricoles et forestières entraînant alors un important enrichissement des fonds de vallées et une exploitation intensive de la forêt. L'agriculture quant à elle occupe près de 24% de l'espace. Ces espaces cultivés sont des paysages ouverts et donc précieux pour le territoire. Par effet de contraste avec les grands espaces forestiers, **les espaces agricoles** tels que le plateau de Corcieux, la Vallée de la Hure ou encore la vallée de la Petite Meurthe, offrent **une respiration et une mosaïque de paysage**.

Les espaces naturels concernent essentiellement les zones de jachères, de landes, ou encore des espaces de pelouses. Ces espaces sont peu représentés sur le territoire puisqu'ils occupent 4,8% de l'espace intercommunal. Ces espaces ponctuent le territoire de manière éparse.

Les espaces bâtis (bâtiments, habitats, routes, activités commerciales, artisanales, industries etc.) occupent 4,6% de l'espace avec une nette concentration le long de la vallée de la Meurthe.

Ainsi ces données et la carte ci-contre illustrent le **caractère rural et montagnard du territoire** avec une **prédominance des surfaces forestières et dans une moindre mesure des espaces agricoles**.



2 / ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ENTRE 2011 ET 2021

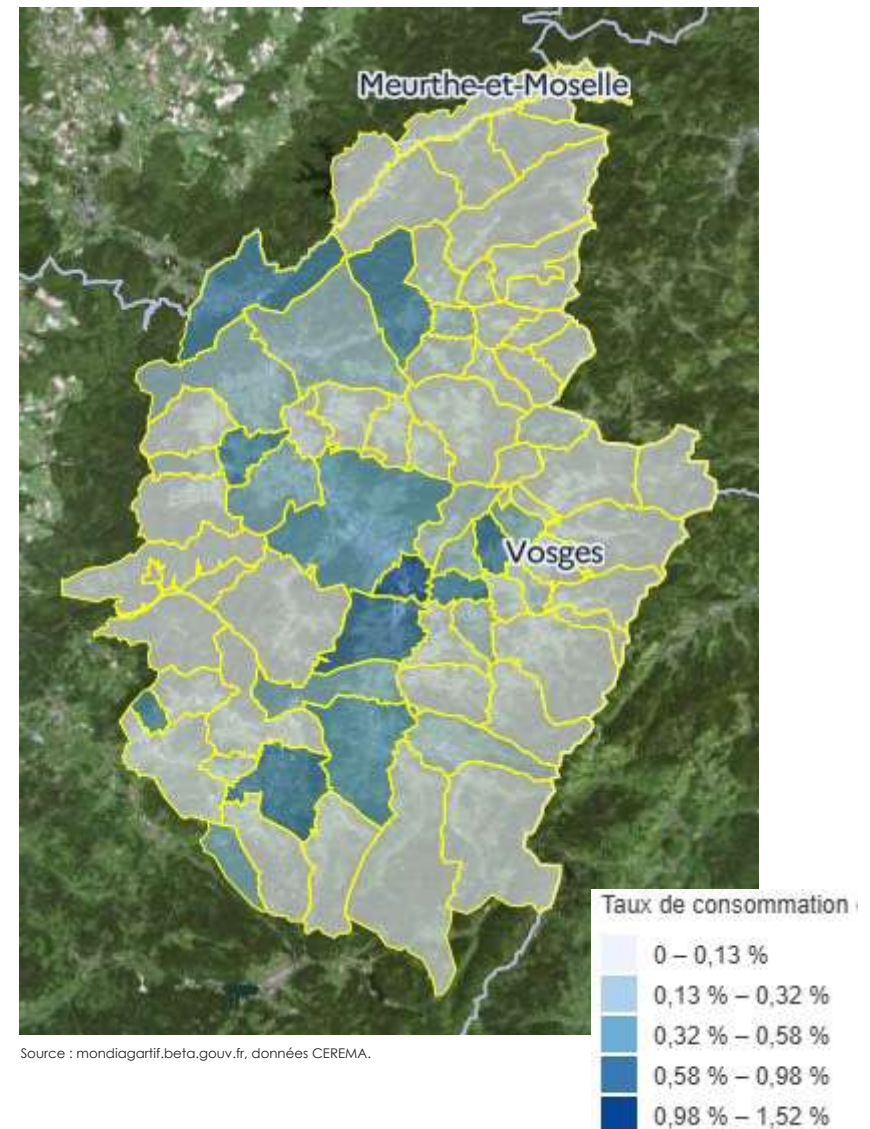
Initialement, un travail important a été mené afin d'analyser la consommation foncière de la CASDDV entre 2011 et 2021. Cette analyse reposait sur le traitement des **fichiers MAJIC 3** livrés par la DGFIP. Ces fichiers fonciers standards communément désignés fichiers MAJIC 3 (Mise A Jour des Informations Cadastreales) comportent des renseignements relatifs aux propriétés bâties et non bâties. Sur cette base, il est possible de connaître précisément les parcelles qui ont été bâties au cours des dix dernières années ainsi que leur surface. Cette première approche donnait le résultat suivant : entre 2011 et 2021, un peu plus de 300 hectares avait été consommés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

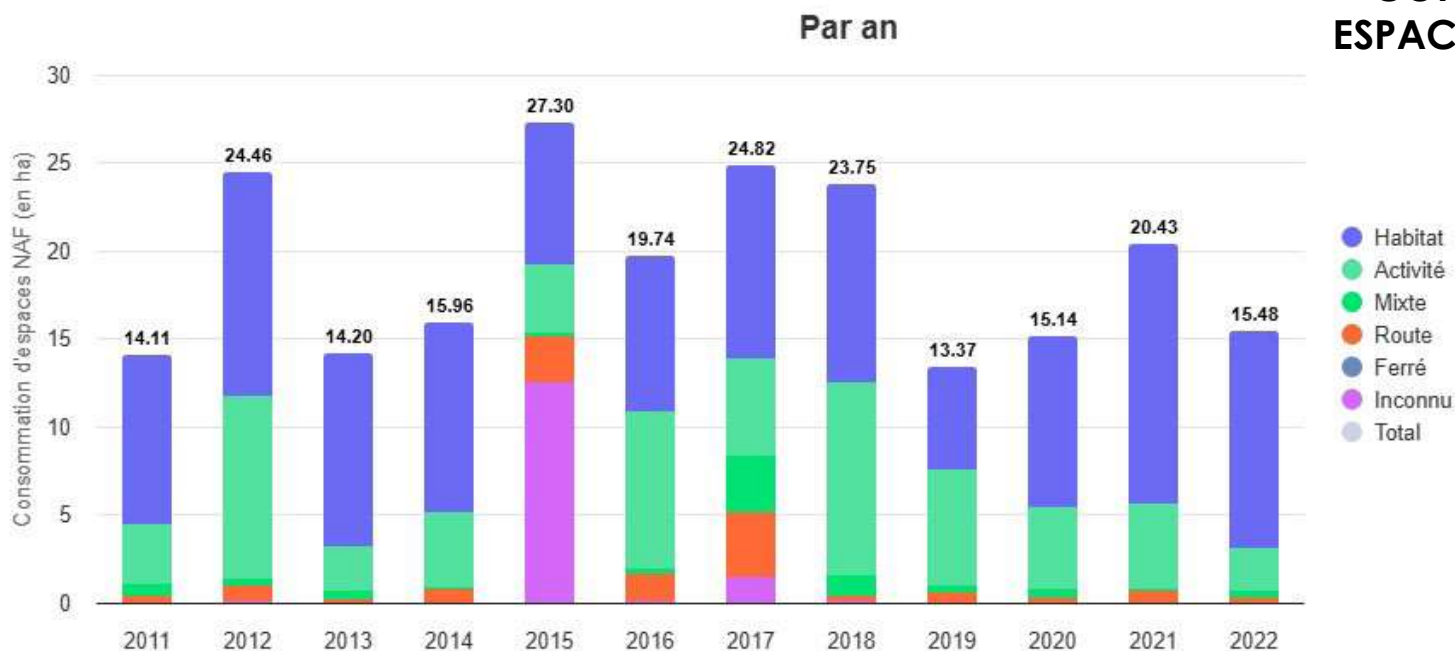
Depuis, le CEREMA a publié ses données permettant de dresser l'analyse de la consommation des espaces NAF sur l'ensemble du territoire français. Ces données sont le résultat du traitement des fichiers fonciers opérés par le CEREMA.

Les données publiées par le CEREMA indiquent qu'entre 2011 et 2021, la consommation des espaces NAF pour la CASDDV représente 220 ha soit une vingtaine d'hectare par an en moyenne. Les données du CEREMA ont ainsi été retenues pour la présente analyse de la consommation des espaces entre 2011 et 2021.

Les dynamiques récentes de construction sur le territoire se concentrent principalement le long de la vallée de la Meurthe, sur des communes économiquement attractives et polarisantes de par leur offre de services comme l'illustre la carte suivante.

La consommation a été régulière sur la période avec des pics observés en 2012 (24 ha), en 2015 (27 ha), en 2017 (25 ha) et 2018 (24 ha).





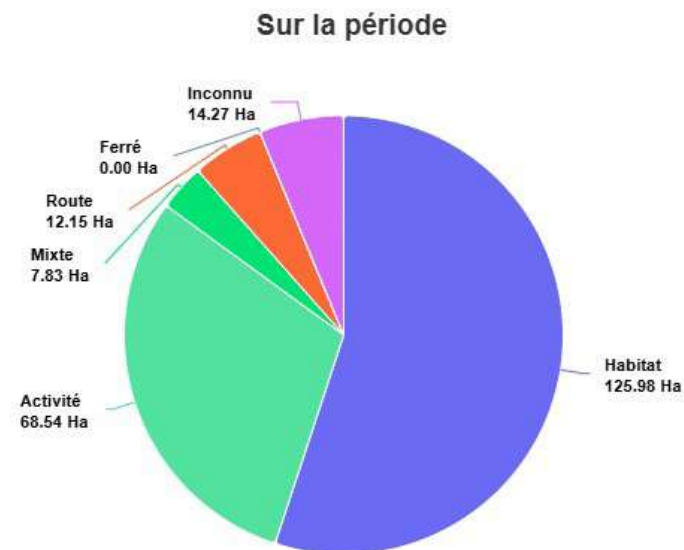
Source : mondiagartif.beta.gouv.fr, données CEREMA.

La consommation a été régulière sur la période avec des pics observés en 2012 (24 ha), en 2015 (27 ha), en 2017 (25 ha) et en 2018 (24 ha).

Dans le détail, cette consommation est majoritairement tournée vers l'habitat qui regroupe 125,98 ha des espaces naturels, agricoles et forestiers consommés. Loin derrière, en seconde position, les activités économiques ont été consommatrices d'espaces NAF avec 68,54 ha.

Le restant de la consommation des espaces observé est partagé entre les infrastructures routières, des constructions mixtes et une des constructions dont la destination est inconnue (35,25 ha).

CONSOMMATION DES ESPACES NAF PAR AN ET PAR DESTINATION



Source : mondiagartif.beta.gouv.fr, données CEREMA.

// ANALYSE DE LA
CAPACITÉ DE MUTATION
ET DE DENSIFICATION



// ANALYSE DE LA CAPACITÉS DE MUTATION ET DE DENSIFICATION VERS UNE SOLUTION PARTAGÉE ET RAISONNÉE

1 / LE SOCLE LÉGISLATIF

Le code de l'Urbanisme pose **les principes fondamentaux** que les documents d'urbanisme doivent décliner à l'échelle locale. En ce sens, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a construit son projet en veillant non seulement à respecter ces grands fondements, mais également à les décliner à son échelle.

Article L.101-1 du Code de l'Urbanisme

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

Article L.101-2 du Code de l'Urbanisme

« 1° **L'équilibre entre :**

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des

espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, notamment les services aux familles, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et

de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

L'élaboration de son PLUi-H a permis à la collectivité d'analyser finement le tissu bâti de chacune des 77 communes afin de déployer une stratégie d'aménagement du territoire en concordance avec les principes législatifs précités, son projet politique et les besoins à venir de ses habitants. Le point de départ de cet équilibre repose sur les objectifs quantitatifs visant l'adéquation entre l'ambition démographique et les besoins en matière de logements qui repose sur l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme.

Article L.151-4 du Code de l'Urbanisme

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités

touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et **la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.** Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Fruit d'un travail approfondi, le projet s'est donc construit en intégrant pleinement les objectifs nationaux et régionaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Ces dernières années des bouleversements urbanistiques ont eu lieu invitant les collectivités à repenser

leur développement urbain en priorité au sein du tissu bâti existant pour répondre à leurs besoins. En ce sens, le projet de la Communauté d'Agglomération intègre pleinement ces ambitions de sorte à tendre vers **un aménagement du territoire raisonné, proportionné et juste**. Cela est rendu possible grâce à la mise en place d'une méthodologie précise et adapté au contexte local.

2 / DÉFINIR LES LIMITES DES TISSUS URBAIN EXISTANTS

Afin de répondre **aux objectifs de renouvellement urbain et de densification**, le cadre législatif impose au document d'urbanisme de recenser et d'analyser les capacités de densification et de mutation des tissus urbains existants. L'élaboration de cette analyse ne peut s'appréhender sans l'élaboration d'une démarche à la fois quantitative et qualitative des parcelles susceptibles de muter et d'alimenter la stratégie foncière de la collectivité.

Dans ce cadre, un travail fin est indispensable. Une analyse à la parcelle basée sur la connaissance des élu et le croisement des différents enjeux (urbains, environnementaux etc.) a été réalisée. Cette démarche a permis d'apprécier la part du développement lié à l'habitat que peut absorber

le tissu urbain existant par le comblement des interstices urbains non construits (communément appelés « dents creuses » notamment. Il convient néanmoins de rappeler que le résultat de cette analyse ne peut être exhaustif en raison de la non-maîtrise foncière des parcelles potentiellement mobilisables (les dents creuses) et du caractère non figé du marché immobilier. Leur urbanisation est dépendante de la volonté des propriétaires de vendre et/ou bâtir leur terrain. Néanmoins, ce référentiel des dents creuses a été l'occasion :

- de porter un nouveau regard sur le tissu urbain,
- d'évaluer dans son ensemble le potentiel en renouvellement urbain et ce, même si ce dernier n'a pas vocation à être comblé dans sa totalité à l'échelle du pas de temps du PLUi-H,
- de faire prendre conscience aux acteurs du territoire du potentiel global en renouvellement.

Afin d'identifier le potentiel de constructibilité au sein des enveloppes bâties existantes, une méthodologie adaptée au contexte local a été développée afin de définir les limites des tissus urbains existants (communément appelé « enveloppe urbaine »).

2.1 L'USAGE DE LA NOTION DE « PARTIE URBANISÉE » ET SES LIMITES D'APPLICATION AU CONTEXTE LOCAL

Avant d'entrer dans le cœur de la méthodologie qui a été appliquée pour établir l'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis, rappelons que la Communauté d'Agglomération est soumise au principe de l'urbanisation limitée car cette dernière n'est pas couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé. La collectivité doit donc se structurer en dehors de tout cadre local et définir elle-même sa méthodologie pour identifier les tissus urbains existants de ses communes membres.

Pour identifier le potentiel au sein du tissu urbain existant, il est nécessaire de construire la méthodologie sur une base juridique solide et sur une terminologie ayant un fondement en droit. Afin de répondre à cet objectif, la méthodologie mise en place pour définir les limites des tissus urbains existants consistait à identifier les Parties Urbanisées (PU) de chaque commune. La législation en vigueur dispose qu'« en l'absence de PLU, de tout document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune. ». Ce principe s'inscrit donc dans le cadre des collectivités ne disposant pas de document d'urbanisme. Les articles L.111-3

et L.111-4 tendent à assurer un équilibre entre deux types d'objectifs :

- La protection des espaces ruraux, la lutte contre le mitage, la préservation et la revalorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation rationnelle des sols, la salubrité, la sécurité publique, la gestion économe des finances publiques etc.
- La satisfaction des besoins en logements (lutte contre le dépeuplement des campagnes, réponses au parcours résidentiel, le maintien de l'activité économique etc.

La définition des limites des PU a donc permis d'identifier les limites des tissus urbains existants sur le territoire. La méthodologie d'élaboration des PU a été construite sur un principe consolidé par l'analyse du Code de l'Urbanisme et des critères cumulatifs fournis par la jurisprudence. C'est en effet le Code de l'Urbanisme qui a introduit cette notion (article L.111-3, L.111-4 et L.111-5).

La notion de PU a donné lieu à un nombre important de décisions des juridictions administratives dont l'analyse permet de dégager plusieurs critères d'identification. En effet, la plupart des arrêts du Conseil d'Etat se fondent sur le croisement de plusieurs de ces critères pour déterminer si une parcelle intègre ou non la Partie Urbanisée ; un seul ne semble jamais déterminant pour démontrer que le projet se situe au sein de la PU. En la matière, les

jugements font le plus souvent autorité «au regard des circonstances de l'espèce», ce qui signifie que chaque décision est donnée au cas par cas. Les services instructeurs de l'Etat procèdent de la même manière en examinant le projet au regard du faisceau de critères décrit ci-dessus.

Ainsi, pour identifier les tissus urbains existants, les critères les suivants utilisés ont été :

La distance par rapport au bourg : Entre 50 et 100 m, au-delà, le terrain n'est pas intégré à la PU,

- **Le nombre de constructions existantes** : Pour tracer une PU, il faut au minimum 5 constructions d'habitation. Il faut donc un nombre « suffisant » d'habitations pour déterminer une PU.
- **La taille** : L'ampleur du terrain ne doit pas engendrer une consommation excessive des espaces naturels, agricoles et forestiers : Entre 1000 et 1500 m². Au-delà, le terrain est jugé trop grand par la jurisprudence et contribuerait à la consommation des terres. Il ne peut donc pas faire partie de la PU.
- **La continuité** : Sont continues à l'espace urbanisé, les parcelles se situant sur le même compartiment de terrain. S'il y a un obstacle, la PU n'est plus continue (par exemple : une dénivellation importante, des espaces forestiers, des cimetières, une voie ferrée, un cours d'eau, un bois, etc.).
- **La protection de l'activité agricole** : Même si un terrain est situé en PU, il convient de vérifier qu'il n'est pas rendu inconstructible en application

de la règle de réciprocité relative aux bâtiments agricoles (Installation classée pour la Protection de l'environnement – ICPE – 100 mètres / Règlement Sanitaire Départemental – RSD- 50 mètres.). L'exploitation ne bloquera pas le cœur de la commune en revanche l'urbanisation ne se dirigera pas vers l'exploitation.

- **Les réseaux** : La desserte par les réseaux d'un terrain est une condition nécessaire mais non suffisante à sa constructibilité. Des terrains peuvent être desservis par les réseaux mais ne font pas forcément partie de la PU. À l'inverse, la desserte par les réseaux doit être suffisante pour accueillir le nombre de constructions programmé dans le PLU.
- **L'insertion paysagère** : Il s'agit de s'assurer qu'un projet ne sera pas de nature à compromettre la qualité d'un site ou d'un paysage. Ce critère est à utiliser avec prudence. Il faut justifier de l'intérêt paysager.

L'application de cette méthodologie pour identifier le potentiel de densification des 77 communes a trouvé certaines limites et difficultés :

- Des morphologies urbaines hétérogènes avec certaines communes qui sont caractérisées par un habitat très diffus et mité,
- Un potentiel constructible se situant entre 2 500 et 3 000 logements qui ne correspond pas aux enjeux démographiques et aux besoins actuels et à venir du territoire de l'Agglomération.

Cette méthodologie basée sur la notion de PU permet une première approche pour la qualification du tissu bâti et de ses caractéristiques, mais elle n'est pas suffisante sur ce territoire dont une partie significative des communes est composée de hameaux et bâtis isolés.

2.2 LE PÉRIMÈTRE PÉRENNE D'URBANISATION // PPU

La notion de « Partie Urbanisée » pour identifier les enveloppes urbaines des communes a trouvé ses limites d'application. La méthodologie a donc évolué afin d'affiner les critères, de les adapter au contexte local et de correspondre au parti d'aménager de la collectivité. Cette méthodologie repose sur le tracé du « Périmètre Pérenne d'Urbanisation // PPU » qui a trois caractéristiques :

- Le PPU couvre pour chaque commune les espaces déjà urbanisés, destinés à rester constructibles et urbanisables et au sein desquels peuvent être identifiés les potentialités de densification, Globalement, le PPU préfigure la future zone U du PLUiH,
- L'adaptabilité au contexte local et aux morphologies hétérogènes. Ainsi, la diversité des tissus bâtis sur le territoire est prise en compte.

La délimitation des PPU est conçue autour de 4 grands objectifs mis en perspective par le diagnostic et formalisés dans le PADD :

- **Prendre en compte la genèse du tissu bâti**

existant, favoriser sa densification et privilégier son évolution vers une forme plus compacte.

- **Rompre avec une urbanisation linéaire** le long des voies, stopper le mitage de l'espace qui en découle et privilégier une valeur «territoire nature» dans la perception du paysage.
- **Prendre en compte l'exposition des terrains aux risques**, notamment d'inondation, et aux nuisances notamment liées aux infrastructures.
- **Prendre en compte la sensibilité environnementale** des espaces, notamment des zones humides et des espaces protégés.

Sur la base de ces ambitions des critères ont été fixés afin de délimiter les PPU pour chaque commune de l'Agglomération.

La délimitation des PPU est fondée sur **9 critères qualitatifs** :

- **CRITERE n°1 : RENFORCER ET CONFORTER LES FORMES URBAINES** : Au vue de la diversité morphologique des communes, toutes ne peuvent pas être abordées de la même manière et une approche différenciée est nécessaire afin de tendre vers l'équité entre les 77 communes. Ce critère se base donc sur la classification des communes en fonction de leur morphologie. Il impose un nombre de constructions suffisant pour définir le PPU et vise à :
 - Renforcer les noyaux villageois en priorité avant de conforter les hameaux,
 - Recentrer au besoin le bâti autour de

certain hameaux, notamment lorsqu'il s'agit de communes constituées essentiellement de hameaux,

- Stopper la généralisation d'un habitat diffus,
- S'adapter aux morphologiques caractéristiques.

• **CRITERE n°2 : PRENDRE EN COMPTE LE GRAND PAYSAGE**

Le territoire bénéficie de paysages remarquables ; il convient de préserver de toute urbanisation des espaces qui offrent des ouvertures paysagères qualitatives. Cela permet d'agir en faveur du cadre de vie du territoire. En ce sens, la délimitation du tracé intègre des dynamiques de respiration et des perspectives vers les éléments paysagers qui constituent des marqueurs du territoire (massifs forestiers, compartiments agricoles, etc.).

• **CRITERE n°3 : RENFORCER ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**

Présentant des enjeux forts pour la biodiversité locale et la qualité de vie des habitants, certains espaces sont préservés de toutes constructions en étant exclus du PPU (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles etc.).

• **CRITERE n°4 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Ils'agit de limiter l'exposition de la population face aux risques et nuisances connues (inondations, Installations

Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), etc.). Cela vise à préserver la sécurité de la population. Ainsi les terrains concernés par des risques forts et connus sont retirés du PPU.

• **CRITERE n°5 : PRENDRE EN COMPTE L'ACTIVITÉ AGRICOLE**

Prise en compte des périmètres agricoles (Installation Classée pour la Protection de l'environnement (ICPE) et Règlement Sanitaire Départemental (RSD)). Il s'agit là d'intégrer les enjeux spatiaux liés à l'activité agricole en assurant le développement des exploitations grâce à l'instauration de périmètres de réciprocité. En ce sens l'exploitation pourra se développer sans être contrainte par des extensions de l'urbanisation. Inversement cela évite les éventuelles nuisances pour les habitants.

• **CRITERE n°6 : TENIR COMPTE DE L'EXISTANCE ET DE LA CAPACITÉ SUFFISANTE DES RÉSEAUX**

Les réseaux doivent être existants et suffisants pour intégrer des terrains au sein du PPU.

• **CRITERE n°7 : CONTRAINTES CONNUES**

Les terrains concernés par des contraintes connues sont, lorsque cela est nécessaire, retirés de la délimitation du PPU (ruissellement, pente forte, servitudes, l'inconstructibilité de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau, etc.).

• **CRITERE n°8 : LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE**

Afin de

limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels, si une rupture au sein du tissu bâti est observée, celle-ci est préservée et plusieurs PPU distincts sont tracés.

- **CRITERE n°9 : L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDIENTIELLE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES** : Il est important de considérer le critère d'attractivité résidentielle des terrains au regard de deux paramètres :
 - Qualité paysagère et exposition
 - Potentiel de constructions bioclimatiques des parcelles.

2.3 LE PPU ADAPTÉ AUX DIFFÉRENTS CONTEXTES MORPHOLOGIQUES

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis doit tenir compte des **formes urbaines et architecturales**. Cette précision est d'autant plus importante pour apprécier le contexte local et apporter une réponse équitable à chacune des 77 communes de la Communauté d'Agglomération.

Les communes de la CASDDV présentent en effet des profils urbanistiques très hétérogènes. Cette diversité dans les typologies des tissus bâtis ne permet pas d'appréhender un modèle unique et donc une réponse homogène pour déterminer le PPU de chacune.

Pour comprendre, la CASDDV est un territoire qui s'est historiquement développé dans la vallée de la Meurthe, autour de deux polarités urbaines structurantes, à savoir Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape. Cette vallée, et dans une moindre mesure celles de la Plaine, du Rabodeau et de la Fave, constituent des axes naturels et historiques structurants, supports de développement de plusieurs chapelets de villages. L'installation des populations au fil des siècles, sur un territoire à la topographie particulièrement marquée, révèle les paysages bâtis tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Bien que principalement régi par le fonctionnement des vallées, le plateau du Neuné se distingue puisqu'il ne présente pas les mêmes contraintes topographiques.

L'appréhension des différentes morphologies urbaines présentes sur le territoire permet d'en comprendre le fonctionnement et donc d'anticiper les évolutions possibles et souhaitables des tissus bâtis qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, une approche différenciée doit être faite afin de tendre vers un équilibre juste et proportionné pour définir le PPU et donc les futures zones urbaines constructibles. Les justifications des choix retenus, dans la partie

justifiant les objectifs quantitatifs, exposent la manière dont les besoins en matière de création de logements ont été déterminés par commune.

C'est pourquoi une classification a été élaborée en fonction des différentes formes urbaines. Ces entités territoriales vont permettre d'appréhender l'urbanisation future du territoire en fonction des spécificités locale et donc d'appliquer plus sereinement le premier critère permettant de tracer le PPU : « RENFORCER ET CONFORTER LES FORMES URBAINES ». Bien qu'elles soient rattachées à une catégorie, les communes rurales du territoire présentent bien souvent différentes morphologies de tissu bâti.

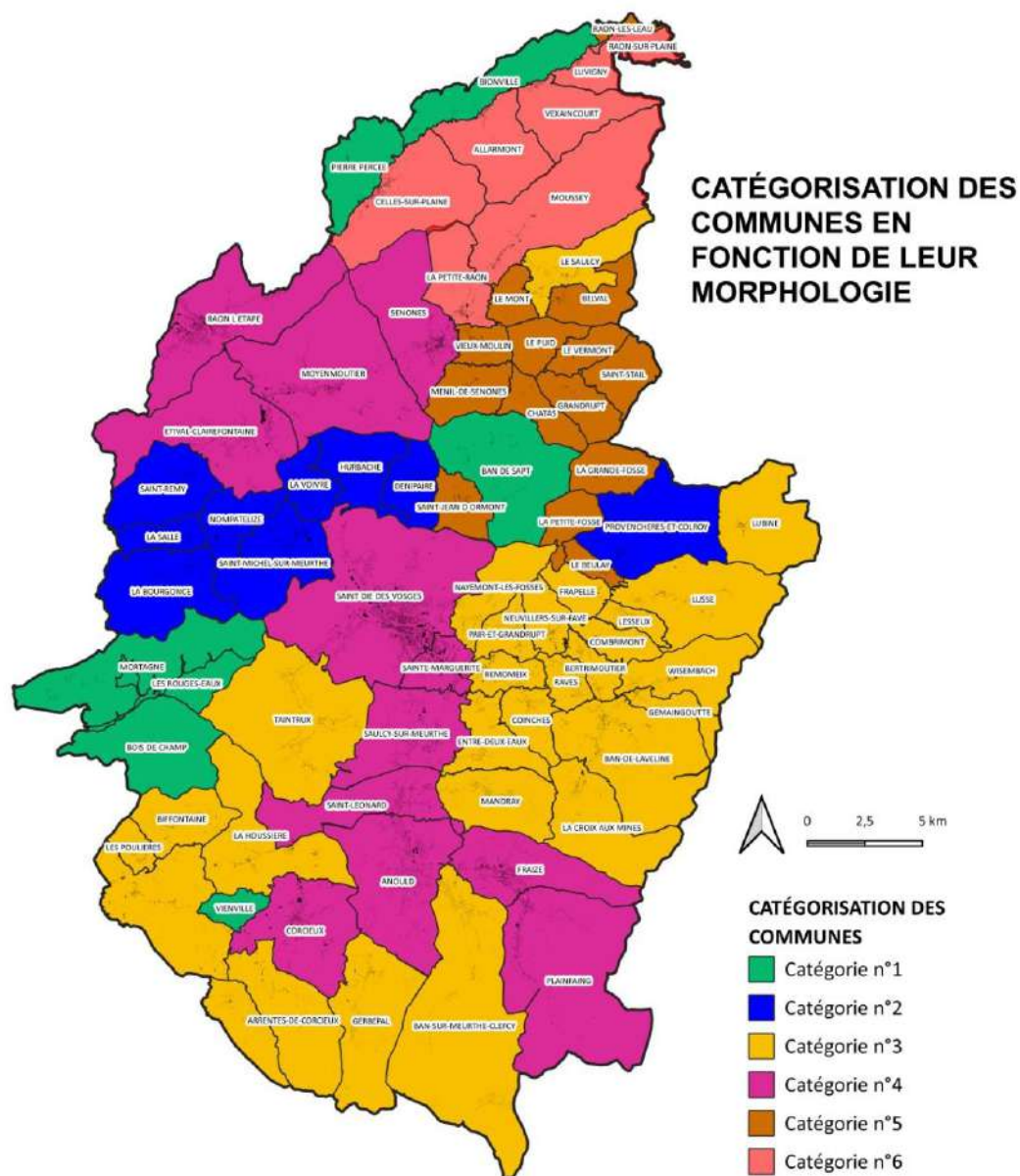
Sur ces bases de définitions les communes ont été classées selon 6 catégories.

CATÉGORIES		COMMUNES	CARACTÉRISTIQUES	ENJEUX
1	Communes présentant une morphologie dispersée	BAN DE SAPT BIONVILLE BOIS DE CHAMP LES ROUGES-EAUX MORTAGNE PIERRE PERCEE VIENVILLE	> Faible densité, > Discontinuité du bâti > Cœur de commune peu ou difficilement identifiable, > Communes constituées de plusieurs hameaux et écarts.	> Laisser des dynamiques de respiration > Faire en sorte que ces communes puissent disposer de quelques terrains proportionnés à leurs besoins et ne soient pas laissées pour compte du fait de leur petite taille > Du fait de leur faible densité, la densification des tissus bâtis doit être une réponse à apporter à leur développement.
	Contrairement au village-rue classique des paysages ruraux lorrains, les communes présentent une morphologie éparse. On y constate très peu de constructions mitoyennes, et encore plus rarement d'alignement sur rue. Le centre du village se manifeste souvent par la présence d'une église. Les entrées de village sont difficilement identifiables, seul le clocher de l'église apparait comme un repère visuel d'identification du village en tant qu'entité à la fois sociale et spatiale. Les piémonts vallonnés se composent ainsi d'un semis relativement dense de petits villages. Du fait du tissu plus lâche de ces villages, les constructions récentes ne s'installent pas systématiquement en extension de l'existant mais trouvent également place au sein du bâti ancien, pouvant composer un paysage urbain hétérogène. Ces communes bénéficient d'un cadre de vie remarquable et illustrent l'habitat typique vosgien.			
2	Communes avec un centre dense et des extensions plus lâches en continuité de l'existant ou excentrées. Les typologies observées sont multiples au sein d'une même commune	DENIPAIRE HURBACHE LA BOURGONCE LA SALLE LA VOIVRE NOMPATELIZE PROVENCHERES-ET-COLROY SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE SAINT-REMY VIEUX-MOULIN	> Cœur historique dense et identifiable > Urbanisation diffuse importante > Extensions rapprochées du centre et/ou dispersées > La densité des extensions est plus faible que celle observée au centre du village, > Paysage bâti hétérogène.	> Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein des tissus bâtis qui présentent des potentialités multiples, > Rompre avec le modèle d'extensions linéaires, > Conforter d'abord les cœurs de communes lorsque cela est possible.
	Le centre ancien de ces communes est facilement identifiable et présente les caractéristiques propres au cœur historique : habitat groupé voire jointif, etc. Certains de ces villages sont constitués de hameaux, souvent historiquement existants, la plupart du temps structurés autour d'une ferme. Pendant plusieurs décennies, les nouvelles constructions se sont surtout situées en extension du tissu bâti. Ces dernières sont caractérisées par des constructions individuelles le long des axes routiers souvent en continuité du bâti existant. Les extensions présentent une densité plus faible que le centre ancien. De ce fait, des communes ont doublé, voire triplé la surface bâtie de leur territoire. Du fait du tissu plus lâche de ces villages, les constructions récentes ne s'installent pas systématiquement en extension de l'existant mais trouvent également place au sein du bâti ancien, pouvant composer un paysage urbain hétérogène.			

3	Communes où le bâti est lâche avec des extensions linéaires ou en discontinuité	ARRENTES-DE-CORCIEUX BAN-DE-LAVELINE BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY BARBEY-SEROUX BERTRIMOUTIER BIFFONTAINE COINCHES COMBRIMONT ENTRE-DEUX-EAUX FRAPELLE GEMAINGOUTTE GERBEPAL LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES LA CROIX AUX MINES LA HOUSSE LE SAULCY LES POULIERES LESSEUX LUBINE LUSSE MANDRAY NAYEMONT-LES-FOSSES NEUVILLERS-SUR-FAVE PAIR-ET-GRANDRUPT RAVES REMOMEIX TAINTRUX WISEMBACH	> Discontinuité du bâti, > Étalement urbain marqué, > Paysage bâti hétérogène, > Extensions souvent linéaires.	> Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein du tissu urbanisé
	Historiquement, le centre ancien de ces communes présente un tissu bâti aéré. Les nouvelles constructions, pour la plupart des maisons individuelles, se sont faites en extension de manière linéaire ou dispersée. Dans tous les cas, la densité y est également plus faible.			
	Pôles structurants	ANOULD CORCIEUX	> Pôles structurants du territoire, ou faisant	> Conforter les pôles du territoire tout en limitant l'étalement urbain.

4		ETIVAL-CLAIREFONTAINE FRAIZE MOYENMOUTIER PLAINFAING RAON L'ÉTAPE SAINT DIE DES VOSGES SAINTE-MARGUERITE SAINT-LEONARD SAULCY-SUR-MEURTHE SENONES	partie du "couloir urbain", qui sont traités à part au regard de leur rôle au sein de l'armature territoriale, > Développement urbain en extension, > Densité bâti forte, > Ces communes se sont développées le long de l'épine dorsale du territoire à savoir la Meurthe ou à proximité.	
	Ces pôles concentrent population, services, commerces, équipements et emplois qui structurent le territoire. Certains rayonnent sur tout le territoire alors que d'autres ont un rôle de relais à la ville centre pour les villages. Le renforcement de ces polarités est donc incontestable.			
5	Communes à la forme originelle	BELVAL CHATAS GRANDRUPT LA GRANDE-FOSSE LA PETITE-FOSSE LE BEULAY LE MONT LE PUID LE VERMONT MENIL-DE-SENONES RAON-LES-LEAU SAINT-JEAN D ORMONT SAINT-STAIL	> Communes où il n'y a pas eu ou très peu de nouvelles constructions et ont ainsi conservé leur morphologie historique	> Conserver la forme originelle villageoise tout en permettant à la commune d'accueillir de nouveaux ménages, > Privilégier la meilleure intégration paysagère possible des potentielles nouvelles constructions.
	Ces communes ont conservé leur structure historique. Les extensions sont plus limitées et concentrées autour du cœur historique. Néanmoins, ces communes présentent des morphologies différentes (habitat groupé, habitat linéaire, densité plus faible ou plus forte).			
6	Structure urbaine linéaire avec une	ALLARMONT CELLES-SUR-PLAINE LA PETITE-RAON	> Communes où il n'y a pas eu ou très peu de nouvelles constructions	> Conserver la forme originelle villageoise tout en permettant à la commune d'accueillir de nouveaux ménages,

	plus forte densité du bâti	LUVIGNY MOUSSEY RAON-SUR-PLAINE VEXAINCOURT	et ont ainsi conservé leur morphologie historique	> Privilégier la meilleure intégration paysagère possible des potentielles nouvelles constructions.
	Communes situées principalement au sein de la vallée de la Plaine et de la vallée du Rabodeau. Ces vallées dessinent une structure urbaine linéaire qui s'insère dans un paysage caractérisé par un relief fortement marqué. Le tissu bâti des communes concernées est régi par une logique constructive très lisible avec des constructions en hauteur (R+2 minimum) souvent alignées sur rue. Les dynamiques foncières récentes tendent à effacer les limites communales tant elles forment une continuité bâtie le long des axes de communication.			



2.4 Détermination des potentialités de densification des tissus bâtis

La recherche de densité apparaît comme un processus efficace pour lutter contre l'étalement urbain. Celle-ci permet de concentrer les efforts de production de logements, d'équipements, de services ou de locaux commerciaux au sein des zones déjà urbanisées et de limiter ainsi l'ouverture à l'urbanisation des terres agricoles ou naturelles. Elle se retranscrit à travers la production de nouvelles constructions ou des opérations plus denses dans le tissu existant et par la reconstruction du tissu urbain sur lui-même. Cette solution pour limiter l'étalement urbain se fait de deux manières :

- La récupération des immeubles vacants, dégradés, insalubres ou en friche qui peuvent être réhabilités ou démolis en l'absence d'intérêt patrimonial et en fonction de leur degrés de dégradation.
- Le comblement d'interstices urbains non bâtis. Ces espaces se présentent comme étant les espaces résiduels non bâtis de l'aménagement : terrains vacants communément appelés « dents creuses », friches ferroviaires, etc.

Pour les bourgs et pôles, l'un des enjeux de la densification est de retravailler la configuration des usages afin d'assurer une plus grande proximité entre les lieux de vie, de travail, de loisirs et de consommation.

La densification des tissus bâtis présente plusieurs effets positifs pour les acteurs et forces vives du territoire :

- Cette stratégie permet à la collectivité de limiter les coûts d'aménagement avec une diminution des investissements pour l'extension des réseaux ou la réalisation de diverses infrastructures.
- La compacité du tissu urbain permet de proposer des zones de chalandise plus densément peuplées permettant d'avoir un

effet positif sur le fonctionnement des services, commerces et équipements. Par ailleurs, dans un contexte de vieillissement démographique du territoire, la proximité des services et des commerces apparaît comme étant un enjeu fort pour le territoire de demain.

- Cette démarche permet également la structuration de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace et une modification des mobilités contribuant, notamment au sein des pôles, à une baisse de la dépendance au véhicule individuel et donc à l'usage d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.
- Enfin, le processus de densification permet de ne plus réduire les espaces naturels et agricoles au profit des zones urbanisées. Le maintien et la préservation de ces espaces qui contribuent au paysage est actuellement un enjeu fort.

L'étude menée en concertation avec chaque élu a révélé qu'au total, les tissus urbains pouvaient accueillir 1 575 logements (1 193 en densification et 382 qui sont considérés en intensification urbaine mais en consommation des espaces NAF).

Au total environ 1730 potentiels ont été recensés par commune. Parmi ces 1730, environ 605 sont considérés comme étant en consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'atlas cartographie localisant ces potentialités est intégré au rapport de présentation du PLUi-H (Tome F).

L'objectif est ainsi d'assurer une part des nouveaux logements au sein du tissu bâti déterminé par le PPU. Ce travail, mené en collaboration avec les élus de chaque commune, a consisté en l'élaboration d'une cartographie, conçue comme un support de discussion pour identifier l'ensemble des terrains susceptibles de muter et d'accueillir de nouveaux logements. Ainsi, le PPU qui préfigurait la future zone U, a permis d'identifier en son sein les capacités d'accueil de nouveaux logements et donc d'apporter une réponse aux objectifs démographiques visés par le PADD.

L'ensemble des potentialités constitue donc un « champ des possibles » qui a fait l'objet d'une analyse afin de déterminer les secteurs qui semblaient les plus pertinents à retenir pour le PLUi-H, au regard du contexte urbain et des faisabilités de mise en œuvre des projets (complexité parcellaire, rétention foncière à prévoir, contraintes connues, etc.). La rétention foncière se définit comme « la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire. Dit autrement, la rétention foncière se définit par l'absence de mutabilité d'un terrain potentiellement constructible ». Ce phénomène est une réalité incontestable, bien connue des élus locaux, principalement en zone rurale voire même périurbaine. Dans la réalité des faits, elle s'explique par des indivisions ou successions non résolues, des propriétaires ne souhaitant pas voir de nouvelles constructions à côté de leur maison, des réserves pour les enfants etc. Le Juge Administratif s'est déjà prononcée sur l'utilisation du coefficient de rétention foncière. Il apparaît à la lecture jurisprudentielle, que le juge est réceptif à cette notion à la condition que le phénomène soit dûment constaté et explicité dans le rapport de présentation, et que le coefficient retenu demeure proportionné au phénomène observé (TA Pau, 14 avril 2015, préfet des Pyrénées atlantiques – commune de Boeil-Bezing, req. n° 1302093).

Un atlas cartographique communal est présent au sein du rapport de présentation et fait l'objet d'un Tome à part, exposant le PPU ainsi que l'ensemble des dents creuses identifiés. Afin d'avoir toutes les clefs de lecture, la légende est détaillée ci-dessous :

ÉLÉMENTS DE LA LÉGENDE	EXPLICATIONS	COHERENCE AVEC LE PADD ET
Zonages environnementaux  Arrêté de protection de biotope  NATURA 2000  Réserve nationale  ZNIEFF 1  Zone humide effective	La délimitation du PPU a pris en compte les protections environnementales, les périmètres des inventaires et les sites sensibles.	AXE 5 : Construire une identité portée par les paysages et le patrimoine de la Déodatie >Orientation n°15 : Conforter l'identité paysagère de la Déodatie dans un équilibre entre espace forestiers, agricole et bâti AXE 6 : Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie > Orientation n°18 : Préserver et renforcer la biodiversité et protéger les ressources naturelles
Risques naturels PPRI DE LA MEURTHE  Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques  Zone rouge : zone d interdiction ARGILES  Moyen CRUE  Niveaux d'aléa : Modéré ou fort  Niveaux d'aléa : Fort  Niveaux d'aléa : Très fort	Afin de limiter l'exposition des habitants aux risques et nuisances connues, les cartographies des risques ont été intégrées à ce travail.	AXE 6 : Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie >Orientation n°20 : Anticiper les risques naturels et technologiques et réduire les nuisances ainsi que les pollutions sur le territoire

Enjeux agricoles ■ BATI AGRICOLE ■ ICPE ■ RSD	Le travail a intégré les enjeux liés à l'activité agricole suite au diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture des Vosges. Sont affichés les périmètres de réciprocité générés par les bâtiments agricoles en fonction de leur activité déclarée (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement / ICPE induisant un périmètre de 100 mètres d'une part, le Règlement Sanitaire Départemental / RSD engendrant un périmètre de 50 mètres d'autres part). L'objectif est de permettre aux exploitations de continuer à se développer et ainsi de pérenniser leur activité tout en évitant des nouvelles constructions non liées à l'activité agricole de se développer dans les périmètres générés.	AXE 2 : Ambitionner une vitalité Économique durable et génératrice d'emplois >Orientation n°4 : Faire de la CA le pilote de la stratégie économique 4.1 : <i>Encourager, soutenir et faciliter la mutation vers une agriculture à forte valeur ajoutée</i>
■ Périmètre Pérenne d'Urbanisation (PPU) base ■ Intensification du Périmètre Pérenne d'Urbanisation	Le tracé du PPU a été réalisé en tenant compte de tous les éléments de contexte dont la méthodologie est détaillée dans les pages précédentes. Le projet de PLUi-H se base sur une répartition des droits à bâtir entre les communes. Cette répartition a été considérée comme un droit acquis. Parfois, le tracé initial des PPU ne permettait pas d'intégrer le nombre de constructions autorisé sur la commune en raison des contraintes connues (rétention foncière, zone humide, risques etc.). Ainsi, certains droits à bâtir ont été définis hors des PPU initiaux (tracé bleu). Ces derniers se situent en continuité direct des PPU (intégrant néanmoins le périmètre des PU) et correspond au tracé rouge sur la cartographie.	AXE 1 : Assurer une offre de logements attractive tout au long de la vie AXE 5 : Construire une identité portée par les paysages et le patrimoine de la Déodatie >Orientation n°15 : Conforter l'identité paysagère de la Déodatie dans un équilibre entre espace forestiers, agricole et bâti >Orientation n°16 : Penser un développement des formes urbaines en phase avec l'ambition paysagère de la Déodatie

		AXE 6 : Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie > Orientation n°21 : Limiter strictement la consommation foncière et l'artificialisation des sols
IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION (UN CARRÉ = 1 LOGEMENT) ■ Construction potentielle d'une nouvelle habitation en densification ■ Construction potentielle d'une nouvelle habitation en consommation des espaces NAF □ Bâti existant ou en instance de construction ne figurant pas encore au cadastre	Le potentiel en termes de nouveaux logements a été identifié ainsi : > Suivant la configuration parcellaire (profondeur, linéaire sur rue, morphologie urbaine de la rue etc.), un nombre de logements potentiel a été identifié : un carré rouge représente un logement. Ce référentiel a permis d'identifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles à réaliser pour viser l'atteinte des objectifs identifiés. > Certaines parcelles font actuellement l'objet d'une autorisation ou sont déjà bâties. En ce sens, bien qu'elles ne soient pas encore bâties ou que les constructions récentes ne figurent pas encore au cadastre, ces parcelles ne sont pas identifiées comme des dents creuses libres.	AXE 1 : Assurer une offre de logements attractive tout au long de la vie >Orientation n°1 : une production de logements qui devra répondre à l'ambition démographique « raisonnée » de maintien de la population >Orientation n°2 : Une ambition démographique qui nécessite de disposer d'un parc de logements de qualité, diversifiée et solidaire à tout moment de la vie >Orientation n°3 : Décliner l'offre d'habitat autour des solutions adaptées à chaque secteur et commune

TPOLOGIE DES ZONES ET DES DENTS CREUSES  Dents creuses libres favorables à la construction  Dents creuses libres favorables à la construction potentiellement humides  Espaces de jardin connexes à des habitations ou équipements  Espaces de jardin potentiellement humides  Secteurs dédiés aux équipements  Secteurs dédiés aux équipements public potentiellement humides  Secteurs dédiés aux activités économiques  Secteurs dédiés aux activités économiques potentiellement humides  Enjeux paysagers particuliers (ouverture, point de vue...)  Contraintes connues sur la parcelle (servitude, topographie...)	Les interstices urbains non bâtis ont été inventoriés afin de déterminer les parcelles susceptibles de muter. > DENTS CREUSES : Il s'agit des parcelles libres susceptibles de muter à l'échelle du pas de temps PLUi-H. > ESPACES DE JARDIN : étant principalement des jardins connexes à des habitations il est très peu probable que ces espaces soient urbanisés à l'échelle du pas de temps du PLUi-H. > SECTEURS DÉDIÉS AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS : Cette catégorie regroupe les terrains communaux destinés à accueillir des équipements publics, les espaces de parkings, les cimetières, etc. Ces espaces ne peuvent être considérés comme étant des dents creuses libres car ils ont déjà une vocation et/ou occupation. > SECTEURS DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : Cette catégorie regroupe les parcelles destinées à accueillir des activités économiques. Elles se situent principalement au sein des zones d'activité économique existantes disposant encore d'une offre foncière disponible. Ces espaces sont également identifiés à proximité immédiate d'entreprises existantes vouées à se développer sur ces terrains. > ENJEUX PAYSAGERS PARTICULIERS :	AXE 1 : Assurer une offre de logements attractive tout au long de la vie AXE 2 : Ambitionner une vitalité Économique durable et génératrice d'emplois AXE 3 : Assurer une offre d'équipements déodatienne facilitatrice de vie quotidienne AXE 5 : Construire une identité portée par les paysages et le patrimoine de la Déodatie AXE 6 : Mobiliser les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie
--	---	--

	Cette catégorie est peu représentée puisque, lorsque cela était justifié, les terrains ont été exclus du PPU afin de préserver les ouvertures paysagères remarquables. >CONTRAINTES CONNUES : Certaines parcelles se situent au cœur des PPU mais ne pourront jamais être construites en raison des contraintes connues (servitude, topographie contraignante, etc.). Elles ne peuvent être exclues du PPU car elles sont imbriquées dans le tissu bâti. Certaines parcelles sont concernées par la zone humide effective. La séquence Éviter-Réduire-Compenser a été appliquée pour ces dernières. L'évaluation environnementale du PLUi-H détaille la méthodologie appliquée sur ce point. Pour chaque dent creuse, un potentiel logement a été identifié.	
--	---	--



LES ENJEUX DU TERRITOIRE //

CE QU'IL FAUT RETENIR

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est aujourd'hui une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire :

- Éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La réduction de ces espaces est une menace pour l'environnement qui conduit notamment à une diminution de la biodiversité, favorise le ruissellement des eaux et altère les ressources et les paysages.
- Lutter contre le réchauffement climatique qui est accentué par l'étalement urbain et les déplacements qu'il génère.
- Réduire les coûts d'aménagement. L'allongement des réseaux (eaux, électricité, communication) et le développement des infrastructures de transport représentent une augmentation des coûts de moins en moins supportables par les collectivités.
- Lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique foncière volontariste.

